



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

Hommes et femmes, frères d'armes ? L'épreuve de la mixité

Jeanne d'Arc et la mixité des armes Haïm Korsia

Entre culture et nature entretien avec Françoise Héritier

Aller au-delà des idées reçues Sandrine Attia

À la conquête des «armes» Martine Bertoldi

Une femme engagée entretien avec Geneviève Asse

La mixité dans un bataillon alpin Pierre-Joseph Givre

Être mère et opérationnelle Marie-Dominique Colas
et Virginie Vautier

*La mixité dans un régiment
de transmissions* Nicolas Fourmond

Une simple question de chiffres ? Aline Delahaye

*La féminisation des navires de guerre :
un modèle exemplaire* Serge Dufoulon

*Martin van Creveld,
les femmes et la guerre* Benoît Durieux

À la rencontre de GI Jane Kathleen Cage

Au bonheur des dames Claude Leborgne

POUR NOURRIR LE DÉBAT

*Violences sexuelles
en temps de guerre* Véronique Nahoum-Grappe

Le soldat congolais et la pédagogie du genre Axel Augé

L'ONU, les femmes, la paix et la sécurité Irène Eulriet



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

La revue *Inflexions*

est éditée par l'armée de terre.

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr

Télécopie : 01 44 42 57 96

www.inflexions.fr

Membres fondateurs :

M. général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ■ Mme Line Sourbier-Pinter ■ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général de corps d'armée Jean-Philippe Margueron

Directeur délégué :

M. le colonel Daniel Menaouine

Rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ■ Mme Monique Castillo ■ M. Jean-Paul Charnay ■ M. le médecin en chef Patrick Clervoy ■ M. Samy Cohen ■ M. le colonel (er) Jean-Luc Cotard ■ M. le colonel Benoît Durieux ■ M. le colonel Michel Goya ■ M. Armel Huet ■ M. le grand rabbin Haïm Korsia ■ M. le colonel François Lecointre ■ Mme Véronique Nahoum-Grappe ■ M. l'ambassadeur de France François Scheer ■ M. Didier Sicard ■ M. le colonel (er) André Thiéblemont

Membre d'honneur :

M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : adjudant-chef Claudia Sobotka claudia.sobotka@terre-net.defense.gouv.fr

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

Hommes et femmes, frères d'armes ? L'épreuve de la mixité

NUMÉRO 17

HOMMES ET FEMMES, FRÈRES D'ARMES ? L'ÉPREUVE DE LA MIXITÉ



► ÉDITORIAL ▾

► JEAN-RENÉ BACHELET

► 7

► DOSSIER ▾

JEANNE D'ARC ET LA MIXITÉ DES ARMES

► HAÏM KORSIA

Jeanne d'Arc a été brûlée vive car elle avait porté l'habit d'homme, ce qui est contraire à une certaine lecture de la Bible. Faut-il en déduire qu'il serait interdit aux femmes de faire la guerre ?

► 15

ENTRE CULTURE ET NATURE

► ENTRETIEN AVEC FRANÇOISE HÉRITIER

► 19

Les femmes seraient inaptes au combat car porteuses de la vie. Une façon pour les hommes d'asseoir leur pouvoir. Et Françoise Héritier de rappeler que vouloir donner un sens à la nature alors qu'il s'agit là de culture est un archétype préhistorique.

ALLER AU-DELÀ DES IDÉES REÇUES

► SANDRINE ATTIA

► 31

La mixité au sein des armées doit être replacée en perspective de façon dépassionnée et objective. Elle suit en effet de façon naturelle, parfois en décalage mais parfois de façon novatrice, l'évolution de la place de la femme dans la société civile.

À LA CONQUÊTE DES ARMES

► MARTINE BERTOLDI

► 41

Le témoignage d'une femme officier entrée dans l'armée sous le statut particulier des « personnels féminins » voués aux tâches administratives, qui achève sa carrière dans une armée au statut commun, où les femmes doivent trouver leur place à l'égal des hommes.

UNE FEMME ENGAGÉE

► ENTRETIEN AVEC GENEVIÈVE ASSE

► 59

Geneviève Asse est une des plus grandes artistes de notre temps. Or ce peintre de la lumière s'est engagé dans la 1^{re} DB durant la Seconde Guerre mondiale et a été de bien des combats. Une expérience qu'elle évoque ici pour nous.

LA MIXITÉ DANS UN BATAILLON ALPIN

► PIERRE-JOSEPH GIVRE

► 65

S'interroger sur la place des femmes dans un bataillon de chasseurs alpins, c'est évoquer la question de la responsabilité sociale de l'institution militaire et sa capacité à répondre aux aspirations des soldats, hommes et femmes, désireux de concilier vie professionnelle et vie familiale.

ÊTRE MÈRE ET OPÉRATIONNELLE

► MARIE-DOMINIQUE COLAS ET VIRGINIE VAUTIER

► 71

La féminisation des armées implique de prendre en compte l'incidence de la maternité dans la vie opérationnelle. Un éclairage sur les enjeux de la séparation précoce mère/enfant et sur ses conséquences.

LA MIXITÉ DANS UN RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS

■ NICOLAS FOURMONT

Le 40^e régiment de transmissions est mixte, une situation simple à gérer et qui n'est pas déterminante dans la vie quotidienne de l'unité comme dans son engagement opérationnel, mais qui doit cependant être prise en compte.

■ 83

UNE SIMPLE QUESTION DE CHIFFRES ?

■ ALINE DELAHAYE

Avec l'instauration de la mixité, la culture militaire a du s'enrichir de comportements adéquats, perdre quelques attributs virils. L'enjeu est de taille. Il s'agit de trouver un équilibre entre ouverture, mixité, diversité, uniformisation et partage de valeurs communes.

■ 93

LA FÉMINISATION DES NAVIRES DE GUERRE : UN MODÈLE EXEMPLAIRE

■ SERGE DUFOULON

La féminisation des navires de guerre a induit des changements dans les modes de travail et les façons de vivre à bord, mais par forcément là où ils étaient attendus.

■ 99

MARTIN VAN CREVELD, LES FEMMES ET LA GUERRE

■ BENOÎT DURIEUX

Dans *Les Femmes et la guerre*, Martin van Creveld cherche à prouver que la féminisation des armées entraîne le déclin de la guerre, dont la principale fonction sociale est de valoriser les hommes, et par voie de conséquence, le déclin des armées.

■ 111

À LA RENCONTRE DE GI JANE

■ KATHLEEN CAGE

Contrairement à leurs homologues françaises, les femmes soldats américaines ne sont pas rares à servir dans les zones de combat, en Irak ou en Afghanistan par exemple, et on pourrait croire qu'elles sont des soldats comme les autres, égales à leurs collègues masculins. Cette situation de fait repose pourtant sur une véritable discrimination.

■ 115

AU BONHEUR DES DAMES

■ CLAUDE LEBORGNE

Ce siècle est imprudent. La parité entre hommes et femmes est sa dernière trouvaille. Une volonté d'égalité qui a gagné les militaires.

■ 119

POUR NOURRIR LE DÉBAT

VIOLENCES SEXUELLES EN TEMPS DE GUERRE

■ VÉRONIQUE NAHOUUM-GRAPPE

En temps de guerre, quel usage fait-on des violences sexuelles ? Il faut distinguer les viols liés aux situations d'impunité et de désordre, des viols utilisés comme arme de guerre.

■ 125

LE SOLDAT CONGOLAIS ET LA PÉDAGOGIE DU GENRE

■ AXEL AUGÉ

La République démocratique du Congo est touchée par la généralisation d'actes de violences sexuelles commis par des groupes armés. Une des voies de refondation des rapports armée/société consiste à mettre en place une pédagogie du genre pour les soldats.

■ 139

L'ONU, LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

■ IRÈNE EULRIET

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU vise à mieux prendre en compte les besoins des femmes dans les conflits armés. De nombreuses institutions internationales ont adopté des stratégies pour sa mise en œuvre et plusieurs États ont élaboré un plan national d'action à cette fin.

■ 147

↳ TRANSLATION IN ENGLISH ↳	
DISTINGUISHING CULTURE FROM NATURE	
↳ INTERVIEW WITH FRANÇOISE HÉRITIER	↳ 155
BEING A MOTHER AND AVAILABLE FOR OPERATIONS	
↳ MARIE-DOMINIQUE COLAS ET VIRGINIE VAUTIER	↳ 167
MEETING GIJANE	
↳ KATHLEEN CAGE	↳ 179
SEXUAL VIOLENCE IN WARTIME	
↳ VÉRONIQUE NAHOUUM-GRAPPE	↳ 183
↳ BRÈVES ↳	↳ 197
↳ COMPTES RENDUS DE LECTURE ↳	↳ 199
↳ SYNTHÈSES DES ARTICLES ↳	↳ 209
↳ TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH ↳	↳ 213
↳ BIOGRAPHIES ↳	↳ 217

JEAN-RENÉ BACHELET

Membre du comité de rédaction

L'ÉDITORIAL

Aussi loin que l'on remonte dans l'Histoire, le militaire et, avant lui, le guerrier ont toujours été associés à des « valeurs viriles », en ombres et lumières.

Sur le versant lumineux, ils en étaient l'expression la plus emblématique, célébrée à l'envi par leurs chantres et thuriféraires. Courage, mépris de la mort, héroïsme jusqu'au sacrifice, force et puissance, amitiés indéfectibles dans les périls partagés, gloire immortelle soulignée par l'éclat des parures : la « virilité » se revêtait avant tout des attributs de la guerre. En témoigne l'art sous toutes ses formes, dans tous les temps et dans toutes les civilisations, jusqu'à il y a quelques décennies seulement.

Quant au versant d'ombres, celui de la brutalité et de la barbarie, longtemps il ne fut qu'une sombre contrepartie, jugée inhérente à la condition humaine, que l'on cherchait autant que possible à contenir et limiter, mais qui n'atteignait en rien le modèle. Jusqu'à l'époque contemporaine, où - en Occident du moins - il a pu devenir disqualifiant...

À ce paysage-là, la « féminité » apportait d'abord sa plénitude et son équilibre. Elle marquait la douceur du foyer ; épouse, sœurs ou mère étaient les garantes de la pérennité de la vie, sous la protection du courage, de la force et de l'héroïsme du guerrier, qui, face aux périls à conjurer, y puisait en retour une part de ses forces morales. Pénélope, sœur Anne, marraines de guerre... Voilà pour la lumière. Mais, dans la zone d'ombre, la féminité accentuait l'horreur de la guerre, victime, par « nature », des raps et des viols dont s'accompagne la violence déchaînée. Dans l'entre-deux, la cantinière recueillait une part des miettes de la bravoure et de la gloire, les « filles à soldats » se situant quant à elles dans le clair-obscur entre ombres et lumières.

Mais voilà : ce tableau qui pouvait marier l'épique et le bucolique a volé en éclats. On peut le déplorer et cultiver la nostalgie d'un monde perdu. Mais, comme le disait le général de Gaulle, il est vain de « regretter le temps des chandelles ».

Car parmi les ébranlements quasi tectoniques qui affectent notre monde et notre civilisation au tournant du millénaire, il en est un dont on n'a peut-être pas mesuré l'ampleur : c'est celui de la place

de la femme dans nos sociétés, y compris dans l'institution militaire.

La femme, « un soldat comme un autre » ? Oui, bien sûr, dans le principe, puisque ce principe de parité hommes/femmes inspire désormais l'ensemble de notre organisation sociale. Comment les armées, qui n'ont de légitimité que celle d'être l'émanation du corps social, pourraient-elles s'en abstraire ?

Mais, au regard de l'héritage des siècles dont le tableau a été initialement brossé, comment qualifier cette évolution sinon par les mots de rupture, de révolution, voire de mutation ? Là comme ailleurs, l'observation du fait militaire pourrait bien être révélatrice de la complexité du phénomène.

À cet égard, ce numéro d'*Inflexions* consacré à la mixité hommes/femmes dans les armées peut nourrir cette ambition, au moins en suscitant la réflexion et en esquissant des problématiques.

Les nombreux témoignages sont là pour y concourir. Ils posent les bases d'une réalité vécue sans la connaissance de laquelle la réflexion est vaine. S'ils sont révélateurs de l'extrême diversité des situations, on observera toutefois que même lorsqu'il est fait part d'une expérience « opérationnelle », aucun ne porte sur l'engagement au combat, sur la lutte à mort qui demeure la quintessence de l'état et de l'action militaires, dont il a été fait écho à de multiples reprises dans des publications précédentes de cette revue. Et pour cause : à notre connaissance, la « mixité », et ce dans toutes les armées du monde, s'est arrêtée aux limites des unités militaires – groupes, sections, pelotons, commandos – vouées à cette lutte avec l'intégralité de leurs membres. On y reviendra.

La réflexion menée en parallèle couvre un large champ. Elle va de celle de la grande anthropologue Françoise Héritier qui se fait le chantre de l'égalité des sexes y compris pour le métier des armes, au scepticisme narquois du général Le Borgne, en passant par la courte mais dense méditation du grand rabbin Haïm Korsia, avec Jeanne d'Arc comme référence.

En commun, et cela ressort aussi des témoignages, nul ne peut arguer de capacités objectives ni dans les qualités physiques, techniques ou morales ni même dans la malignité potentielle, pour établir une discrimination qui serait plus accentuée entre les sexes qu'entre les individus ; au-delà de l'inné, c'est affaire d'éducation, de culture, de formation et d'expérience. Ainsi peut-on voir désormais des femmes pilotes de chasse, membres d'équipages de navires de guerre, mécanicien(ne)s... On remarque de surcroît la qualité du personnel féminin recruté, qui ajoute aux capacités individuelles, une caractéristique qui est celle de tous les êtres qui ont eu à lutter pour gagner leur juste place : une volonté, une ténacité, une opiniâtreté, un sérieux qui

l'emportent souvent sur ceux de leurs homologues masculins. Ainsi, dans les armées comme ailleurs, chacun pourrait donc être recruté et formé pour n'importe quel poste au vu de ses seules capacités individuelles et objectives, indépendamment de toute considération de sexe...

Si l'on devait en rester là, on pourrait douter de l'intérêt du choix de ce thème, son exploitation se bornant à souligner que les armées découvrent enfin ce que l'ensemble de la société a expérimenté avant elles. Mais on ne peut en rester là.

En effet, il n'est pas fortuit que ce thème ait été titré « Hommes et femmes, frères d'armes ? ». La « fraternité d'armes » invoquée au regard de la « mixité » est en effet la clé de compréhension de l'exercice d'un métier voué, pour la pointe de la pointe, au bout du compte et si nécessaire, à la lutte à mort, celle que l'on peut être conduit à donner et celle qu'il faut risquer en retour. Ce thème a été développé dès les premiers numéros d'*Inflexions*.

C'est cette alchimie, faite de solidarités croisées – un esprit de camaraderie à nul autre pareil d'une part, un exercice de l'autorité et une obéissance à la composante affective prononcée d'autre part – dans une confiance absolue entre les uns et les autres, qui fait qu' « on y va » à l'heure de vérité, à celle de l'engagement au combat.

Cette « fraternité d'armes », dans son expression la plus affirmée, ne se confond pas avec l'« esprit d'équipe » ; elle élève celui-ci, qui repose quant à lui très largement sur la complémentarité des tâches et des rôles et, aujourd'hui, sur la technicité, à un degré où l'affect prend une place considérable eu égard aux situations extrêmes à affronter en commun. Il n'est pas d'unité militaire directement destinée au combat avec l'intégralité de ses membres qui puisse être valeureuse sans que soient tissés et entretenus ces liens puissants. C'est une expérience historique confirmée jusqu'à nos jours. La Légion étrangère, cette réunion de dizaines de cultures et de races à la cohésion improbable et pourtant légendaire, en est l'une des illustrations les plus probantes. Nous sommes donc là dans le domaine des relations entre les êtres, en quelque sorte mis à nu par les situations d'exception auxquelles ils sont destinés et préparés. Or qui peut nier que l'irruption du personnel féminin en nombre dans un tel ensemble, aujourd'hui exclusivement masculin, apporterait nécessairement un élément relationnel d'une autre nature et potentiellement non moins puissant ? Qui peut en dire l'effet sur l'alchimie précédemment esquissée ?

À cet égard, on ne peut écarter cette question en invoquant la maîtrise des pulsions ; nous ne sommes pas dans le domaine du pathologique. On ne peut non plus arguer de la « mixité » dans les états-majors ou sur les bâtiments de la Marine : c'est confondre « fraternité d'armes » et « esprit d'équipe ». On ne peut pas davantage

invoquer la possibilité d'occurrence, hier et aujourd'hui, de l'homosexualité. Si, jusqu'à aujourd'hui, l'armée américaine, par exemple, avait sur ce sujet une position restrictive, par ailleurs en cours de remise en cause, on peut penser qu'à l'instar des autres armées, ce n'était pas par « homophobie » mais bien au regard du problème ici posé. Les Grecs, quant à eux, avaient, semble-t-il, intégré leur conception propre de l'amour entre les êtres comme source de cohésion au combat, ainsi qu'en témoignent pour l'éternité Achille et Patrocle.

Pour autant que cette référence soit véritablement historique et non pas mythique, voilà qui pourrait augurer de la possibilité d'unités de combat, ainsi que définies précédemment, résolument « mixtes » ; mais nous devons convenir que c'est là un champ totalement inconnu et dont l'investissement passerait par un processus de déconstruction/reconstruction dont nul ne peut prédire l'issue, et dont il faudrait en outre vérifier qu'il soit compatible avec une vie de famille telle que nous l'entendons.

Ainsi s'impose au minimum une réflexion sur les limites d'une « mixité » dogmatique dès lors que l'on veut bien envisager la complexité des relations entre les êtres, là où ces relations sont l'une des clés de l'action collective.

Mais il est de surcroît un autre éclairage dont on ne peut faire l'économie : l'action militaire, par définition, s'inscrit dans un champ international, donc multiculturel, voire dans la confrontation de modèles de civilisation.

Dans ce cadre, il a paru utile de publier une contribution qui pourra sembler en marge, sinon hors sujet : Véronique Nahoum-Grappe nous rappelle que les « viols de guerre », loin de relever de comportements du passé évoqués à propos du versant sombre de l'histoire guerrière, demeurent d'une terrible actualité. Cette réalité-là, barbare et profondément régressive – qui peut ne pas nous être radicalement étrangère, ainsi qu'on a pu en faire l'expérience en Bosnie, donc à nos portes, il y a à peine deux décennies –, fait ressortir, par contraste, l'ampleur de notre ambition de faire aux femmes leur juste place dans les armées.

Enfin, Haïm Korsia esquisse, dans ce cadre d'un monde désormais globalisé, un questionnement dont on ne peut pas, non plus, faire l'économie : nous récusons désormais les « valeurs viriles » d'autan, telles que les armées s'en prévalaient jadis, et nous ambitionnons de construire un humanisme renouvelé dans lequel hommes et femmes ont leur rôle à jouer à parité, y compris au sein des armées. Mais *quid* de ceux qui, à travers le monde, croient pouvoir identifier là un abâtardissement de l'Occident jugé décadent et se conçoivent comme

les guerriers d'un ordre viril pérenne ? Nous ne pouvons éluder cette question. La réponse ne saurait résider dans la seule affirmation dogmatique de la parité hommes/femmes.

Puisse l'identification des difficultés objectives présentées par la confrontation de la « mixité » et de la « fraternité d'armes » faire prendre conscience que nous avons pour cela à concevoir et promouvoir une sorte de nouvelle *philia* aristotélicienne universelle, à la mesure des réalités de notre temps, qui fasse à chacun sa juste place, pour un enrichissement mutuel. ■

L DOSSIER

HAÏM KORSIA

JEANNE D'ARC ET LA MIXITÉ DES ARMES

Si chaque Français connaît les grandes lignes de l'histoire de Jeanne d'Arc, peu savent précisément la raison pour laquelle elle fut condamnée et brûlée vive. Lorsque, le 3 janvier 1431, le roi d'Angleterre confie à l'évêque Cauchon l'instruction de l'affaire avec consigne claire de déclarer Jeanne coupable, il faut trouver un prétexte pour faire d'elle une insulte à la foi. C'est parce qu'elle porte l'habit d'homme que Cauchon lui interdit la messe, et comme au cours des premiers interrogatoires il ne parvient qu'à établir qu'elle connaît son *Pater*, son *Credo* et qu'elle se comporte en bonne chrétienne, il revient à son idée de l'accuser d'avoir transgressé le fait, pour une femme, de porter des habits d'homme.

Le Deutéronome (XXII, 5) affirme en effet : « Il n'y aura pas un ustensile d'homme sur une femme, et un homme ne revêtira pas un vêtement de femme, car celui qui fait ces choses est une abomination de l'Éternel ton Dieu. » Rachi, le célèbre commentateur troyen du XI^e siècle explique : « Il n'y aura pas un ustensile d'homme sur une femme de façon qu'elle ait l'air d'un homme et qu'elle se mêle aux hommes, car cela ne peut conduire qu'à la débauche. » Et le Talmud (Nazir 59a) précise que c'est de ce verset biblique que l'on déduit qu'une femme ne doit pas partir en armes à la guerre. Cela instillerait une sorte de flou préjudiciable à la morale.

Jeanne affirme que c'est une voix qui lui a demandé de se vêtir de la sorte et c'est bien la preuve, pour l'accusation, que ces fameuses voix sont d'origine maligne. Mais elle affirme que « cet habit ne charge pas [son] âme et le porter n'est pas contre l'Eglise ». Après deux mois d'interrogatoires serrés, sans l'aide d'un avocat, l'acte d'accusation de soixante-dix articles est finalement réduit à douze items et, le 2 mai, Cauchon ne trouve rien d'autre à lui reprocher qu'une insoumission à l'autorité ecclésiale, alors que l'université de Paris l'accuse d'apostasie, d'idolâtrie et pire encore.

Le 24 mai, Jeanne signe ou se fait forcer la main pour signer un acte de reconnaissance de ses fautes, en particulier « d'avoir porté habit dissolu, difforme et déshonnête, contre la décence de la nature ». Elle peut ainsi espérer ne pas être livrée aux Anglais, et elle est remise au cachot. Mais elle y est harcelée sexuellement par ses geôliers et remet donc ses habits d'homme, plus pratiques pour lutter contre les agressions incessantes. Apprenant la chose, Cauchon se rend toutes affaires

cessantes en sa prison le 27 mai et déclare Jeanne relapse, puisqu'elle est, selon lui, retombée dans son erreur de se travestir avec des vêtements d'homme. Cauchon peut crier victoire à Warwick et, le 30 mai 1431, Jeanne d'Arc est menée au bûcher et brûlée vive. Relapse d'avoir porté des vêtements d'homme, qui sont, il est vrai, plus pratiques pour guerroyer, voici la raison officielle du meurtre de Jeanne.

Mais que veut dire exactement la Bible lorsqu'elle déclare qu'il ne faut pas que des femmes soient vêtues comme des hommes, c'est-à-dire, selon le Talmud, soient en armes ? La prophétesse Deborah n'a-t-elle pas guidé le peuple à la guerre et, plus sûrement, Yaelle n'a-t-elle pas épuisé le général Sisra avant de l'achever d'un pieu solide fiché dans la tempe, ce qui est très... guerrier ?

En fait, ce qui est condamné n'est pas tant le fait qu'une femme combatte ou soit en armes, que le fait d'instiller une forme de confusion qui pousse à la faute. Et il est incontestablement vrai que la notion de fraternité d'armes peut déraper si la proximité du combat, des entraînements, et la tension inhérente à la condition de soldat poussent à des rapprochements qui ne trouvent pas leurs limites. La Marine a dû régler ce genre de questions après la première longue mission du porte-avions où il y avait eu manifestement rapprochement de militaires, puisque la ministre de l'époque s'était étonnée que six marins soient revenus... enceintes. Je prends ma part de cette évolution, qui ne faisait que suivre le sens de la société, puisque j'ai tenu à recruter le premier aumônier féminin de l'aumônerie israélite des armées.

En fait, on ne peut déduire du texte biblique ni posture en faveur de la féminisation, ni en sa défaveur. Il s'agit plutôt d'un engagement à réfléchir aux situations dans la réalité des faits et non pas seulement en théorie. Autant la présence féminine dans les forces oblige nos «hommes» à agir sous le regard de celles qui pourraient être leurs épouses, leurs filles ou leurs mères, autant la promiscuité peut laisser la porte ouverte à des débordements inacceptables. Et pas seulement du point de vue moral, ce qui serait déjà beaucoup, mais du point de vue opérationnel, puisque certaines relations entravent ou perturbent la chaîne hiérarchique classique.

Le leader de la patrouille de France est une femme, ce qui démontre ses qualités de pilote et de commandement, et personne ne tient sérieusement le postulat que les filles sont moins guerrières que les garçons, moins capables, moins fortes, moins dures à l'effort, moins résistantes, moins militaires. Mais un livre de Paul-François Paoli, *La Tyrannie de la faiblesse*, pose la question de la féminisation de notre société avec l'émergence d'un renversement assez étonnant. Selon lui, les femmes sont devenues, fort heureusement, les égales des hommes

et puis, sur la lancée, elles les ont supplantés en survalorisant la parole, le compromis, au détriment de l'affrontement qui a parfois l'avantage de trancher des situations inextricables. Le sous-titre de son ouvrage est encore plus clair : *La féminisation du monde ou l'éclipse du guerrier*.

Il ne s'agit donc pas de savoir, de certitude, mais de doute, d'arbitrage entre des points de vue où ne doit pas dominer le dogmatisme, dans un sens ou dans l'autre. La pire des postures serait de penser qu'il n'y a rien à penser, que la chose est naturelle et donc qu'elle ne prête à aucune réflexion. La Bible attire notre attention sur le risque de confusion, qui va bien au-delà d'une présentation simpliste où l'homme serait porteur de la capacité de violence et où la femme en serait éloignée, elle qui est censée donner la vie. La réalité est plus nuancée, et le simple fait d'y réfléchir, de consacrer un numéro d'*Inflexions* à ce sujet, c'est déjà ne pas tomber dans le piège du refus de voir ce qui peut advenir.

À l'image de la langue d'Ésope, la féminisation n'est pas bonne ou mauvaise, elle est ce que nous en ferons, ensemble, hommes et femmes réunis. ▶

ENTRE CULTURE ET NATURE

ENTRE CULTURE ET NATURE

Françoise Héritier est la plus grande anthropologue française vivante. Successeur de Claude Lévi-Strauss au Collège de France, auteur de nombreux livres devenus autant d'ouvrages phares de la réflexion anthropologique contemporaine, elle est une intellectuelle engagée pour la cause des femmes et les droits des plus vulnérables.

Inflexions : *Nous avons élaboré ce numéro avec un titre de travail qui était : « Les spécificités du métier des armes à l'épreuve de la mixité ». Que pensez-vous de ce choix ?*

Françoise Héritier : Le mot « mixité » n'est peut-être pas celui que je préfère dans ce contexte, parce qu'il n'évoque pas exclusivement la différence sexuée. Par mixité, on entend généralement des mélanges de personnes en fonction de leur âge, de leur statut social, de leur origine régionale, bref des catégories sociologiques qui ne sont pas de même nature. Le terme de mixité ne me paraît pas adapté uniquement à la description du rapport des sexes à l'intérieur d'une entreprise du type de l'armée. La différence des sexes est fondamentale, elle traverse toute l'humanité depuis les origines jusqu'à nos jours, alors que les autres différences sont plus contingentes. L'âge, le statut social peuvent varier. Le terme mixité est trop vaste, trop vague pour décrire quelque chose qui est relativement complexe à analyser, d'autant plus que le cas de l'armée présente des spécificités par rapport aux autres métiers (si on prend la carrière militaire comme un métier...). Car, à l'arrière-plan, il y a la possibilité de faire la guerre et de tuer. Bien entendu, bon nombre de soldats ne seront jamais en situation de donner la mort. Mais existe cette idée fondamentale, toujours présente, comme celle de soigner sous-jacente aux métiers médicaux... A partir du moment où on sait que l'humanité présente deux sexes, la question est de savoir pourquoi un seul d'entre eux, historiquement parlant, a la capacité de faire la guerre et de tuer. Ce n'est pas une affaire récente, cela date de la préhistoire... Cette répartition des tâches entre les hommes et les femmes repose sur une constante, celle de l'impossibilité pour les femmes de tuer en faisant couler le sang. Nous en avons hérité.

Inflexions : *Cet héritage vous paraît-il toujours être un arrière-plan symboliquement présent ? Cet inconscient de ne pas faire couler le sang vous semble-t-il être anthropologiquement une des raisons de la mise à l'écart des femmes pendant très longtemps dans l'armée ?*

Françoise Héritier : Oui, absolument. C'est le fond anthropologique commun. Cette raison est présentée comme une question de force

alors qu'elle n'est qu'une apparence. Pour la plupart des activités guerrières, c'est moins la force physique, la force brute dans un *close-combat* qui importe que la capacité d'endurance, de présence d'esprit, de rapidité, de réflexe, d'obéissance. La force brute n'est pas celle qui « emporte le morceau ». Être tankiste, par exemple, ne nécessite pas une force particulière, mais suppose un apprentissage. Les capacités physiques sont des capacités acquises. Un homme ne naît pas en sachant naturellement monter à la corde lisse, franchir un mur, ramper sur les coudes ou les genoux sous le feu. Tout cela, il l'apprend. Les femmes peuvent faire de même. Les aptitudes sont là. Un homme peut aisément terrasser une femme, mais une femme entraînée peut également terrasser un homme. Ce n'est donc pas une question de force mais d'admettre en esprit que les femmes peuvent se battre, tuer, faire couler le sang. Tuer les animaux n'était d'ailleurs pas totalement interdit aux femmes dans les sociétés du passé comme, de nos jours, dans les sociétés traditionnelles ; il ne fallait pas qu'elles fassent couler le sang, c'est-à-dire qu'elles utilisent des éléments tranchants, mais elles pouvaient piéger, assommer, prendre au lacet, étrangler...

Inflexions : *Ainsi, en Auvergne, dans votre enfance, les femmes ne tuaient jamais le cochon.*

Françoise Héritier : En effet. Et aujourd'hui encore, dans les abattoirs, ce sont toujours des hommes qui tuent. L'un d'eux, juché sur un piédestal, administre une décharge électrique aux animaux qui passent afin de les assommer. Ceux-ci sont ensuite égorgés puis acheminés dans un lieu où hommes et femmes les dépouillent et effectuent le fleurage de la peau (par des incisions en forme de vagues). Les femmes n'égorgent pas. Nous entrons ici dans des systèmes de représentations complexes. Il faut admettre une idée philosophique qui existe aussi dans nos conceptions traditionnelles : le cosmos, le corps humain, la vie sociale ont des correspondances et s'influencent mutuellement. C'est un problème de « sympathie ». Dans nos sociétés, par exemple, on entend encore souvent dire, en particulier à la campagne, qu'en période de règles les femmes ne peuvent entrer dans l'eau ou faire une mayonnaise sous peine de la rater... Cela peut paraître inépte, mais cela renvoie au vieux fond de ce système philosophique de « sympathie » qui existe entre les ordres cosmologique, biologique, corporel et social.

Le point de départ est la constatation que les femmes perdent du sang régulièrement alors que les hommes, eux, ne perdent le leur que par accident ou volontairement. Si elles en faisaient couler en même temps, elles risqueraient, par « sympathie », d'aggraver leurs hémorragies et, de ce fait, de devenir stériles, infécondes. Les femmes nubiles en âge de procréer ne pouvaient donc jamais se trouver en

situation de tuer en faisant couler le sang, donc d'être des soldats. Certaines ont pourtant porté les armes, en Gaule, au Dahomey, ou plus récemment en Libye autour du colonel Kadhafi, et dans quelques sociétés d'Amérique latine. Mais il ne s'agit pas de n'importe quelles femmes. Chez les Gaulois, par exemple, ces recrues étaient des jeunes filles impubères ou pubères non mariées, parce qu'à partir du moment où elles étaient pubères et mariées, elles devaient se consacrer uniquement à la reproduction. Il n'y a pas une incompatibilité entre la féminité et l'armée, mais une incompatibilité limitée à verser le sang à l'âge de la reproduction. Au Dahomey existaient des amazones à la cour du roi Behanzin. Mais, en observant une photographie du XIX^e siècle qui nous est parvenue, on se rend compte que ces guerrières, que notre imagination ne conçoit que superbes, sont en fait des matrones de plus de cinquante ans ou de petites filles.

Inflexions : *Cet interdit universel est-il un fondement de la mise à l'écart des femmes dans l'armée ?*

Françoise Héritier : Nous sommes nés avec ce système archaïque et nous le reproduisons sans nous poser de questions sur sa pertinence.

Inflexions : *Ces systèmes archaïques sont donc toujours présents malgré notre apparente modernité ?*

Françoise Héritier : Oui. Ainsi Geneviève Asse a-t-elle appartenu à un régiment de tanks, mais c'était en tant que conductrice ambulance [voir notre entretien avec cette dernière, ndlr]... Désormais, les femmes sont présentes dans des corps de combat, mais elles ont longtemps été recrutées uniquement pour des fonctions d'assistance, d'intendance, de secrétariat, d'infirmerie... Elles sont dans le « care ». Toujours avec cet impératif sous-jacent de la maternité qui implique le dévouement à la famille. Tout cela n'est jamais mis en question. La plupart des personnes s'offusquent en disant : « Mais c'est naturel. » Non, ce n'est pas naturel ! C'est une construction de l'esprit faite aux temps préhistoriques à partir de l'observation d'une chose à laquelle on donne du sens. Aujourd'hui, les femmes peuvent entrer dans toutes les armes, mais on a créé simultanément de nouveaux corps militaires qui leur sont interdits, comme les groupes d'intervention.

Inflexions : *Et la Légion étrangère...*

Françoise Héritier : Celle-ci demeure une forteresse masculine. Les groupes d'intervention ont été créés au moment où l'armée s'ouvrait aux emplois féminins. Il n'y a pas de raison pour que les femmes ne puissent pas en faire partie. C'est une question de formation. Il y a rarement des assauts. La plupart du temps, il s'agit de choisir de bonnes places stratégiques et de savoir tirer, ce que les femmes peuvent parfaitement faire. Mais subsiste l'idée que cela ne peut être de leur ressort. Et les explications données sont toujours symboliques : « C'est

contraire au fait que les femmes donnent la vie », « Elles sont du côté de la vie, non du côté de la mort »...

Inflexions : *Nous croyons donc mettre à distance les archétypes alors qu'une tendance contraire tend à reconstituer des îlots de domination.*

Françoise Héritier : Oui. La question est bien et mal posée. Bien posée pour nos sociétés contemporaines où on raisonne en termes d'égalité. Nous devons la considérer en ces termes et je milite pour cela. Le fond de la question est moins, au départ, une volonté d'inégalité que celle de donner un sens à l'observation d'un fait de nature. D'autres types humains ont existé avant Neandertal, mais on estime que la raison symbolique est apparue avec lui. Il est illogique de penser que ces premiers hommes aient véritablement voulu que les mâles dominent les femelles par la violence. Cela s'est fait au fil des siècles et des générations en corollaire à la nécessité de donner du sens aux choses qu'ils observaient, avec les moyens bruts de réflexion dont ils disposaient, à savoir l'expérience de leurs sens. Ils ne pouvaient connaître l'intérieur des corps, ils ignoraient l'existence des spermatozoïdes et des ovules, mais ils étaient confrontés à des « butoirs pour la pensée » auxquels il fallait donner du sens : « Pourquoi existe-t-il deux sexes ? », « Pourquoi la copulation est-elle nécessaire pour concevoir un enfant ? », « Pourquoi les femmes font-elles les enfants des deux sexes alors que les hommes pourraient faire des garçons et elles des filles ? » La réponse fut : « Ce sont les hommes qui mettent les enfants dans les femmes qui se contentent d'être un réceptacle. Il faut donc se les approprier pour avoir des fils. » C'est ce raisonnement qui est à l'origine de la « valence différentielle des sexes », et donc de la séparation sexuelle des tâches qui en découle.

Les hommes veulent avoir des fils qui leur ressemblent. Cette explication, qui date de l'aube de l'humanité pensante, donne sens à la coexistence des sexes, car, autrement, comment imaginer ce que serait un monde où on aurait pensé contre toute évidence que les femmes font les enfants de par leur seule puissance intime et que la relation sexuelle est uniquement faite pour le plaisir ? Pour les hommes, la vraie question était : « À quoi servons-nous ? » Deux constantes existent donc : les femmes ne peuvent pas tuer et obligation leur est faite de rester cantonnées à la maternité pour faire des enfants, surtout les fils que les hommes ne peuvent pas faire. S'ensuit l'incapacité féminine à participer aux jeux de la chasse et de la guerre, l'incapacité, non pas naturellement mais culturellement fondée, à intégrer l'armée. C'est une construction qui nous vient de la haute préhistoire, que l'on travestit en disant que la présence des femmes dans l'armée est contraire au fait qu'elles portent la vie, contraire à leur nature.

Inflexions : Des arguments triviaux de sexualité au sein de l'armée, des conditions d'hygiène personnelle dans un sous-marin ou un tank, vous paraissent-ils être des arguments conformistes pour justifier cet archaïsme primitif ?

Françoise Héritier : Vous faites allusion aux émonctoires ? Il est préférable d'avoir de l'eau, des dispositifs spéciaux. Quand Claudie Haigneré est partie dans l'espace, je ne me souviens pas d'articles traitant de la façon dont elle s'y était prise... Elle était à égalité avec ses collègues ; on avait donc trouvé de bonnes techniques. L'élimination des déchets corporels est de même nature pour les hommes et les femmes. Ces prétextes sont des couvertures.

La sexualité, c'est autre chose. C'est une question de régulation individuelle qui n'a rien de spécifique à l'armée. Dans les pensionnats, dans les couvents, il n'y a pas de mixité sexuelle. La sexualité entre professeurs et étudiants, entre médecins et patients, entre personnes qui ont autorité et personnes qui y sont soumises n'est pas débridée ou couramment admise. Il existe une règle morale implicite pour l'interdire. Dans tous les domaines, il y a des lois. L'État, ou un surmoi moral, fait que n'importe quel acte n'est pas possible. Vous n'empêcherez jamais qu'il y ait une vie sexuelle dans l'armée, qu'elle soit hétérosexuelle ou homosexuelle. Mais il est possible de l'encadrer. Certes, c'est sans doute plus compliqué dans un sous-marin... On parle ici d'un *a priori* particulier : dans un lieu clos, une femme va attirer des convoitises. On pense que les hommes vont se battre pour la posséder. Cela revient à dire que l'on considère que les mâles ne peuvent pas contrôler leurs pulsions alors que, simultanément, l'armée leur propose d'acquérir cette capacité et que l'image de la virilité est bien celle de cette maîtrise de soi. La question est celle d'un stéréotype qui veut que les femmes soient aguichantes et les hommes menés par leurs pulsions sexuelles

Inflexions : Le regard des femmes sur la présence de leurs consœurs dans l'armée vous paraît-il renforcer ces stéréotypes ? Acceptent-elles cette culture ? Geneviève Asse raconte que, lorsqu'elle a été démobilisée, revenant dans le train, elle a été insultée par des femmes qui l'ont traitée de « paillasson à soldats », comme si une femme au milieu de soldats était nécessairement une prostituée ?

Françoise Héritier : Il ne faut pas imaginer que les femmes ont une autre culture ou un autre regard que les hommes. Si, dans une culture donnée, on estime que la place des femmes est à la maison et que l'on assimile celles qui adoptent un comportement viril ou qui sont présentes au sein d'un collectif masculin à des putains, oui les femmes pensent alors de la même manière. Parmi les personnes les plus hostiles à l'égalité, il y a des femmes ; mais ce sont généralement des femmes qui n'ont pas eu accès à l'instruction, à l'éducation. Celle-ci permet en effet d'acquérir un esprit critique, de se débarrasser d'un certain nombre de préjugés, de se poser des questions. Des femmes

qui, toute leur vie, sont restées illettrées (comme c'était le cas en France jusqu'à Jules Ferry), ou qui ont été mariées à douze ans, qui ont toujours servi leur mari, ont fait des enfants à « tire-larigot » sont extrêmement hostiles à l'idée que les choses puissent changer à l'avenir pour les autres, car ce serait la négation même de leur vie. Férolement attachées au petit pouvoir que l'institution culturelle dominante leur a laissé, elles sont même opposées à l'idée d'égalité.

Inflexions : *Le bordel militaire de campagne (BMC) comme refuge de la non-maîtrise du désir sexuel sera-t-il un jour considéré comme étrangement préhistorique ?*

Françoise Héritier : Certainement. Et pas seulement le BMC : c'est tout ce qui est sous-entendu dans la tolérance à l'égard des clients des prostituées. L'idée que la pulsion sexuelle masculine doit trouver des corps pour s'épancher et qu'elle ne peut être maîtrisée est étrangement archaïque. En fait, le propre de l'humanité est de contrôler ses pulsions. En l'absence de cette capacité, nous vivrions dans un monde non réglé, nous tuerions ceux qui nous gênent, nous aurions les comportements les plus individualistes qui soient. Tout cela est policé, sauf dans le domaine sexuel. Là, le contrôle social n'a existé qu'à l'égard des femmes protégées par un homme, père, frère, mari, fils. Les autres sont bonnes à prendre. Et il n'est pas anodin de constater qu'à l'heure actuelle, dans les pays occidentaux, les cas de viol sont à 80 % intrafamiliaux : l'homme, qui devrait protéger la femme des assauts extérieurs, devient le prédateur. Alors que le propre des hommes est de pouvoir contrôler les pulsions et de créer la loi, on postule leur incapacité naturelle à maîtriser ce domaine. Là aussi, il s'agit d'une construction de l'esprit, tout comme l'est l'idée de la nécessaire satisfaction immédiate des pulsions masculines. Je pense notamment à un exemple qui me paraît très parlant. En Afrique de l'Ouest, les femmes donnent le sein à leur petit garçon dès que celui-ci pleure et demande à boire ; en revanche, elles font attendre leurs filles. Quand on leur demande la raison de cette différence, elles expliquent que les garçons ont le cœur « rouge », c'est-à-dire le cœur violent, et que cette violence peut fragiliser l'individu. Si on laisse le garçon crier trop longtemps, il peut en mourir, il faut donc lui donner immédiatement satisfaction.

Inflexions : *Et donc apprendre la patience aux filles...*

Françoise Héritier : Oui, parce qu'elles seront frustrées et devront attendre toute leur vie. On avance donc un argument physiologique pour les garçons, sociologique pour les filles. Cela renvoie à l'idée que se font ces sociétés d'hommes impatients et de femmes patientes. Nous construisons ainsi, dès la naissance, sans nous en rendre compte, deux races d'individus totalement différentes : ceux qui croient qu'il est normal d'avoir immédiatement la satisfaction de leur besoin quel

qu'il soit et ceux qui n'obtiendront pas cette satisfaction. La pulsion sexuelle est traitée de la même manière. Il lui faut un exutoire immédiat, du moins pour les mâles. Nous avons une propension à traiter différemment les garçons et les filles.

Inflexions : *Les couleurs, les jeux...*

Françoise Héritier : Même l'alimentation est différente... Un petit garçon est nourri de façon plus abondante que sa sœur, car on pense qu'il faut lui donner de la force...

Inflexions : *Pour revenir à la sexualité, l'un des arguments de la Légion étrangère pour refuser la présence de femmes dans ses rangs est que s'il y a des femmes en première ligne, il faudra les surprotéger, car si elles sont faites prisonnières, elles risquent d'être violées. Elles seraient des cibles de choix. Cette potentialité de viol vous paraît-elle opportuniste ?*

Françoise Héritier : Nous retrouvons toujours le même argument. Le viol est une manière non pas de répondre à une privation, mais d'affirmer une prééminence sur les hommes de l'autre camp en imposant des grossesses forcées. C'est ce qui s'est passé en Yougoslavie, en Espagne, au Rwanda... C'est un défi entre hommes. On part de l'idée que le corps des femmes est disponible quand elles ne sont pas protégées par leurs proches de sexe masculin. Quand ils disent « Si elles sont en première ligne, nous devons les protéger », les hommes se mettent en situation de père, de mari... Et en face, le violeur leur fait passer ce message : « Vous n'êtes pas des hommes puisque nous avons pris vos femmes. » On est dans la même logique conceptuelle. La seule question est de savoir jusqu'où va la solidarité entre combattants du même bord, quel que soit leur sexe.

Inflexions : *Et le statut des veuves de guerre ? Ne participe-t-il pas de cette inégalité. Pourrait-on imaginer des veufs de guerre ?*

Françoise Héritier : Oui, tout à fait. Aux États-Unis, cela existe. Les armées américaines sont celles qui envoient le plus de femmes en Irak ou en Afghanistan ; quand elles sont tuées, leurs maris sont veufs de guerre. Si les pensions de veuves de guerre existent, pourquoi n'y aurait-il pas des pensions pour les veufs de guerre ? Mais qu'implique la notion de pension pour les veuves de guerre ? Autrefois, c'était l'État qui prenait en charge la nourriture et l'éducation des enfants, subvenait aux besoins des femmes qui n'avaient pas de métier, qui n'existaient que comme épouses et mères au foyer. Désormais, il s'agit plutôt d'envisager une indemnité du dommage subi.

Inflexions : *La « veuve de guerre » trahissait donc cette inégalité ?*

Françoise Héritier : Oui. Les femmes n'avaient pas accès à des professions qui leur permettaient de survivre seules. Si elles ont un métier, une pension à vie ne me paraît pas indispensable. Qu'il y ait rétribution pour perte, ainsi qu'une aide pour l'éducation des enfants, oui. Mais autant pour les hommes que pour les femmes.

Inflexions : Certains disent que lorsque les hommes ne sont plus aptes à combattre en première ligne, ils ne peuvent trouver de postes protégés car ceux-ci sont occupés par des femmes. Si celles-ci occupent des postes avancés, il n'y a pas de raison pour qu'elles aient le monopole des postes protégés.

Françoise Héritier : Cette introduction actuelle dans l'armée est fidèle aux représentations traditionnelles. On attribue aux femmes des postes spécifiques : charge logistique, intendance... Si une plus grande égalité existait, selon les aptitudes de chacun, il n'y aurait pas de raison pour que les hommes ne puissent occuper les postes d'intendance ou ceux dits « protégés ».

Inflexions : Cette égalité, qui se construit sur le plan international, va-t-elle contribuer à un changement de regard ? S'agit-il d'un *acquis anthropologique majeur* ?

Françoise Héritier : La féminisation de l'armée, pas nécessairement. Mais cela fait partie de l'*acquis anthropologique majeur* qu'est l'égalité des sexes. J'entends par égalité des sexes la reconnaissance que les aptitudes des deux sexes sont du même ordre. Si, par exemple, on étudie un groupe d'une centaine d'individus constitué de cinquante hommes et de cinquante femmes choisis au hasard, les cinquante plus forts physiquement ne sont pas nécessairement des hommes et les cinquante plus faibles des femmes. De même, les cinquante plus disciplinés ne sont pas exclusivement des femmes. Les variations individuelles entre les personnes sont plus importantes que les variations du sexe. C'est vrai pour l'intelligence des situations, l'aptitude au commandement, à l'obéissance, à la création, à l'innovation...

Inflexions : Les qualités « masculine » ou « féminine » ont-elles un sens ?

Françoise Héritier : Il n'existe pas de qualité « masculine » ou de qualité « féminine » dictée par la nature.

Inflexions : Julia Kristeva disait que nous avons en chacun de nous deux sexes, homme et femme. Vous vous opposez à cette vision.

Françoise Héritier : Oui, car elle fixe en quelque sorte l'idée d'une différence naturelle essentielle dictant nos actes et nos comportements. Or ce qui nous différencie, ce sont nos hormones respectives, responsables de nos différences physiques. Le reste des aptitudes est réparti sur les deux sexes de façon aléatoire en fonction des différences individuelles. La construction sociale est de forger par l'éducation des comportements spécifiques correspondant à une attente de classification de « qualités » en deux groupes distincts, classification qui nous est transmise depuis la haute préhistoire. C'est intéressant. Des enquêtes menées dans de grandes entreprises afin de repérer les aptitudes des hommes et des femmes au management ont retenu dix qualités. Un certain nombre d'entre elles étaient communes aux deux sexes, d'autres censées être plus spécifiques aux hommes ou aux femmes. On en conclut qu'il s'agit de données naturelles et que

la complémentarité doit jouer. Mais si on regarde de plus près, on s'aperçoit que ce sont les comportements les plus espérés, les plus attendus en raison du sexe. Les femmes sont, par exemple, celles qui coopèrent le mieux entre elles et avec les membres de l'entreprise. Elles sont plus collégiales. Elles portent attention au travail de leurs subordonnés. Des caractères traditionnellement considérés comme plutôt féminins. Parmi les caractères communs, le dynamisme, l'intelligence des situations, la capacité d'entreprendre. Parmi les qualités les plus masculines, la surveillance critique du travail des subordonnés et la prise autonome de décision.

Ces différences, présentées comme innées, sont en fait cultivées et culturellement attendues. Les domaines des femmes seraient la bienveillance, le soin, ceux des hommes l'autorité et la décision rapide. Ce sont des constructions. On apprend par exemple aux petites filles à se taire et à ne pas se battre. Je me souviens d'une discussion dans l'ascenseur entre une mère et sa petite fille ; celle-ci racontait une bagarre qui s'était produite à l'école ; la mère, inquiète, dit : « J'espère bien que tu n'y as pas participé » ; et la petite fille, fière, de répondre : « Non, je suis restée à l'écart. » Deux garçons qui se battent sont deux bons petits coqs... Deux petites filles, des harengères, des furies...

Inflexions : *L'anthropologie, si absente de la médecine par exemple, serait donc essentielle pour aller plus loin que l'apparence des choses.*

Françoise Héritier : Il ne faut en effet jamais prendre les choses pour acquises mais interroger leur fondement.

Inflexions : *On oublie ce qui a permis leur gestation ; on n'essaie pas de comprendre...*

Françoise Héritier : Absolument. Ainsi on croit qu'il est normal de penser que la place des femmes n'est pas dans l'armée parce qu'elles n'ont pas la force physique nécessaire, qu'il faut les protéger, qu'elles ne peuvent pas être en première ligne... En fait, ces affirmations ne sont que les répétitions d'un mode archaïque de pensée fondé sur une appréhension désormais dépassée de la réalité, doublée de la volonté que rien ne change.

Inflexions : *Les fonctions « chasse » et « culture » ont-elles, à l'origine, reposé sur une séparation des sexes ?*

Françoise Héritier : Il ne s'agit pas tellement du clivage entre chasse et culture, qui est temporel (paléolithique *vs* néolithique), que de la séparation entre chasse et « cueillette », ramassage, qui est, elle, sexuée. Au paléolithique, les hommes étaient chasseurs, tuaient en faisant couler le sang. Les femmes ramassaient les baies, les tubercules, tuaient les petits animaux à condition de les piéger ou de les assommer. Elles nourrissaient le groupe à 80 %, car la chasse était bien aléatoire. La chasse était réservée aux hommes, la cueillette aux femmes. Cela ne veut pas dire que les hommes sont incapables de cueillir et les femmes

de chasser. Dans certaines sociétés, elles participent d'ailleurs à des chasses difficiles, à des pêches extrêmement sportives. En Terre de Feu, par exemple, elles assomment les phoques au fond de la mer, au Japon, elles pêchent des coquillages à de grandes profondeurs. Ce n'est donc pas une question de compétence physique.

Au néolithique est apparue toute une série de techniques : élevage, agriculture, poterie, roue... La répartition des tâches de l'agriculture et de l'élevage s'est différenciée pendant des milliers d'années de façon instructive et intéressante. Celles qui font appel à une technique sont ainsi réservées aux hommes. Les femmes n'accèdent aux outils techniques que lorsque ceux-ci, devenus archaïques, sont remplacés par des outils nouveaux. Je m'explique : au départ, les hommes et les femmes utilisaient l'épieu et le bâton à fouir. Apparaît le métal. Les hommes s'en saisissent pour couper des arbres, sarcler la terre, fabriquer haches et houes. Les femmes continuent, elles, à utiliser le bâton. Apparaît l'araire, les hommes abandonnent la houe métallique désormais réservée aux femmes. Apparaît la charrue à soc réversible, les hommes délaissent l'araire, dont s'emparent les femmes, pour prendre la charrue. Apparaît le tracteur, les hommes quittent la charrue conservée par les femmes. Apparaissent les grosses machines multitâches. Ce sont les hommes qui les conduisent, les femmes, elles, surveillent si les sacs tombent bien dans la remorque. Il y a un côté « asymptotique » dans cette évolution qui voit l'accaparement des techniques et de la modernité par le sexe masculin, tout en montrant la capacité des femmes à les utiliser quand on leur en autorise l'accès.

Inflexions : Pour conclure, j'aimerais avoir votre avis sur le commandement, sur les femmes « généraux ». Leur demande-t-on des qualités particulières ? De la même façon, quand M^{me} Alliot-Marie était ministre de la Défense, l'opinion publique doutait de sa capacité à se faire obéir par des généraux à cinq étoiles, alors qu'elle a en fait été très respectée.

Françoise Héritier : C'est une question de compétence. Si une femme possède les compétences requises, cela ne devrait poser aucun problème, ce n'est pas l'uniforme qui fait l'autorité. Quittons l'armée. Quand j'ai été élue au Collège de France, j'étais la seule femme. Et je le suis restée pendant quinze ans avant que M^{me} Le Douarin ne me rejoigne. Je me souviens qu'un jour, lors d'une réunion consacrée au choix de nouveaux professeurs, certains de mes pairs couvraient d'éloges une candidate, vantant sa beauté physique, son charme, ses jambes... Interloquée, j'ai demandé si lorsqu'un homme se présentait à un tel poste on faisait autant attention à sa prestance physique... Ce glissement entre fonction et sexe, je l'ai vu s'opérer en Afrique entre fonction et couleur. Du temps de la colonisation, les villages de Haute-Volta (Burkina Faso) étaient administrés par un commandant de cercle, un Blanc. Après l'indépendance, la fonction a été

naturellement africanisée, mais les villageois continuent à dire : « Le Blanc est venu. » Le représentant de l'autorité était toujours assimilé à un Blanc. Comme il l'est à un homme. Comme on juge une femme davantage sur son attrait sexuel que sur ses compétences.

Inflexions : *Le terme « la générale » rappelle Feydeau... Vous semble-t-il pertinent de féminiser les grades ?*

Françoise Héritier : Le vocable « la générale » désigne aussi la première représentation d'une pièce de théâtre... On pourrait dire la générale ou le général ; certains mots ont au féminin un sens et au masculin un autre. Si le terme prête à confusion, on peut l'utiliser au masculin. Sinon, je suis favorable à la féminisation des termes de métier, et ici de grades ; elle me semble nécessaire. Si l'on veut que changent les mentalités, il faut modifier les supports verbaux de l'ordre archaïque.

Propos recueillis par Didier Sicard ↗



SANDRINE ATTIA

ALLER AU-DELÀ DES IDÉES REÇUES

Alors que le sujet fait l'objet d'une littérature abondante chez nos homologues anglo-saxons, les études françaises portant sur la relation entre les femmes et la chose militaire brillent malheureusement par leur rareté. Néanmoins, de plus en plus d'éminents sociologues et historiens se penchent sur la question afin d'apporter quelques clés de compréhension à ce phénomène.

À l'inverse, s'interroger sur l'évolution des spécificités du métier des armes à l'épreuve de la mixité, comme le propose ce numéro d'*Inflexions*, est une démarche originale qui revêt un caractère nouveau et inexploré. Originale, car cette approche rompt avec les questions généralement posées sur le lien entre femmes et armées, et se démarque des études traditionnelles centrées sur l'analyse de l'intégration des femmes au sein de celles-ci et les effets de leur carrière militaire sur leur situation personnelle. Mais originale surtout en ce sens que le choix sémantique adopté pour la formuler sous-tend d'emblée une partie de la réponse à la question qui, ainsi énoncée, semble suggérer que la mixité peut être, ou avoir été, une épreuve pour le métier des armes en ce qu'il a de plus spécifique.

Ce point pourrait de prime abord paraître extrêmement curieux quand on note que la majorité des études existantes sur les femmes dans l'armée démontrent souvent le contraire. Elles soulignent une intégration, harmonieuse certes, mais obtenue au prix de difficultés à la fois personnelles, familiales et professionnelles. Le constat courant sur la mixité des armées insiste donc plutôt sur les épreuves à surmonter pour s'intégrer au métier des armes. Il y a donc loin vers la thématique dont l'étude est proposée ici. La femme, la mixité, ou la féminisation comme on veut bien la nommer, serait-elle de nature à infliger des meurtrissures aux spécificités et aux fondements mêmes du métier des armes ? La question mérite effectivement d'être également posée dans ce sens pour évaluer la portée de ce phénomène.

Comme tout changement, la mixité a obligé la Défense à se poser des questions sur ses fondements et ses valeurs, a placé l'institution – par la remise en cause qu'elle impliquait – devant ses forces, ses faiblesses et ses contradictions. Mais loin de l'ébranler, elle a été un atout essentiel pour permettre au monde militaire de traverser avec succès ses récents bouleversements structurels et opérationnels.

Cette annonce pourrait paraître ambitieuse alors que l'on considère couramment que c'est la féminisation qui a été l'un des bouleversements majeurs de notre époque. Or, en replaçant le phénomène de

mixité dans son contexte historique et sociologique, et en l'étudiant également à l'aune des évolutions structurelles subies par les armées dans leur ensemble durant la même période, on pourra relativiser l'aspect révolutionnaire que l'on veut bien lui octroyer. Ceci posé, un aperçu, certes non exhaustif, des spécificités du métier des armes appliquées à la gent féminine, permettra, enfin, d'attester de façon objective, et sans féminisme exacerbé, de sa réelle contribution bénéfique à l'action de nos forces aujourd'hui.

Contrairement aux idées reçues, la féminisation des armées n'est pas un phénomène récent mais un fait ancien et éprouvé dont les succès sont à l'origine de son expansion. Le lecteur rompu à l'histoire de France voudra bien se souvenir que, déjà, en 1429, une certaine Jeanne conduisit à la suite de son étendard les armées de France à la victoire aux portes d'Orléans, à Patay et sur la route de Reims. Son statut de sainte ne fait pas moins d'elle une femme, acceptée alors si ce n'est au rang de chef de guerre tout du moins de conseiller militaire par les plus hautes autorités de l'État. Sans exhumer aussi loin nos cours d'histoire militaire, on se souviendra aussi que les récits de la Grande Armée sont émaillés de témoignages sur le courage et l'engagement de plus de huit cents femmes enrôlées comme simples dragons ou officiers de hussards, connues et reconnues, dont certaines décorées pour leurs faits d'armes par l'Empereur lui-même. Elles servaient au sein des armées de Napoléon à visage découvert ou de façon anonyme suite au décret n° 804 du 3 mai 1793 pris par la Convention, dont l'article 11 avait prescrit que « les femmes servant actuellement dans les armées ser[aient] exclues du service militaire ».

Plus proche de nous, la loi du 11 juillet 1938 relative à l'organisation de la nation en temps de guerre prévoyait l'appel aux femmes tant par engagement, mobilisation que réquisition¹. Deux ans plus tard, en novembre 1940, le premier statut militaire pour les femmes était créé avec le corps des volontaires françaises libres. Ces dernières, aux côtés des auxiliaires féminines de l'armée de terre (AFAT), comme leurs consœurs britanniques des Women Auxiliary Air Force (WAAF), Auxiliary Territorial Service (ATS) et Women's Royal Navy Service (WRNS), seront directement impliquées dans le conflit et, pour certaines d'entre elles, parachutées en France occupée afin de remplir des missions opérationnelles de premier plan dans l'organisation de la Résistance. Fort du succès de ces expériences, le décret du 15 octobre 1951 portant statut du personnel des cadres militaires féminins permet, enfin, pour la première fois, aux femmes de s'enrôler en temps de paix.

1. « La place des femmes dans la professionnalisation des armées », *Avis et rapport du Conseil économique et social*, 2004.

L'histoire de la féminisation des armées et les conditions d'intégration des femmes s'accélèrent dans les années 1970, comme le relève une étude du Conseil économique et social². La loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires, pionnière dans le reflet des avancées sociales de son époque, supprime les distinctions statutaires entre les deux sexes et permet, dans le principe, aux femmes d'accéder à tous les grades de la hiérarchie. Elle leur interdit cependant toujours les grandes écoles militaires³ et conserve également un système de quotas pour le recrutement au sein de nombreux domaines de spécialité. Il ne sera levé que par le décret du 16 février 1998 ouvrant ainsi théoriquement la voie à une pleine féminisation du métier des armes⁴ et permettant au taux de celle-ci de progresser d'un niveau initialement limité à 5 % aux 14,72 % des effectifs⁵ que nous connaissons aujourd'hui.

En 2011, il convient de prendre du recul sur une évolution parfois présentée comme exponentielle, voire révolutionnaire. Certes, en cinquante ans, le taux de féminisation des armées est passé d'un niveau presque infime à un taux jugulé à 5 %, puis à un quasi-triplement en l'espace de dix ans ; mais « moins de 15 % » reste encore un chiffre trop marginal pour avoir pu faire chanceler sur ses bases une institution aussi ancienne, solide et éprouvée que la Défense. Même si ce taux est en constante « douce augmentation » et demeure exemplaire au regard des avancées en la matière de nos partenaires occidentaux, il peut difficilement, par la faible proportion qu'il représente, être raisonnablement qualifié de bouleversement, surtout lorsque l'on constate que le lien entre femme et carrière militaire est un fait institutionnellement acquis depuis près d'un siècle.

La mixité doit être remise en perspective de façon dépassionnée et objective. Loin d'avoir touché les armées comme un raz de marée affluent à tous les niveaux de la hiérarchie et dans tous les domaines de spécialité, elle suit de façon naturelle, parfois en décalage mais aussi parfois de façon novatrice, l'évolution de la place de la femme dans la société civile. Elle correspond donc à une progression logique du métier des armes en cohérence avec l'évolution de la société au sein de laquelle il évolue.

Cette cohérence est visible à la fois en termes d'évolution chronologique et structurelle. Dans une société où le plafond de verre demeure

2. *Ibid.*

3. L'accès aux grandes écoles ne sera ouvert aux femmes qu'en 1978 pour l'École de l'air, en 1983 pour l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et l'École militaire interarmes, en 1987 pour l'École des officiers de la gendarmerie nationale et en 1993 pour l'École navale et l'École du commissariat.

4. Les postes dans les escadrons de gendarmerie mobile (à l'exception des postes d'officiers ouverts aux femmes) et à bord des sous-marins demeurent réservés aux militaires masculins en raison des conditions particulières d'exercice.

5. 30 septembre 2009, direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRHMD).

une réalité pour 69 % des femmes cadres et dans laquelle 55 % des femmes ont le sentiment que leur(s) congé(s) maternité a (ont) eu un effet négatif sur leur progression de carrière, les problématiques évoquées par leur place au sein des armées ne sont ni surprenantes ni isolées. Ainsi, comme leurs consœurs du secteur civil qui ne sont que 8 % à siéger au sein des conseils d'administration des cinq cents plus grandes entreprises françaises, les femmes représentent moins de 3 % du corps des officiers supérieurs. Plafond de verre, conventions sociales ou accès décalé par rapport aux hommes à l'enseignement supérieur : les causes de cette mince proportion sont nombreuses.

Cependant, en ce qui concerne la Défense, la représentation des femmes aux postes à responsabilité, notamment aux emplois supérieurs d'encadrement, est indéniablement appelée à progresser sensiblement dans les années à venir. Les quotas et restrictions d'emploi qui existaient jusqu'en 1998 contribuent en effet à expliquer la faible proportion de femmes dans des postes à responsabilité élevée. Il est donc nécessaire d'attendre que celles recrutées depuis 1998 atteignent l'âge et les qualifications permettant d'accéder à ces derniers pour juger de l'évolution réelle de la féminisation de la pyramide des grades⁶.

Ce reflet de la société civile dans la répartition hiérarchique se retrouve également dans les domaines de spécialité où les femmes exercent leur activité. Celles-ci composent 47 % de la population active française, avec une double polarisation vers les métiers les moins qualifiés et le secteur tertiaire (filières sanitaire, sociale ou administrative)⁷. En parallèle, même si cette répartition a longtemps été « forcée » par des quotas, on trouve également aujourd'hui 31,93 % de femmes dans les métiers d'exécution. Le bilan 2008 de la charte de l'égalité entre les hommes et les femmes réalisé par le ministère de la Défense relève également une féminisation hétérogène des spécialités, davantage marquée dans les métiers de soutien administratif, de gestion des ressources humaines et de santé⁸. Ainsi, 56,2 % des femmes militaires occupent des emplois liés à l'administration et à la gestion des ressources humaines, et elles représentent 65,37 % des effectifs du service de santé⁹.

En revanche, la Défense est plus novatrice et plus juste que bien des secteurs professionnels civils en ce qui concerne les statuts. Là

^{6.} Les armées ne comptent à ce jour que 10,79 % d'officiers femmes alors que le taux de féminisation des candidats admis aux concours externes de recrutement d'officiers est aujourd'hui d'environ 31 %.

^{7.} « Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », établi par Brigitte Grésy, membre de l'Inspection générale des affaires sociales, juillet 2009.

^{8.} Bilan 2007 de la charte de l'égalité entre les hommes et les femmes.

^{9.} « Place des femmes dans la professionnalisation des armées », *Avis et rapport du Conseil économique et social*, 2004.

où la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires garantit l'égalité entre les sexes, y compris en matière de cursus et de rémunération, on compte des différences de salaires allant jusqu'à 32 % entre les hommes et les femmes titulaires d'un diplôme du deuxième ou du troisième cycle employés dans le secteur civil. En 2006, à d'autres niveaux de qualification, la rémunération brute totale moyenne des femmes était inférieure de 27 % à celle des hommes dans les entreprises de dix salariés et plus, alors que, quel que soit son grade, une femme militaire est rémunérée de la même façon que ses collègues masculins. De même, si dans certaines entreprises on hésite malheureusement à promouvoir à des postes de responsabilité une femme qui « risque » d'être indisponible pour cause de congé maternité, les promotions au sein de la Défense sont liées au niveau de grade et de compétence de chacun.

Ce rappel historique et sociologique permet de relativiser l'évolution de la mixité dans les armées. Cette dernière, effectuée de façon progressive, amortie par des paliers successifs de vingt ans (années 1950, 1970 et 1990) tient plus de l'évolution graduelle que de la véritable révolution. En outre, les taux marginaux, voire symboliques, selon les propres termes du tableau de bord de la féminisation des armées (1,1 % dans la spécialité combat de l'infanterie, 2 % chez les fusiliers marins, 1,5 % dans les unités de protection de l'armée de l'air ou encore 3 % dans les unités de surveillance de la gendarmerie¹⁰), atteints dans de nombreuses spécialités, viennent corroborer l'idée que la mixité ne peut pas être réellement considérée comme un bouleversement pour les fondements mêmes du métier des armes.

Le raisonnement serait cependant incomplet si l'on ne s'interrogeait pas sur la nature même de ces fondements. Il ne s'agit pas ici d'étudier en détail, une par une, les spécificités du métier des armes, mais de voir en quoi celles-ci sont compatibles ou non avec la présence de femmes au sein des armées.

Dans une préface rédigée pour *Les Cahiers de Mars* de décembre 2009 consacrés aux spécificités militaires, le général d'armée Jean-Louis Georgelin, alors chef d'état-major des armées, rappelait que ces spécificités étaient inscrites dans le statut général des militaires, et les différenciait entre exigences, compétences et valeurs. La loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires précise dans son article premier que « l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité », exigences morales qui, s'il était encore nécessaire de le prouver, ne souffrent pas de

^{10.} Tableau de bord de la féminisation des armées, 1^{er} octobre 2008, DRHMD.

différenciation entre les sexes. Les compétences, quant à elles, grâce à un creuset d'instruction initiale et de formation de spécialité commun aux hommes et aux femmes, sont acquises par chaque soldat de façon indifférenciée. Les valeurs, enfin, déterminent « une conception particulière des rapports sociaux et humains » faite d'altruisme, de dévouement, de fraternité, de rigueur et de force morale. En quoi ces valeurs que l'on attribuerait volontiers à une infirmière, une éducatrice, une juge ou une policière ne pourraient-elles pas l'être également à une femme militaire, baignée de surcroît depuis le début de sa formation dans une culture fondée sur un code d'honneur forgé sur ces principes ?

Le charisme, l'exercice de l'autorité, indispensables au personnel d'encadrement, sont aussi des capacités que l'on a tardé à reconnaître aux femmes. Ainsi a-t-on pu noter que c'est l'accès aux grandes écoles militaires, et par voie de conséquence aux plus hauts postes hiérarchiques, qui leur a été octroyé en dernier. Avec force patience, elles ont cependant montré que leur style de commandement différent, souvent plus empreint d'écoute et de psychologie, pouvait être tout aussi efficace et respecté que celui plus « viril » des hommes.

Au-delà de ces spécificités morales, et afin d'être exhaustif, il convient de ne pas ignorer la question essentielle du monopole de la violence dévolu à nos armées et du corollaire de la force physique qui lui est souvent associé. Les derniers engagements ont montré de façon dramatique que la force physique pouvait encore de nos jours être le dernier recours du soldat face à la barbarie. L'exemple de l'Afghanistan montre un retour à des types d'engagement où le contact direct, la force physique et parfois même le corps à corps ont toute leur place.

Il est ainsi légitime de s'interroger sur la place des femmes dans ce type de combat. La question de la force physique justifie tout à fait les réticences que certains pourraient exprimer face à des cas de violence extrême. Sans dénier aux femmes leurs qualités réelles en matière de résistance physique, peu d'entre elles peuvent honnêtement affirmer pouvoir surmonter un combat à mains nues d'égale à égal avec un homme aguerri par l'entraînement. Afin de pallier cette différence, qu'il est illusoire de nier, c'est certainement le recours à de nouveaux types de formation, ainsi qu'une confiance dans les orientations proposées par l'encadrement de contact au cas par cas, qui devront guider les choix futurs en la matière.

Enfin, accepter de porter les armes de la nation est au centre de la vocation militaire, avec la double conséquence que cela implique en termes de sacrifice de soi et de résolution à prendre le cas échéant la vie d'autrui. C'est ici que la maxime souvent entendue revient à l'esprit de chacun : « Une femme est faite pour donner la vie, pas pour

tuer. » Ceux qui considèrent que la mixité porte atteinte aux spécificités du métier des armes pour ces « raisons-là » ne semblent pas être réellement objectifs. Leur vision est faussée non seulement par une certaine symbolique de la féminité qui cacherait la capacité des femmes et les compétences qu’elles seraient susceptibles d’acquérir grâce à une formation militaire d’excellent niveau, mais également par une vision partielle et partielle du rôle du soldat au XXI^e siècle.

En effet, si on peut considérer comme machiste et suranné de réduire les femmes à leurs simples capacités reproductrices, il est aussi anachronique et potentiellement dangereux d’assimiler leurs camarades masculins au rôle de simples machines à tuer. Dans le contexte large de l’ensemble des missions qui leur sont dévolues, la spécificité des forces armées n’est plus principalement l’emploi de la force virile individuelle en vue de terrasser l’ennemi, mais également la capacité à déployer avec endurance les compétences nécessaires à une action collective appuyée par l’usage d’une technologie de plus en plus avancée au profit de missions touchant également au maintien de la paix, à l’appui à l’action humanitaire ou au secours des populations. C’est dans ce contexte bien spécifique que la mixité des armées, loin d’ébranler les spécificités du métier des armes, prend toute sa valeur.

Plus que la féminisation, ce sont les bouleversements historiques, structurels et sociétaux ainsi que leurs effets induits qui ont bouleversé nos armées. La chute du mur de Berlin, l’effondrement du bloc de l’Est, les conflits issus de la décolonisation, les mutations vers une armée de projection, les opérations de maintien de la paix, les missions intérieures et la professionnalisation ont modifié à la fois les structures et entraîné les changements de mentalité que certains voudraient par facilité imputer à une minorité.

La discrimination sexiste est en effet l’arme du faible, révélatrice d’un manque de clairvoyance vis-à-vis de la réalité. Les parlementaires eux-mêmes reconnaissent que la professionnalisation n’aurait pu se faire avec le même succès sans l’apport quantitatif et surtout qualitatif du recrutement féminin¹¹ (pour une même génération, 70 % de filles ont le bac contre 59 % des garçons¹², le niveau moyen d’études des femmes recrutées et le taux de sélection est supérieur à celui des hommes dans la catégorie militaires du rang). Révélatrice aussi d’un manque de confiance vis-à-vis des orientations retenues par les plus hautes autorités de l’État au travers de la loi du 28 octobre 1997 sur la professionnalisation des armées ou encore du décret du 16 février 1998

11. « Place des femmes dans la professionnalisation des armées », *Avis et rapport du Conseil économique et social*, 2004.

12. « Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », établi par Brigitte Grésy, membre de l’Inspection générale des affaires sociales, juillet 2009.

supprimant les quotas. Certains pourraient bien sûr rétorquer que le choix de recruter des femmes relevait alors plus de la nécessité de trouver rapidement une main-d'œuvre abondante que d'une véritable conviction mue par des considérations égalitaires.

Femmes et métier des armes, mariage d'amour ou de raison ? La polémique serait sans fin et il ne s'agit pas ici de décortiquer la pertinence des choix de nos autorités politiques. Toujours est-il que la professionnalisation n'aurait pu se faire dans les conditions et avec le succès qu'on lui connaît sans l'apport des recrutements féminins.

En effet, outre les effets bénéfiques sur le recrutement que nous venons d'évoquer, c'est tout un état d'esprit adapté au nouveau contexte de professionnalisation et à des missions différentes que les femmes ont contribué à forger aux côtés de leurs camarades masculins. Leur présence dans les armées a ainsi permis de renforcer le lien armée/nation dans une société que la fin de la conscription a éloignée du monde militaire et qui peine parfois à comprendre le rôle de l'armée et de ses engagements. Les contacts que les femmes militaires peuvent entretenir avec d'autres catégories de la population que leurs homologues masculins, mais aussi leur présence même au sein de l'institution, contribuent à permettre à chaque Français de se reconnaître plus facilement dans son armée lorsque celle-ci est le reflet des équilibres sociaux qu'il côtoie au quotidien.

De même, sans présomption aucune et d'expérience¹³, la présence des femmes a également permis aux armées d'obtenir une meilleure reconnaissance et des échanges plus fluides avec le reste de la fonction publique. Leur présence dans les différentes administrations de l'État étant chose acquise depuis longtemps, il n'était pas rare d'y constater des *a priori* négatifs sur un milieu considéré comme « macho » et « renfermé ». Le pas vers la méfiance et la réticence était vite franchi. Cette présence a « rassuré » les ministères les plus effrayés par la « virilité » de la « grande muette »¹⁴. Grâce à des sensibilités et à des modes d'interaction différents, la Défense a pu se créer d'autres réseaux, contribuant à enrichir les contacts quotidiens.

En parallèle d'efforts notables en matière de communication, l'ouverture des postes à responsabilité aux femmes a permis à l'armée de se départir de l'image de cercle fermé à la mentalité désuète qui lui collait à la peau. La place, le statut et les perspectives qui leur sont offerts ont été pour la Défense l'occasion de se montrer sous un jour, réel, empreint de modernité et d'ouverture d'esprit, lui permettant de

¹³. L'auteur a servi sept ans dans des affectations à caractère interministériel.

¹⁴. Il est à noter que cette expression est interprétée par de nombreux interlocuteurs comme une référence à un mutisme supposé de la Défense et non pas comprise dans son sens historique lié à l'octroi tardif du droit de vote (et donc d'expression citoyenne) aux militaires.

tenir son rang aux côtés d’autres organismes de la fonction publique traditionnellement plus démonstratifs.

Au sein des armées, la présence des femmes a également entraîné de nombreuses avancées. Avancées sociales tout d’abord, car les contraintes spécifiques des « mères » associées aux impératifs de disponibilité ont amené la Défense à repenser ses mesures de soutien vis-à-vis des « chargés de famille » dont leurs collègues masculins tirent également aujourd’hui les bénéfices. Avancées opérationnelles ensuite et surtout, grâce à des qualités reconnues qui ont enrichi les rapports humains et l’exercice du commandement. « Les femmes donnent une dimension nouvelle au métier militaire. Leur style de commandement, et plus largement d’interaction professionnelle, est souvent différent de celui des collègues masculins, mais plus en phase avec l’évolution de la société et des besoins opérationnels. Elles apportent notamment d’incontestables qualités en matière de relations humaines, précieuses dans les nouveaux types d’engagement en opérations¹⁵. »

Leurs capacités d’écoute et d’échange sont ainsi un atout considérable dans les missions qui impliquent de nombreux contacts avec les populations, en particulier sur des théâtres où les traditions ou les usages religieux interdisent aux femmes tout échange avec des hommes étrangers à la cellule familiale. Les liens qu’elles peuvent assurer avec les populations féminines locales apportent un appui d’une grande richesse à leurs collègues masculins qui, sans elles, n’auraient accès qu’à 50 % de la population. Leur présence et leur intégration au sein des forces sont aussi un atout de poids pour appuyer les valeurs d’égalité hommes femmes qui sont l’une des raisons d’être de notre engagement dans certaines régions du monde.

Ainsi, loin d’avoir mis à l’épreuve le métier des armes, la féminisation l’a au contraire aidé à surmonter les bouleversements les plus importants auxquels les armées ont été confrontées. Comme toute remise en question, la mixité a renforcé les fondements mêmes de ce métier en contribuant à lui permettre de s’adapter au contexte dans lequel évoluent les armées du XXI^e siècle.

Sans nier les difficultés, voire les combats menés par certaines de nos aînées pour « faire leur place » dans un milieu souvent hésitant, parfois réfractaire à leur arrivée, il est temps de reconnaître avec soulagement que la question de la mixité dans les armées n’est aujourd’hui plus une question et que, bien au contraire, la plus-value de l’engagement des femmes tend à être de plus en plus reconnue.

^{15.} Audition de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, devant le Conseil économique et social le 17 mars 2004 suite à la journée de la femme et après la remise au Premier ministre de la charte de l’égalité entre les hommes et les femmes.

La France bénéficie de l'armée la plus féminisée d'Europe, et ce mouvement s'inscrit pleinement dans les engagements internationaux auxquels elle a souscrit et qu'elle promeut. Au cours de la présidence de l'Union européenne qu'elle a exercée au second semestre 2008, elle a fait de la lutte contre les violences à l'égard des femmes ainsi que de la promotion de leur rôle dans le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit sa priorité en matière de droits de l'homme. À l'été 2010, elle a établi un plan national d'action pour la mise en œuvre des résolutions « femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité des Nations Unies¹⁶, dont l'objectif général est d'œuvrer en faveur d'une participation directe et effective des femmes aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu'aux processus décisionnels liés à la consolidation de la paix et à la reconstruction.

Si « le ministère de la Défense n'entend ni aujourd'hui ni demain mener de politique discriminatoire »¹⁷, et dans le respect total de cette démarche juste, saine et équilibrée qui affirme qu'« une discrimination positive n'est pas non plus souhaitable »¹⁸, la prise en compte de ces nouveaux engagements nécessite cependant de mener une réflexion sur la façon dont les armées peuvent désormais « transformer l'essai » de la féminisation. Cette réflexion passera indubitablement par la poursuite des mesures visant à faciliter les conditions d'exercice non pas des femmes mais des « chargés de famille », notamment le développement des actions sociales en faveur de la petite enfance, mais également et surtout par une analyse des domaines sous-féminisés dans lesquels les femmes seraient à même de donner la pleine mesure de leurs compétences. Cette analyse pourrait notamment évaluer la pertinence de faire évoluer l'information et la formation concernant ces filières pour permettre à celles qui le souhaitent d'y accéder avec des chances équitables.

Au même titre qu'il pourrait sembler pertinent d'employer plutôt des hommes pour certains types de missions, l'étape suivante, qui ferait du défi représenté par la mixité un double succès, sera indéniablement de déterminer comment la présence des femmes et les compétences spécifiques qui leur sont reconnues pourront être pleinement mises à profit et sciemment sollicitées pour le succès de nos armées dans le plein respect de nos spécificités militaires. ■

16. Résolutions 1325, 1820, 1898 et 1889. Voir l'article d'Irène Eulriet, « L'ONU, les femmes, la paix et la sécurité », dans ce numéro d'*Inflexions*.

17. Audition de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, devant le Conseil économique et social le 17 mars 2004.

18. *Ibid.*



MARTINE BERTOLDI

À LA CONQUÊTE DES « ARMES »

Ma vocation peut en partie s'expliquer par le métier de mon père, qui a grandement influencé mon enfance et qui m'a insufflé un certain désir pour l'action et l'aventure. Il était sous-officier dans la coloniale et j'ai passé ma petite enfance en Afrique de l'Ouest et équatoriale. J'éprouvais de l'admiration pour ce qu'il faisait et toutes les aventures qu'il avait vécues durant la Seconde Guerre mondiale, puis en Indochine ou en Afrique.

Au Congo-Brazzaville, entre 1961 et 1964, j'adorais partir en brousse les jeudis avec les pères missionnaires. Un jour, le pays s'est retrouvé secoué par des émeutes. C'était la première fois que, au milieu de hurlements, j'entendais exploser des grenades et autres armes à feu. Déscolarisés en fin d'année 1963, mes frères et moi restions enfermés à la maison. Seul mon père partait en mission. Je savais que ma mère avait une caisse de grenades sous leur lit en cas d'intrusion dans la maison.

Mi-janvier 1964, nous embarquions à bord d'un avion militaire du côté de Maya Maya, en compagnie d'autres familles, de militaires congolais et de viande congelée entreposée entre nos jambes. Nous avons atterri à Pointe-Noire. J'avais très peur, surtout que l'avion s'écrase en pleine forêt. Le soldat qui se trouvait à mes côtés me montrait son fusil pour me rassurer. Après plusieurs nuits passées dans une zone militaire, nous avons été conduits au port où nous attendait le *Savorgnan de Brazza*, un paquebot de la compagnie maritime des Chargeurs Réunis qui avait pour mission de nous ramener à Bordeaux, après plusieurs escales le long de la côte ouest de l'Afrique. Durant la traversée, qui a duré plus de vingt-cinq jours, j'étais toujours volontaire pour organiser des jeux au profit des autres enfants embarqués. Déjà germait en moi le désir de porter l'uniforme, d'être militaire, de pouvoir agir, d'être responsable.

Un autre temps fort de mes deux premières décennies fut la découverte du sport. J'ai pratiqué ainsi plusieurs disciplines durant une grande partie de mon existence en commençant par le hand ball, dès la classe de cinquième. Après avoir occupé le poste d'« arrière central », je suis devenue capitaine de mon équipe locale.



L'engagement, un début consensuel

Je me suis donc engagée en avril 1975 à l'École interarmées du personnel militaire féminin (EIPMF), à Caen-Carpiquet.

L’encadrement de cette école singulière puisque déjà interarmées était essentiellement féminin. Les quelques sous-officiers masculins présents avaient la responsabilité de tout ce qui avait trait à l’instruction militaire, y compris sportive. La formation militaire générale était destinée à l’ensemble des personnels féminins des trois armées, officiers et sous-officiers, puis une formation spécifique était délivrée à chaque armée afin de donner une connaissance du milieu dans lequel ils étaient appelés à servir. En fonction de l’option choisie lors de son engagement, à savoir « recrutement » ou « état-major », les élèves sous-officiers de l’armée de terre suivaient une formation dite de « spécialisation » de quatre mois, toujours à l’EIPMF, tandis que celles qui avaient retenu les « transmissions » partaient pour Montargis.

C’est habillées en treillis « American Model » que nous effectuions notre instruction militaire, qui se résumait à quelques cours d’armement et de combat élémentaires. Toutes les élèves passaient aussi le permis de conduire et les cours étaient dispensés, là aussi, par les sous-officiers masculins. L’ordre serré¹ était toujours encadré par le chef de section féminin ou par son adjointe. Cette pratique quotidienne a permis à la promotion de défiler avec brio le 14 juillet 1975 à Paris, place de la Bastille. J’y étais !

Les quinze premiers jours, voire le premier mois d’apprentissage, dédiés à l’acquisition de l’identité du soldat, étaient durs, en particulier pour les plus jeunes qui quittaient leur famille, leur région, leurs amis pour la première fois ; nombreuses étaient celles qui abandonnaient. Cette coupure nette avec leur vie antérieure, l’internat rigoureux, le port strict de la tenue et l’organisation forcée de leur « espace-temps » les déboussolaient. Pourtant, tout était mis en œuvre pour préserver l’intégrité des effectifs d’une promotion. L’encadrement féminin, sévère mais très présent, exigeait que l’on soit exemplaire, surtout au plan comportemental.

Dès notre arrivée dans nos affectations respectives, nous devions être perçues sans équivoque comme militaires à part entière. Il était hors de question que l’on puisse souffrir de discriminations. Aussi l’encadrement nous encourageait sans cesse. Les moniteurs masculins s’inscrivaient dans cette logique ; très compréhensifs, ils veillaient à ce que chacune réussisse. Celles qui restaient étaient des filles de caractère, volontaires, audacieuses et dotées d’une certaine idée de la discipline. Elles étaient fières de saluer le drapeau tricolore. La grande majorité était déjà bachelières et certaines, détentrices d’un début de licence universitaire, ne voulaient plus être cantonnées à un métier

1. Exécution collective des gestes d’une troupe en parade avec ou sans « maniement d’armes ».

commun, routinier. Engagées, elles étaient déterminées à accomplir quelque chose, à faire une carrière soit de sous-officier, soit d'officier. A l'époque, le terrain était loin d'être défriché ! Mais nous n'avions pas conscience des difficultés que pouvait présenter notre intégration dans cet univers professionnel purement masculin, fait par les hommes ; nous ne songions qu'au lendemain, à servir et à réussir.

En 1975, j'ai rejoint le bureau du service national (BSN) de Strasbourg pour occuper, en tant que sergent, des fonctions administratives, autrement dit un emploi féminin « traditionnel ». Les différents postes, notamment celui de chef du bureau du service national, étaient tenus par des officiers masculins, des sous-officiers souvent féminins et des civils. Au plan statutaire, il avait été demandé à chaque sous-officier féminin soit de conserver son statut particulier avec ses restrictions d'emploi, soit d'opter pour le statut général des militaires qui supprime les distinctions entre les deux sexes. La plupart des jeunes femmes ont accepté d'emblée de passer sous le nouveau statut, peut-être pour éviter la marginalisation, mais surtout pour s'inscrire dans cette évolution de l'institution qu'elles subodoraient déjà inexorable.

Nous n'étions pas obligées de porter la tenue, et nous étions dispensées de service et de tir. Pour cela, il fallait être volontaire, volontariat qui fut vite gommé par la mise en place progressive du nouveau statut. Les quelques cadres masculins de l'époque ne manifestaient aucune hostilité à l'égard de ces femmes qui avaient décidé de s'engager dans l'armée et qui assimilaient avec aisance les obligations dues au statut de militaire. Ils avaient plus tendance à les protéger qu'autre chose.

En 1978, mutée au BSN de Poitiers, je retrouve la même ambiance fraternelle. Certains adjudants et adjudants-chefs féminins avaient conservé leur statut initial, mais n'étaient pas pour autant écartées des activités, en particulier celles de cohésion. Le machisme, l'agressivité ne s'y exprimaient pas. Nos camarades masculins appréciaient chez les jeunes femmes que nous étions cette volonté farouche de pratiquer, en commun, les activités dites militaires et sportives : marches à pied, séances de tir... Toutes ces disciplines faisant partie des épreuves obligatoires du certificat militaire n° 2 de l'époque, étape importante du cursus de sous-officier. De plus, à cette période, dans un souci de valorisation du service, les chefs de BSN encourageaient leur personnel militaire à participer aux différents championnats militaires de course à pied et de course d'orientation. Suivre des entraînements difficiles pour faire vibrer les couleurs du service lors des championnats militaires était un challenge, relevé tous ensemble, qui permettait de gommer les différences. La cohésion était le fruit de cet esprit d'équipe et de camaraderie. De plus, les jeunes sous-officiers

féminins savaient que chacun de leurs actes ou agissements engageait la crédibilité du service. Elles ne dérogeaient à aucune règle, même pas à celle du port de la tenue acquise en école de formation initiale. Ces premiers pas nous démarquaient du passé et nous légitimaient dans l'institution.

■ La quête de l'épaulette, des années d'apprentissage

Enfin, le 4 septembre 1979, j'intègre l'École militaire de Strasbourg (EMS)². Je vais accéder à l'épaulette ! J'étais déjà mariée et mon époux suivait la même préparation aux concours de l'École militaire du corps technique administratif (EMCTA) pour l'armée de terre, l'armement, le service de santé et les essences. Le commandement, prévenu par les services administratifs de notre situation familiale, nous a demandé de « nous ignorer » à l'intérieur des murs de l'école. Nous venions juste de nous marier, nous étions jeunes et pleins d'espoir. Cela ne nous a pas contrariés. Les fins de semaine, lorsque nous n'étions pas de service, nous regagnions notre appartement à la périphérie de Strasbourg. Dans cette même école, nous retrouvions nos camarades des armes, uniquement masculins, répartis en plusieurs pelotons préparatoires aux concours d'entrée à l'École militaire interarmes (PPEMIA).

Une grande partie des épreuves écrites des différents concours était dédiée à l'enseignement général, si bien que la préparation était sous le contrôle d'un proviseur et d'une équipe de professeurs. La formation militaire (plus importante et intense pour les élèves préparant l'EMIA) était, elle, confiée à des sous-officiers des armes. Les épreuves des concours EMCTA étaient identiques pour les hommes et les femmes, exceptées celles du sport dont les barèmes étaient spécifiques. Cette distinction sexuée, bien comprise par tous, n'était ni nouvelle ni surprenante puisque nous l'avions déjà tous connue au collège et au lycée. Pour cela, la préparation physique était soutenue et elle contribuait à construire et à consolider les liens de camaraderie de l'ensemble de ces futurs officiers, de toutes origines.

Ce terreau, dans lequel des amitiés se sont construites, donnait à chacun le droit de s'exprimer sur un pied d'égalité. L'état d'esprit des cadres de proximité était semblable à celui des cadres de l'EIPMF. Pragmatiques, ils n'allaien pas par quatre chemins pour dire ce à quoi il était possible de prétendre et si l'investissement était à la hauteur

² Cette école, disparue aujourd'hui, constituait la voie d'accès aux écoles d'officiers de Coëtquidan (EMIA et EMCTA) pour les sous-officiers.

des exigences du concours. Ils veillaient à ce que toutes les conditions environnementales soient réunies. Il nous restait une seule chose à faire : travailler.

Les candidats masculins du CTA étaient issus de divers horizons, tels le service de santé ou le commissariat. Comme ils avaient déjà côtoyé des femmes, ils ne se sentaient ni heurtés ni bousculés dans leur virilité lorsque nous nous retrouvions en phase d'instruction militaire ou lors des sorties « terrain ». Il y avait un respect naturel lorsque les besoins d'intimité étaient nécessaires. Certes, les hommes avaient eu une formation plus poussée lors de leur passage à Saint-Maixent-l'École. Quant aux quelques sous-officiers provenant de régiments, ils jouaient le plus souvent le rôle d'instructeur de renfort. La cohabitation hommes/femmes était totale et respectueuse de chacun. Parfois, une attitude faisait malgré tout sourire nos camarades masculins. Ainsi, lorsque la responsabilité de donner des « commandements » incombait à une fille, le lancement du « garde-à-vous » ne jouait pas toujours en sa faveur. Voilà pourquoi, au cours de ma carrière, lorsque j'ai eu à donner cet ordre, j'ai toujours veillé à ne pas monter dans les aigus de crainte de saper mon autorité.

Le 15 septembre 1980, je suis à Coëtquidan, admise ainsi que mon époux à l'École de formation des officiers du corps technique administratif (EMCTA) où, durant une année, les élèves officiers reçoivent une formation tant militaire qu'académique. Nous étions très fiers de notre figure emblématique, Athéna, et de sa devise « *Arma Victoriae Facit* » (« Elle forme les armes de la victoire »). La promotion comptait plus de soixante élèves âgés de vingt-trois à trente-deux ans, à forte proportion féminine et avec des origines très diverses. On nous appelait les « Glouglou », un surnom donné par les saint-cyriens après que nos aînés ont pris l'habitude d'imiter le cri du dindon lorsqu'ils étaient coiffés du casoar.

La maturité des uns et des autres prévalait, et tout élève estimait, à juste titre, que chacun aurait sa place demain en tant qu'officier, pour les uns en unité de combat, pour les autres en état-major ou autres administrations relevant de la Défense. Il n'y avait donc pas de concurrence. Une manœuvre intitulée « Rencontres », en octobre, avait pour objectif d'apprendre à se connaître. Cette manœuvre, avec nuits sur le terrain, était un rallye comprenant différentes épreuves d'ordres académique, militaire et sportif où les équipes mêlaient les élèves des trois écoles. Cette astuce, pour permettre l'intégration des cadets par les aînés et la mutualisation des efforts par un groupe éclectique, a favorisé le décloisonnement et le dialogue entre les élèves des trois écoles.

À l'EMCTA, un stage d'une vingtaine de jours était organisé en

entreprise pour ceux qui avaient déjà fait du corps de troupe, il se déroulait en régiment pour les novices. C'est ainsi que j'ai partagé les activités du 12^e régiment de cuirassiers à Müllheim, en Allemagne. Préalablement aux franchissements de cours d'eau avec les chars AMX 30 B2, soldats et cadres suivaient, en piscine, avec des nageurs de combat, une formation leur permettant d'apprendre, dans l'eau, le maniement des bouteilles et embouts ainsi que la sortie par une trappe située dans un long et obscur tuyau ! Comme quelques appelés du contingent avaient des difficultés à mettre la tête sous l'eau et à suivre la procédure d'évacuation en apnée, le temps d'une matinée, je me suis mise à les épauler, à les encourager. Grâce à cette marque de solidarité spontanée, j'ai acquis l'estime de chacun.

Quant aux traditions, j'avoue que j'ai eu une faiblesse, celle de ne pouvoir avaler le poisson rouge³ placé dans le verre d'accueil. C'est la dynamique verbale qui a joué en ma faveur car, en levant mon verre, calmement et en posant ma voix, j'ai dit : « Désolée, on ne se mange pas entre mêmes espèces : je suis un poisson ! » Les rires ont fusé et j'ai été tout naturellement intégrée au groupe pour toute la durée du stage.

De mon passage à Coëtquidan, je conserve une autre anecdote qui a dicté mon attitude au regard du port de la tenue. Tous les déplacements s'effectuaient au pas cadencé et nos camarades masculins se plaignaient de devoir ralentir le pas en raison du port de la jupe par les filles. Le commandement a voulu comprendre pourquoi certaines d'entre nous refusaient de porter le pantalon. Non seulement la coupe du pantalon n'était ni heureuse ni confortable, mais la jupe faisait partie du paquetage et le droit à la jupe a été revendiqué. C'était une façon de souligner le devoir d'application de règles mixtes. Hormis en tenue de combat, je n'ai jamais, tout au long de mes trente-quatre années de service, porté le pantalon réglementaire !

En septembre 1981, mon époux et moi intégrions l'École militaire d'administration (EMA) à Montpellier pour y recevoir une formation complémentaire spécialisée. Au terme de ce cursus, le classement, chacun dans notre domaine, a permis à notre couple de choisir la même garnison, Lyon.

Premiers pas d'officier, seule parmi les hommes

Au 99^e régiment d'infanterie à Sathonay-Camp, près de Lyon, rejoint en 1982, j'ai retrouvé des camarades saint-cyriens. J'y ai tenu le poste d'adjoint au capitaine commandant la compagnie de soutien

³. L'insigne du 12^e RC est un dauphin blanc.

et des services puis, suite à son départ, j'ai assumé sa fonction de chef des services des effectifs jusqu'à l'été 1983. La meilleure année de toute ma carrière ! J'étais la seule femme au milieu d'un régiment de plus de mille hommes ! Les moments vécus ont été mémorables, fraternels.

La prise des marques fut rapide : dès mon arrivée, après m'être présentée au chef de corps, sous la conduite du président des lieutenants, j'ai fait le tour des commandants de compagnies. Cette prise en main a été surprenante puisque, en quelques secondes, j'ai connu un grand moment de stupeur et de désarroi. La vue des tentures bleues encadrant la porte du bureau du capitaine m'a d'abord déroutée. Simultanément, une voix tonitruante lança brutalement : « Entrez ! » Dans un coin de la pièce carrée, mon regard ne vit qu'un dos assis immobile. Je me suis présentée nominativement en hésitant sur un mot. Le retour fut un « Sortez » cinglant. C'était la première fois dans ma carrière que j'entendais hurler, et ce hurlement m'était destiné ! Heureusement, le lieutenant m'a immédiatement conseillé de respirer et de recommencer. Je n'ai pas hésité et j'ai frappé à la porte. Mêmes voix et posture du capitaine, un légionnaire, qui regardait un document. Ayant cette fois bien déclamé mon identité et restant au repos avec le « marquis »⁴ dans mon dos, je répondis à ses questions sur divers points dont celui de l'armement, probablement une façon de m'éprouver. À l'issue du « test », l'ordre donné au président des lieutenants, « Demain, tous les deux, en tenue de sport pour le footing matinal et participation à la séance de tir avec la compagnie », m'a fait comprendre que je pouvais poursuivre le circuit d'intégration.

J'allais devenir « fantassine ». J'allais bouger, agir avec les obligations dues à mon grade de lieutenant. Je décidai, excepté pour les cérémonies, de porter le treillis tous les jours avec comme seuls clins d'œil à ma position maritale et à ma féminité mon alliance et ma bague de fiançailles. Je devais m'installer dans ce nouvel environnement sans cesser d'être moi. J'avais aussi compris que, désormais, tout dépendrait de ma compétence.

Ma place au sein du régiment maintenant reconnue me permettait de participer à toutes les réunions de commandement auxquelles assistaient les capitaines commandant les compagnies. Les lieutenants et les aspirants venaient souvent me consulter. Le piège aurait été de tomber dans le travers de la complicité et de la familiarité. Je m'interdisais le droit de devancer les chefs dans la diffusion de l'information. Je restais rigoureuse et à ma place. Ils ne m'en tenaient pas rigueur, appréciant ma loyauté. Ce régiment a été pour moi très formateur tant au plan du commandement qu'au plan humain. Les relations aussi bien avec les

4. Nom de la coiffe de l'époque.

chefs qu'avec mes homologues ont toujours été heureuses et courtoises. Aucun clivage ou rejet ne transpirait, j'étais l'un des leurs !

Être femme et minoritaire dans une assemblée ou un groupe d'hommes ne m'a jamais fait peur ; au contraire, cela m'a toujours fortifiée. Au fil de ma carrière, ce sentiment s'est affermi, au point de finir par me sentir encore plus l'un d'entre eux sans jamais pour autant renoncer à ce que j'étais, à ma féminité.

Cellule familiale : la prise de décision

À la sortie de Coëtquidan, conscients des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, mon mari et moi avons, à dessein, choisi deux spécialités différentes afin d'optimiser les chances de pouvoir être mutés ensemble lors des futurs changements d'affectation. Ainsi, à la naissance de mon premier enfant, culpabilisée de le confier tout jeune à d'autres mains, j'ai pris un congé sans solde. Ceci a entraîné une rupture dans ma carrière, mais une rupture choisie et assumée.

Quelques années plus tard, une mutation bouleversait le foyer familial : mon époux allait partir aux Antilles avec notre fils aîné de onze ans pendant que je gardais le plus jeune, âgé de neuf ans, à Paris. Et nous avions décidé qu'au début de la deuxième année de séparation, le cadet partagerait les mêmes plaisirs que son frère aux Antilles. C'était un choix culturel. La politique de l'armée de terre du moment n'affectait pas les couples outre-mer : bien qu'ayant fait valoir la disponibilité de postes et la présence d'autres couples militaires aux Antilles, je me suis vu opposer un refus de principe et proposer un congé sans solde. J'ai refusé car mon avancement, uniquement au choix, aurait été suspendu. J'imposais donc à ma famille une «*rupture radicale*» mûrement réfléchie, acceptée par mon époux, mais bien plus douloureuse pour mes enfants.

Deux ans après cette séparation éprouvante, mon mari était muté à Orléans et je devais impérativement reconstruire la cellule familiale, donc trouver un poste dans cette région, sans pouvoir compter sur ma direction. Orléans n'offrant aucune possibilité, il m'a été signalé l'opportunité d'un poste de communication au commandement de la formation de l'armée de terre (COFAT) à Tours. Après un entretien direct avec le général, j'apprenais que j'étais retenue. J'y suis restée cinq ans, jusqu'à ce qu'une nouvelle affectation emmène mon époux à Bordeaux. Grâce à l'intervention de mon supérieur à Tours, j'ai alors pu obtenir la fonction d'adjoint au SIRPA terre régional dans la capitale bordelaise.

¶ Les ombres

Au plan personnel, je déplore trois moments difficiles dans ma carrière. Alors que j'étais lieutenant au BSN de Lyon, j'ai pour la première fois été confrontée à des relations conflictuelles avec un chef. Cela s'est passé après mon interruption de service suite à la naissance de mon fils aîné. L'officier supérieur chargé de ma notation, un traditionaliste qui n'avait sans doute pas imaginé que les femmes puissent rejoindre les hommes dans l'armée, m'a attribué un « niveau relatif », mettant ainsi radicalement en cause ma manière de servir ainsi que mes compétences. Ma faculté à m'adapter, ma capacité à assumer ma fonction étaient mises à mal. Alors que je refusais de signer ma feuille de notes, il a répliqué : « Deux lieutenants ! Vous n'êtes pas malheureux... » L'Épaulette⁵ locale, très active auprès du commandement et à qui j'avais fait appel, est intervenue pour obtenir révision de ma notation. J'ai eu gain de cause.

Au cours de deux autres affectations, j'ai dû également exprimer mon désaccord. Le décalage entre les valeurs morales prônées systématiquement par le commandement et leur non-application me désarçonnait. Cette déception, ressentie dans ma dernière garnison, a été si importante qu'elle m'a littéralement épuisée. Ayant toujours veillé à être à la hauteur des exigences des missions confiées, autrement dit, à ne pas faillir, j'ai pris la décision de quitter l'institution dans les mois qui ont suivi mon ultime mission en Guyane.

¶ Trois expériences enrichissantes

¶ Le BSN, un marchepied formateur

L'arrivée d'un nouveau chef au BSN de Lyon a contribué à déplacer radicalement le curseur de mon parcours professionnel. Il avait noté mon intérêt pour l'accompagnement d'une cinquantaine de jeunes sergents dans la préparation de leurs examens, ainsi que mon souci d'expliquer les vertus du service national dans les salons de la région Rhône-Alpes et dans les établissements scolaires. Il m'a désignée « officier communication information » et m'a demandé de mettre en place un bureau « instructions ». Aidée d'un sous-officier et d'un appelé du contingent, instituteur de métier, j'ai créé des structures, aménagé des cours, établi des partenariats afin de préparer au mieux tous les candidats aux multiples épreuves des examens et concours, et

5. Association regroupant les officiers de recrutement indirect, autre que Saint-Cyr.

ce jusqu'à la préparation physique et militaire. À ce titre, je constituais des équipes féminines de courses d'orientation et de cross pour disputer des championnats militaires aux côtés de nos camarades masculins. Un réel bonheur d'embarquer pour un même sort filles et garçons...

Parallèlement, j'organisais des séances d'information dans les établissements scolaires incluant les classes préparatoires implantées à Lyon. Lorsqu'il sillonnait sa zone de responsabilité (douze départements), le directeur régional du service national me demandait de l'accompagner afin d'exposer les différentes possibilités offertes aux jeunes dans le cadre de l'exécution du service. Bien que mes horaires de travail fussent lourds, j'avais une vie active, exaltante. Il est vrai que cela a suscité de l'envie de la part de quelques officiers masculins. Je ne me sentais pourtant pas en compétition. J'observais alors pour la première fois que ceux-ci préféraient aller tous ensemble prendre leur déjeuner tandis que les officiers féminins associaient à leur table des sous-officiers féminins ou le personnel civil. Souvent, ils raillaient certaines d'entre nous, les anciennes, bien plus diplômées, en particulier quand elles prenaient la parole lors de réunions de commandement. Pourtant, elles s'y exprimaient remarquablement. C'était caricatural. Alors que le milieu professionnel était caractérisé par les métiers dits « administratifs et techniques », qui, en principe, participent à la socialisation d'un groupe, les relations quotidiennes étaient perturbées par les conceptions traditionnelles des hommes.

Un élément nouveau commençait à irriter les « masculins » : la médiatisation de l'arrivée croissante des femmes dans les armées, notamment dans les armes de combat. Une focalisation médiatique qui s'est intensifiée dans les années 1990 lors du conflit de Bosnie. Cela a beaucoup contrarié et agacé.

■ SIRPA central, huit années d'exception à Paris

Ces deux dernières fonctions en BSN ont constitué un tournant dans ma carrière. Alors que je devais être mutée, mon supérieur m'a fortement conseillé de poursuivre dans la voie « communication ». Ainsi, en 1989, allais-je être affectée à Paris à la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOD), où je suis restée jusqu'en 1997. Ce furent huit belles années, huit années trépidantes. En me consacrant à faire connaître à nos concitoyens ce qu'était leur Défense, je me suis pleinement épanouie. À bord de Transall C160 ou d'Hercules C130, j'accompagnais en tous lieux de l'Hexagone, mais également en Allemagne et à Berlin, hautes autorités civiles et militaires ainsi que journalistes. C'était une immersion totale dans la Défense. Nous assistions à différentes démonstrations de matériels avec la possibilité de monter dans des véhicules de combat, des avions de chasse,

quand ce n'était pas des bâtiments de surface type porte-avions, des frégates et des sous-marins classiques et nucléaires ou lanceurs d'engins. Alors, je pouvais appliquer la formule « faire connaître et reconnaître afin de partager » ce bien commun qu'est la Défense.

Ces huit années correspondent à la période d'ouverture la plus large des métiers aux femmes. J'ai alors constaté un différend entre mes homologues de l'armée de l'air, plus féminisées et bien plus jeune, et mes camarades masculins de l'armée de terre, plus réticents à l'arrivée des femmes dans les armes, en particulier dans des postes à responsabilités. Je le comprenais d'autant moins qu'ils étaient à peine plus âgés que moi et qu'ils avaient connu plus jeunes la mixité à l'école. Cela a suscité beaucoup d'interrogations et de discussions. Le souci pour moi était l'équilibre des rapports, et j'ai toujours tenu à rappeler les droits et obligations de chacun, inhérents au statut de militaire. Je refusais la différence. Lorsque le commandement a pour la première fois « projeté » un porte-parole féminin (une « marinette ») spécialiste des médias, sur un théâtre d'opérations, de nombreux commentaires, parfois déplacés, ont été prononcés.

Jusque-là, j'avais connu une période favorable au cheminement de la féminisation des armées, en dépit de discours douteux, parfois feutrés voire outranciers ou misogynes. Plus gradée, j'allais vivre au fil des dernières années, plus ou moins directement, une mixité contestée. La sous-estimation de l'action, du travail, des qualités physiques et intellectuelles de mes collègues féminines, qu'elles soient jeunes engagées, sous-officiers ou officiers, allait devenir les registres sur lesquels nos homologues masculins « surfraient » systématiquement pour exister.

■ Le COFAT, une construction personnelle

À Tours, un grand chantier m'attendait tant la formation est l'un des fondements de la capacité opérationnelle. Tout était à créer au plan communication. Il s'agissait de faire connaître et de valoriser la chaîne des écoles, de faire rayonner les différents atouts de notre formation. Une nouvelle fois, je devais entreprendre, face à ceux qui m'épiaient et m'observaient en permanence ! Ma grande satisfaction a été de travailler directement auprès de deux grands patrons qui n'ont jamais douté de mes compétences. Pour la première fois, j'ai ressenti que, pour parer une misogynie latente et venir à bout de résistances, il ne fallait pas moins que la conjonction de ma ténacité et du soutien de mes chefs.

Durant les cinq années passées au sein de ce commandement, la confiance totale accordée par les deux généraux qui se sont succédé a été extraordinaire. J'avais deux chefs accessibles qui savaient ce qu'ils

voulaient : cerner l'essentiel et être efficace. Cela m'a immédiatement plu et je me suis accrochée à leur mode de fonctionnement. Face à l'ampleur de la tâche, j'ai obtenu de me faire assister par deux aspirants enthousiastes et satisfaits d'effectuer leurs obligations du service national dans des fonctions de communication. J'ai eu ensuite comme adjoint une jeune femme, lieutenant, officier spécialiste sous contrat, et un major. Une équipe resserrée qui donnait le meilleur d'elle-même.

Cinq années très denses, très constructives, passionnantes, mais pas forcément faciles. L'environnement immédiat du chef n'était pas toujours favorable à mon positionnement au sein du premier cercle. Certains ne le comprenaient pas et, rétifs, s'ingéniaient à vouloir me déstabiliser en remettant en cause certains de mes travaux. Ainsi, quand mon premier chef m'a demandé, à dessein, de préparer un discours sur le métier d'officier et de le prononcer à Coëtquidan devant les élèves de l'ESM et de l'EMIA, il y eut de forts grincements de dents et de multiples observations sur le contenu. Imaginez un officier féminin, issu de surcroît du corps technique administratif, qui allait expliquer aux guerriers de demain les fondements du métier d'officier ! Impensable ! J'ai gardé de cet épisode le sentiment que rien n'était acquis par avance et qu'il me fallait travailler plus que durement pour mériter ma place, ma fonction.

Au poste que j'occupais, et en tant qu'officier féminin, j'ai eu le privilège de pouvoir participer à de nombreux travaux de réflexion, notamment sur ce qu'induisait l'entrée des femmes dans les écoles de formation initiale et dans les écoles d'application d'armes. J'ai ainsi été désignée « officier mixité » pour toute la chaîne formation, un rôle d'écoute, de dialogue et de médiation très prenant et délicat tant j'ai été confrontée à des situations difficiles. Alors que certains cas individuels étaient portés à la connaissance des présidents de catégorie⁶ ou des médecins, la hiérarchie locale pouvait ne pas relever certains comportements déviants. Une des applications de ces travaux a été l'élaboration et la mise en place dans les écoles d'un fascicule destiné à apprendre aux élèves à conjuguer au masculin et féminin le mot « fraternité » ! Les normes de comportement et de conformité avec l'excellence du métier de soldat par toutes et par tous étaient rappelées dans ce « code ». Sans que cela soit évident, j'ai pu m'exprimer en toute liberté, avec un petit brin de passion, mais en veillant à l'objectivité de mes arguments. Pour être écoutée, être crédible, il était pour moi important que je ne sois pas perçue comme une militante. Je ne l'ai jamais été.

⁶. Auprès du commandement, chaque « catégorie » (officiers, sous-officiers, militaires du rang) est représentée par un « président de catégorie ».

Le commandement a également dû imposer des barèmes sportifs différenciés que n'acceptaient pas les jeunes gens. Une façon de revendiquer le monopole de la force physique qui, selon eux, ne devait pas s'évaluer soit au féminin, soit au masculin. J'étais d'accord, mais uniquement pour des épreuves physiques déterminantes pour l'accès à certains métiers qualifiés de «durs», comme commando.

Il fallait expliquer, faire comprendre que les différences étaient sources de richesse et de performance, et que la palette des métiers offerts permettait à chacun et à chacune de s'épanouir et de se compléter. Je dois dire que le commandement des écoles et les instructeurs ne manquaient jamais d'imagination pour surprendre ceux qui érigaient le modèle masculin en unique valeur guerrière et qu'ils n'ont eu de cesse de corriger certains travers inadmissibles constatés ici ou là.

En tant qu'« officier mixité », je pouvais être saisie par tous, homme ou femme, y compris les élèves faisant l'objet d'agressions, de brimades, de brutalité, d'humiliations, de harcèlement. J'ai reçu des témoignages émouvants et j'ai eu à intervenir pour certains cas difficiles. Comment dénoncer et rapporter les souffrances ? Je donnais des conseils, indiquais des procédures à suivre, recommandais de « rester professionnelles envers et contre tout, d'être irréprochables, de persévérer, de faire preuve de patience... » Si quelque fois j'obtenais des résultats grâce à l'appui de la hiérarchie, je n'ai malheureusement pas pu empêcher démissions ou non-renouvellements de contrat. Je n'aimais pas ces « victoires » de la partie adverse. En fait, c'est à Bordeaux, où j'étais de nouveau « officier mixité », que j'ai dû référer aux autorités supérieures de comportements qui allaient à l'encontre de l'éthique du métier de soldat. Je n'ai jamais admis que l'on puisse toucher à l'intégrité d'une personne, quel que soit son rang ou son statut. Le système de maillage de correspondants installés au sein des états-majors de chaque région militaire terre, indépendants des instances de concertation, a été salutaire plus d'une fois.

La riche expérience des OPEX

Ma spécialité de communicante m'a donné la possibilité d'être « projetée » trois fois hors métropole ; des missions obtenues de haute lutte ! La patience m'a aidée : un jour, les portes se sont ouvertes avec des propositions qui me sont toujours faites aujourd'hui dans le cadre de la réserve opérationnelle.

■ Au Kosovo, mon premier mandat

Au Kosovo, à deux reprises, ma désignation s'est effectuée en cours de mandat d'une brigade. J'ai ainsi travaillé sous les ordres directs de quatre généraux qui arrivaient avec leurs états-majors et leurs unités rattachées, sans oublier les unités de soutien de brigades spécialisées. J'ai donc eu à traiter avec des hommes et des femmes de la 11^e brigade parachutiste (11^e BP) de Toulouse et de la 6^e brigade légère blindée (6^e BLB) de Nîmes. Pour la première mission, j'ai tout d'abord occupé les fonctions de responsable du bureau information, puis celles de conseiller communication du général commandant la brigade multinationale Nord-Est (Com BMN-E) du Kosovo. Fonction de conseiller que j'ai à nouveau occupée, lors de la seconde mission, auprès du général commandant la Task Force multinationale Nord (Com TFMN).

Dans ce poste de conseiller communication, il a fallu combattre les préjugés relatifs à ma capacité à exercer cette fonction et à m'adapter : ma sensibilité de femme m'aurait peu armée face aux potentielles difficultés. Une fois de plus, j'ai encaissé : je n'en étais pas à ma première difficulté et les discriminations passées n'avaient fait que m'aguerrir.

Comme l'équipe du général de la 11^e BP me connaissait dans mes attributions d'adjoint communication à Bordeaux ou de commandant par intérim du SIRPA terre régional, je me suis facilement intégrée aux différentes réunions et me suis associée aux nombreuses opérations, même nocturnes. J'ai beaucoup appris. Le Com BMN-E avait sous ses ordres des unités de manœuvre grecque, danoise, marocaine, estonienne, belge et luxembourgeoise. Je travaillais avec leurs officiers communication. Forte d'une équipe motivée et spécialiste, je devais appuyer l'action globale de la brigade. Outre le bruit de fond à entretenir en direction des médias et des responsables locaux, la contribution au développement de la communication interne était impérative, tout comme la cohésion de la brigade, unité multinationale. Tout allait très vite. Les idées foisonnaient. Les amitiés se nouaient. De nombreux soldats et cadres nous retrouvaient sur notre site de radio Azur FM pour les émissions à thème. C'était l'outil de communication interne écouté par les soldats de notre zone, mais aussi par la population locale, qui permettait de relayer les actions menées par les unités.

L'hiver 2004-2005 a été rude, avec un thermomètre qui frôlait les -20°C. Mes conditions de vie étaient celles de tout soldat en opération extérieure sur un théâtre plus ou moins stable ; il fallait s'en accommoder. Tout le monde était logé à la même enseigne et, bien souvent, nous tournions en dérision notre précarité. Cette projection à l'extérieur du territoire national, qui représente pour chaque militaire l'essence même du métier de soldat, est un révélateur au plan

comportemental ; dans cet environnement contraint, les sens, comme les attitudes, sont exacerbés, et les dérives vite sanctionnées par un commandement vigilant.

Cette première expérience m'a fait vivre un Noël bien particulier, fraternel et chaleureux, que je n'oublierai pas. Bien que loin de nos familles, nous étions fiers et heureux d'être ensemble. Nous partagions, au-delà des grades, les traditions des armes de chacun. L'amitié primait. Lorsque le général commandant la 6^e BLB a pris la suite du commandement, les opérations se sont poursuivies avec les mêmes exigences de fonctionnement. Je n'ai pas eu à me repositionner. J'en ai été heureuse et plus forte.

■ Retour au Kosovo : une nouvelle approche

Mon deuxième mandat au Kosovo m'a agréablement surprise. Dès mon arrivée sur le camp, le général me recevait, m'indiquait les effets qu'il voulait obtenir sur le terrain au plan opérationnel et me fixait un rendez-vous, le lendemain, durant lequel je devais lui exposer les premières propositions d'action de communication à intégrer dans cet ensemble. Une nouvelle fois, je me retrouvais auprès d'un chef exigeant dont les conceptions opérationnelles me séduisaient. Si la première nuit a été courte, le mandat a été remarquable. La communication opérationnelle et la communication interne ont été déclinées sous toutes leurs formes : articles, entretiens réalisés par les médias locaux et internationaux, informations en direction de relais d'opinion et de la population, événements...

En communication interne, le général m'a demandé de réaliser une sorte de Code à l'usage des cadres de contact afin d'éviter toute dérive et donner du sens à l'action. Ce document a été traduit en cinq langues et distribué à l'ensemble des cadres des différents bataillons français et étrangers. Seul moment délicat : l'explication de ce projet, en anglais, lors d'une réunion hebdomadaire rassemblant les commandants des bataillons sous l'autorité du général, un milieu profondément masculin. J'ai évacué la charge émotionnelle en adoptant d'emblée un ton persuasif, en indiquant à chacun une vision claire du pourquoi de ce code et en permettant le dialogue.

Je ne me suis jamais sentie aussi bien dans l'action et sur le terrain que pendant cette mission. Je sortais à tout moment : sur un simple appel de l'assistant militaire ou du conducteur du général, je montais à l'arrière du deuxième véhicule blindé. J'assistais à tous les échanges, aux entretiens avec le conseiller politique, l'assistant militaire et les interprètes. Je percevais que la présence d'un officier féminin étonnait les responsables locaux. Cette manifestation ne suggérait-elle pas une attitude de médiation ? N'était-ce pas une preuve de confiance ? Je

participais également à toutes les opérations, dont celles de quadrillage de zones menées conjointement, au sol, par des patrouilles profondes et, dans les intervalles, par des reconnaissances en hélicoptère. Pour ce deuxième mandat, les conditions matérielles, identiques pour tous et déjà connues – psychologiquement, c'est rassurant –, ont été secondaires tant la mission a été captivante.

Au cours de ces deux mandats au Kosovo, j'ai souvent retrouvé des collègues féminines engagées volontaires, sous-officiers ou lieutenants et capitaines. Elles ne se plaignaient pas. Les plus anciennes occupaient des fonctions de spécialiste et organisaient des soirées entre femmes, sans pour autant chercher à échapper au milieu auquel elles appartenaient. Les plus jeunes ne s'interrogeaient pas non plus et remplissaient leurs tâches avec courage et professionnalisme. Elles me signalaient quelques conflits, rares, qui ne relevaient souvent que d'une question de principe.

■ Guyane : un climat nouveau !

Début février 2008, je fus détachée auprès du général commandant les forces armées en Guyane (FAG) en tant que conseiller communication dans le cadre de l'opération « Harpie », une mission délicate, sensible et rendue difficile par des conditions météorologiques contraignantes. Une mission qui m'a profondément marquée. Harpie était une opération interministérielle qui mobilisait des moyens importants des ministères de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice. Aux côtés des forces de gendarmerie et de police, les forces armées en Guyane avaient été renforcées par des militaires projetés depuis la métropole et les Antilles. Ces derniers, pour être pleinement opérationnels dans le milieu équatorial, avaient suivi une éprouvante formation d'acclimatation en forêt amazonienne.

Dès mon arrivée à Cayenne, le cadre d'action de cette mission de police administrative me fut présenté par le général. Il s'agissait de mettre en valeur le dispositif, l'ampleur des moyens déployés et la disponibilité des armées en renfort et soutien des moyens des autres administrations. Je disposais d'une équipe « images » et d'officiers communication information des unités des FAG. Un colonel, chef d'état-major, que j'avais connu lors de mon premier mandat au Kosovo et avec qui j'avais travaillé en organisant différentes rencontres et activités entre les communautés kosovare, albanaise et serbe, m'a plus d'une fois facilité l'accès à des instances administratives peu enclines à ma participation au sein de réunions de calage. L'intrusion dans le champ opérationnel d'un officier féminin, conseiller en communication, les dérangeait. C'était plutôt la crainte d'une concurrence médiatique non maîtrisée qu'ils craignaient, et il a fallu, là aussi,

faire preuve de patience, de diplomatie et d'écoute pour finir par être totalement acceptée par les uns et les autres.

Chaque fois que les moyens le permettaient, je partais avec des équipes sur le terrain en pirogue, en avion de transport de troupes CASA CN-235 ou en hélicoptère. Les campements étaient rustiques, les conditions climatiques éprouvantes, sans parler des différents maux qui surgissaient en raison de la profusion d'insectes grouillant au sol, dans les airs et dans l'eau. Cet engagement physique a été difficile pour moi, car mon organisme supportait mal la moiteur permanente.

J'ai rencontré des jeunes femmes médecins, infirmières, transmetteurs, secrétaires ou conductrices, détachées sur les bases opérationnelles avancées (BOA), et même une sur un poste de contrôle fluvial. Cette dernière, que j'ai vu faire ses ablutions au petit matin dans une petite rivière intérieure aux eaux sombres, aux côtés de ses camarades, m'a impressionnée. Elle rayonnait et les quelques mots échangés avec elle m'ont fait comprendre qu'elle était fière de porter le treillis pour une première mission réelle, hors métropole, dans des conditions de vie incommodes. Toutes s'impliquaient dans leurs missions sans compter, démontrant ainsi leurs compétences. Elles étaient des battantes, délivrant par leur simple présence un message fort de l'ouverture des armées.

Un engouement intact

Au bilan, par mon parcours professionnel et par les responsabilités qui m'ont été confiées, j'ai été comblée, d'autant que ma fin de carrière a été couronnée par les trois missions que je viens d'évoquer. Ce furent trois incroyables plongeons dans le cœur de métier. Je les ai vécus aux côtés de soldats conduisant des opérations complexes, lointaines, soldats dont j'ai pu mesurer le courage, la générosité, le don de soi et la fierté de servir la France. Je leur suis reconnaissante pour ces expériences exceptionnelles. Tous les postes que j'ai tenus avaient le goût de l'aventure. Tous ont été de véritables défis. J'y ai fait face, intimement convaincue que la flamme, portée par cette communauté d'hommes et de femmes soldats, méritait d'être connue de la nation et partagée.

Entrée il y a plus de trente ans dans l'armée de terre, à une époque où les femmes militaires faisaient carrière dans les états-majors ou les services, je me réjouis aujourd'hui d'avoir traversé avec bonheur une grande partie de sa mutation face à l'évolution du monde. Une de ses adaptations a été l'acceptation progressive des femmes dans son espace, culturellement marqué, sans que ce dernier en ait été altéré.

Quelques-uns peuvent encore revendiquer des prés carrés au nom de quelques disciplines spécifiques du domaine opérationnel, mais la sagesse prévaudra. En effet, on peut observer que les choix professionnels des femmes militaires s'orientent vers des spécialités plus révélatrices d'un désir de combiner à la fois une vie professionnelle légitime et une vie privée harmonieuse.

Je n'ai jamais recherché la dynamique égalitaire. J'ai toujours fait confiance à l'application du statut pour éprouver les normes traditionnelles portées par certains. Ce que j'ai fait, je l'ai fait de mon mieux, en respectant les règles et en me donnant à fond dans mes missions, même si, comme tant d'autres, je n'ai parfois pas toujours été comprise. Aujourd'hui, avec le recul, mon bilan est simple à exprimer. Mon idéal perdure, mon admiration pour les hommes et les femmes qui choisissent ce métier et servent les armes de la France est intacte. ■

ENTRETIEN AVEC GENEVIÈVE ASSE

UNE FEMME ENGAGÉE

Geneviève Asse est une des plus grandes artistes de notre temps. Son œuvre est présente dans la plupart des musées du monde et a fait l'objet d'importantes expositions au musée national d'Art moderne du Centre Georges Pompidou, au Museum of Modern Art de New York ou au musée des Beaux-Arts de Rouen par exemple. Or ce peintre de la lumière, du silence et de la plénitude a été un valeureux officier à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle a d'ailleurs été récemment élevée à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Inflexions : *Ce n'est pas l'artiste que je viens rencontrer aujourd'hui, c'est la femme militaire.*

Geneviève Asse : Quand le général de Lattre de Tassigny nous a accueillies, il nous a dit : «Je ne veux pas savoir s'il y a des femmes dans la division, pour moi, il n'y a que des soldats.» Madame le capitaine Terré m'avait demandé de faire partie des Rochambelles, c'est-à-dire de l'armée Leclerc, mais j'ai trouvé que c'était trop bien. C'étaient certes des femmes merveilleuses, mais j'ai préféré m'engager dans l'armée d'Afrique avec toutes ces jeunes femmes qui venaient d'outre-mer. Ce mélange des cultures m'attrait ; je voulais connaître autre chose. Nous avons été incorporées dans des régiments d'attaque, dans les chars au 5^e chasseur, puis chez les zouaves avec le commandant Géliot, et même, pendant quelques jours, dans l'armée américaine. Cela a été une aventure extraordinaire. J'étais alors étudiante à l'École nationale des arts décoratifs. J'avais accompagné ma mère durant l'exode et, à la fin du printemps 1944, j'avais rejoint les Forces françaises de l'intérieur (FFI) où je servais d'agent de liaison sur les barricades de Paris.

Inflexions : *Quand avez-vous rejoint la 1^e DB ?*

Geneviève Asse : À l'été 1944, à Belfort. Toutes les jeunes femmes qui venaient d'Afrique et de Madagascar étaient placées sous les ordres du commandant Jeanne de l'Espée, fille du général de l'Espée, qui avait constitué ce groupe durant les campagnes de Tunisie et d'Italie, et qui avait participé au débarquement en Provence. C'était très étrange de se retrouver dans ce climat guerrier avec des jeunes femmes qui venaient d'Afrique du Nord pour la plupart. Elles m'ont beaucoup appris. C'étaient des femmes aux qualités merveilleuses, courageuses, intrépides, je leur dois beaucoup ; cela m'a forgé un caractère beaucoup plus solide.

Inflexions : *Comment vous êtes-vous engagée ?*

Geneviève Asse : J'ai été recrutée à Paris, place des États-Unis (classe de recrutement 1943), et nommée au grade d'officier en qualité de

conductrice ambulancière. J'ai d'ailleurs précieusement conservé ma carte d'officier ! J'ai été affectée au 15^e bataillon médical, au sein de la 1^{re} DB, commandée par le général Touzet du Vigier, intégrée dans la première armée française commandée par le général de Lattre.

Inflexions : *S'agissait-il d'un engagement patriotique ou de la volonté d'éprouver votre propre caractère ? Vous êtes-vous mobilisée en fonction de valeurs ou en fonction d'une énergie intérieure qui voulait découvrir là un terrain propice ?*

Geneviève Asse : J'ai été élevée avec mon frère en Bretagne, chez ma grand-mère, qui était une grande républicaine. Elle avait des idées avancées sur le plan social ; nous avons été élevés dans l'amour de notre pays, sans être nationalistes, contre le racisme, contre l'antisémitisme. Pendant la Grande Guerre, un oncle, frère de ma mère, étudiant en droit, avait été mobilisé à dix-neuf ans dans l'infanterie. Il est revenu trépané ; cela m'a bouleversée. Nous avons été bercés par le souvenir de cette guerre. Nous avons souffert de la défaite de 1940 et je me souviens que j'ai pleuré. Mon engagement était une sorte de volonté de revanche. J'ai rejoint l'armée par patriotisme. Avant, j'avais fait un stage de conductrice ambulancière, j'avais mon permis poids lourd et j'avais travaillé pour la Croix-Rouge française sous les ordres de mademoiselle Blériot, la fille du célèbre aviateur. C'est pour cela que, tout naturellement, on m'a proposé d'entrer à la 1^{re} DB. Et j'ai été heureuse de rejoindre ces femmes venues de tous pays et de tous milieux sociaux.

Inflexions : *Saviez-vous que vous vous engagiez dans un régiment de combat ?*

Geneviève Asse : C'était cela qui m'intéressait. Je savais que je pouvais être blessée ou tuée. Plusieurs de mes compagnes l'ont d'ailleurs été. On a oublié le sacrifice des conductrices ambulancières, simplement rappelé par un monument à Réchésy, à côté de Belfort.

Inflexions : *Au combat, étiez-vous en première ligne ?*

Geneviève Asse : Oui. Nous allions chercher les blessés dans les chars qui brûlaient. Parfois, malheureusement, ils étaient carbonisés dans leur tourelle. J'ai été marraine du char Murat 2 (Murat 1 avait été détruit), puis du Lasalle. Les officiers et les soldats de ce régiment étaient formidables. Nous étions équipées de voitures américaines, des Dodge (la mienne s'appelait « passe-partout »), GMC, command car, Jeep... Mon véhicule a été mitraillé et portait l'impact d'une quinzaine de balles. Le matériel était extraordinaire et la mécanique américaine m'impressionnait.

Inflexions : *C'était à la fin de l'automne 1944 ?*

Geneviève Asse : Oui. Il faisait un froid terrible ; le passage de la Forêt-Noire a été une dure épreuve. Des engelures nous meurtrissaient les pieds malgré trois paires de chaussettes. Les chaussures étaient horribles, nos jupes taillées dans des pantalons d'homme de petite taille.

Inflexions : Racontez-nous votre départ.

Geneviève Asse : On nous a fait partir dans un wagon à bestiaux rempli de paille. Arrivée à Belfort, j'ai été incorporée dans la 1^{re} DB, sous les ordres de Jeanne de l'Espée. Puis ce furent les Vosges, l'Alsace, Colmar. Nous avons franchi le Rhin sur des bateaux reliés les uns aux autres, disposés par les pontonniers du génie. Nous sommes arrivées aux environs de Karlsruhe. Plus tard, nous défileron à Stuttgart devant le maréchal Joukov, le général Montgomery et le général de Lattre. Nous étions très fières ! Ma voiture précédait les chars... C'est là que nous avons rencontré les femmes de l'armée soviétique, couvertes de décorations, héroïques. Certaines d'entre elles étaient pilotes de bombardier et nous impressionnaient beaucoup. Puis nous avons gagné Baden-Baden et Heidelberg, où nous avons été cantonnées dans un hôtel particulier dont les murs étaient couverts de grandes photos de G...ring. Les armoires étaient pleines de chemises de nuit extraordinaires et de boas.

Inflexions : Avez-vous participé à des combats difficiles en Allemagne ?

Geneviève Asse : Oui, à Karlsruhe justement, parce que nous nous trouvions avec ma voiture au milieu de dépôts d'essence et qu'on nous tirait dessus de toutes parts. Notre croix rouge ne nous protégeait pas. On a failli sauter, mais j'ai évacué tous mes blessés sains et saufs. C'est là que j'ai été décorée de la croix de guerre avec citation à l'ordre du régiment.

Inflexions : Vous vous êtes à nouveau portée volontaire pour transporter les déportés ?

Geneviève Asse : Ma coéquipière et moi avons été sollicitées. La Croix-Rouge internationale était en effet hors jeu, car elle s'était laissée berner (voir le film de Claude Lanzmann, *Un vivant qui passe*), voire ridiculiser. Elle s'était compromise dans la propagande nazie, c'était honteux. Nous sommes arrivées à Terezín à la fin du printemps 1945. Il faisait extrêmement chaud ; il y avait des orages terribles. Nous avons rencontré l'armée russe qui se comportait parfois très mal avec les civils (viols...). Nous observions des casernes magnifiques, des maisons très confortables avec des modèles de douches qui n'existaient pas encore en France et qui nous éblouissaient, nous étonnaient. Il y avait des uniformes en grand nombre dans les armoires : nous étions cantonnées chez des Allemands. C'est la seule fois où on nous a donné un revolver : le commandement n'était pas très tranquille.

Inflexions : Comment s'est passé ce travail de libération et de sauvetage des déportés ?

Geneviève Asse : Cela m'a fait une peine terrible. Le camp était infecté par le typhus. Les déportés étaient en loques. Un officier tchèque m'a dit : « Un écrivain français vient de mourir, une semaine avant votre arrivée, il s'appelait Robert Desnos. » Cela m'a beaucoup affectée :

c'était un ami ; je prenais un verre de temps en temps avec lui place Dauphine. J'ai vu avec émotion son baraquement. Les officiers tchèques, qui parlaient très bien français, nous ont beaucoup aidées. Je leur ai demandé si les gens de la ville voisine, Leitmeritz, étaient au courant de l'existence du camp de Terezín. Ils m'ont répondu qu'à leur avis ils savaient tous, mais qu'ils étaient restés indifférents. Les déportés français se sont jetés sur nous dès notre arrivée en nous demandant de la nourriture. Le médecin de l'ambulance nous a prévenues de ne pas répondre trop généreusement, car ces pauvres hommes risquaient d'en mourir. Avec nos voitures, nous avons effectué quatre évacuations vers Strasbourg. L'odeur était pestilentielle ; tous avaient la diarrhée. Ils nous racontaient leur calvaire. Je me souviens en particulier d'une femme qui nous a raconté d'horribles histoires d'expériences médicales, d'os infecté, extrait, remplacé... Et il faisait toujours très chaud. Un jour que nous avions très soif, nous sommes passées près d'un couvent tenu par des religieuses allemandes, aux environs de Strasbourg. Nous nous sommes arrêtées pour demander de l'eau, mais quand elles nous ont vues, elles nous ont claqué la porte au nez...

Inflexions : *C'est alors que vous avez demandé à être démobilisée afin de vous consacrer à votre travail d'artiste ?*

Geneviève Asse : C'est exact. Mais le commandant des zouaves Géliot m'a dit : « Vous êtes obligée de rester, car vous allez défiler le 14 juillet sur les Champs-Élysées ! » Comme j'avais déjà fait ma demande pour l'École du Louvre, j'ai refusé. Le commandant m'a par la suite envoyé une grande photo du défilé en indiquant que ma présence avait beaucoup manqué au régiment... J'ai donc regagné Paris en train depuis Belfort. À ma grande surprise, alors que j'étais en uniforme et que j'arboraïs la croix de guerre, j'ai été violemment insultée par quelques femmes françaises qui m'ont traitée de « paillasson à soldats » ! Un cas malheureusement pas isolé. Le général Sudre a d'ailleurs été obligé de faire placer des affiches dans les gares et dans les trains demandant de « respecter les femmes de l'armée qui vous ont délivrés ». C'était terrible. À mon retour, j'ai rencontré Anne de La Brosse, conductrice ambulancière qui, sur les plages du débarquement, avait couru pour sauver un officier blessé et avait eu un bras arraché par un obus. Elle a épousé cet officier...

Inflexions : *Comment, soixante-cinq ans plus tard, voyez-vous la présence croissante des femmes dans l'armée ?*

Geneviève Asse : Je pense que c'est nécessaire. Elles ont une sensibilité particulière qui ne demande qu'à s'exprimer. Il y a beaucoup de femmes dans les armées à l'étranger, par exemple au Royaume-Uni, ne parlons pas de la Chine où la parité est presque atteinte !

Inflexions : Pensez-vous qu'un certain machisme existe toujours ? Que certains soldats voient de façon très critique la présence de femmes parmi eux ?

Geneviève Asse : Je crois que les hommes ont une grande capacité d'adaptation. Quand nous sommes arrivées dans l'armée, mes camarades et moi avons été envoyées au mess des officiers. Gloussements, chahuts, réflexions un peu crues nous ont accueillies. Mais quand ils nous ont vues au travail, nous avons été respectées, admirées et aimées. C'est dans la nature masculine sans doute...

Inflexions : L'argument selon lequel les femmes n'ont pas les qualités physiques nécessaires pour le combat au corps à corps, qu'elles doivent être plus protégées, est-il valable ?

Geneviève Asse : Non, naturellement. Certes, elles n'ont pas la même force physique, mais je ne pense pas que cela joue beaucoup. Elles ont d'autres qualités : elles sont notamment très courageuses, patientes et probablement plus disciplinées que les hommes.

Inflexions : Pensez-vous qu'il puisse y avoir des ambiguïtés, des tensions, dans une troupe commandée par une femme officier ? Est-ce l'officier ou la femme qui prend le pas ?

Geneviève Asse : Les deux à mon sens : on reste toujours femme. Certaines ont une armature intérieure très forte, d'autres restent très féminines, plus fragiles, ce qui ne les empêche pas d'avoir beaucoup de courage. Notre uniforme nous faisait respecter ; on était « les toubibas », personne ne nous aurait agressées. Les Africains du Nord avaient d'ailleurs leur bordel militaire de campagne (BMC) qui les suivait, avec des femmes de leur nationalité ; celles-ci étaient très braves et très dignes.

Inflexions : Avez-vous connu des couples d'officiers ou de soldats ?

Geneviève Asse : Bien sûr. Madame Barlemon, commandante, et son mari officier de renseignement, par exemple. Ils se voyaient souvent. Il y a également eu à l'époque des mariages entre soldats, officiers et conductrices. Je pense aussi au lieutenant-colonel de Bellefon, qui a épousé Suzanne, une conductrice. Cela faisait de très bons mariages !

Inflexions : Comment imaginer le statut marital d'une femme soldat ou officier, et le métier de son mari, comptable, pharmacien... On parle toujours des veuves de guerre, mais quel est le statut du veuf d'une héroïne ?

Geneviève Asse : Je n'ai jamais pensé précisément à ce problème ; je ne pense pas que ce soit une question pertinente. C'est la même question que celle des otages. La femme est otage, l'homme est chez lui. Certes, cela peut conduire au divorce, comme pour Ingrid Betancourt, mais cela n'a rien de spécifique à l'homme ou à la femme.

Inflexions : Dans le futur, la présence croissante des femmes dans l'armée, et donc au combat, est-elle à votre avis naturelle, inéluctable ou menacée par des tensions ?

Geneviève Asse : Elles peuvent bien entendu occuper peu à peu des postes jusqu'ici réservés aux hommes. Elles sont d'ailleurs aujourd'hui pilotes de chasse, ou parmi les premières reçues à Navale ! Une femme

sur un navire demeurait il n'y a pas si longtemps une incongruité ! Mais la vie militaire demande des métiers très spécialisés et je peux comprendre une certaine rivalité ; je ne vois cependant aucune raison pour que les femmes envahissent tout.

Inflexions : *Qui vous a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur ?*

Geneviève Asse : Geneviève de Gaulle, que j'aimais et respectais tant, aujourd'hui malheureusement disparue.

Inflexions : *Quelle personne vous a le plus marquée durant cette période de la guerre ?*

Geneviève Asse : Vercors, l'écrivain du *Silence de la mer*. Je l'ai connu personnellement.

Inflexions : *Avez-vous eu des liens avec le corps des Auxiliaires féminines de l'armée de terre (AFAT) ?*

Geneviève Asse : Le corps des AFAT a été créé le 11 janvier 1944. Nous avions bien sûr des liens, mais, en appartenant à un régiment d'attaque, nous nous considérions un peu à part. C'est une époque qui m'a armée, m'a donné une forte armature. J'ai besoin de plénitude, de silence et de lumière. J'essaye d'être à la hauteur. J'ai deux amours : mon pays et la peinture.

Propos recueillis par Didier Sicard le 16 octobre 2010 dans l'atelier de Geneviève Asse rempli de toiles nouvelles et superbes. Une toile blanche et bleue ouvrant sur un espace infini de trois mètres sur deux attendait son pinceau... ■

PIERRE-JOSEPH GIVRE

LA MIXITÉ DANS UN BATAILLON ALPIN

Le débat institutionnel sur la pertinence de la mixité dans les forces armées n'a jamais eu lieu. Du temps de la conscription, la société civile et les féministes considéraient que l'universalité du service obligatoire était réservée au genre masculin, ce qui finalement n'était pas pour déplaire à une institution militaire virile et guerrière. En 1996, la féminisation s'est imposée sous la pression extérieure, sans faire l'objet d'aucune évaluation d'opportunité interne. L'armée de terre, en cours de professionnalisation, n'avait pas considéré ce sujet comme stratégique et ne souhaitait pas prendre le risque d'une polémique publique. Qu'en est-il aujourd'hui ? La mixité constitue-t-elle une plus-value opérationnelle ou une moins-value ? Représente-t-elle encore un enjeu ?

Quinze ans après le début de sa professionnalisation, le 27^e bataillon de chasseurs alpins compte 6 % de femmes sur un effectif total de mille cent cinquante personnels. Trente-huit d'entre elles sont des militaires du rang, soit 4,4 % de cette population. Toutes appartiennent aux services administratifs, au soutien et au service médical, sauf une, qui occupe une fonction de combattant en qualité de chef d'équipe en section de combat. Elle a participé au premier mandat en Afghanistan en 2009, parmi dix autres filles, représentant 2,3 % de l'effectif du groupement tactique interarmes. Dans l'absolu, toutes sont aptes à combattre en montagne, à utiliser leur fusil d'assaut, à donner la mort et à la risquer. Dans la réalité, comme l'a illustré la campagne de Kapisa, moins de 3 % ont la disponibilité familiale et le niveau physique requis pour accompagner les hommes dans tous les types d'opération.

Bien que marginale à l'échelle du bataillon du fait de la faiblesse des effectifs concernés, la mixité représente une véritable problématique opérationnelle. Elle engendre des conséquences à la fois positives et négatives en termes capacitaires. Plus encore, elle nous éclaire sur les enjeux sociaux à venir, qui seront la clé de la disponibilité et de la fidélisation des soldats et des familles.

Un atout opérationnel déterminant

Sous certains aspects, la féminisation constitue un atout opérationnel. D'une part, la présence féminine confère un surcroît de

légitimité à l'action militaire. Le principe même de la mixité ne peut être remis en question. L'égalité hommes/femmes est en effet inscrite dans le préambule de la Constitution. Les armées, pour leur part, ne sauraient rester à l'écart des évolutions majeures de la société dont elles sont l'émanation et les défenseuses. Elles doivent comprendre et assumer les valeurs qui sont dominantes dans la société civile et qui, *in fine*, confèrent sa légitimité à l'action militaire. Il ne peut donc y avoir de malentendu idéologique sur ce sujet.

D'autre part, au sein des unités, la présence féminine augmente la performance opérationnelle. Hommes et femmes ont en effet des qualités différentes et complémentaires. Plutôt que la recherche de profils strictement identiques sur le plan physique ou de l'agressivité, la valorisation de la différence offre de nouvelles possibilités d'emploi. Loin de considérations philosophiques, le retour aux opérations de guerre a permis de réaffirmer l'utilité militaire des femmes. L'ensemble des fonctions opérationnelles est en effet représenté partout où les armées sont déployées. Là où les femmes sont majoritaires, la probabilité qu'elles soient projetées devient plus forte.

Dans les opérations dures, comme en Afghanistan, les femmes sont indispensables. Elles contribuent à l'équilibre psychologique des unités. Leur sensibilité et leur humanité sont un facteur d'apaisement des tensions internes et externes dans un environnement soumis au stress permanent durant six mois. Sur le terrain, elles participent aux escortes de convoi et, à ce titre, sont susceptibles d'utiliser leurs armes en cas d'accrochage. Les équipes médicales, composées à parts égales d'hommes et de femmes, interviennent sous le feu pour secourir les soldats blessés. Rompues aux conditions du combat, elles sont aptes à porter leur armement de dotation, les trousseaux médicaux et éventuellement à déplacer un corps, le tout après parfois plusieurs heures de marche en montagne. Enfin, dans les pays musulmans ou dans les sociétés patriarcales, elles seules peuvent s'occuper des populations féminines locales qui nécessitent des soins médicaux ou sur lesquelles il faut effectuer des fouilles. Si la dimension « énergétique » reste prédominante au combat, la « sensibilité », plus naturellement attachée au genre féminin, constitue donc une qualité aujourd'hui déterminante dans les opérations de guerre au milieu des populations qu'il s'agit d'aider.

■ Des limites objectives à l'engagement des femmes

La participation des femmes aux opérations de combat est ainsi souhaitable à plus d'un titre. Elle ne s'impose pas cependant comme

une évidence, probablement pour des raisons sociologiques, mais surtout parce qu'il existe des limites objectives à leur engagement opérationnel.

Certains pourront prétendre que le monopole masculin dans le métier des armes a des causes subjectives et idéologiques. Simone de Beauvoir avait répondu à sa façon en affirmant que l'on ne naît pas femme mais qu'on le devient, considérant que le déterminisme des genres était la cause de la discrimination sociale à l'égard des femmes et l'outil de la domination masculine. Ce déterminisme, hérité de l'histoire, où l'homme défendait la femme qui assurait la descendance, a imprégné l'institution militaire durablement, notamment le corps des officiers.

Mais au-delà de ces considérations, le métier des armes reste fondé sur des critères objectifs qui ne souffrent d'aucune ambiguïté. Et même si on ne naît pas soldat, on le devient plus facilement si on est un homme. Sauf à de très rares exceptions, la performance moyenne physique de ces derniers est largement supérieure à celle des filles. Dans les troupes de montagne, la force physique est nécessaire, car il s'agit de porter lourd et longtemps en terrain escarpé. La montagne est un milieu exigeant, et les métiers civils qui s'y rapportent sont eux aussi à dominante masculine. Sur un total de mille cinq cents guides de haute-montagne en France, la profession ne compte que dix femmes, soit 0,6 % de l'effectif total. Et ce n'est qu'en 1983 que la première d'entre elles a intégré cette profession.

Les filles sont également défavorisées lorsqu'il s'agit de vivre long-temps sur le terrain dans des conditions d'hygiène précaires. La différence entre une fille et un garçon peut constituer un handicap opérationnel, car pour la compenser, il peut être nécessaire de distraire des hommes et des moyens. Une exigence moindre en termes d'effort physique, un hébergement adapté et moins confiné sont autant de « priviléges » difficilement acceptables dans les unités où l'égalité de traitement fonde la cohésion.

La présence d'une fille au sein d'une unité combattante est également susceptible de produire des réactions irraisonnées et d'« hypersolidarité » de la part des garçons. Par réflexe protecteur, ces derniers sont capables d'actions disproportionnées contre les coupables d'atteinte à l'intégrité physique de leur camarade féminin. De la même manière, l'opinion est-elle prête à accepter la mort d'une femme au combat comme elle le tolère pour un homme ?

Mais la différence fondamentale entre les hommes et les femmes est probablement relative à leur capacité respective d'agressivité au combat. Porter une arme de guerre, c'est avoir le permis de tuer. Les femmes, en particulier lorsqu'elles sont mères de famille, n'ont à l'évidence pas

la propension à détruire la vie alors qu'elles l'ont elles-mêmes portée. De fait, elles n'ont pas la même distanciation potentielle à la vie que les hommes, qui permet finalement à ces derniers de donner la mort et de mieux assumer cet acte « extra » ordinaire.

■ La féminisation : révélateur et défi social pour l'institution militaire

À la fois justifiée et limitée pour des raisons opérationnelles objectives, la mixité a enfin des conséquences inattendues dans le champ social. En introduisant la problématique familiale dans le quotidien des unités, elle obligera nécessairement l'institution militaire à évoluer vers plus de progrès social.

La question de la mixité n'est plus aujourd'hui du domaine réservé aux femmes sous l'uniforme. Phénomènes de société, le travail des conjoints et la garde des enfants concernent tous les membres d'une armée professionnelle, directement ou indirectement. Les impératifs de la vie sociale sont désormais mis en perspective avec les sujétions liées à l'état militaire. Vie privée et vie professionnelle ne sont plus cloisonnées. L'une ne va pas sans l'autre et la carrière militaire n'a plus systématiquement la préséance sur l'organisation de la vie familiale. Les choix de carrière ne relèvent plus du seul militaire, mais d'une décision prise en couple. Le travail du conjoint est une évolution désormais pérenne, qui participe de l'équilibre financier des foyers et de l'épanouissement de l'épouse ou de l'éoux. Dans ce cadre, la mobilité des familles est plus difficile et le partage de la garde des enfants entre le père et la mère s'impose.

Ce qui est déjà une difficulté dans le secteur civil constitue une véritable épreuve dans le cas des militaires appartenant à une unité des forces. Par définition, ceux-ci n'ont pas d'horaires fixes. Ils sont susceptibles de travailler la nuit, le week-end et de découcher plusieurs jours, voire plusieurs semaines hors de la garnison. En outre, et cela n'existe nulle part ailleurs à une telle échelle et sur une si longue durée, ils effectuent des missions à l'étranger de six mois consécutifs. Dans un bataillon comme le nôtre, il n'existe pas de mécanisme permettant d'atténuer cette contrainte. La disponibilité de certaines mères de famille devient dans ces conditions une gageure. Lors d'un exercice de nuit programmé de longue date, onze militaires du rang et sous-officiers étaient absents. Célibataires ou en couple avec des militaires concernés également par l'exercice, elles n'avaient pas d'autre solution que de rester à la maison garder leurs enfants. Le problème prend une ampleur encore plus importante pour une mère de famille lorsqu'il s'agit de partir six mois en opérations et de laisser ses enfants.

Les engagements militaires limités avaient jusqu'à aujourd'hui permis de jeter un voile pudique sur la disponibilité réelle des femmes, et plus particulièrement celle des mères de famille. Le resserrement drastique des effectifs, la spécificité de certaines fonctions à caractère unique et l'importance des effectifs engagés ont diminué les marges de manœuvre. Dans les fonctions les plus féminisées, il n'y a parfois le choix qu'entre des mères de famille, et ce même pour une projection en Afghanistan. Au nom du statut, faut-il forcer l'une d'entre-elles à partir et y céder aux supplications parfaitement compréhensibles de l'autre qui ne veut pas être séparée de son enfant pendant six mois ou qui ne dispose d'aucune alternative de garde ? Quant aux pères, éloignés de leurs enfants pendant six mois, ne souffrent-ils pas autant que les mères ?

Les militaires, femmes et hommes, sont ainsi acculés à choisir entre leur métier et leur famille. Alors que les hôpitaux et les grandes entreprises capitalistes créent des structures d'accueil pour les enfants de leurs employés, les unités projetables comme la nôtre n'en disposent toujours pas. En l'absence d'une véritable politique permettant d'aider les mères et les pères à se rendre plus disponibles (systématisation des structures de garde, aménagement du temps de travail des mères), les couples comme le commandement sont confrontés à des situations de plus en plus sensibles. Les premiers doivent choisir entre la vie professionnelle et la famille. Le second doit déterminer, en âme et conscience, si l'impératif statutaire doit primer ou non sur la prise en considération d'un problème majeur d'ordre privé.

La mixité est un phénomène aux conséquences paradoxales. La réalité contemporaine de la guerre au milieu des populations a permis d'analyser objectivement le rôle de la féminisation sur la performance opérationnelle. Loin des fantasmes et des *a priori*, elle révèle que le bilan est équilibré, et même largement favorable lorsque les femmes sont employées en vertu de leurs qualités propres. Finalement, et c'est sans doute plus inattendu, s'interroger sur la place des femmes dans un bataillon de chasseurs alpins, c'est avant tout évoquer la question de la responsabilité sociale de notre institution et de sa capacité à répondre à l'avenir aux aspirations profondes des militaires, hommes et femmes, désireux de concilier leur vie professionnelle et familiale. ■

MARIE-DOMINIQUE COLAS ET VIRGINIE VAUTIER ÊTRE MÈRE ET OPÉRATIONNELLE

Anne consulte la planification du mois à venir. Elle ne sera pas souvent chez elle et son astreinte au « bloc de réserve » laisse prévoir des modifications de dernière minute. Elle doit joindre sans tarder la « nounou » de sa fille pour s’organiser. De l’autre côté de Paris, Catherine, qui vient de déposer son fils à l’école, fait le point sur ses déplacements à venir. Chef de service, elle sera absente pendant près de trois semaines. Quant à Françoise, elle est d’astreinte pour un hôpital militaire. En ce dimanche soir, elle vient de coucher sa fille de quatre ans lorsque le centre opérationnel (CPCO) la contacte : « Vous êtes attendue dans trois heures à l’aéroport de Villacoublay où un Falcon est affrété : des soldats français ont été grièvement touchés. » Dans la nuit, elle rassemble son paque-tage, appelle sa famille en province, et part en mission, une mission non programmée qui, elle ne le sait pas encore, va durer un mois et demi. Anne est pilote de ligne, bientôt commandant de bord. Catherine dirige le département d’audit interne d’une multinationale. L’une et l’autre sont mères de famille. Le mari de Catherine, ingénieur des travaux publics, est actuellement chef de projet sur un chantier important à l’étranger. Anne, elle, est séparée de son compagnon qui ne supportait plus ses absences. Des situations exceptionnelles ? Non, la suite logique de la marche vers l’égalité dans le travail, les responsabilités et les rémunérations entre hommes et femmes dans la société occidentale.

L’armée française a pris le virage de la féminisation dans les années 1980, à l’époque où le service militaire était obligatoire et les opérations extérieures (OPEX) principalement dévolues aux unités professionnelles. La professionnalisation faisant son chemin et les quotas étant supprimés depuis 1998, les écoles d’officiers et de sous-officiers accueillent actuellement de plus en plus de femmes. Chaque armée s’est efforcée de médiatiser cette évolution en montrant combien elle était en phase avec la société française. On a vu fleurir dans les médias des portraits de femmes pilotes d’hélicoptère ou d’avion de chasse, d’officiers de quart à la passerelle ou de chefs de groupe. Pas de défilé du 14 juillet sans l’interview ciblée d’une femme sous l’uniforme, généralement pleine de charme.

Pourquoi alors s’interroger sur le « être mère » et non le « être père et opérationnel » ?

Existe-t-il une spécificité de la maternité et de la paternité en milieu militaire ? La question se situe plus dans la singularité du lien aux enfants pour chaque parent et les conséquences psychiques d’un départ en mission pour les plus jeunes.

Après un état des lieux sur la place des femmes dans les armées, nous avons choisi de développer les enjeux de la séparation mère/enfant à l'occasion d'une opération extérieure afin de comprendre ce qui peut être source de souffrance d'un côté comme de l'autre. Il s'agit d'ouvrir une réflexion utile aux différents acteurs en charge des ressources humaines, souvent confrontés à une difficile équation à résoudre.

¶ Une évolution sociologique à ne pas méconnaître

Aujourd'hui, l'armée française est une armée professionnelle avec un taux de féminisation qui atteignit 15 % en 2009 – 21 % dans l'armée de l'air et plus de 50 % dans le service de santé des armées¹. Cela fait de l'armée française l'une des plus féminisées d'Europe. Les femmes sont plus nombreuses au sein des catégories hiérarchiques les moins élevées. Elles sont plus jeunes proportionnellement. Les trois quarts d'entre elles vivent en couple. 55 % des militaires sont parents avant trente-cinq ans et, à quarante-cinq ans, huit femmes sur dix sont mères.

Les femmes sont désormais présentes dans presque tous les corps de métiers et spécialités, y compris dans les armes de « contact » ou l'aviation de combat. Ainsi, le taux de féminisation en opération extérieure (OPEX) ou sur les bâtiments de la Marine nationale se situe dans la durée autour de 5 %. Seules exceptions : les emplois combattants au sein de la Légion étrangère, les équipages de sous-marins et les postes de sous-officier au sein des escadrons de la gendarmerie mobile. À noter que la marine des États-Unis d'Amérique vient d'ouvrir aux femmes des postes opérationnels dans les sous-marins.

¶ La disponibilité opérationnelle

Le service de santé des armées a été un pionnier dans le domaine de la féminisation. Historiquement, il faut rappeler que les convoyeuses de l'air s'engageaient à ne pas avoir d'enfant afin d'être disponibles en tout temps et en tout lieu. Les récits de Geneviève de Galard en Indochine dévoilent la place de la femme soignante auprès des soldats. Pour ceux-ci, « Geneviève » était un peu la mère, un peu la sœur, un peu l'amie, la confidente ; sa seule présence rendant moins inhumain cet enfer de feu, de boue et de sang. Sa place, elle ne l'a cédée à personne. La peur ? Pas le temps ! L'angoisse de la mort ? L'imaginaire collectif déploie alors ses interrogations. Comment une femme qui

1. Carine Le Page, Jérôme Bensoussan, *Les Militaires et leurs familles*, SGA/SPAC/PGT, juin 2010.

donne la vie peut-elle gérer la violence ambiante, la menace de mort voire la mort donnée pour protéger sa vie, celle des autres ou simplement remplir la mission qui lui est confiée ? Chacune, comme chacun, y répond avec son histoire, son environnement socio familial, sa personnalité et les déterminants de sa motivation professionnelle.

Mais en amont de ces questions se pose celle toute simple de la disponibilité opérationnelle quand on est soldat et mère de jeunes enfants. En couple pour moitié d'entre elles, les femmes militaires s'efforcent de concilier vie de famille et activité professionnelle d'où la recherche, dans certains cas, d'emplois stables, aux horaires calibrés. Mais les mères de famille engagées au titre d'une spécialité projetable doivent trouver à organiser leur vie en fonction des relèves. Beaucoup planifient leurs grossesses en fonction des postes qu'elles occupent. Certaines, mères de très jeunes enfants, sont parfois amenées à refuser des départs en mission. C'est un constat avéré dans le service de santé des armées. Les missions de six mois dans des *FOB* (*Forward Operating Bases*) ou des *COP* (*Combat Outpost*) exigent une préparation intensive qui double le temps d'absence. *Le Quotidien du médecin* a publié récemment une enquête sur les médecins militaires français en Afghanistan². Voici des extraits de leurs témoignages :

« Nous observons une raréfaction du nombre des médecins disponibles, conséquence de la féminisation du service. La pression se fait sentir d'autant plus sur les médecins hommes. Maintenant, si pour remplir ma mission de médecin militaire, je dois exposer ma vie et être tué, il faut l'accepter par avance. Sans être une tête brûlée, cela fait partie du contrat à honorer. » « Pour éviter de se retrouver en Afghanistan, certains mettent en avant des problèmes de conjugalopathie, ainsi que des soucis liés aux enfants. Mais cela ne fait que repousser le départ de quelque temps. D'autres se font mettre en congé de maladie. Deux cas de démission ont aussi été évoqués. »

« Le problème le plus massif découle de la féminisation du SSA (service de santé des armées). Ceux d'entre nous qui partent en *OMLT* (*Operational Monitoring Liaison Team*) sont susceptibles d'être intégrés à l'armée afghane et les femmes en sont exclues. D'autre part, dans les missions de *GTIA* (groupeement tactique interarmes), assez physiques, les femmes sont peu nombreuses. On ne sollicite donc, principalement, que le vivier masculin. Et ce sont toujours les mêmes qui s'y collent. Cela crée un problème, sur lequel nous avons alerté la direction centrale il y a dix ans, en demandant l'instauration de quotas, ou d'épreuves de sélection physique au concours. »

2. « L'engagement du service de santé des armées en Afghanistan. Les médecins militaires face à la prise de risque », *Le Quotidien du médecin*, 26 octobre 2010, pp. 8-9.

Ces témoignages pointent un vécu de colère face à une réalité : les mères de jeunes enfants sont moins opérationnelles. Leur nombre grandissant pose des problèmes de disponibilité en termes de ressource humaine. Néanmoins, il est essentiel de ne pas stigmatiser les femmes dans l'armée, de ne pas laisser croire que leur sexe leur offrirait une position d'exception qui les épargnerait des contraintes opérationnelles, mais plutôt de prendre en compte et d'accepter les spécificités médico-psychologiques liées à la maternité. Il y aurait en effet un risque à se limiter à une vision purement comptable, aux tableaux des effectifs des personnels projetables et à s'inscrire dans la « peur de la petite différence » qui pourrait susciter des points de tension, voire d'exclusion.

Le « narcissisme des petites différences » est un concept utilisé par Sigmund Freud dans *Malaise dans la civilisation* pour expliquer les oppositions qui surgissent entre des individus ou des groupes que les tiers considèrent comme identiques ou similaires. La théorie freudienne nous instruit sur le besoin que nous avons de catégoriser rigidement tel ou tel groupe d'individus en les regardant comme des êtres différents qu'il devient « nécessaire » d'exclure. Le président Bush, qui a tenté de tenir éloignées des combats les deux cent mille femmes en uniforme, s'est attiré les foudres de nombre d'associations et de parlementaires féministes pour qui l'armée, une conquête des femmes, reste « le seul employeur à pratiquer une discrimination en fonction du sexe ».

Et pourtant, selon une dépêche de l'AFP en date du 15 octobre 2010 : « L'armée de terre américaine est en train de tester pour la première fois un nouvel uniforme de combat féminin pour habiller "de façon plus respectueuse de leur morphologie" les quelque cent soixante mille femmes qu'elle compte dans ses rangs (14 % des forces de l'armée de terre...) avec notamment "davantage de tissu pour accomoder le derrière". [...] Par rapport aux lignes rustiques de la version masculine, la tenue féminine arbore une taille creusée de plusieurs centimètres, une veste qui couvre les hanches, et des soufflets dans le dos qui donnent de l'espace au buste. Un élastique à la taille remplace un spartiate cordon, les épaules ne tombent plus près du coude et l'entrejambe est raccourci. » Cinq ans d'études ont été nécessaires pour concevoir cet uniforme, l'ACU (*Army Combat Uniform*) au féminin, alors que des tenues militaires de maternité sont déjà en service.

Alors, comment concilier les points de vue, comment arriver à une acceptation des différences puisque la féminisation des armées occidentales est aujourd'hui un fait et même une nécessité pour répondre aux besoins en termes de ressources humaines ? Le regard du médecin psychiatre sur la relation entre la mère et l'enfant permettra peut-être

de mieux comprendre les difficultés, les enjeux et de ne pas évacuer les problèmes de façon trop simpliste.

¶ La séparation mère/enfant : point de vue psychologique

Dire que le fait d'être mère n'influence pas la disponibilité opérationnelle des femmes relève d'une méconnaissance profonde des mécanismes psychiques à l'œuvre et tient davantage d'une idéologie réductrice. Recruter et former des femmes dans l'armée n'a rien d'anodin, et a obligatoirement des conséquences dans l'organisation et la capacité de projection des forces. C'est une réalité vérifiée au quotidien dans les unités opérationnelles, c'est aussi une observation médicale. Psychiatres, pédiatres et psychanalystes n'ont pas attendu l'époque contemporaine où les femmes s'engagent en masse pour se préoccuper de la question de la séparation entre les jeunes enfants et leur mère. Les conséquences psychiques d'une séparation trop longue ou trop brutale sont bien connues et ont donné lieu à des écrits très élaborés³.

La capacité qu'a le petit enfant d'être séparé de sa mère se développe pas à pas durant les premières années de vie. Il apprend d'abord à connaître sa mère et à lui faire confiance. Il expérimente ensuite le fait d'être seul en sa présence (elle n'est pas loin, dans la pièce voisine). Ces absences doivent être progressives et permettre à l'enfant de développer l'aptitude à jouer seul, à rêver, à imaginer sa mère, même absente. C'est dans cet environnement optimal, ni trop distant ni trop serré, que l'enfant va découvrir sa vie personnelle. Par la suite, l'individu devient capable de renoncer à la présence effective de sa mère. Les frustrations doivent être ajustées. La mère, si elle est en bonne santé (mentale et physique), saura répondre ni trop tôt ni trop tard aux appels de l'enfant. Si ces premières expériences frustrantes sont trop longues ou brutales, l'enfant peut manifester des difficultés à s'autonomiser et des troubles anxieux durables. La figure maternelle, aidée par son entourage, a un rôle primordial dans le développement harmonieux de la personnalité de l'enfant ; de plus, elle soutient, confirme l'autorité du père.

Outre les conséquences négatives d'un éloignement trop long ou trop brutal pour l'enfant, il existe aussi des conséquences pour la mère. Les efforts d'adaptation psychiques que doit fournir celle-ci

3. D. W. Winnicott, *La Mère suffisamment bonne* (Paris, PBP, 2006) ; J. Bowlby, *Attachement et perte* (3 vol., Paris, PUF, 1978) ; S. Lebovici, S. Stoléru, *Le Nourrisson, sa Mère et le Psychanalyste : les interactions précoces* (2003) ; A. Freud, *Le Normal et le Pathologique chez l'enfant* (traduit par le Dr Daniel Widl...cher, Paris, Gallimard, 1968) ; M. Klein, *La Psychanalyse des enfants* (Paris, PUF, 2009).

pour se séparer de son enfant influent nécessairement sur sa disponibilité opérationnelle, sur son efficacité et sur sa résistance au stress. Évidemment, il existe des femmes exceptionnelles, aventurières, humanitaires ou guerrières légendaires, qui ont suscité l'admiration. Il ne s'agit pas ici d'évoquer ces êtres d'exception, mais de s'intéresser à celles qui présentent des aptitudes ordinaires en matière de courage, de capacités éducatives et affectives.

Donald Woods Winnicott, pédiatre et psychanalyste anglais, a décrit en 1956 sous le vocable de « préoccupation maternelle primaire » cette phase spécifique qui permet à la mère de s'adapter aux besoins de son enfant⁴. Ses conceptions n'ont pas été remises en question. Cette étape biologique et psychique particulière consiste en un repli nécessaire sur le jeune enfant. La mère ne quitte cette phase que très progressivement, mois après mois. Elle relâche son attention de manière imperceptible, à mesure que son enfant grandit, au plus près de ses progrès.

A contrario, chez une femme qui exerce un métier très opérationnel ou très « masculin », cette phase peut être difficile à vivre pleinement. Se trouvant tiraillée entre ses contraintes professionnelles et cet attachement particulier, elle peut développer des symptômes psychologiques insidieux qui l'empêchent d'être pleinement engagée dans sa mission. De plus, au lieu de récolter les bénéfices d'un maternage précoce et suffisant, elle risque, au fil des années, de devoir faire face aux troubles anxieux et comportementaux de son enfant, ce qui aura aussi des répercussions à long terme en matière de disponibilité opérationnelle.

Aussi, sans remettre en question l'engagement des mères, et donc des femmes, dans l'armée, il convient d'être attentif aux spécificités de la relation mère/jeune enfant, sans idéologie ni parti pris. En ne tenant pas compte de ces aspects psychologiques « ordinaires », de graves difficultés peuvent apparaître à la fois au sein des familles de militaires, mais aussi dans la réalisation de la mission. Bien sûr, ces propos peuvent toujours donner lieu à polémiques et critiques : « Qu'en est-il du père ? » « Est-il si "inutile" qu'il peut partir en OPEX sans conséquences pour lui ou pour son jeune enfant ? »

Il est effectivement des situations exceptionnelles, mais réelles, où le père constitue la véritable figure maternelle pour l'enfant. Dans ces situations, son départ peut s'avérer tout aussi problématique. Il est également des situations où la mère, privée du soutien de son conjoint, aura des difficultés à exercer suffisamment son rôle maternant au plus près du petit enfant. Si le père s'absente pour des raisons professionnelles, le reste de la famille ou l'entourage social devra alors se substituer à lui pour assurer cet étayage rassurant.

4. D.W. Winnicott, *La Mère suffisamment bonne*, Paris, PBP, 2006.

Tout comme nous avons décrit chez l'individu la notion de « base interne de sécurité », nous pouvons parler pour une famille de « base familiale de sécurité ». Ce terme a été décrit par le professeur M. Delage, ancien chef du service de psychiatrie de l'HIA Sainte-Anne à Toulon⁵. Ce médecin s'est intéressé à l'influence des événements traumatiques et difficiles sur le système familial dans son ensemble. Ainsi explique-t-il qu'il existe des facteurs de vulnérabilité et des facteurs de protection au sein de chaque famille. Chacune va réagir de manière différente selon ses croyances, son histoire, ses capacités d'ouverture et de communication. Pour lui, une famille comprenant des enfants en bas âge est nécessairement centrée sur elle-même. Les liens intrafamiliaux y sont forcément très resserrés du fait des besoins de protection du système mère/enfant. C'est une étape normale.

Le départ d'une jeune mère en opération va donc représenter un bouleversement pour tout le système familial. Ce bouleversement sera d'autant mieux compensé que cette famille disposera d'une bonne « base de sécurité » en termes de ressources psychique, familiale et de capacité de communication. Une famille qui ne dispose d'aucune ressource extérieure et qui est déjà fragilisée au plan psychologique pour diverses raisons aura du mal à contenir et à réagir à cette absence.

Le départ d'une jeune mère (et c'est une situation fréquente actuellement) soulève donc des problématiques spécifiques que l'institution militaire, en recrutant des femmes, ne doit pas méconnaître. Quelles peuvent être alors les mesures de prévention, de préparation, et de soutien pour éviter les désadaptations brutales ou insidieuses ?

Le départ des mères en OPEX : comment y réfléchir ?

Sans se substituer au commandement, il est permis de l'inciter à réfléchir à un certain nombre de questions pragmatiques :

- ⟨ en quelle proportion pouvons-nous recruter des femmes ?
- ⟨ comment les répartir, dans quelles unités et pour quelles missions ?
- ⟨ y a-t-il des périodes de la vie familiale incompatibles avec le départ d'une femme en OPEX ?
- ⟨ le cas échéant, quelles mesures d'accompagnement social, familial et éventuellement psychologique doit-on mettre en place ?
- ⟨ cet accompagnement doit-il avoir lieu avant, pendant et après la mission ?
- ⟨ quel coût cela peut-il avoir pour l'institution, sachant qu'il s'agit

5. M. Delage, « Répercussions familiales du traumatisme psychique », *Stress et trauma*, 1 (4), 2001, pp. 203-211.

du coût en situation optimale, si tout se passe bien, mais aussi du coût en cas d'émergence de troubles de l'adaptation à plus ou moins long terme ?

Précisons d'emblée que l'« aptitude opérationnelle des mères » dans les armées ne relève pas des compétences des psychiatres. C'est en théorie un choix fait en s'engageant, un choix qui se prépare avec des outils, des aides psycho-sociales. Il existe déjà des mesures de soutien aux familles de militaires avant les départs en opérations extérieures. Les cellules d'aide aux familles (CAF) dans les unités ou dans les états-majors (notamment la CABAT, cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre, et la CABMF-air, cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'air) sont des lieux de solidarité et d'information avant et pendant les missions. Les assistants sociaux participent à ce dispositif et peuvent intervenir à tout moment en cas de détresses particulières au cours des missions extérieures. Ces dispositifs généraux sont indispensables et doivent s'adapter aux risques très particuliers liés à des séparations entre les mères et leurs jeunes enfants. Leur niveau de réactivité va conditionner l'avenir de ces familles en cas de difficultés matérielles ou éducatives au cours d'une mission. Sans ce soutien social, une famille en souffrance, même si elle est aidée par le médecin d'unité ou par un psychologue, peut avoir un vécu d'abandon qui se surajoute à celui de la séparation.

Il ne s'agit donc pas d'établir des discriminations entre hommes et femmes ou entre femmes sans enfant et mère, mais de réfléchir à une problématique incontournable. Si cette réflexion n'est pas menée, les intervenants (commandants et médecins d'unité, assistants sociaux, cadres de contact) risquent de gérer en urgence, seuls, sans concertation ni élaboration, des situations parfois graves. Souvent, le simple fait de se pencher sur une problématique familiale ou sociale, grâce à une écoute bienveillante et respectueuse de l'intimité, permet de désamorcer les tensions qui compromettent la santé des individus et la réussite de la mission. L'évaluation de ces situations de séparation doit se faire bien en amont de la mission, sans attitude de méfiance ou de discrimination, mais dans un climat de confidentialité et de respect qui, à lui seul, peut permettre des départs réussis et un accomplissement professionnel satisfaisant.

Il s'agit de proposer de l'aide à travers un temps d'entretien avec la personne concernée. Sans dramatiser ni banaliser, le fait de prendre en compte la spécificité de ces situations permet souvent à la jeune mère de se désister plus facilement, sans culpabilité ni sentiment d'échec, ou au contraire de conforter une forte motivation à un départ avec, en plus, le sentiment d'avoir été écoutée.

Voici des paramètres importants que le commandant d'unité peut évaluer à travers un entretien :

- ⟨ la motivation : si, par exemple, celle-ci est exclusivement financière, elle ne résistera pas aux contraintes représentées par la mission – dangerosité, stress, fatigue, efforts d'adaptation à la situation de séparation avec le jeune enfant pour les raisons citées plus haut. De même, la volonté affichée de prouver sa bonne volonté ou sa solidarité à l'égard du groupe doit attirer l'attention du commandement. Ces mères, jeunes voire très jeunes, veulent « faire leurs preuves », d'autant plus qu'elles sont des femmes. Certaines sont prêtes à accepter des départs uniquement pour montrer leur « force ». Les critiques plus ou moins explicites à leur égard les renforcent dans leur souhait de montrer leur détermination et leur courage, surtout si elles reviennent d'une longue absence en congé maternité. Parfois, leur départ fait suite à celui de leur époux, militaire lui aussi, ce qui introduit encore plus de discontinuité dans les soins apportés à l'enfant et dans la solidité des liens familiaux. Ces départs aux motivations fragiles sont source d'une grande précarité familiale et annoncent souvent une rapide désadaptation pendant ou à la fin de la mission (arrêts maladie, congés de longue durée, réformes...),
- ⟨ la qualité de l'entourage élargi : quelle sera la disponibilité du père et quelle est sa position vis-à-vis des soins et du maternage ? Est-il habitué à s'occuper du jeune enfant ? Où vit le reste de la famille, quelle est sa disponibilité, y a-t-il déjà un projet familial autour de l'absence de la jeune mère ? La mère a-t-elle confiance dans ce dispositif ?
- ⟨ la famille invitée à prendre contact avec le service social de l'unité : l'assistante sociale peut également mettre en place des aides avant le départ en cas d'insuffisance dans l'environnement de l'enfant. Ceci peut rassurer la mère et l'enfant puisque les difficultés auront été préalablement identifiées et prises en compte avant toute crise,
- ⟨ l'existence de problèmes spécifiques : maladie grave chez l'enfant, séparation en cours avec le père, situation de mère célibataire,
- ⟨ l'après-congé de maternité : comment cette jeune mère est-elle revenue à son poste après sa grossesse et comment s'est-elle de nouveau adaptée aux contraintes de son métier au sein de l'unité, en condition de paix et hors contraintes opérationnelles ? Si des difficultés durables, répétées, en termes de résistance au stress et de disponibilité, ont déjà émergé, la question d'un départ en opération extérieure doit être rigoureusement étudiée.

¶ Une difficile équation

Si certaines spécialités militaires restent interdites aux femmes pour des raisons physiques ou de contexte psychologique que l'on peut aisément comprendre, d'autres sont devenues des domaines où celles-ci sont majoritaires (60 % de réussite au concours d'entrée à l'École de santé des armées). Dans le même temps, l'armée française a vu ses effectifs considérablement réduits et les OPEX se multiplier avec des engagements de plus en plus violents, au point que l'on s'est remis à parler de « guerre ». Il n'était pas pensable que le service de santé tienne ses personnels féminins à l'écart des engagements armés, même les plus violents. Il en allait de sa crédibilité et de son avenir. Dire que cela n'a pas posé quelques problèmes de gestion des personnels serait trahir la réalité.

Si l'époque du service militaire obligatoire et du face-à-face OTAN-Pacte de Varsovie permettait d'envisager des carrières hospitalières ou de médecin d'unité ou hospitalières dans les seules garnisons françaises ou allemandes, la réalité est tout autre aujourd'hui. La projection est la règle, la confrontation à la violence et à la mort incontournable. Aucune candidate à un concours ou à un poste dans le service de santé ne peut désormais l'ignorer. Elle a choisi, comme les hommes, le métier des armes, même si c'est pour y apporter soulagement et soins. Le stage obligatoire de préparation aux OPEX, avec son programme d'entraînement au maniement de l'arme et au tir, est d'ailleurs sans ambiguïté dans ce domaine.

Ce choix, d'autres femmes le font en toute liberté pour servir dans des unités de combat, d'appui ou de soutien. Au cours de la formation initiale ou dans les écoles, la finalité du métier des armes n'est en effet en rien éludée. Pour certaines d'entre elles, en contrat à durée déterminée, le passage dans les armées sera une première expérience professionnelle sans incidence sur leur vie privée et familiale. Celles qui poursuivront dans la carrière devront, comme Françoise, Anne et Catherine, concilier vie familiale, maternité et vie professionnelle en se souvenant que leur choix était délibéré et effectué en toute connaissance de cause.

Le statut de fonctionnaire offre aux hommes et aux femmes une stricte égalité de salaire à responsabilité égale en termes de droits, mais il implique aussi le devoir de remplir les mêmes missions dans sa spécialité ou son expertise. C'est en témoignant par leurs actes de leur disponibilité, de leur capacité et de leur efficacité professionnelles, et non en invoquant une quelconque spécificité de statut, un droit à un traitement différent que les femmes militaires s'imposeront dans un univers encore trop machiste.

A contrario, l'institution militaire doit cesser de présenter ses personnels féminins comme des « exceptions » posant problème. L'armée française, comme toutes les armées occidentales, est confrontée aux questions de recrutement et de fidélisation. Elle ne peut pas se permettre de négliger la ressource féminine, mais doit prendre les mesures pragmatiques qui lui permettront de la pérenniser.■

NICOLAS FOURMONT

LA MIXITÉ DANS UN RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS

Le film *Potiche* de François Ozon met en avant l'épouse d'un chef d'entreprise qui, à la suite d'un problème de santé de celui-ci, prend la tête de la société familiale. Cette femme voit alors son statut évoluer : d'ornement – il s'agit tout de même de Catherine Deneuve ! –, elle devient femme d'action, reprend en main la production de parapluies, innove et, en fin de compte, ringardise son mari qui tentait vainement de freiner le déclin de l'entreprise. Celui-ci, arrogant et supérieur, perd sa place de *pater familias* pour prendre celle de prince consort. La potiche est devenue la *dea ex machina*, celle par qui peut s'inscrire la réussite de la société familiale. Ainsi cette femme a trouvé sa place. De la même manière, sommes-nous capables, dans un régiment d'appui, d'intégrer les femmes afin de développer la capacité opérationnelle de l'unité ?

Les femmes militaires occupent au sein de notre institution des rôles subalternes et la réussite de quelques cas particuliers ne doit pas cacher le petit nombre de celles affectées à des postes opérationnels et de commandement. Devant la course d'obstacles qui les attend, beaucoup abandonnent la partie. Dans le même temps, il semble toujours étrange pour une partie de la population de voir une femme en treillis commander à des hommes, partir en opération extérieure, laisser son mari et ses enfants en métropole pendant qu'elle affronte seule les dangers en Afghanistan ou ailleurs.

Depuis quelques années, la féminisation des régiments s'est accrue d'une façon importante. Au 40^e régiment de transmissions (40^e RT), ce taux atteint 15 %, ce qui représente une partie substantielle du personnel pouvant être projeté en opération extérieure. Majors de promotion, excellentes sportives au caractère affirmé, certaines de ces femmes possèdent des qualités telles qu'il serait inimaginable de se priver de leurs compétences dans nombre de domaines requérant une haute technicité, un moral d'acier, voire une certaine résistance physique ou psychique. Ainsi, comme les hommes, les femmes peuvent être d'excellents éléments, mais aussi, comme les hommes, des soldats de bon niveau, corrects et même médiocres ou mauvais. Certaines désertent, manquent de maturité, de fougue. Bref, elles semblent être des soldats comme les autres. Mais force est de constater que le vivier qu'elles représentent reste en grande partie inexploité et sa gestion aléatoire.

Le rôle du chef de corps est d'employer chacun au mieux de ses compétences et de ses capacités. Le caractère féminin d'un personnel est une donnée parmi d'autres ni l'unique ni la plus importante. Profondément tourné vers l'emploi, un régiment de transmissions se doit d'assurer un appui efficace aux opérations. Par conséquent, son chef ne prend en considération que les éléments nécessaires au succès de la mission. Toute autre attitude serait non seulement inefficace mais dangereuse.

Un contexte propice

Le 40^e RT est un régiment de transmissions et d'appui au commandement (RTAC) dont le taux de féminisation est de 15 %. Donc un régiment composé d'hommes à hauteur de 85 %. Sa spécificité est que l'on y trouve des femmes en situation de commandement aux postes de commandant d'unité, de chef de section et de chef de service (le chef du bureau opérations instruction est une femme ; il s'agit même de la première chef de BOI dans un régiment embrigadé). Certaines occupent également des fonctions spécifiques demandant une haute technicité. En cas de conflit, et quel que soit le théâtre, celles-ci seront projetées sans que quiconque se pose la question de la dangerosité, de la localisation ou de la durée de l'intervention.

Le 40^e RT est une unité d'appui opérationnel. Composé de six compagnies de manœuvre, d'une compagnie de commandement et de logistique (CCL), et d'une compagnie d'administration et de soutien (CAS), il est en cours de transformation depuis le 1^{er} janvier 2011. Comme l'ensemble des régiments de l'armée de terre, il doit mutualiser son soutien général au sein d'une base de défense, en l'occurrence celle de Metz. Ainsi, à l'été 2011, il perdra sa CAS composée à 33 % de personnels féminins. Embrigadé au sein de la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC) sous les ordres du commandement des forces terrestres (CFT), le 40^e RT met en œuvre les moyens SIC (systèmes d'information et de commandement) et l'appui au commandement, c'est-à-dire toute l'infrastructure nécessaire au déploiement d'un poste de commandement (PC) au profit des états-majors en exercice et en opération.

Chaque compagnie possède l'ensemble des compétences permettant de mener sa mission en autonomie. Évidemment, au regard de la gestion des carrières (les transmetteurs effectuent de nombreux stages afin de se tenir à jour des évolutions techniques) et des indisponibilités (couples endogames avec enfants, congés maladies, inaptitudes temporaires ou définitives), il est difficile de produire des entités

totallement homogènes pour les missions. Par conséquent, tout détalement projeté comporte du personnel d'au moins deux compagnies, soit, chaque année, de 20 à 30 % des effectifs. Il est en mesure d'armer des unités PROTERRE¹ ou des détachements pour le Liban, la Côte d'Ivoire ou l'Afghanistan notamment. Il participe également, sous les ordres de l'état-major de la BTAC, à des exercices dont la durée cumulée atteint dix à douze semaines dans un camp de Champagne ou à l'étranger – si la durée d'une manœuvre est de deux à trois semaines pour un état-major, le transmetteur, lui, restera plus longtemps pour préparer les moyens puis les démonter.

Ces éléments sont importants pour comprendre le contexte dans lequel les soldats agissent et les contraintes liées en termes de vie sociale, d'éducation des enfants... Une armée d'engagés est composée, jusqu'aux plus bas échelons, d'hommes et de femmes qui vivent à un rythme relativement élevé et qui, en même temps, doivent construire leur vie personnelle. L'image de l'appelé corvéable à merci pendant neuf mois est définitivement dépassé. Il s'agit aujourd'hui de gérer de façon cohérente la ressource humaine en prenant en compte la vie familiale.

La localisation du régiment revêt une importance primordiale. En effet, celui-ci est composé de nombreux jeunes soldats qui, à un moment ou à un autre, vont s'installer en couple ou fonder une famille. Or l'institution veut les conserver en son sein pendant au moins onze ans. Il lui faudra donc gérer non seulement leur évolution professionnelle, mais être attentif à leur épanouissement et prendre en compte des éléments aussi divers que les crèches, la scolarisation des enfants, leurs études techniques ou supérieures, les congés de maternité, les congés parentaux, les aménagements d'horaires, les maladies des enfants. Un régiment doit gérer chaque année des absences qui représentent plusieurs milliers de jours. Dans ce contexte, il est évident que, plus l'unité sera installée dans un tissu urbain porteur pour les familles, mieux seront prises en compte les contraintes et donc plus il sera possible de préserver les effectifs. La fidélisation des soldats est à ce prix.

Le 40^e RT se situe en Moselle, sur les communes de Thionville et d'Hettange-Grande, à proximité des frontières luxembourgeoise et allemande, un bassin d'emploi important, même si la Lorraine est durement touchée par la crise économique. Les conjoints sont susceptibles d'y trouver un poste dans le privé ou dans la fonction publique. Les crèches sont cependant peu nombreuses et leurs horaires inadaptés

1. Une compagnie PROTERRE est constituée à partir d'une unité élémentaire des forces terrestres, en dehors de son domaine de spécialité. Elle a pour vocation à être engagée sur le territoire national ou dans une zone d'opérations en tant qu'unité de combat sans moyens spécifiques.

à la condition militaire. Malgré cela, bien des facilités sont offertes par les villes alentours ; écoles et universités notamment sont nombreuses et de bon niveau. C'est dans ce contexte que vivent les hommes et les femmes du 40^e RT : un contexte favorable à l'épanouissement professionnel et familial.

■ La mixité au sein du 40^e RT

Le 40^e RT est un régiment majoritairement composé d'hommes. Par conséquent tous les éléments qui suivent ne préjugent pas de ce que serait une unité disposant d'une plus forte minorité de femmes, voire constituée essentiellement d'éléments féminins.

■ Éléments statistiques

Le nombre de femmes au régiment est de cent quarante-six pour neuf cent quatre-vingt-dix-huit personnels : cinq officiers, cinquante-cinq sous-officiers et quatre-vingt-six militaires du rang. La moyenne d'âge par catégorie est de trente-trois ans pour les officiers, vingt-huit pour les sous-officiers et vingt-sept ans pour les EVAT². Trente-cinq d'entre elles sont mariées avec un militaire dont trente et un appartenant également au régiment. Seize congés de maternité ont été accordés en 2010. En moyenne, elles ont effectué deux missions extérieures. Ce chiffre s'explique par la jeunesse du personnel sous-officier et EVAT, ainsi que par l'ancienneté de service.

Les officiers femmes sont peu nombreuses et quatre sur cinq sont mariées. La plus jeune est célibataire et a intégré l'armée sous contrat il y a moins d'un an. Le temps moyen de service est de treize ans et ce personnel a effectué deux opérations extérieures (le maximum étant de cinq pour l'un). La moyenne d'âge relativement élevée par rapport aux autres catégories (trente-trois ans) explique en partie le décalage entre cette catégorie et les autres. Cependant, le vivier des officiers est trop restreint pour tirer des conclusions.

Les sous-officiers présentent des situations contrastées. En général, ils suivent le mouvement de la société et se répartissent donc entre les différents types d'union (11 % sont mariés, 14,5 % vivent en concubinage, 5,5 % sont pacsés). Cependant, la jeunesse de ce corps (en moyenne vingt-huit ans et huit ans de service) induit un nombre élevé de célibataires (67,3 %). En revanche, les divorcés (1,8 %) sont en nombre réduit pour les mêmes raisons : jeunesse du corps et

2. Engagé volontaire de l'armée de terre, c'est-à-dire militaire du rang.

préférence pour des relations moins contraignantes. 30 % des sous-officiers femmes travaillent dans des filières hors SIC, qui est le cœur de métier du 40^e RT. Elles sont donc réparties dans des emplois administratifs (ressources humaines, gestion, finances).

Les EVAT sont dans la même situation que les sous-officiers et pour les mêmes raisons (19,7 % sont mariés, 12,8 % vivent en concubinage, 4,7 % sont pacsés, 68,6 % sont célibataires, 2,4 % séparés ou divorcés). Avec un âge moyen de vingt-sept ans, pour cinq ans et demi de service, ce groupe est en cours de formation. 63 % sont employés hors du domaine de spécialité SIC et se répartissent dans les métiers administratifs ou liés à la restauration.

■ Analyse des chiffres

Par catégorie, les femmes remplissent les objectifs fixés par le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) en termes de longévité dans l'institution, bien que la durée de service des EVAT soit relativement courte quoiqu'en progression constante. Les taux les plus importants se situent au niveau des premiers (54,65 %) et des deuxièmes contrats (30,23 %). Les explications sont les suivantes :

- de plus en plus de femmes considèrent qu'il leur est possible d'envisager une carrière au sein de l'institution militaire, un mouvement relativement nouveau et lent ;
- rapidement, les jeunes engagées prennent conscience de la difficulté à concilier vie maritale et exercice du métier des armes. Le premier enfant est souvent un signe précurseur à un non-renouvellement de contrat. Entre trente et trente-cinq ans, donc à la fin du deuxième contrat, beaucoup renoncent à poursuivre une carrière au sein de l'institution ;
- la carrière d'une femme dépend du soutien de son conjoint. Ce dernier doit en effet en partie « adapter » sa propre carrière, civile ou militaire, afin de lui permettre de progresser ou de partir en opération. La famille est un facteur essentiel de la fidélisation, c'est pourquoi sa prise en compte est indispensable ;
- la politique volontariste de promotion sociale initiée dans l'armée de terre trouve un écho favorable au sein du personnel féminin : sur les onze personnes inscrites au concours des OAEA, six sont des femmes. Plus volontaires, ayant généralement une maturité plus grande, disposant d'un niveau scolaire en moyenne supérieur à celui des garçons, les femmes du régiment ont, pour beaucoup d'entre elles, une idée relativement claire de leur avenir. Plus accrocheuses et persévérandes, elles se voient généralement confier des postes de confiance. Cependant, appartenant souvent à des filières excédentaires (ressources humaines ou gestion), les EVAT féminines accèdent plus difficilement au corps des sous-officiers.

Si les femmes sont nombreuses à passer les différents concours qui leur sont proposés, force est de constater que les seules chefs de section féminins sont des officiers. En effet, avec huit compagnies et quarante et un chefs de section, nous ne trouvons qu'une femme (lieutenant EMIA) à ce poste dans les compagnies de transmissions. Le vivier de sous-officiers féminins pour ces emplois est de fait restreint : un major, trois adjudants-chefs et sept adjudants.

■ La discipline

Les femmes totalisent vingt-quatre jours d'arrêt en 2010 contre quatre cent trente-six pour les hommes et uniquement chez les EVAT, avec un maximum de quatorze jours. Il n'y a donc pas de problèmes de discipline avec ce groupe. Un seul cas de drogue a été soumis à sanction en deux ans, alors que pour les hommes nous traitons une quinzaine d'affaires par an. En ce qui concerne l'alcool ou les comportements déplacés, le nombre de sanctions est anecdotique.

Les rapports hommes/femmes ont évolué et « globalement » dans le bon sens. Certes, des attitudes inappropriées subsistent et il est impératif que le commandement garde un œil attentif sur cette question. Le milieu militaire reste viril et peut paraître encore sexiste. Le rôle du chef de corps est alors de faire prendre conscience à toute la chaîne hiérarchique de la nécessité d'être intransigeant sur cette question. La mise en place d'un « officier mixité » permet de produire un lien clair, connu et rassurant pour ceux et celles qui seraient victimes de discrimination. En fin de compte, il devient normal de travailler au sein de détachements mixtes et force est de constater que sur ce sujet l'écart est insignifiant avec la société civile.

■ Le niveau physique

La constitution physique des femmes est en moyenne moins adaptée que celle des hommes, mais cette différence se réduit dans le temps et est moins discriminante avec l'accès aux grades supérieurs (moins de port de charges ou de travaux physiques). De fait, le personnel féminin ne peut pas toujours s'acquitter des mêmes tâches que ses homologues masculins, en particulier celles requérant une certaine force physique. Les stations SIC sont souvent composées de deux militaires et le port des unités collectives peut s'avérer trop difficile pour deux femmes au niveau physique moyen. Ainsi, cette incapacité, pour certaines, constitue de fait un handicap pour ces unités à la féminisation relativement élevée.

En opération extérieure, les unités d'appui sont désormais impliquées dans les actions de haute intensité, soit directement (prise à partie des convois logistiques), soit indirectement (attaques au

mortier) ; c'est pourquoi la rusticité et l'endurance sont développées au régiment. Dans ce cadre, les femmes font souvent preuve de belles qualités d'opiniâtreté et de volonté.

■ Les opérations

Le 40^e RT effectue tous les types de missions dévolues aux unités de la BTAC, qu'il s'agisse des missions PROTERRE ou des projections en opération.

Les missions PROTERRE nécessitent la création d'unités de circonsistance en mesure d'être projetées soit dans un DOMCOM soit sur un théâtre d'opérations. Chaque régiment prépare son unité afin qu'elle soit la plus performante possible. Pour sa part, le bataillon qui accueille la compagnie au centre d'entraînement commandos attend d'elle rigueur, discipline et une excellente condition physique. Les femmes projetées dans ce type de missions sont peu nombreuses, mais d'une très grande qualité. En 2010, le 42^e RT a constitué une PROTERRE pour une mission à Mayotte dont le commandant d'unité était une femme, mais qui, sur l'ensemble du personnel (cent dix-sept soldats), ne comptait que trois femmes dont une seule en section de combat.

Le 40^e RT arme du personnel au profit des opérations extérieures. Dans ce cadre, les femmes participent à ces actions sans aucune restriction : à aucun moment le sexe n'entre en jeu dans l'élaboration des détachements. En effet, quel que soit l'individu, le travail du transmetteur est le même. Il est impensable de faire l'impasse sur l'armement d'un poste au prétexte que seule une femme dispose des compétences requises. Les sous-officiers maîtrisant le TCE 621 (système de chiffrement OTAN) sont rares, il y en a deux au régiment, dont une femme : on ne peut se priver d'elle. De plus, les transmetteurs peuvent servir de renfort dans le cadre de missions de circonstance ou programmées (convois). Tout soldat est capable d'armer une 12,7 (mitrailleuse) sur un véhicule de l'avant blindé (VAB). Le combat comme le tir font partie de la formation initiale puis complémentaire du combattant. En période de préparation avant une projection, l'ensemble des fondamentaux est revu, retravaillé.

Enfin, les femmes peuvent jouer un rôle essentiel hors de leur domaine de spécialité. Dans le cadre des opérations de contrôle de zone, par exemple, il peut être important de disposer de personnels féminins, en particulier lorsqu'il s'avère nécessaire de fouiller les autochtones de sexe féminin. Un Afghan n'acceptera jamais que sa femme ou sa fille soit touchée par un homme. Un chef de section du 28^e RT a tenu ce rôle à plusieurs reprises lors de son mandat en 2009.

■ Vers une « normalisation » de la présence des femmes

La mixité n'est pas un problème au 40^e RT. La conscience collective doit intégrer cette réalité, d'autant plus que la mixité est un fait qui devrait se renforcer dans les années à venir.

■ Une chance pour améliorer les résultats du régiment?

Le programme PISA (*Programme for International Student Assessment*), organisé par l'OCDE, vise à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres. La dernière étude date de 2009. Les résultats montrent qu'en France, les femmes obtiennent cinq cent quinze points sur six cents et les hommes quatre cent soixante-quinze. Le différentiel est donc de 9 %.

Ce pourcentage n'est pas anodin. Devant cette potentialité intellectuelle supérieure de la femme, le régiment pourrait adapter son fonctionnement. Si les femmes sont plus véloques intellectuellement que les hommes et qu'elles sont de plus en plus nombreuses en régiment, il serait alors possible de raccourcir les temps de formation, voire de posséder du matériel et des procédures plus complexes qu'elles maîtriseraient plus facilement et, en fin de compte, augmenter la capacité opérationnelle globale de l'unité.

■ La féminisation des unités sic est inéluctable

Le nombre de femmes au 40^e RT n'a cessé de progresser depuis la professionnalisation du régiment dans les années 1995. Ce flux entrant s'est accompagné en interne d'un flux en provenance des sections de manœuvre (la raison d'être de l'unité) vers les groupes administratifs de compagnie et les services du régiment. Chez les sous-officiers, nous comptons plus de 70 % du personnel féminin dans le cœur de métier, chez les EVAT, la proportion est inverse : 63 % des femmes n'ont pas un EIP SIC. Pour cette population, la pénibilité du travail alliée à un niveau d'études supérieur aux hommes induit la recherche de « niches de compétences », secrétaires ou fourriers par exemple. La gestion par EIP a réduit les mouvements, mais ils existent toujours. Un effet concret de ce flux est qu'aucun des candidats aux OAEA n'est employé dans une section de manœuvre.

Cette augmentation continue du nombre de femmes au sein du 40^e RT devrait être freinée par l'embasement. En effet, la CAS disparaissant, la proportion de femmes pourrait descendre à hauteur de 11 % du personnel (les services les plus féminisés sont le cercle, les finances et la direction des ressources humaines). Le régiment se recentrant sur le cœur de métier et ne disposant plus de l'ensemble des postes d'environnement, nous verrons dans les prochaines années s'il est toujours aussi attractif pour la gent féminine.

■ S'adapter à une véritable armée mixte

Les régiments de l'armée de terre fonctionnent toujours comme si la totalité du personnel était de sexe masculin et les évolutions sont lentes sous prétexte de la réalisation de la mission opérationnelle qui, de fait, est fondamentale.

Aujourd'hui, le matériel est pensé en termes de capacité masculine. L'ergonomie des moyens n'est pas étudiée pour le service du personnel féminin : les groupes électrogènes sont lourds (trente à soixante kilos) et doivent être manutentionnés à bras ferme. Il est à noter que dans les anciennes stations de transmissions, un palan permettait une dépose à terre aisée. Il existe aujourd'hui des moyens beaucoup plus performants et moins lourds. Ayons le courage d'adapter nos expressions des besoins à une armée où les femmes, sans être majoritaires, pourraient représenter jusqu'à 20 à 25 % des effectifs. Les matériels doivent désormais être pensés comme devant être utilisés par des hommes et par des femmes ; il faut redéfinir leur taille, leur poids, la force physique nécessaire à leur utilisation... afin de construire des équipements en conformité avec ceux qui s'en servent tout en refusant un service moindre.

L'augmentation du nombre de femmes au sein du régiment induit une disponibilité différente au regard du statut de la femme dans notre société. En effet, le personnel féminin du 40^e RT est jeune (vingt-sept ans) et, au sein de la population française, l'âge du premier enfant est de plus en plus tardif (trente ans). Dans le même temps, les mères célibataires sont de plus en plus nombreuses et le régiment connaît une dizaine de cas dont la plupart chez les EVAT. Dans ce cadre et afin de conserver une maîtrise du personnel, il est nécessaire de mettre en place des moyens de garde d'enfants, voire sans doute, un jour, d'internat. Un sous-officier radio est en effet susceptible de partir en opération une fois par an.

Un régiment armé à hauteur de 15 % de femmes se commande donc de la même façon qu'un régiment disposant de moins de ressources féminines. Cependant, il doit, sur certains sujets, établir un rapport différent à sa population afin de prendre en compte des éléments que l'institution découvre timidement depuis une dizaine d'années. Il est un fait que la féminisation induit de nouvelles missions pour le commandement et, surtout, imposera dans l'avenir la prise en compte plus complète de l'environnement global du soldat.

En tout état de cause, le 40^e RT n'est pas moins opérationnel qu'une unité disposant de moins de femmes. Le serait-il plus avec une population féminine plus importante ? Il est impossible de le dire.

Les changements se feront au rythme des impératifs et de l'augmentation du nombre de femmes, et uniquement si cela s'avère nécessaire.

Cependant, inscrivant notre action en opération extérieure dans un cadre interallié, les évolutions et les prises en compte existant au sein de l'OTAN irrigueront aussi l'armée de terre. Il existe déjà au sein de l'état-major des armées un personnel en charge de cette réflexion ↗

ALINE DELAHAYE

UNE SIMPLE QUESTION DE CHIFFRES ?

La féminisation ou la masculinisation des milieux professionnels, comme celle des activités du quotidien, répond à l'adaptation de l'espèce humaine aux nouvelles contraintes de notre écosystème. Ce qui apparaît à certains comme un changement catégorique, souhaitable ou dangereux débouche sur un nouvel équilibre des genres qui respecte l'éthogramme de l'espèce humaine, c'est-à-dire l'ensemble des comportements observables d'une espèce.

Lorsqu'on aborde la question de la féminisation des armées, on parle d'abord de chiffres et d'une évolution constante de la participation des femmes à l'organisation militaire en France et dans le monde. Cette évolution est liée à celle, plus générale, de la présence des femmes dans le monde du travail. C'est une donnée désormais acquise. En Occident, il est aujourd'hui impensable que des familles, même les plus traditionnelles, élèvent leurs filles sans développer leur capacité à être autonomes financièrement et socialement.

Dans le monde civil, on ne parle de féminisation que pour des spécialités encore très masculines, des activités qui, pour l'essentiel, nécessitent force physique ou éloignement tels que les métiers du bâtiment, du transport routier ou de la marine marchande... La problématique est la même dans le monde militaire, où certaines activités restent fermées au personnel féminin ou peu prisées par celui-ci. Au-delà de cette limite liée au métier, la question de la compatibilité entre le féminin et le statut de militaire peut vite devenir un sujet de polémique.

15 % des militaires sont des femmes

Avec la professionnalisation, l'armée a dû recruter et a profité de l'accès des femmes au monde du travail. Les évolutions technologiques et stratégiques du métier de la guerre ont nécessité l'embauche d'une main-d'œuvre spécialisée, formée à des activités accessibles aux femmes dans le monde civil (informatique, gestion des ressources humaines, mécanique, droit, médecine...). L'application de la loi a fait le reste. Il n'était plus question de sélectionner les candidatures masculines au détriment des candidatures féminines sous prétexte que cette activité allait être effectuée au profit de la mission militaire. Cela s'appelait désormais de la ségrégation. Comme le remarquent certains auteurs, il n'y a pas eu de véritable motivation interne à recruter des

femmes. Mais faut-il en attendre autant d'une institution dont l'intérêt est d'avoir une main-d'œuvre compétente, docile et économique ? L'armée a fait face à une nécessité de changement interne liée à sa professionnalisation et à des volontés externes liées à la mixité de l'éducation et du monde du travail. Par leurs performances physiques et leurs compétences techniques, les femmes ont renforcé leur accès à cette société virile qu'est le monde militaire.

Pour quelles raisons les femmes se sont-elles tournées vers le monde militaire ? Certaines partagent des valeurs guerrières au même titre que les hommes. Elles veulent prouver qu'elles ont les mêmes qualités et le même niveau d'implication civique. Certains hommes vivent cette intrusion dans leur monde comme une prise de pouvoir et vont jusqu'à évoquer un trouble d'identité sexuelle ou une tendance perverse à venir troubler le monde masculin. Mais il existe autant de raisons que de femmes. Leur engagement, comme celui de leurs collègues masculins, est le résultat de leur histoire individuelle. Il est difficile d'établir des catégories motivationnelles sans tomber dans le jugement. Les femmes doivent aujourd'hui s'assumer économiquement, participer financièrement à la vie de famille, cotiser pour leur retraite et transmettre à leurs enfants une image valorisante de mère épanouie à l'extérieur du nid.

Le monde militaire reste un milieu professionnel rassurant et valorisant pour les jeunes quel que soit leur sexe. On y parle de « carrière », de formation, de validation des acquis... Il se présente comme une chance pour ceux qui sont en panne après une scolarité laborieuse ou un parcours chaotique d'adolescent difficile. Les familles confient facilement leurs enfants à l'armée en oubliant le caractère dangereux de la mission. Elles privilégiennent le rôle d'encadrement et de contingence qu'elles ont plus ou moins eu du mal à assumer. Elles voient en elle le lieu qui peut éviter une marginalisation sociale. Même si la carrière militaire n'est pas encore envisagée par les parents de filles de façon naturelle, elle leur donne parfois l'idée que celles-ci seront protégées des agressions sexuelles par l'ordre, la rigueur et une hiérarchie paternaliste.

En outre, le discours managérial de l'armée rappelle à ses agents leur participation à une grande et noble mission. Il insiste sur l'importance du rôle de chacun. Un discours très dépendant de la politique extérieure des gouvernements et de l'implication de la nation dans les conflits mondiaux. Les femmes participant désormais à la vie politique, elles ont, comme les hommes, la capacité à être touchées par un discours idéologique.

La soumission à l'autorité paternelle dont bénéficiaient les patrons est révolue. Et nombre d'entreprises privées tentent désormais

d'imiter le discours managérial militaire. Elles essaient de créer une communauté partageant des valeurs, un langage, un uniforme, une philosophie de vie... Mais il reste très difficile pour elles de générer de la fierté chez les parents de leurs agents comme le fait encore l'armée.

Ces éléments de réassurance archaïque, de valorisation narcissique et sociale sont intégrés par les jeunes dans un compromis asexué. Se mêlent ensuite leur histoire personnelle et les bénéfices individuels recherchés.

¶ Une répartition inégale selon les corps et les métiers

Nous avons vu qu'il n'était pas raisonnable d'attendre d'une institution ou d'une entreprise qu'elle ait la volonté de féminiser ses effectifs pour défendre l'idée d'égalité des sexes. Il nous faut expliquer la répartition inégale des personnels féminins selon les corps, par les métiers qu'ils proposent et leur implication opérationnelle spécifique.

Le service de santé des armées est en tête avec 50 % de femmes dans ses rangs. Les deux tiers sont militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées. On peut voir là la poursuite de l'engagement des femmes dans les soins apportés aux soldats, leur goût pour le maternage et le nursing en règle générale. Désormais, la population féminine accède aux études longues comme celles de médecine. Et l'âge de la construction familiale recule. L'armée de l'air compte plus de 20 % de femmes dans ses effectifs. Celles-ci sont présentes essentiellement dans les spécialités de gestion et d'administration. Suivent la gendarmerie et la Marine, avec un taux de féminisation d'environ 14 %. Enfin, l'armée de terre ferme la marche, avec 10 % de personnels féminins, là aussi dans les postes de gestion en ressources humaines pour l'essentiel. Quelques corps, comme les forces sous-marines et la Légion étrangère, restent les derniers bastions de la masculinité.

Cette répartition relativise l'idée de la féminisation du métier de militaire : il s'agit d'une intégration des femmes dans un contexte en mutation. Elles profitent de la diversification des métiers et de l'apparition de nouveaux rôles. Un nombre croissant d'entre elles accède en effet à des fonctions à forte valeur opérationnelle, hiérarchique ou technique. Mais elles restent minoritaires et souffrent de devoir faire un effort permanent pour intégrer une communauté d'hommes. La rivalité féminin/masculin apporte des tensions et des conflits identitaires. Pour ne pas être envisagée comme une proie sexuelle et pour devenir un « pote », la femme est prête à perdre sa féminité. Dans un élan d'uniformité, elle se coupe les cheveux, change parfois le timbre et l'intonation de sa voix, ses postures. Elle ne parle pas de

sa vie privée. Elle n'est plus qu'une fonction. Parfois, l'intégration se fait mais disparaît à la première beuverie. L'arrivée d'une autre femme peut aussi mettre à mal le camouflage que la précédente avait fini par tisser. Il faut beaucoup d'efforts et d'abnégation pour intégrer un groupe de l'autre sexe. On reste un « pas comme les autres ».

Les chiffres de la féminisation des armées montrent que les femmes occupent des fonctions cohérentes avec l'archétype correspondant à la distribution des rôles masculin et féminin dans nos sociétés. Elles conservent une préférence pour le soutien logistique, même si elles peuvent se montrer techniquement compétentes à des postes de combat. Autrefois, les tâches ménagères incombaitaient aux femmes au foyer. Elles sont devenues des métiers pour lesquels celles-ci sont aujourd'hui rémunérées. Le constat est le même dans le monde civil.

Certains auteurs expriment leur crainte que la féminisation des armées donne à l'opinion l'illusion d'une pacification du métier militaire. La répartition caricaturale des rôles masculin et féminin devrait davantage les inquiéter d'une dépendance des soldats vis-à-vis du soutien logistique des femmes. La complémentarité rigide et silencieuse peut être l'indice d'un dysfonctionnement aussi important que la rivalité symétrique et bruyante.

¶ Une population plus jeune

Dans les armées, le recrutement féminin est plus jeune et se renouvelle plus vite que celui des hommes. Les femmes restent en effet limitées dans leur intégration au monde du travail par la maternité, qui constitue deux freins à l'évolution de leurs carrières. D'une part, le temps de la maternité est un temps qui coûte à l'entreprise et qui ne lui rapporte rien. C'est un effort de réorganisation permanente qui explique la réticence des employeurs à confier une tâche très spécifique ou centrale à une femme jeune susceptible de tomber enceinte et d'interrompre sa mission au mieux seize semaines au pire plusieurs années. Les congés paternité permettent aux hommes de soutenir leurs femmes et de se sentir moins exclus de la naissance de leurs enfants. Mais ils ne permettent pas que les femmes reprennent plus vite leur mission. Et ils s'ajoutent au coût de la maternité. D'autre part, la maternité, en tant qu'événement psychique, détourne la jeune mère de ses ambitions et de ses aspirations d'antan. Elle l'amène à modifier ses priorités, alourdit les contraintes personnelles et réduit concrètement la disponibilité.

La parentalité replace la répartition des rôles masculin et féminin sur le devant de la scène. Les mères sont plus nombreuses que les pères

à adapter leurs choix et leurs conditions de travail aux contraintes de la vie de leurs enfants. Elles se plient plus volontiers aux horaires des activités scolaires et extrascolaires. Elles s'occupent des démarches administratives telles que les inscriptions en centre de loisirs, à l'école, dans les clubs sportifs, l'organisation des modes de garde, les réunions scolaires, les examens. Elles gèrent l'organisation de la vie sociale de leurs enfants avec les anniversaires, les invitations, les rencontres avec les autres parents. Enfin, elles participent plus souvent aux soins médicaux en consultant avec leurs enfants et en posant des congés pour garde d'enfant malade. La maternité est ainsi très consommatrice de la disponibilité du personnel féminin. Elle est donc susceptible de bouleverser les objectifs de carrière des jeunes femmes. Certaines repoussent ou renoncent à cette expérience ; d'autres, surprises par leur désir de maternité ou par une grossesse non attendue, renoncent à leur métier ou à leur plan de carrière.

Les études sociologiques indiquent que les femmes sont intégrées avec des statuts plus précaires que les hommes. La répartition des personnels féminins dans les armées montre une présence prépondérante en soutien logistique. Ces activités sont les premières visées par les restructurations de l'institution. Les femmes subissent les nouvelles méthodes de gestion des ressources humaines qui consistent à proposer des contrats à durée déterminée ; elles sont plus souvent intégrées comme volontaires ou sous contrat, de telle sorte que leur implication dans l'organisation militaire soit courte (entre un et cinq ans). Leur engagement est réévalué à chaque renouvellement de contrat en fonction des besoins et des budgets. D'autre part, les activités du soutien logistique n'ayant pas de forte valeur opérationnelle, elles ne nécessitent pas que les personnels soient intégrés comme militaires et proposent plus souvent un statut civil. Enfin, l'armée tend à abandonner son idée d'autosuffisance pour déléguer dans le cadre de la sous-traitance certaines activités.

¶ Une capacité opérationnelle limitée

Le taux de féminisation en opérations extérieures (OPEX) ou dans les unités embarquées ne connaît pas d'évolution majeure. Il était de 5,6 % en 2009. La répartition des métiers de l'armée entre les femmes et les hommes selon l'archétype des rôles féminin et masculin, le frein de la maternité et celui des statuts précaires font que les femmes soldats, ou occupant des fonctions à forte valeur opérationnelle, restent rares et jeunes. Elles ne sont pas représentées dans les grades supérieurs.

Cette capacité opérationnelle limitée sur le champ de bataille est la conjugaison d'une réticence institutionnelle, des choix féminins ainsi que de la répartition des rôles masculin et féminin dans la sphère privée, notamment en ce qui concerne la parentalité. Cette capacité opérationnelle limitée est le reflet inversé du fort engagement des femmes sur le théâtre familial. On le perçoit de manière caricaturale pour les hommes soldats abandonnés par leurs épouses au retour de mission. La complémentarité rigide et traditionnelle peut faire apparaître fragilité narcissique et manque d'autonomie là où l'on ne voyait que performance et force d'engagement.

La complémentarité physiologique et comportementale résiste aux nécessités de la vie moderne et aux nouvelles contraintes de notre écosystème. Face aux changements, l'espèce doit s'adapter. Elle modifie ses comportements et se stabilise sur de nouveaux équilibres. Au cours de ce processus de changement, les femmes ont trouvé de l'intérêt et du plaisir à partager la valeur du travail. Les entreprises y ont aussi trouvé leur compte. Le travail peut être un plaisir partagé autant par les femmes que par les hommes, susceptible de réorganiser la répartition des rôles masculin et féminin dans la sphère privée. La nécessité économique n'est pas un facteur suffisant pour permettre un changement profond. Elle ne peut que provoquer une adaptation temporaire. Une nouvelle répartition des rôles féminin et masculin dans la sphère privée permettrait aux femmes et aux hommes de ne sacrifier ni leur carrière ni leur désir de parentalité et de pouvoir rester engagés alternativement sur les deux fronts. Pour que cela soit possible, il faut que tous les rôles soient reconnus, valorisés et éventuellement rémunérés, comme c'est le cas dans certains pays européens, en Suède par exemple.

Malgré toutes les évolutions de la société, du monde militaire, des jeunes face au travail, l'armée reste attrayante. Sa mission valorise la plus petite tâche bien mieux que l'entreprise commerciale, industrielle ou de service. C'est en gardant l'idée de sa noble mission qu'elle pourra continuer à recruter des personnes motivées et prêtes à se plier à son fonctionnement. ■

SERGE DUFOULON

LA FÉMINISATION DES NAVIRES DE GUERRE : UN MODÈLE EXEMPLAIRE

Sollicités pour réaliser une étude sur la féminisation des navires de combat, mes collègues et moi-même avons, entre 1995 et 1999, arpentré les « mondes de la Marine nationale ». Au cours des recherches que nous avons conduites, nous avons eu l'opportunité de naviguer sur un bâtiment dont l'équipage était exclusivement masculin, le *Georges Leygues*¹, et sur un autre, le *Montcalm*, dont l'équipage était mixte. Passer d'un navire à l'autre était pour nous « un changement dans la continuité » : pour des « terriens », quoi de plus ressemblant qu'un navire si ce n'est un autre navire de même classe ?

Nous n'étions ni des sociologues ni des anthropologues spécialisés dans les études concernant le genre, mais, sur ce lieu d'exercice professionnel particulier, nous avons été confrontés à cette thématique à partir de l'analyse des réaménagements sociaux et symboliques liés à l'embarquement des femmes. Nous avons relaté la question du processus de construction de la décision de la féminisation et de la gestion institutionnelle du changement. Nous écrivions ainsi dans notre rapport de fin de recherche :

« Le bateau est – ou était traditionnellement – un univers d'hommes. L'identité masculine constitue un caractère structurant de l'appartenance au métier de marin et de militaire. Elle est aussi fondamentalement au principe des modes "être ensemble" de l'équipage embarqué. Ce registre identitaire informe et structure les formes de sociabilité du bord, de la sociabilité la plus banale à l'organisation des rites, des tabous, des moments de transgression rituelle. Il imprègne l'ensemble des registres de relations dans la vie du bord, de la communication ordinaire aux modes de coopération dans le travail et d'affirmation de l'autorité dans les rapports hiérarchiques.

La participation des femmes à la vie embarquée vient inévitablement perturber cet ordre de construction de la sociabilité à bord. La féminisation sous-tend un bouleversement profond, d'ailleurs longtemps redouté par la communauté des marins : un bouleversement dont les rumeurs, les réputations et récits qui circulent à l'extérieur à propos des bâtiments féminisés donnent la mesure, celle de l'appréhension de nombreux marins face à cette échéance.

1. Voir Serge Dufoulon, *Les Gars de la marine, ethnographie d'un navire de guerre*, Paris, Anne-Marie Métailié, 1998.

Pourtant, la réalité que nous rencontrons au cours des séjours successifs à bord de la frégate *Montcalm*, féminisée depuis 1993, est très éloignée de ce qui hantait l'imaginaire des marins. Dans l'activité quotidienne du bord, les changements induits par la présence des femmes à bord apparaissent à tous plutôt minimes, et en tout cas acceptés par la grande majorité du bord. Qui plus est, du stade quasi expérimental à la période actuelle, la féminisation est passée du phénomène événementiel à une présence banalisée et acceptée². »

On pourrait résumer notre propos en affirmant que la féminisation des navires de combat s'est bien passée. Cela ne dirait ni en quoi ni pourquoi beaucoup d'encre a coulé à partir de nos travaux³. Tentons de comprendre ces « changements minimes », ou ce qui se joue entre le masculin et le féminin dans un lieu aussi confiné qu'un navire. Nous porterons l'attention ici davantage sur le navire comme univers culturel singulier, un environnement ou un espace qui « par nature » est capable d'intégrer le changement : l'arrivée des femmes.

Guerres et genre

Les navires de guerre étaient traditionnellement des espaces réservés aux hommes et on peut se demander naïvement pourquoi. L'explication simpliste, comme on l'a entendu à bord du *Montcalm*, serait que « les femmes ne sont naturellement pas faites pour la guerre, car elles donnent la vie, elles sont mères... »

Cette affirmation ne tient pas vraiment à l'analyse historique et socio-logique. Un détour par l'histoire montre que les femmes ont participé à la plupart des conflits sous une forme ou une autre : munitionnaires dans les usines d'armement ou directement engagées dans l'action. Souvent, elles en ont été les victimes directes. On songe aussi à l'importance primordiale qu'elles ont eue dans les armées russes ou dans les mouvements de libération comme dans la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Encore plus près de nous, les femmes font partie intégrante des armées israéliennes ou libyennes. Elles sont souvent en tant que civiles les premières cibles et victimes des conflits armés, objets de viols collectifs programmés ou non, d'enlèvements, de massacres... Les exemples ne manquent pas, des plus singuliers, anecdotiques ou

2. S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, *La Différence perdue. La féminisation de l'équipage du Montcalm*, rapport pour le Centre d'études en sciences sociales de la Défense (C2SD), 1998.

3. Ces travaux avaient un caractère pionnier dans la mesure où c'était la première fois que des chercheurs en sciences sociales étaient embarqués pour des séjours plus ou moins longs sur des navires de la Marine nationale et pouvaient observer directement les effets de la féminisation.

admirables⁴, aux plus collectifs, remarquables ou effroyables. Les femmes ont toujours été concernées par les guerres, quels que soient les cultures, les lieux et les moments de l'histoire. Alors oui, elles peuvent devenir mères, mais de là à ignorer que c'est un possible parmi d'autres... La guerre ne distingue pas les genres lorsque nécessité fait loi.

De même, l'argument avancé est-il inopérant quand il n'est pas déplacé. En effet, une telle représentation ne peut être que le fait d'hommes ignorants de la nature des femmes et des réalités de la guerre à l'endroit des populations. Les femmes ne représentent pas un groupe homogène ayant « toutes vocation à être enceintes », comme me le disait un officier, certaines d'ailleurs ne souhaitent pas devenir mères. Leurs motivations et leurs parcours sont très différenciés de l'une à l'autre ou d'un groupe à l'autre, en cela rien ne les distingue des hommes.

Lorsque, malheureusement, les conflits armés éclatent, ces mêmes hommes pourront bombarder sur ordre des objectifs militaires et parfois civils sans considération des « dommages collatéraux », car les obus ne font pas de distinction de genre et de génération. Et pour ce qui est de donner la mort, là encore, les femmes n'ont rien à envier aux hommes ; l'histoire est là pour le faire savoir et les marinettes que nous avons interrogées sont unanimes pour affirmer qu'elles assumeraient leur devoir comme des hommes, car elles ont signé en conscience en envisageant cette éventualité. Et lorsqu'on leur dit que « les femmes pleurent à la guerre », elles sont promptes à vous rappeler que les hommes aussi et que nul ne sait comment il réagira au feu, les entraînements quotidiens étant là pour parer à l'incertitude des comportements en action.

On invoquera alors, dans le cadre d'un fonctionnalisme primaire, la fameuse « mobilité » liée à la division sexuelle du travail social, vision désuète s'il en est. Là encore, c'est oublier que dans l'histoire, les femmes ont souvent réalisé au quotidien des travaux difficiles effectués traditionnellement par les hommes, des champs à l'usine. Elles ont aussi supplié à l'absence des hommes tant dans les tâches domestiques que professionnelles lorsque ceux-ci étaient à la guerre ou en déplacement. Depuis les années 1970, époque de la montée en puissance des idéologies féministes et de la séparation des usages du corps entre sexualité et procréation, les femmes sont devenues plus libres de leurs mouvements et de leurs choix de carrières ou de grossesses.

4. Si les femmes ont toujours d'une manière ou d'une autre contribué à la guerre, on pourrait dater institutionnellement cet « effort » de la création du corps d'infirmières laïques des hôpitaux militaires en 1909. La loi du 11 juillet 1938 dite « Paul-Boncour » officialisera l'engagement féminin combattant dans les armées, qui sera encore plus effectif en 1940 à Londres par la constitution du corps féminin rattaché aux Forces françaises libres (<http://philippepoisson-hotmail.com.over-blog.com/article-333881html>).

On pourra toujours discuter des lieux ou des parcours masculins héroïco-initiatiques d'acquisition des honneurs à la guerre comme dans les trajectoires sociales dont les femmes sont traditionnellement absentes et là, peut-être, établira-t-on des différenciations d'accès et de fréquentation entre les genres dans les corps militaires prestigieux, souvent les plus traditionnels et opérationnels. Cette concurrence dans l'ordre culturel et mythologique guerrier, ou sur des segments particuliers des marchés du travail militaires, n'enlève rien au fait que le couple femme et guerre relève de la banale platitude.

On comprend bien alors que les différents arguments psychophysiologiques ou éthico-culturels, bien que légitimes dans certains registres de représentations masculines, sont insuffisants pour justifier les réticences de certains quant aux potentialités des femmes à être de parfaits soldats, ou ici marinettes, remplissant leur devoir militaire.

Environnement militaire et genre

Les espaces sociaux privés et publics sont des lieux investis par les acteurs. Les navires de guerre n'échappent pas à cette règle. Les activités domestiques et professionnelles subissent les mêmes logiques. Prenons des exemples communs : dans l'espace domestique familial, on a pu assigner les femmes à la cuisine, les hommes au bricolage dans le garage ; dans les espaces professionnels, les premières seraient affectées aux métiers du secrétariat, de la réception et du social, des positions d'écoute et de réconfort, tandis que les seconds seraient davantage en position de responsabilité et d'action.

Des navires de guerre tels que le *Montcalm* ou le *Georges Leygues* sont des espaces institutionnels qui n'appartiennent à aucun genre en propre. Le découpage en territoires spécifiques de vie et de travail y est fonctionnel, établissant des règles de circulation et d'usage strictes pour les différents membres d'équipage. Certains de ces lieux, tels que les carrés ou les postes de vie, sont reliés au statut (officier, officier-marinier-supérieur, officier-marinier ou équipage), d'autres sont propres au travail réalisé, aux spécialités (cuisines, central opération, transmissions, quartier des aéronavals...), tandis que d'autres encore sont liés à la génération et au statut (cafétéria et matelot). La coursive centrale et quelques autres espaces sont indifférenciés, soit parce que tout le monde les parcourt, soit parce que plusieurs spécialités y travaillent ensemble, comme la passerelle. Aucun lieu n'est masculin ou féminin *a priori*. L'espace du navire est réglementé et bureaucratisé afin que la vie et le travail à bord s'y organisent de la manière la plus fonctionnelle possible : division du travail et taylorisation des tâches, séparation des

statuts, séparation des lieux de travail et de vie par statut et génération, tout ce qui relève d'un système de règles professionnelles concoctées au cours du temps et rédigées dans l'arrêté 140.

L'espace où la règle bureaucratique s'exprime le plus fortement, c'est bien le navire, qui est un objet neutre et uniforme par excellence. D'ailleurs, les marins n'ont pas vraiment le temps de se l'approprier totalement, dans la mesure où, au cours de leur carrière, ils n'y séjournent en moyenne que deux ans voire deux ans et demi⁵. Face à la variété des situations et des hommes, la Marine nationale, mais aussi toutes les institutions publiques (santé, éducation...), répondent par la mobilité des hommes, la neutralité et l'impossibilité d'appropriation du lieu par une catégorie ou une autre, telle que nous l'écrivions dans un précédent rapport : « Dès lors, il nous semble plus pertinent de considérer que, face à ce système d'attentes des individus, la réponse de l'institution militaire est structurée par le fait que c'est une bureaucratie. L'institution énonce des règles impersonnelles et fondées sur des critères "objectivables" de telle façon que ce soit aux individus qu'il appartient de se positionner dans l'espace social défini par le jeu de ces critères⁶. » C'est en ce sens que les marins nous rapportaient l'adage qui définit la relation de l'équipage au bâtiment : « On donne un équipage à un navire et pas le contraire. »

Autres espaces, autres temps, les relations de la mer à la terre. Être marin, c'est aussi se construire dans cet entre-deux, naviguer entre hommes : une division symbolique des espaces et du temps. Si l'espace et les temporalités des marins se jouent essentiellement sur le navire, il est des temporalités plus longues et des espaces plus vastes qui régissent le voyage⁷. La mer serait le lieu d'expression des hommes et la terre celui des femmes, mais pas de n'importe quelles femmes, celles de marins, déesses Hestia du foyer adulées par leurs guerriers de compagnons admiratifs devant leur courage comme ils nous le répètent inlassablement : celui d'être seule face à des responsabilités qui apparaissent aux hommes bien plus grandes que celles de veiller sur la nation et de lui sacrifier éventuellement leur vie, celles de la veille du foyer, le lieu d'enracinement familial dans le réel et non dans le mythe du voyage.

Là encore, il ne s'agit pas d'un découpage de l'espace entre deux grands principes affectant indifféremment tous les hommes et toutes

5. Voir S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, *La Mémoire de la mer. Mobilité des hommes et capitalisation des savoirs*, rapport pour le Centre d'études en sciences sociales de la Défense, 1997.

6. S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, « Relations d'emploi et organisation : le travail sur un bateau de guerre », *Les Champs de Mars*, 1996, pp 97-129.

7. S. Dufoulon, « Culture marine et temporalités sociales », *Ethnologie française*, n°3, 20 http://classiques.uqac.ca/contemporains/dufoulon_serge/culture_martine_temporalite/culture_martine_temporalite.html

les femmes, mais seulement les marins militaires et leurs compagnes, car, au fond, il s'agit bien d'une odyssée, celles d'hommes renouvelant un voyage héroïco-initiatique et de femmes qui « font tapisserie ». Les uns seraient dans l'action, le danger, dégagés de toutes contingences extérieures au métier et aux honneurs, les autres dans une réalité faite de tracas quotidiens, avec les enfants et les « emmerdements ». Quant aux autres femmes, toutes les femmes, leur place reste toujours à redéfinir, y compris à bord, et particulièrement si les temps changent. Car ces marinettes, si elles ne font pas encore partie de l'histoire des navires et des personnels embarqués, si elles n'appartiennent à aucun des espaces symboliques du bord, vont pouvoir imprimer leur passage ; l'espace du navire est marqué de signifiants qui échappent au genre ou qui les mélange tous.

Compétition professionnelle

Notre étude montre que les femmes engagées dans la marine avaient, à quelques détails près, les mêmes motivations que leurs collègues masculins : voyages, aventure, promotion sociale, formation, sécurité de l'emploi, attraction de la Marine... Elles avaient cependant fait un vrai choix, celui de travailler dans un milieu d'hommes et d'embarquer. Elles ont vécu les mêmes formations, dans les mêmes écoles, afin d'accéder aux différents ports d'entrée des marchés du travail militaires. Elles ont également suivi les mêmes progressions de carrière, par l'ancienneté et les concours internes. Or, en arrivant sur le navire, elles ont dû faire la preuve de leur professionnalisme alors que, pour les hommes, c'était chose acquise. Faire la preuve par l'épreuve : une situation récurrente pour les femmes qui intègrent un milieu d'hommes, peut-être plus encore sur un navire de guerre. Supporter les regards faussement indifférents ou inquisiteurs de ses collègues masculins ; rester à son poste quels que soient le temps et la taille des vagues, même malades, alors que d'autres se font « porter pâles » ; supprimer tout trait de féminité et se fondre dans l'uniformité encore plus que les hommes ; se faire petite ou absente dans les carrés le soir après 22 heures lorsque les conversations deviennent plus viriles...

Aujourd'hui, elles font pleinement partie du bord, acceptées par la quasi-totalité des marins, tous élevés dans la mixité : question de génération. Bien entendu, tous n'apprécient pas que les femmes soient présentes à bord et compétentes, même si, pour tous, ce sont des faits établis. Certains posent alors la différence de genre sur le plan de la compétition professionnelle et sur des priviléges que pourraient

recevoir les marinettes : choisir d'embarquer ou non, se faire débarquer en cas de grossesse, obtenir de meilleures notes en jouant de la séduction, voler la place des hommes à bord... Aucun de ces arguments ne tient devant l'analyse comme nous l'avons montré dans nos travaux : jamais une femme embarquée n'a été enceinte à court et à moyen termes, et toutes sont trop exigeantes avec elles-mêmes, à l'image des pionnières qui les ont précédées à bord dès le début de la féminisation, pour accepter des faveurs dans leur promotion ; toutes se satisfont du quota de 10 % de femmes embarquées à tous les grades et ne souhaitent pas que la féminisation s'intensifie. On peut voir là leur volonté d'exercer un métier d'homme, comme les hommes, sans traitement de faveur et, dans le même temps, de profiter d'une position minoritaire à bord qui leur confère une certaine forme d'honneur de celui qui se conquiert de haute lutte⁸.

À entendre ces femmes raconter leur arrivée à bord les premières fois, ainsi que les conseils prodigués par les anciennes afin de gommer leur féminité, de ne montrer aucune faiblesse au travail, ou de « tenir la distance » dans les relations avec leurs collègues et à leur poste de travail, on peut dire qu'elles ont « fait leur trou » comme on prend une citadelle, avec courage et pugnacité. Depuis, la présence des femmes à bord s'est banalisée.

Revenons un instant sur cette soi-disant compétition professionnelle. L'évolution des carrières dans la Marine va dans le sens d'un raccourcissement des périodes d'engagement. Si les hommes s'imaginent encore souvent faire une longue carrière et peuvent être dépités lorsque leur contrat n'est pas renouvelé⁹, les marinettes, elles, se voient très bien ne servir que quelques années puis se reconvertir et fonder une famille. Dans ce sens, on peut affirmer que le recours aux femmes comme personnel navigant n'est pas seulement une stratégie malthusienne opportuniste de la Marine nationale, mais c'est aussi un signe des temps, une évolution : pouvoir choisir des personnels mieux adaptés à la longueur des carrières et prêts à vivre plusieurs fonctions au cours d'un engagement ou dans un parcours professionnel.

On peut ajouter que la féminisation telle qu'elle a été mise en place répond à un changement structurel de la société, puisque les politiques ont précipité les décisions des militaires qui ont appliqué cette politique. « Les "règles du jeu", telles qu'énoncées par le pacha, porte-parole de l'institution, à l'équipage masculin, étaient claires : il s'agissait d'un fait établi avec lequel il faudrait désormais négocier

8. J. Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Le Sycomore, 1983.

9. S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, *L'Influence des métiers et des cultures professionnelles militaires sur les stratégies de reconversion : deux études de cas*, rapport pour le Centre d'études en sciences sociales de la Défense, 1998.

et composer nécessairement. Le commandement a donc joué de son autorité pour imposer un changement qui apparaîtrait à tous comme non négociable, sinon dans sa mise en œuvre et son aménagement, au moins dans son aboutissement. Pour les marins du *Montcalm*, il était un fait acquis que les femmes constituaient désormais une catégorie à part entière de l'équipage, et il était donc préférable pour tous que la cohabitation se passât le mieux possible. On assiste ici à un mode de régulation de l'innovation sociale relativement spécifique à l'institution militaire. [...] Dans la mesure où il n'existant aucune voie légitime pour choix que de jouer le jeu. L'expérience de la féminisation allait ainsi se dérouler dans l'ordre de l'apprentissage et de l'acculturation, non dans celui de l'expérimentation. En imposant la confrontation à une catégorie d'individus pour une large part étrangère aux formes de socialisation traditionnelles la féminisation constituait un moment d'apprentissage collectif, c'est-à-dire un moment d'invention de nouvelles régulations, notamment dans l'ordre de la sociabilité de vie et de travail au quotidien. On peut donc clairement identifier une première période de la féminisation comme celle qui ouvre à un temps d'apprentissage collectif¹⁰. »

Nous ne prétendons pas que la féminisation a rencontré l'assentiment de tous immédiatement, des officiers jusqu'aux hommes d'équipage, mais l'avantage de l'armée, c'est qu'elle ne leur a pas laissé le choix : chacun était libre de penser ce qu'il voulait, mais tous se devaient de contribuer à la réussite de l'opération, peut-être la plus sensible de l'histoire du *Montcalm*. « L'adhésion aux objectifs est requise autant que la compétence technique, mais sans que la forme symbolique dans laquelle on doit penser cette adhésion ne soit imposée puisqu'elle peut rester plurielle. Et la bureaucratie est alors, comme le pensait à juste titre Max Weber, le mode d'exercice de l'autorité le plus compatible avec la démocratie. Institution totale¹¹ pour des raisons pratiques, bureaucratie pour des raisons politiques, c'est dans cet espace de compromis institutionnel que l'on peut penser l'institution¹². »

Ambiance de terrain

Lorsque nous sommes arrivés, mes collègues et moi, sur le *Montcalm*, nous avons été surpris de voir ces femmes en uniforme vaquer à leurs occupations professionnelles avec sérieux et aisance. Dans les carrés

10. S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, *La Différence perdue. La féminisation de l'équipage du Montcalm*, op cit.

11. Concept emprunté à E. Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.

12. S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, « Relations d'emploi et organisation : le travail sur un bateau de guerre », op. cit.

et dans les locaux de travail, l'ambiance était différente de celle que nous avions connue sur le *Georges Leygues*. Il nous a fallu naviguer avec cet équipage mixte pour comprendre à quoi tenait cette différence. Les aspects rugueux d'un équipage masculin s'étaient arrondis, et les membres de l'équipage étaient d'une manière générale plus détenus sans que cela ne remette en question le professionnalisme avec lequel ils effectuaient la mission. Les hommes étaient certainement plus attentifs à leur vocabulaire, plus civils et courtois. Leur attitude, tant dans le port de l'uniforme que dans la présentation d'eux-mêmes, était plus correcte. Par exemple, ils ne se permettaient pas de sortir des douches avec une serviette autour des reins comme nous l'avions vu ailleurs, ils étaient rasés pour ceux qui ne portaient pas la barbe et s'adressaient aux marinettes avec bienveillance, mais sans complaisance.

Ces observations furent confirmées au cours des entretiens que nous avons effectués et la plupart des marins nous ont confié qu'après avoir navigué sur différents types de navires, ils se sentaient très bien sur ce bateau où la présence de femmes militaires apportait une touche différente dans la manière d'exécuter leur travail. L'altérité introduite par les femmes à bord organisait de la variété dans l'uniformité du quotidien. Tous les marins, sans exception, nous ont fait part de la grande qualité des compétences professionnelles de leurs consœurs. Nous avons observé qu'aucune d'elles ne jouait sur une attitude de séduction qui aurait pu leur rapporter quelques compliments, encouragements ou faveurs de la part de leur supérieur, ou de l'aide dans l'exécution d'une tâche de la part d'un collègue. Chacune s'efforçait de faire son travail avec le souci de l'excellence. Les marinettes, de toute évidence, avaient mis leur fémininité de côté avec intelligence. Un petit plus qui fait la différence. Mais le marin reste un peu archaïque et macho ; il veut bien évoluer à condition que le changement n'aille pas trop vite et ne menace pas ses référents identitaires.

Dans les carrés, là encore, les moments de détente collective se nouaient dans la bonne humeur et le respect de l'autre, même dans les plaisanteries. Les jeux de société et les conversations allaient bon train, les blagues et les anecdotes également, les rires fusaiient et la camaraderie était réelle, mais au cours de nos voyages, nous n'avons jamais ni ressenti ni observé la moindre vulgarité d'un marin ou d'une marinette à l'endroit de l'autre sexe. « Moi, je sais que ça m'arrive de discuter de ma famille, de mes enfants avec des filles, chose que je ne ferais pas forcément beaucoup avec des gars. Je ne vais pas dire qu'on parle chiffons, mais on parle d'autres choses que de foot et de cul^{13!} »

13. Entretien collectif avec des marins à propos des changements au carré liés à l'arrivée des femmes.

Lors des escales, les femmes renouaient avec leur féminité avec plaisir, et il nous a même été parfois difficile de reconnaître à terre ces jeunes femmes qui, quelques instants plus tôt, portaient l'uniforme sans maquillage et les cheveux attachés. Comme sur les navires à équipage uniquement masculin, marins et marinettes se retrouvaient à terre par spécialité ou par groupe de même âge ou de même grade. Les marins avaient une attitude bienveillante et protectrice, quelque peu paternaliste avec leurs camarades femmes, ce qui nous a fait penser que l'équipage s'était lissé et que chacun agissait dans un but collectif en respectant les différences.

Avec le recul, demeure de cette expérience le sentiment d'une organisation de travail dans laquelle il fait bon servir. Pourtant, si la présence des femmes sur le navire est réelle, au quotidien les changements par rapport à un navire à équipage masculin de même type ne sont pas manifestes, de simples touches ça et là qui montrent que la tradition bouge, se négocie et s'aménage.

Depuis bien avant la Révolution française et Olympe de Gouges, la lutte pour l'égalité et la reconnaissance de leurs droits civiques ont toujours été au cœur des combats des femmes de toutes conditions. Ceux-ci se sont également déployés sur les terrains du droit et de l'égalité au travail¹⁴, notamment avec l'arrivée massive des femmes sur les marchés du travail dans les années 1970. Tous les secteurs de la société ont été concernés, bien que certains se soient ouverts plus difficilement aux femmes en raison de leur fort marquage symbolique et identitaire masculin. L'armée et les métiers des armes furent de ceux-là. Dans les années 1980, la Marine mettait en place une féminisation effective de ses personnels à terre. Par la suite, la politique de « féminisation sous contrainte »¹⁵ des navires de combat, comme nous l'avons appelée, a été mise en œuvre sous la pression des politiques sans que celle-ci n'occasionne un bouleversement fondamental d'un monde de marins militaires navigant entre hommes. Il fut décidé d'autoriser l'embarquement des femmes à la mer à tous les grades pour un quota n'excédant pas 10 % de la masse totale de l'équipage, sur des bateaux choisis et après aménagement de quartiers féminins spécifiques.

Être marin de la Marine nationale, c'est accepter des dimensions identitaires structurantes particulières, qui répondent à des situations, à des temporalités et à des espaces précis. Ainsi, pour faire le portrait d'un marin militaire, on peut grossièrement affirmer qu'il s'agit d'« un homme navigant avec d'autres hommes », d'un technicien et d'un militaire. Ces aspects identitaires peuvent être mobilisés

¹⁴. Voir les travaux d'Élisabeth Maruani et la revue spécialisée *Travail, genre et sociétés*.

¹⁵. Voir S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, *La Différence perdue. La féminisation de l'équipage du Montcalm*, op. cit.

alternativement ou tous ensemble selon les circonstances. L'arrivée des femmes à bord a été précédée de fantasmes variés et de résistances chez les marins, mais bien plus encore chez ceux et celles qui voyaient dans ce changement une menace soit pour leur lien conjugal, soit pour leur avancement, soit pour la réussite de la mission « guerrière » de l'équipage. Après une période d'acculturation et d'apprentissage collectif, chacun a su négocier sa place à bord et travailler de concert.

Le succès de la féminisation des navires est multifactoriel. Tout d'abord, le changement a été initié « du haut » : l'état-major de la Marine a décidé d'une féminisation partielle non négociable par les équipages avec la ferme volonté que le succès soit au bout. Des officiers supérieurs aux matelots, chacun a contribué « sur ordre » à l'installation des femmes à bord. Et celles-ci ont su adapter leur attitude et leur comportement à l'espace du navire, ce lieu étranger au personnel féminin. Le navire lui-même, comme on l'a montré, est un prolongement d'une organisation bureaucratique impersonnelle n'acceptant pas l'appropriation de son objet par une catégorie du personnel aux dépens des autres : les hommes passent, mais le navire reste... En ce sens, les femmes ont pu se faire une place à bord, car c'est le propre de la bureaucratie, comme l'écrit Max Weber, que d'accepter la pluralité des provenances ainsi que la diversité des traits de culture et de genre. L'organisation de l'accueil et de l'amotellage a fonctionné avec la même efficacité pour les marinettes et pour les marins¹⁶. L'équipage s'est « lissé à la mer » au cours des exercices et dans le travail quotidien : les différences se sont estompées au profit de la professionnalité. Enfin, la « mission », qui reste le principe supérieur et la raison majeure d'être à bord, structure les dimensions identitaires militaires des marins en unissant les personnels dans les mêmes motivations.

Si l'une des dimensions identitaires des marins, « des hommes navigant entre hommes », s'est affaiblie, il n'en reste pas moins que les femmes ont parfaitement épousé les autres facettes identitaires, et cela sans complaisance : technicienne et guerrière. Aucun des deux sexes n'a eu à se compromettre dans son identité pour pouvoir travailler ensemble, et vivre cette situation d'altérité au mieux des intérêts de chacun et de l'institution : les hommes ne sont pas devenus des femmes, les femmes ne se sont pas muées en hommes, et le navire n'est pas devenu le lupanar que certains, surtout étrangers à la vie du bord, imaginaient.

Les espaces de la mer et de la terre, dans une relation d'opposition structurale et marquée par des référents genrés forts, ne concernent

¹⁶. Voir S. Dufoulon, J. Saglio, P. Trompette, *La Mémoire de la mer. Mobilité des hommes et capitalisation des savoirs*, op cit.

que les femmes de marins et non les marinettes ; en choisissant d'effectuer « un métier d'homme dans un univers d'hommes », ces dernières n'ont pas réellement modifié cette relation à ces espaces sémantiques.

Fort du succès de cette féminisation contrôlée et régulée, on peut aujourd'hui supposer que l'expérience, dans la Marine et, au-delà, dans les forces armées, prendra d'autres directions qu'un « saupoudrage savant » de quelques femmes ça et là. Aux dernières nouvelles, il semble que ce soit le cas. ↴

BENOÎT DURIEUX

MARTIN VAN CREVELD, LES FEMMES ET LA GUERRE

Le livre de Martin van Creveld intitulé *Les Femmes et la Guerre*¹ n'est pas de ceux qui laissent indifférent. D'abord parce que son œuvre antérieure a valu à son auteur, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, une réputation bien établie. Ses écrits portent sur la culture de la guerre et s'appuient sur l'histoire militaire pour en évaluer les ressorts profonds, l'importance et la pérennité. Il s'est ainsi penché sur l'usage de la technologie², sur la question du commandement³ ou sur les modalités de la logistique⁴. Son ouvrage sur la transformation de la guerre⁵ a rapidement pris valeur de référence. Une de ses idées dominantes est que la guerre, au lieu d'être seulement, dans une perspective clausewitzienne, un moyen au service d'une politique, est en fait aussi, voire surtout, un objectif en elle-même, le sport le plus dangereux mais aussi le plus exaltant qui soit. Ensuite, *Les Femmes et la Guerre* ne peut laisser indifférent parce que, sur le sujet délicat de la féminisation des armées, les prises de position de son auteur sont sans ambiguïté à contre-courant du vent dominant, quitte à passer pour provocatrices.

Sa thèse est d'ailleurs présentée de manière assez explicite et peut s'exprimer ainsi : les hommes ont toujours été à la recherche de ce qui leur permettait de compenser leur infériorité biologique première, c'est-à-dire leur incapacité à porter des enfants. Ils ont donc recherché l'activité la plus à même de leur permettre de se faire valoir et de conquérir le respect d'eux-mêmes, et aucune activité n'était plus indiquée que la guerre. Par conséquent, la féminisation des forces, loin de représenter une étape historique dans l'irrésistible marche des femmes vers leur émancipation, est le symptôme du déclin de la guerre et, par ricochet, la cause du déclin des armées, qui ne se préparent plus à la faire. On pourra trouver certaines des considérations de Martin van Creveld trop lapidaires, on devra néanmoins porter un regard objectif sur les principaux points de son argumentation. Ce qui la caractérise, c'est que loin d'en exclure l'élément féminin, il le met au principe de la guerre, qui « doit aux femmes d'exister », et pas seulement parce

1. *Men Women in War*, trad. *Les Femmes et la Guerre*, Monaco, Éditions du Rocher, 2002, 306 p.

2. *Technology and War*, Free Press, 1991, 352 p.

3. *Command in War*, Harvard University Press, 1987, 352 p.

4. *Supplying War*, Cambridge University Press, 2004, 300 p.

5. *La Transformation de la guerre*, Monaco, Éditions du Rocher, 1998, 318 p.

qu'elles ont été les causes, les objets et les victimes des conflits depuis les origines de l'humanité.

C'est autour de ces idées que van Creveld explore plusieurs pistes de réflexion, en se réclamant notamment des travaux de l'anthropologue Margaret Mead, selon laquelle toute activité professionnelle féminisée voit nécessairement son prestige baisser dans la société. Cette analyse s'appuie sur une vaste fresque historique. À n'en pas douter, elle est au service de la thèse défendue par l'auteur et, de ce point de vue, le livre tient davantage de l'essai que de l'étude universitaire, en dépit des nombreuses références. Il s'emploie à relativiser, voire à réfuter les principaux exemples historiques généralement évoqués comme des antécédents significatifs de la féminisation des armées. Il dément ainsi l'existence des antiques amazones et conteste l'interprétation de l'existence des nombreuses déesses de la guerre. Il relativise aussi la portée réelle de l'exemple des guerrières du Dahomey, qui impressionnèrent les voyageurs européens du XVIII^e siècle.

En réalité, la place des femmes dans la mémoire collective des faits de guerre tient selon lui à deux phénomènes majeurs : d'abord à une sorte de fantasme, souvent propre à décupler l'ardeur des combattants, et ensuite à la volonté de dévaloriser l'adversaire masculin, chez qui le recours aux femmes pour faire la guerre est présenté comme un signe de couardise. Tout au plus, admet Martin van Creveld, a-t-on des exemples de femmes qui, sans avoir, le plus souvent, pris part au combat, ont commandé avec succès des armées, mais elles sont restées minoritaires et, surtout, elles n'ont jamais réellement accédé à la gloire militaire.

Son étude de la période moderne le conduit à des conclusions similaires. Seule exception à une règle qu'il tient pour générale, l'insurrection est souvent marquée par une participation accrue des femmes. Dans le droit fil de sa théorie, il explique ce fait par l'état d'asymétrie marquée qui caractérise le rapport de force : dans une situation si défavorable, les hommes peuvent, sans se déshonorer, faire appel aux femmes, qui, par ailleurs, ne participent que de manière marginale aux combats et n'accèdent que rarement aux fonctions de responsabilité dans les organisations clandestines.

Martin van Creveld s'emploie principalement à combattre les idées reçues sur la place des femmes au combat dans les armées soviétiques et israéliennes. Durant la Seconde Guerre mondiale, c'est en fait au sein des armées finlandaises que la féminisation fut la plus importante, allant jusqu'à atteindre plus d'un quart des effectifs, même si beaucoup de ces femmes ne combattirent pas. Ce chiffre est très supérieur à la proportion des femmes entraînées au maniement des armes, qui représentaient 0,7 % des effectifs en uniforme de l'Armée Rouge, et

parmi lesquelles un nombre infime combattit, souvent dans les unités de partisans. Au total, la plupart des femmes combattantes de ce conflit servirent au sein de la DCA ou, exception notable du côté soviétique, pilotèrent des avions de chasse. Quant à l'armée israélienne, elle n'incorpora plus de femmes dans ses unités combattantes qu'après le 29 novembre 1947, jour du vote aux Nations Unies en faveur de l'établissement d'un État juif, qui fut aussi celui où les membres d'une patrouille mixte de la Hagana prise en embuscade furent tués et mutilés. Il en fut ainsi jusqu'au 3 janvier 2000, date à laquelle le Parlement décida d'ouvrir tous les emplois militaires aux femmes. L'image des femmes au front en Union soviétique ou en Israël tient donc davantage aux effets de la propagande qu'à la réalité.

En Occident, c'est à partir de la guerre du Vietnam que la féminisation progressa, quand il devint difficile de recruter des hommes dans des armées au prestige déclinant. Mais, selon l'auteur, une nouvelle perspective de guerre éloignerait à nouveau les femmes des emplois de combattant, principalement en raison de la différence de force physique. Dans une forme de conclusion, il estime que bien loin de représenter un progrès pour la cause des femmes, leur intégration dans les armées les dessert car elles occupent les places dont les hommes ne veulent pas, et se trouvent confrontées au harcèlement et aux vexations. Quant aux armées, elles voient accélérer leur déclin et leur remplacement par d'autres types d'organisations, privées, plus violentes, qui échappent au contrôle des États, mais qui donnent aux hommes ce que leur orgueil recherche, leur propre mise en valeur dans des situations toujours plus atroces.

Une position aussi tranchée ne pouvait rester sans réponse et, à n'en pas douter, beaucoup de lecteurs comme de lectrices ont eu la réaction d'E. Kiesling, historienne américaine qui enseigne à l'US Army War College, qui estime que ce livre nous renseigne « davantage sur les attitudes masculines des Israéliens que sur les femmes de Tsahal »⁶. Sans doute, mais il est douteux que ce type d'argument puisse réellement faire avancer le débat. Le livre de Martin van Creveld a, au minimum, le mérite de faire justice à une approche de la question qui se limiterait à une simple réédition de la querelle des anciens et des modernes. En appréhendant le sujet dans de multiples dimensions, il stimule une nécessaire réflexion. Si l'on y réfléchit bien, il fournit d'ailleurs autant d'arguments à ceux qui regrettent les obstacles rencontrés par les femmes dans l'armée qu'à ceux qui portent un regard critique sur cette évolution.

6. Cité par Vincent Joly, « Note sur les femmes et la féminisation de l'armée dans quelques revues d'histoire militaire », *Clio* n° 20, 2004, p 4.

Pourtant, une dimension manque incontestablement : celle des valeurs des sociétés au sein desquelles évoluent les institutions militaires. L'explication fournie par Martin van Creveld à la féminisation récente des armées occidentales satisfait peu. Beaucoup de ces armées se sont engagées dans la voie de la féminisation sans y avoir été contraintes par des difficultés de recrutement, même si elles ont ainsi pu tirer profit d'un vivier supplémentaire jusque-là inexploité.

L'explication est donc sans doute différente. Elle a aussi trait à la distance irréductible qui existe entre les valeurs d'une société donnée et les exigences si particulières des situations de combat. Seuls quelques régimes totalitaires ont essayé de faire coïncider ces valeurs et ces exigences, mais n'y ont jamais réussi de manière durable, car elles sont en partie inconciliables. D'un côté, la discipline dans l'action et la primauté du groupe, le courage et la résistance physique, la proximité de la mort, des données qui traversent l'histoire, et c'est l'un des thèmes chers à van Creveld ; de l'autre, le débat, la fraternité et l'épanouissement individuel, suivant des modalités sans cesse renouvelées. Une institution militaire, quelle qu'elle soit, est donc toujours écartelée entre les valeurs évolutives des sociétés qu'elle représente et les exigences draconiennes et assez stables dans le temps des situations de guerre. Que l'armée oublie ces dernières exigences et elle dépérira, peu à peu dépourvue d'efficacité militaire et condamnée par la société qui percevra vite son incapacité à la défendre ; c'est une autre des idées de Martin van Creveld. Mais que l'armée ignore les valeurs de la société au profit exclusif des exigences du combat, et coupée de cette société, elle va se perdre dans un spasme en général violent, comme un corps sans tête, une notion absente de l'essai du professeur israélien.

Il était inconcevable que les armées de pays pour lesquels une plus grande égalité entre hommes et femmes est un objectif cardinal ignorent ce mouvement. Là est la véritable signification de la féminisation des armées occidentales, qui se doivent d'être représentatives des sociétés dont elles portent les valeurs. Mais pour mesurer la difficulté de cette évolution, il faut lire Martin van Creveld. ■



KATHLEEN CAGE

À LA RENCONTRE DE GI JANE

Mon fils n'avait que dix mois quand, pendant l'hiver 2003, je suis partie servir en Irak. Il n'avait pas encore appris à marcher, il n'avait pas encore de dents et ne savait dire que « ma ma » et « da da. » À mon retour, sept mois plus tard, il marchait, il parlait, et ses dents avaient poussé. Je ne l'ai pas vu grandir. Une fois rentrée chez moi, je suis restée longtemps debout, en silence, à le regarder jouer. Je ne voulais pas le troubler et je craignais qu'il ne se souvienne pas de moi. Mon affectation à l'opération « Liberté en Irak » a été la première véritable épreuve à laquelle ma famille a été confrontée depuis mon entrée dans l'armée, en 1998.

Aujourd'hui je vis à Paris, avec mon fils, ma fille et mon mari, car j'ai eu la chance d'être sélectionnée pour suivre une formation d'un an en France, à l'École de guerre. Bien qu'un certain temps se soit déjà écoulé depuis la fin de ma dernière mission sur le terrain (en décembre 2005), je n'oublierai jamais mon expérience en Irak et les leçons apprises là-bas.

En comparant mon curriculum militaire avec celui de mes collègues français, je me suis aperçue qu'aucun d'entre eux n'a servi en Irak, du moins au cours de la dernière guerre. Et ce qui m'a le plus surprise, c'est que, malgré la « féminisation » affichée de l'armée française, la plupart de mes collègues féminines n'ont jamais été en zone de combat. Aux États-Unis, en revanche, la majorité de mes camarades de l'armée, hommes ou femmes, ont effectué plusieurs missions en Irak ou en Afghanistan, voire parfois dans les deux pays. Les Français ont pourtant compris qu'une plus grande égalité est nécessaire dans ce domaine et que les femmes doivent pouvoir servir aux côtés des hommes, dans tous les domaines. Ainsi, contrairement à l'armée américaine, l'armée française a ouvert aux femmes la plupart des corps d'armée. Lorsqu'une jeune Française se rend au bureau de recrutement, elle peut choisir celui qu'elle souhaite, sauf les sous-marins et la Légion étrangère. Fait encore plus étonnant : pour de nombreux pays d'Europe de l'Ouest, la féminisation de l'armée n'est pas un problème parce qu'elle n'est plus nécessaire ; la mixité est déjà une réalité depuis longtemps. C'est le cas de la Suisse, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Norvège.

En France, l'intégration des femmes dans l'armée est un phénomène relativement récent qui, tout comme dans l'armée allemande, s'est imposé très rapidement. En principe, si une femme possède les qualifications nécessaires, elle peut servir presque partout. Mais ne

s'agit-il pas d'une possibilité purement théorique ? On a l'impression, en effet, que les lois existent, mais que les femmes ne peuvent pas encore en bénéficier. Bien que la plupart des unités de combat leur soient ouvertes, peu nombreuses sont celles qui servent dans certains domaines. Un médecin militaire m'a récemment confié qu'il était déçu car, dans de nombreuses zones de combat, en Afghanistan, on ne peut pas envoyer d'infirmières. Les lieux considérés comme hostiles sont en effet interdits aux femmes, ce qui génère une grave pénurie de personnel médical militaire français, en particulier sur les lignes de front. Si on les interroge à ce sujet, les officiers français affirment que le gouvernement a approuvé des lois visant à promouvoir l'égalité des genres au sein de l'armée, mais que l'égalité n'est pas encore une réalité. Le « bon vieux réseau masculin » est-il encore dominant ?

Aux États-Unis, la situation n'est guère meilleure. Lorsqu'une jeune femme se rend dans un bureau de recrutement, on lui notifie immédiatement que des spécialités (*Military Occupational Specialty – MOS*) sont réservées aux hommes. Ceci veut dire que l'accès à plusieurs centaines de postes leur est interdit. Envers de la médaille : les hommes ne peuvent, eux, aspirer à certains postes, dans les communications ou les renseignements par exemple. Si une unité de combat est « saturée », on lui attribuera en renfort un soldat de sexe masculin, qu'il possède ou non le profil adapté ; une reclue de sexe féminin sera elle systématiquement aiguillée vers une unité ouverte à ses semblables, qu'elle soit ou non la meilleure candidate disponible pour le poste. Toutes les reclues sont victimes de ce système fondé sur la séparation des sexes. Il suffit de lire, à ce sujet, la brochure 611-21 du ministère de la Défense des États-Unis pour bien comprendre de quoi il s'agit.

Or contrairement au problème des homosexuels, cette discrimination ne semble pas émouvoir l'opinion publique américaine. La France n'a jamais banni les homosexuels de son armée et au Royaume-Uni où l'interdiction qui leur était faite de servir dans l'armée a été abolie il y a quelques années, la question n'a guère suscité d'intérêt. Alors que la célèbre formule « *don't ask, don't tell* » (« ne demande pas, ne dit pas ») a été inventée par le Congrès, l'origine des actuelles politiques discriminatoires entre les genres n'est pas claire. Depuis un siècle, les droits des femmes au sein de l'armée américaine ont beaucoup varié en fonction des différents échelons de contrôle gouvernemental. Par ailleurs, contrairement à la question de la liberté des homosexuels de servir ouvertement leur pays, la liberté des femmes de servir dans des unités de combat n'a pas suscité la même attention de la part des médias. Personne n'en parle. Le personnel militaire représente moins de 1 % de la population totale aux États-Unis. En comptant simplement le nombre moyen de femmes militaires, on

arrive à moins de 15 % de la population. Qui se soucie de l'inégalité lorsqu'elle concerne un nombre si restreint d'individus ? La plupart des Américaines n'a jamais servi dans l'armée et n'a aucune intention de le faire. Et beaucoup de militaires, qu'ils soient hommes ou qu'ils soient femmes, ne veulent pas que celles-ci soient affectées à des unités de combat.

Dans ma classe de l'École de guerre, composée de cent un élèves provenant de différentes nations, je suis la seule femme, ce qui nous rappelle que, dans certains pays, les femmes n'ont même pas le droit de servir dans l'armée et que, même si l'intégration dans l'armée américaine n'est pas parfaite, cela pourrait être pire. Il reste à savoir pourquoi, alors que des milliers d'Américaines sont déployées et servent efficacement au combat, les postes de combat leur sont officiellement fermés. ■

CLAUDE LEBORGNE

AU BONHEUR DES DAMES

Les gnostiques de Princeton sont des penseurs joyeux. Ils se sont beaucoup divertis avec ce qu'ils appelaient « anti-paradoxes »¹. Un anti-paradoxe se définit par l'annonce suivante : « Il est impossible de ne pas reconnaître que... » En voici un, en rapport avec notre sujet : la parité entre hommes et femmes rend dangereuse la circulation piétonnière et impossible le gouvernement des ménages. Ladite parité a bien d'autres effets. Ainsi la galanterie se trouve-t-elle réduite à sa seule efficacité, bien connue des coureurs de jupons, comme l'on disait quand les demoiselles en portaient encore et se défendaient des fripons. On ne saurait pourtant imputer la dérive égalitaire à quelque volonté maligne. Sans doute pourrait-on déceler, dans la discrimination positive pratiquée en faveur des jolis minois par les photographes de presse, une volonté militante. Mais la cause est entendue, c'est le progrès et les « libérations » dont on le crédite qui sont sa meilleure justification. Or, si une histoire millénaire témoigne, avec constance, d'un effort universel pour accentuer les différences naturelles entre les sexes, il doit bien y avoir quelque raison, obscure peut-être, mais qu'il serait prudent de ne pas négliger.

Au commencement, observera-t-on, les hommes ont peur des femmes. Peur de leur capacité à surmonter les épreuves, à quoi les oblige la maternité, joie et douleur mêlées. Peur aussi, plus intime celle-ci, du désir féminin, que beaucoup de civilisations s'efforcent de tenir en laisse. En résulte une gestion habile du capital érotique, exalté et bridé, l'un ne va pas sans l'autre. Élisabeth Badinter, à la suite de Simone de Beauvoir, voit très bien cela, dévoilant, pour s'en indignier, qu'on ne naît pas femme mais on le devient, au bon vouloir des mâles². Cette lucidité n'est pas sans risque. Elle met à bas toute une construction sociétale, subtile et fragile. Ne dit-on pas que la virilisation des femmes d'aujourd'hui met leurs hommes en panne, que les plus avancées dans cette voie manqueraient de partenaires – comme l'on dit – et que l'homosexualité masculine serait le refuge des timides ?

L'accession des femmes au travail professionnel est présentée comme dignité nouvelle. Il y a là une incohérence que nul ne semble voir. Le

1. Leurs thèses ont été présentées par Raymond Ruyer, *La Gnose de Princeton*, Paris, Fayard, 1974.

2. Une affreuse nouvelle vient de tomber : des chercheurs animaliers ont découvert que, si l'on met un bout de bois à la disposition de jeunes singes des deux sexes, les filles en font des poupées et les garçons des outils. Ce scandale ne saurait être divulgué.

travail a retrouvé de nos jours son statut de malédiction originelle. Le travailleur aspire tout au long de la semaine à son week-end, toute l'année à ses congés, toute la vie à sa retraite. Voilà pourtant le paradis que les femmes convoitent. Pour y parvenir, les plus aisées d'entre elles générèrent un nouvel esclavage, confiant leurs rejetons à nourrices et baby-sitters, et les tâches infâmes à des femmes de ménage. Qu'est-ce donc qui les fait courir, à l'usine ou au bureau ? Une vie collective plus distrayante que les murs du logis, le confort d'un double salaire. L'incohérence ultime nous ramène aux anti-paradoxes : le travail des femmes fait le chômage des hommes. Je vous entendez, cette argumentation est aussi stupide que vaine. Je ne vous le fais pas dire !

Venons-en donc à l'armée où, si ce qui précède vous a indisposé, je ne vous conseille pas de me suivre. Au mois de juillet dernier, je participais à Coëtquidan aux festivités qui entourent le « triomphe des saint-cyriens ». Je ne savais où donner de la tête, tourneboulé par toutes ces délicieuses dont les charmes, que l'on aurait pu craindre réduits à rien sous le treillis de combat, en étaient au contraire renforcés – du moins est-ce ce que je ressentais, effet possible de ma perversité. Un surprenant spectacle me tira de ces réflexions malsaines. Dans la foule badaude, un militaire, en treillis lui aussi, poussait une poussette où trônait un bambin. Éduqué dans le respect de l'uniforme au point qu'un officier en tenue ne pouvait seulement porter un paquet, j'eus un haut-le-corps. J'aperçus alors, à trois pas derrière la poussette poussée, une pimpante jeune femme dans la même tenue que son homme..., lequel poussait la poussette. Mon haut-le-corps passé, je me perdis dans les méandres d'une problématique sans issue : puisqu'il fallait bien que la poussette fût poussée, qui la pousserait, de papa ou maman, dès lors que le port d'un même uniforme interdisait à l'un comme à l'autre cette activité attendrissante ? J'en restai là, qu'ils se débrouillent !

Ce même jour je ne pus assister au cœur du spectacle, baptême de la promotion nouvelle. Mais il me revint que le baptême était l'occasion d'une bien jolie comédie, où l'on fait mettre genou à terre à la promotion avant de l'en relever dans sa dignité nouvelle : « À genoux les hommes ! Debout les officiers ! » Nouveau dilemme : à genoux qui ? Les hommes et les femmes, comme on a pris l'habitude de dire dans la parole publique, bannissant le commode collectif, embarrassant d'autant le discours et rétablissant bizarrement une différence que l'on voulait gommer. Insoluble, qu'ils se débrouillent !

J'ignore aussi – mais je suis sûr qu'on y a pensé et que l'affaire est dûment réglementée – comment, dans le salmigondis des grades, on a contourné la distinction que l'on faisait dans les appellations mon colonel ou colonel selon que l'appelant était homme ou femme,

petite complication que renforce aujourd’hui le fait que si l’appelant peut être homme ou femme, l’appelé peut l’être aussi. Qu’ils se débrouillent !

Et la guerre ? Patience, restons un peu à la paix. Au reste, celle-ci n'est-elle pas, pour le bon militaire, simple commémoration de la guerre et sa préparation ? D'où, jusqu'à présent et de temps immémorial, les mâles visages des héros, leurs moustaches en croc, leurs barbes de sapeur et l'ambiance rude et chaleureuse des popotes guerrières. Que va donc devenir le folklore de leurs chansons gaillardes ? Je les suppose interdites. Pour quelques-unes dont l'horreur est insoutenable – je pense à la célébration du patron des orfèvres ou à l'hymne des turcos –, beaucoup sont de petits chefs-d'œuvre dont l'anonymat des auteurs renforce le mérite, *Bretons aux chapeaux ronds* ou *Filles de Camaret*. Toutes interdites, je suppose, et à juste titre. Quoique... Il y a quelques années, des journalistes firent du *Charles de Gaulle* un « sujet », ainsi qu'ils disent. Le caméraman, producteur de libido comme tous ses collègues, ne manque pas de filmer une cabine de filles, celles-ci étant nombreuses à bord de cette ville flottante qu'est un porte-avions moderne. On lui ouvre les portes de quelques armoires. Qu'y voit-on en « pin-up » ? Des mecs superbes, mis en valeur par des slips léopard. Le progrès, disent-ils !

Tout cela n'est que la surface des choses. Comment parvient-on, dans la promiscuité soldatesque, à maîtriser un désir foisonnant ? Peut-être celui-ci, maintenant que nous sommes civilisés, n'est-il plus ce qu'il était. Peut-être sa satisfaction, facilitée par les mœurs nouvelles, le rend-il moins visible. On en doute, connaissant la vigueur de la « chose », et on hésite à dire où est le mieux : l'austère vertu désormais nécessaire à l'ordre des troupes ou le dévergondage banalisé que la mixité suggère. Mal embarqué sur cette pente savonneuse, laissons-nous encore glisser, quitte à nous retrouver devant les tribunaux. Dans l'armée de papa, on se méfiait beaucoup des homosexuels, leur penchant étant de nature à perturber la sérénité d'une communauté masculine. Maintenant que le désir hétéro rôde dans les rangs, il n'y a plus de raison de se gendarmer contre l'autre. Aussi vient-on d'apprendre que l'armée américaine a supprimé l'obligation de discrétion imposée à ses gays. Logique, non ?

Venons-en à la guerre, que nos gamineries nous ont fait oublier. Un auteur militaire³ se félicitait récemment de ce que la guerre moderne et la place que les femmes y tiennent aient été pour beaucoup dans leur « libération ». Ainsi dénombre-t-il au Moyen-Orient, parmi les martyrs suicidaires tueurs de braves gens, quatorze *chahidates*. Il eût

3. Michel Klen, *Femmes de guerre, une histoire millénaire*, Paris, Ellipses, 2010.

pu ajouter, si la statistique avait été divulguée avant la parution de son livre, que, dans la délinquance violente, les adolescentes dament désormais le pion aux adolescents. Hourra ! Indécent, le hourra attendu serait de surcroît bien bête. Que les femmes soient capables de dépasser leurs hommes en courage et aussi en férocité, c'est ce que ceux-ci savent de longue date et dont ils se méfiaient. Mais de cette méfiance ils ont fait vertu, façonnant à leur opposé l'autre moitié de l'humanité : douce, sensible, subtile, discrète, dévouée, créancière et débitrice d'amour. Les mâles y trouvent-ils leur compte ? Bien sûr ! Les femmes aussi. Leur rôle n'était pas le plus facile, il était le plus beau. Notre Église l'a beaucoup exalté, contrairement à ce que répètent les méchants. Pour quelque temps encore, des clochers innombrables font rayonner sur nos villes et nos campagnes le doux sourire de Notre-Dame. ▶

L POUR NOURRIR LE DÉBAT

VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE

VIOLENCES SEXUELLES EN TEMPS DE GUERRE

Le cœur du « crime de bureau » loge dans la culture qui en construit la raison politique ; sa chair est sémiologique et son épouvante est effacée, normalisée, par la persuasion d'un raisonnement exprimé bien en amont de la signature finale. La rhétorique du programme meurtrier est souvent frappée d'une vibrante intensité, et l'appel à la haine, reconfiguré en mission sacrée, est toujours plus revigorant que son contraire.

L'historien peut, *a posteriori*, s'emparer du morceau de papier et définir l'auteur du paraphe comme responsable politique majeur, « premier couteau » dont le simple trait de plume a conduit à la réalisation du crime historique. Il oubliera dans son récit explicatif les atrocités dont certaines, perpétrées à l'encontre des populations victimes, utilisent la sexualité comme outil. D'où ce cliché que le viol est à la fois un risque permanent en temps de guerre et, qu'en même temps, il échappe à son histoire économique ou politique sérieuse : il n'est qu'une ignoble bavure, un excès fâcheux, qu'il s'agit d'effacer ou de seulement ajouter à la longue liste des infamies prédictibles. La bibliographie consacrée aux viols et aux atrocités de guerre est désormais importante et tend à assigner les viols en temps de guerre à un espace de barbarie dans l'homme ou autour de lui. La fin du XX^e siècle a vu naître la judiciarisation croissante de ce crime et, en même temps, étrangement, sa visibilité, ce qui n'implique pas forcément un accroissement quantitatif des chiffres réels, très difficiles à établir.

Pourtant, tout état de guerre se définit par une hausse des violences de tous ordres, y compris en dehors du terrain de l'action militaire. Même à l'arrière, les pays engagés dans un conflit sont soumis aux peurs, aux rumeurs, aux haines construites par une propagande devenue vérité obligée. Les seuils des transgressions bougent et les critères de l'exercice du droit subissent d'invisibles variations : le fait de la guerre change le visage du crime aux yeux mêmes des acteurs. Le contexte de la paix est un fait politique majeur, totalement non pensé, pour l'épanouissement de la qualité du lien social et du rapprochement de chacun, personne civile et soldat en uniforme, avec sa propre éthique. Mais le fait même de la guerre brouille toutes les perceptions et peut rendre moins visibles certaines pratiques qui, en temps de paix, seraient désignées clairement comme criminelles. Les viols et les violences sexuelles qui, en règle générale, sont condamnés sans

ambiguïté tant dans les textes de loi que dans les mentalités ordinaires peuvent alors apparaître comme presque pas si grave que cela, tellement prévisibles lorsque sur le terrain, des miliciens en armes, des soldats plus ou moins réguliers font face à des hommes et à des femmes de tous âges, désarmés, mais appartenant aux populations définies comme «ennemis». La haine de l'ennemi étendue aux femmes de celui-ci, le sadisme sexuel, la frustration de la vie militaire et le jeu de cette sexualité frustrée, qui tend à la montée aux extrêmes de la violence des images érotisées vues sur écran (facilement disponibles dans nos sociétés contemporaines), expliquent que ce crime, dénué de toute noblesse en termes de raison politique, soit plus important en temps de guerre et d'anomie qu'en temps de paix et de civilisation des mœurs. La notion d'«anomie» implique à la fois une certaine impunité due au désordre né sur le terrain, mais aussi le brouillage des critères collectifs de réflexion : le soldat violeur des femmes «ennemis» sait qu'il risque beaucoup moins d'ennuis qu'en temps de paix et, en même temps, ne sait pas trop, ou ne veut pas savoir, s'il accomplit un simple excès dans son devoir de guerre ou une abominable transgression.

En fait, l'affirmation «de tout temps, il y a eu des viols en temps de guerre», qui annule toute historicité et pose comme quasi naturel l'accroissement plausible de telles pratiques lors des conflits, cache une grande diversité de situations. La question du «viol arme de guerre», elle, semble impossible à comprendre : quelle est la guerre qui exige une telle arme ? Quelle est la culture des institutions politiques et militaires qui permet qu'une telle régression soit pensable ? Comment est-il possible qu'en ce début de XXI^e siècle de telles pratiques aient cours dans l'ombre du non-dit des violences de guerre plausibles, mais aussi en tant qu'injonctions plus ou moins autorisées, voire commandées par les faiseurs de guerre¹ ?

Il faut donc distinguer au moins deux situations, qui, bien entendu, peuvent se mêler sur le terrain : les viols de guerre «classiques», si l'on ose dire, qui sont liés aux situations d'anomie, d'impunité, de régression du lien social, mais qui sont dénués de signification dans l'histoire politique du conflit, et les viols «sur ordre» (tacite ou explicite), tactiques de guerre utilisant la sexualité comme moyen. Mais est-il pensable qu'une armée contemporaine oblige ses soldats à «violer», comme si cette pratique était une «arme de guerre» ? L'utilisation du viol comme «arme» (qui produit souffrance et destruction de l'ennemi) suppose un usage particulier de la

1. Il faut relire ici les dossiers d'enquêtes des ONG et visiter le site pluridisciplinaire initié par le Secours catholique et établi par l'Observatoire international de l'usage des viols comme tactique de guerre : www.viol-tactique-de-guerre.org/index.php

sexualité humaine, destinée, en principe, à l'exact inverse. Ces viols, si souvent cités aujourd'hui dans les conflits contemporains, seraient liés à la pensée tactique elle-même, qui considérerait son efficacité destructrice comme allant de soi. Il faut la décrire avant de pouvoir différencier les deux registres de l'usage des violences sexuelles en temps de guerre.

Efficacité destructrice du viol

En premier lieu, il faut inscrire le viol comme crime de souillure, qui se différencie du crime de violence, tout aussi destructeur, mais dont le sens est instrumental, c'est-à-dire dirigé vers un but explicite extérieur à la violence (voler les biens convoités ou obtenir une victoire sur un terrain bien défini, par exemple). Un coup de couteau porté lors d'une rixe peut faire très mal, mais l'honneur du blessé n'est pas touché. Toute violence n'est pas forcément cruelle, même si sur le terrain les deux peuvent se mêler. La violence peut assassiner, exterminer, anéantir afin d'atteindre son objectif économique ou politique ; sa victoire est postérieure à la souffrance qu'elle a entraînée. Elle peut être destructrice, exterminatrice, radicale, mais sa réalisation ne suppose pas nécessairement la surenchère des cruautés à l'encontre du corps de l'ennemi : l'ennemi militaire défait devrait être traité correctement, tout comme les populations civiles vaincues ; bien des règles militaires et coutumes de combat en témoignent, et pas seulement dans le monde occidental contemporain. Hélas, l'histoire témoigne aussi de la récurrence, certes non systématique, des « atrocités » de guerre, qui, plus que la victoire sur l'ennemi, cherchent la défiguration de celui-ci à ses propres yeux, son consentement à sa défaite mais aussi à son abaissement, à son avilissement : le tuer simplement est alors trop doux ; il faut lui faire regretter d'être né.

La différence de sens entre ces deux manières de détruire m'est apparue de façon très concrète lorsque, dans le cadre d'une enquête ethnologique intitulée « Alcool et guerre » et effectuée en ex-Yugoslavie en 1992-1995, je me suis rendue dans les camps de réfugiés de guerre afin de recueillir les témoignages de ceux-ci.

Les crimes de profanation ou de souillure, qui commencent par les moqueries d'un bizutage, et peuvent aller jusqu'à la torture et au viol, ont ceci de spécifique qu'ils font basculer la honte, la « salissure » du côté de la victime, quel que soit son sexe. Ils touchent donc la personne physique mais aussi la personne morale et sociale. C'est l'ensemble de l'identité qui est alors atteinte, et s'il n'y a aucun intérêt économique à « violer une tombe », à ravager le cimetière de la nation

ennemie, la portée symbolique est en revanche immense lorsque les profanations touchent des lieux de culte et de culture définis comme sacrés par ceux dont on veut anéantir l'identité collective. Cracher sur un drapeau, violer un cimetière, torturer et pratiquer des violences sexuelles à l'encontre des populations civiles vaincues relèvent d'une même volonté de souiller et de profaner. Il ne s'agit plus seulement d'actions de guerre, mais aussi de cruauté. Ce sont les buts stratégiques, les performances techniques des armes, les choix et les actions tactiques diverses, dont la montée aux extrêmes bien décrite en polémologie depuis les travaux classiques de Clausewitz, qui font l'histoire de la guerre en cours. Le changement historique dans un rapport de force politique, qui implique parfois le choix de la violence armée, dont le but est extérieur au geste, n'a nul besoin des « atrocités de guerre », c'est-à-dire des crimes de profanation et de la surenchère de leurs cruautés, pour s'accomplir.

Dans les crimes de souillure, tortures et viols – toute torture est un viol et tout viol est une torture qui dénude, humilié et tue la personne morale et sociale avant la personne physique –, c'est la douleur de la victime qui semble être l'enjeu du geste cruel. Sa survie est nécessaire à l'efficacité du geste, ainsi qu'une mise en spectacle contrôlée de sa souffrance : la première fonction politique de la menace de torture, bien connue aussi depuis Machiavel, est la production de terreur, ce premier levier du lien de domination non consenti. Sur le terrain des guerres « sales », où se mêlent massacres, tortures et prédatation, on peut constater cet usage de la cruauté extrême comme moyen de domination et de réduction en esclavage des populations civiles par des groupes armés dont on ne sait plus parfois à quel drapeau ils appartiennent – comme en Colombie à la fin du XX^e siècle ou, de 1995 à 2011, dans cette région africaine du Kivu, en République démocratique du Congo, décrite dans un livre récent de Louis Guinamard².

Le viol est le plus radical des crimes de souillure. En tant que torture, il est un envahissement qui porte à son comble l'exercice du pouvoir sur un autre sexe : l'introduction de la sexualité comme champ possible de la destruction reconfigure tout le sens de la violence ; au travers des ventres des femmes, elle vise non seulement le fils imaginaire mais aussi l'ancêtre fondateur de la lignée. On comprend la cohérence du langage qui emploie le même verbe « violer » pour une tombe et un corps ; c'est bien le crime de profanation qui est ici en jeu. De plus, et très concrètement, cette invasion forcée du corps féminin est aussi une intrusion dans son avenir proche avec la menace de grossesse, et

². Louis Guinamard, *Survivantes. Femmes violées dans la guerre en République démocratique du Congo*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2010.

celle, dans nos sociétés contemporaines, de maladies sexuellement transmissibles extrêmement graves comme le sida. On peut donc définir le viol comme un crime continu, dont la puissance de destruction peut augmenter avec le temps, contrairement à l'assassinat, et un crime extensif et total, dont la cruauté physique n'a d'égale que la violence symbolique adressée à l'ensemble d'une communauté culturellement liée par un même arbre de filiation, un même nom, une même terre. Le fait que la victime puisse survivre a bien souvent empêché la prise en compte de la spécificité de ce crime, en effaçant la gravité.

Enfin, on peut définir les violences sexuelles en temps de guerre comme une criminalité « de genre », qui se conjugue au féminin et au masculin de façon différenciée. Chez la victime masculine, il tue la masculinité, et chez la victime féminine, la valeur de sa capacité de reproduction entre le père et le fils. La victime masculine, si elle survit, voit son déshonneur enfermé dans sa propre histoire, alors que la femme victime de viol voit à travers son corps toute la capacité reproductive de sa communauté piétinée. En temps de guerre, ce sont les femmes appartenant aux populations vaincues qui sont le plus souvent concernées, comme si cette dissymétrie sexuée qui fait de la femme, de sa matrice, un enjeu dans l'extermination de sa communauté était évidente : en massacrant immédiatement l'ennemi masculin, on rend son « sang » infertile, en violant les femmes de cet ennemi, on occupe sa place dans l'avenir.

Le crime de viol constitue donc non seulement une effraction corporelle douloureuse, une possession, une domination physique puis politique, mais aussi, dans les cultures où l'honneur des femmes est défini par leur refus d'une sexualité illégitime, par exemple leur virginité avant le mariage, une destruction identitaire majeure. Les cultures religieuses traditionnelles du Bassin méditerranéen ont construit cette évidence du viol comme massacre de la valeur de la personne de sexe féminin à ses propres yeux comme à ceux d'autrui, et non comme déshonneur du violeur masculin. En touchant la femme, on détruit le lien de famille, comme le feu détruit son lieu, la maison. Non seulement ce crime massacre la sexualité humaine transformée en champ de souffrance, non seulement il touche la matrice féminine et sa spécificité, mais en intervenant dans l'arbre de la filiation, il prend la place de tous les hommes de la famille, père, mari bien sûr, fils, frère...

Après avoir un peu cerné l'efficacité destructrice du crime de viol, il faut revenir à notre question : quelle est la différence entre le viol « en temps de guerre », signe d'appropriation de l'identité collective de la communauté ennemie au travers du corps de ses femmes, et le viol « arme de guerre » ?

F Le viol « en temps de guerre »

Dans *Une femme à Berlin*, journal anonyme tenu du 20 avril au 22 juin 1945, une jeune Berlinoise décrit les viols frénétiques et répétés des femmes allemandes par les soldats russes lorsque ceux-ci ont occupé la capitale à la fin de la Seconde Guerre mondiale³. Quels que soient les débats sur ce texte étonnant, les viols qui y sont décrits sont bien des viols de guerre : le conflit est terminé, mais l'occupation s'installe avant tout cadre collectif organisé, les soldats entrent partout, violent tout le temps, tuent souvent. Les frustrations sexuelles du soldat victorieux se conjuguent avec la conscience de la victoire et l'évidence d'appartenir au camp du plus fort, l'idée de revanche légitime étayée par toute la sémiologie de la propagande de guerre et par la culture de la virilité qui fait de la possession sexuelle de la femme de l'ennemi, comme celle de sa terre, de ses villages et villes, de ses biens, le signe de la victoire. Le violeur achève la destruction de l'identité masculine de l'ennemi en prenant sa place dans le lieu où prend racine le lien « de sang » père/fils. Les viols sont systématiques, de guerre, liés à l'impunité, perçus comme légitimes par les soldats russes qui, avec le temps, repèrent des lieux, préfèrent certaines femmes. Le crime impuni et répété ouvre la voie à la prostitution occasionnelle où ce qui est en jeu pour la victime est de ne pas être tuée, puis de survivre. Ce sont donc des viols de guerre, mais commis après la guerre elle-même, non des viols comme arme d'une guerre en train de se faire où la sexualité est utilisée au même titre que l'obus de mortier.

Le stéréotype des « viols de guerre » pose qu'il y en a « toujours » eu, que toute guerre traîne son sillage d'atrocités inutiles au plan stratégique. Ils devraient être analysés cas par cas. Les témoignages offrent en effet des scènes hétérogènes. Souvent le vol impossible parce qu'il n'y a plus rien à voler est retenu comme argument d'un viol conçu comme une punition. C'est le sadisme pathologique qui semble être là à l'œuvre. Ailleurs, le but est le rapt. Les massacres des populations civiles vaincues, assortis de tortures et de violences sexuelles, et souvent liés à la mise à sac de leurs biens pendant l'envahissement du territoire et après la victoire, ne sont pas mécaniquement présents dans toute l'histoire des conflits armés. En fait, la situation de guerre crée des espaces d'impunité et les conditions d'une moindre visibilité collective de toute la criminalité condamnée en temps de paix. La pratique de ces crimes reste comme extérieure à l'histoire tactique et à la polémologie du conflit armé lui-même, et est le plus souvent condamnée dans le

³. Journal publié aux États-Unis pour la première fois en 1954. Version française présentée par Hans Magnus Enzensberger avec une traduction de Françoise Wuilmart, Paris, Gallimard, 2006.

texte des règlements militaires. Par ailleurs, les conditions historiques des différentes guerres, nationales, armées contre armées, coloniales, armées contre une population, exterminatrices, défensives ou impériales, offrent des cadres spécifiques qui freinent ou permettent ce type de crimes hors-champ. Enfin, la culture du soldat en guerre ainsi que le statut qu'il accorde à la personne de son ennemi collectif sont ici cruciaux : le mépris racial, par exemple, conduit à une moindre perception morale des crimes perpétrés à l'encontre du corps de l'ennemi auquel est dénié le statut d'humain « à égalité » dans le face-à-face et l'échange des regards. Historiquement, les situations de guerre sont hétérogènes, et nulle fatalité ne constraint le soldat à violer à côté du champ de bataille.

Depuis les années 1990, de nombreux colloques et ouvrages ont étudié les conditions nécessaires à l'existence des crimes de guerre. Après l'article fondateur de Roy Gutman consacré aux viols systématiques commis en ex-Yougoslavie⁴, beaucoup de travaux ont montré que l'Europe en train de se construire dans les années 1990 n'était pas à l'abri de telles pratiques. Mais dans ce cas-là, l'adjectif « systématique » impliquait aussi un autre sens : le dossier Foca, lieu concentrationnaire où les femmes étaient violées systématiquement en 1993, a été traité par le tribunal international de La Haye ; l'esclavagisation des victimes semblait être l'argument d'une telle pratique, mais pouvait-elle constituer un but compréhensible ? Le deuxième dossier, dit Bassiouni, du nom du juriste responsable de la commission des droits de l'homme de l'ONU (1994), consacré spécifiquement aux viols, fait état de médecins qui, en charge de l'examen gynécologique des femmes violées systématiquement en Bosnie pendant ce conflit, enlevaient les stérilets qui auraient empêché celles-ci d'être enceintes : les grossesses forcées semblent avoir été utilisées au sein des pratiques dites d'« épuration ethnique ». On peut constater l'art d'une propagande de haine qui a su utiliser les croyances anciennes et historiques sur la filiation agnaticque (transmission de l'identité collective de père en fils au travers du ventre des femmes) dans une guerre contemporaine – d'où cette parole d'un bourreau recueillie dans les témoignages des victimes : « Tu porteras un enfant qui te haïra puisqu'il héritera des haines de son père. » Les viols de guerre commis à l'encontre des femmes vaincues, à Berlin comme en Bosnie, sont toujours des viols de domination sexuée, dont le sens est porté par les croyances collectives en jeu tant dans la culture du bourreau que dans celle de la victime, et qui touchent au système de transmission de la filiation.

4. Article publié le 2 août 1992 dans *News Day* et traduit dans *Bosnie. Témoin du génocide* (Paris, Desclée de Brouwer, 1994).

La thématique des viols a été souvent utilisée en temps de guerre dans les discours politiques européens pour mieux construire un ennemi haïssable. Dans *L'Enfant de l'ennemi*, Stéphane Audouin-Rouzeau a montré comment, lors de la Première Guerre mondiale, la propagande a instrumentalisé l'accusation de viols pour mieux « barbariser » l'ennemi⁵. Depuis, le travail novateur de cet historien français reste hanté par cette question de l'écart entre la bataille et le crime.

Dans notre culture occidentale, la condamnation collective des viols en temps de guerre, qui s'inscrivent dans l'ensemble des atrocités possibles exercées à l'encontre des civils vaincus, en particulier les plus désarmés et les moins menaçants, vieillards, femmes et enfants, est ancienne. Même dans les films de guerre décomplexés de la fin du XX^e siècle, les « violeurs » ne sont pas des héros et les criminels de guerre sadiques ne sont plus des soldats dignes de ce nom, ni des « hommes ordinaires ». Ou plutôt, ce sont des hommes ordinaires devenus, en situation de guerre injuste, malades, dévoyés, délirants, comme dans *Apocalypse Now* de Francis Ford Coppola (1979). Dans *La Cité de Dieu*, saint Augustin, évoquant le sac de Rome (410), considère le viol « des femmes mariées et des vierges » comme le signe et le symbole de la « barbarie » des violeurs, et non celui de la faute des femmes (si elles ont su préserver leur chasteté intérieure). S'il est minimisé dans les cultures qui méprisent celles-ci, le viol est rarement prescrit comme acte héroïque, même dans les textes anciens censés décrire des périodes plus « barbares » que la nôtre, et la cruauté n'est valorisée ni dans les contes ni dans les romans d'aventure, sauf exception libertaire sadienne.

Le viol comme « arme » de guerre

Le viol « arme » de guerre est le signe d'une victoire qui s'accomplice aussi dans le corps des femmes de l'ennemi, mais également une pratique qui, dans l'envahissement du territoire convoité, est utilisée comme une arme de destruction de l'ennemi collectif. La purification ethnique en Bosnie offre de nombreux exemples de cet usage, comme le génocide rwandais ou, à partir de 1995, les exactions commises dans la région congolaise du Kivu. L'usage de cette forme de viol suppose que le face-à-face sur le champ de bataille soit radicalement inégal en termes de rapport de force : d'un côté, un groupe militarisé, armé, masculin, professionnel, de l'autre, des populations civiles de tous âges et de tous sexes, désarmées... Massacres, tortures

5. Stéphane Audouin-Rouzeau, *L'Enfant de l'ennemi*, Paris, Aubier, 1995.

et viols produisent terreur et fuite, libérant terres, maisons et biens. Longtemps la paysannerie occidentale a été la victime de bandes armées. Or ce style de guerre semblait révolu depuis le XIX^e siècle, les combats étant désormais conduits par des armées régulières et régis par des codes internationaux réglementant, notamment, la conduite à tenir vis-à-vis des ennemis.

L'utilisation du viol comme arme suppose donc un genre de guerre particulier, où la notion d'ennemi englobe tous les membres appartenant à une même identité collective (nation, ethnie, village, classe sociale), les hommes, les femmes, les enfants. L'anthropologie a montré que dans de nombreuses cultures, même non occidentales, l'enjeu de la sexualité des femmes est la maîtrise du lien de filiation par les hommes. Nous ne pouvons revenir sur ce point crucial, mais le rejet de la femme violée par sa propre communauté est un fait. Dans son livre, Louis Guinamard présente des témoignages qui illustrent cet aspect. Le viol est donc une arme « intéressante » pour détruire le lien entre les hommes et les femmes d'une même famille : les femmes violées sont rejetées par leurs proches – citons, par exemple, ce mari qui, en un premier temps, chasse son épouse, la victime, mais qui, en un second temps, grâce à l'entremise d'un tiers, lui « pardonne » ; un des aspects très fort, et très discret en même temps, de ce livre, est de montrer l'efficacité de la parole, du tiers, et du traitement cas par cas des situations. D'où l'efficacité du viol comme « arme » de destruction de la cellule familiale en tant que telle.

Remarquons que dans les cas de domination d'un territoire par la terreur, que cette domination soit économique (mafia au Mexique, par exemple) ou politique (régime totalitaire quelle que soit l'idéologie de ce totalitarisme), les massacres, les tortures et les viols sont utilisés comme des tactiques de contrôle des populations. La sexualité est le moyen de soumettre le corps social au cœur de sa structure la plus élémentaire, celle où s'organise le système de parenté, si l'on ose utiliser le titre du livre classique de Claude Lévi Strauss.

En tant qu'arme de guerre, le viol est néanmoins confronté à une difficulté : sur le champ de bataille, le chef ne peut ordonner « Violez ! » comme il ordonne « Tirez ! ». Et les seconds couteaux, pauvres types, soldats dans la glaise qui font le « sale boulot », en proie à leur perdition intime si humaine, eux qui sont sous la coupe d'ordres venus d'*« en haut »*, deviennent des acteurs de premier plan quand ils accomplissent un tel acte. On peut considérer que le violeur forcé est aussi une victime, qui voit sa sexualité assignée à la haine et à la souffrance d'autrui. Et en même temps, il n'est pas aussi passif que le soldat perdu dans son bataillon : il faut qu'il y mette du sien, qu'il baisse culotte et offre le spectacle de sa nudité frénétique. Il faut tout

le travail de l'idéologie de la virilité pour transformer en performance cet épisode dénué d'élégance. Le viol ne peut pas être une arme de guerre comme une autre.

Depuis l'article de Roy Gutman, l'hypothèse que des viols soient commis en ces temps de guerres européennes contemporaines de façon « systématique » était posée : il ne s'agit pas ici seulement de l'Afrique. Étrange adjectif qui suppose le cadre d'un « système » pour une action pensée plutôt comme pulsionnelle et qui demande de l'acteur, soldat ou milicien, une implication intime. Le guerrier violeur, le plus souvent « second couteau » en termes de responsabilité militaire et politique, est ici au premier rang sur le front d'une action due en principe à la violence d'un désir physique supposé incontrôlable. Il semble que dans ce cas les autorités militaires ont été à l'origine de l'organisation de lieux spécifiques et d'injonctions venues plus d'une propagande obscène que d'ordres écrits pour faire des viols des armes sur le terrain de cette guerre-là, appelée « nettoyage (ou purification, c'est le même verbe en langue ex-yougoslave) ethnique ». La fureur sexuelle du guerrier frustré et le vertige d'impunité que donne l'avantage de la force sont alors renforcés par une autorisation venue d'*« en haut »*, dont témoigne l'organisation concrète de l'action sur le terrain : séparation des hommes et des femmes du village à « nettoyer », massacre des hommes, viol des femmes à tous les stades de leur survie et organisation de lieux spécifiques.

Mais lorsque les viols sont utilisés comme « armes », il ne s'agit plus de guerre mais de politique, une politique de domination qui a recourt à toutes les violences possibles, les plus efficaces contre les populations civiles étant aussi les plus cruelles. L'anthropologie montre que dans la plupart des sociétés connues, ce qui touche au système de transmission de la filiation est investi de valeurs et d'émotions collectives. Le viol veut donc atteindre le « sang », qui, de père en fils, véhicule l'identité de tous. Il n'est donc pas une simple arme de guerre, mais un moyen de destruction du lien qui définit une collectivité, en visant non pas la mort physique de chacun des membres de celle-ci mais la naissance de tous ses futurs membres.

Dernier exemple contemporain

Dans son ouvrage, Louis Guinamard développe l'exemple d'un théâtre contemporain, la région du Kivu, à l'ouest de la République démocratique du Congo, où les pratiques de viol et autres atrocités commises contre le corps d'autrui se sont installées et multipliées depuis le génocide perpétré dans le Rwanda voisin entre avril et juillet

1994, et entre deux guerres et quelques séquences de paix jamais véritablement effective dans les villages. Deux guerres, plus de quatre millions de morts, dont le récit historique n'a été ni entendu en Europe, ni énoncé dans les manuels. De ces conflits terribles, où l'économie occidentale et sa diplomatie complexe jouent, hélas, des rôles meurtriers, les opinions européennes ne savent pratiquement rien. C'est la problématique des viols démultipliés, « systématiques », qui a frappé tardivement, depuis 2005 surtout, les associations de défense des droits humains et les associations humanitaires. De nombreuses enquêtes et travaux internationaux se sont alors multipliés.

C'est dans ce cadre que Louis Guinamard est allé sur le terrain enquêter auprès des victimes et des bourreaux. Son livre oblige les Français à poser la question aux historiens : que s'est-il passé ? Comment en est-on arrivé à ce désastre humain, politique, économique ? L'usage des viols et tortures par des miliciens vivant en bandes dans la forêt en dehors de tout cadre institutionnel s'est intriqué dans tout le système de la communication collective depuis une quinzaine d'années, jusqu'à devenir un risque permanent et banalisé pour la population civile, rurale surtout, isolée dans les villages, en temps de guerre comme en temps de paix. Depuis 2005, de nombreuses actions ont été menées sur le terrain afin de venir en aide aux victimes : la situation de celles-ci est épouvantable. Souvent rendues invalides par les terribles blessures liées aux tortures des violeurs, et que seuls des soins chirurgicaux peuvent réparer, elles portent la souillure du viol et sont souvent chassées de leurs familles. Les hontes sont cumulées, celles du corps blessé qui, par exemple, ne peut plus retenir ses excréments et les mauvaises odeurs liées – dans la cour de l'institution de soin, telle jeune fille se cache dans un coin –, et celle d'une image de soi détruite aux yeux d'autrui comme de soi-même. Elles s'additionnent à l'horreur d'une possible infection par des maladies sexuellement transmissibles, sida, hépatite C, épouvrante que le risque de grossesse accroît de son cauchemar propre et indécidable, car trop ambivalent.

Pour la victime, le viol est, contrairement à l'assassinat, un crime continu dont le taux de destructivité et de production de souffrance se nourrit de la durée. Sur le terrain, il est souvent lié au vol systématique des biens et à cette économie de guerre qui, avec le temps et l'impunité, fabrique une culture de la mort présente chez les miliciens puis dans tout l'espace environnant, en Afrique comme en Colombie, longtemps après que les raisons politiques de leurs actes ont cessé d'être historiquement actives. Cette culture de la mort, composée de rituels, de chants, de parures, de proverbes, de croyances, se nourrit de l'épaisseur de l'impunité qui, avec le temps, rend impossible le

dévoilement aux yeux de tous, et surtout de la victime, de la dimension criminelle des pratiques de violences sexuelles.

Il est difficile de penser de l'extérieur la cruauté, démente et ordinaire à la fois, des crimes commis lors d'un génocide par toute une population hallucinée par une propagande de guerre sophistiquée qui joue avec leurs croyances culturelles et religieuses les plus intimes. S'il n'y a pas un dévoilement, qui commence avec la prise en compte du récit d'une victime et ne se déploie vraiment qu'avec la victoire militaire de son camp, jamais aucun miroir des faits ne sera renvoyé à l'homme ordinaire (titre du livre majeur de Christopher Browning) qui a été pris dans le mauvais camp, celui des assassins. On peut voir dans l'ouvrage de Louis Guinamard les effets de cette absence de dévoilement, et donc de récit, de mémoire, dans la banalisation d'une criminalité extrême pratiquée à l'encontre de la fraction la plus vulnérable de la population civile : les femmes et les enfants.

Les miliciens Interahamwe perdus dans les forêts du Kivu après juillet 1994 n'ont pas eu la chance de pouvoir faire face à leurs crimes passés. Ils ont vieilli, ont offert leurs services à différentes parties en guerre, ont fui, ont été massacrés aussi. Plus grave, leurs manières de faire ont servi d'exemples à de nouvelles générations qui n'avaient qu'eux comme modèles, enfants victimes de rapt, très nombreux, ou issus des femmes kidnappées et installées de force dans leurs camps. Leur usage de la razzia dans les villages, leur implication dans des échanges d'armes contre des produits précieux sortis des mines, très importants au plan international dans la région, montrent la mise en place d'une économie de survie de prédateurs, meurtrières en elles-mêmes, nécessitant des armes et de la cruauté pour s'exercer, et qui n'invente rien : il manque *Les Sept Samouraïs*, les héros justiciers...

Mais nous sommes ici à la fin du XX^e siècle, dans le cadre d'une juridiction internationale qui a classé les viols en crimes contre l'humanité sous certaines conditions. Or l'usage des violences sexuelles, non pas « en temps de guerre » mais comme « arme de guerre », n'a pas été freiné par les progrès de la législation internationale sur ce sujet, et pas seulement dans cette région du Kivu.

Ce dernier usage du viol semble concerner plus précisément la fin du XX^e siècle et l'orée du XXI^e, et des contrées où un pouvoir totalitaire choisit, même en temps de paix, d'utiliser les tortures sexuelles envers ceux qu'il veut asservir puis détruire. Les situations de guerre contre des populations civiles définies collectivement comme ennemis et qui font l'objet d'une intense propagande seront propices à la multiplication des viols de guerre. Mais les viols comme armes de guerre, eux, sont utilisés à partir du moment où l'appareil militaire, et derrière lui l'appareil politique, estime tactiquement intéressant ce type de

pratique intégrée dans le mouvement même des troupes auxquelles sont associées des milices qui feront le « sale boulot ».

Produire la terreur et vider un territoire convoité est la cause la plus fréquemment invoquée. Mais une fois la guerre terminée, demeure l'immense problème des victimes, celui aussi des bourreaux, des anciens soldats, des miliciens qui cherchent à se recycler en échappant à leurs propres souvenirs. Dans la catastrophe humaine majeure que sont la banalisation et la multiplication des viols, c'est la faillite du traitement international de la fin des conflits qui est en jeu. L'action sur le terrain, pluridisciplinaire et de qualité, la présence de tiers, sont cruciales et supposent pour se déployer d'avoir les moyens économiques, sanitaires, et institutionnels dans le plus grand respect des faits et des personnes impliquées. ■

Annexe

Textes de droit international

Le viol comme tactique de guerre est reconnu crime de guerre, crime contre l'humanité et instrument de génocide dans les articles 6, 7 et 8 du statut de Rome, qui a institué la Cour pénale internationale en 1998.

L'usage du viol est condamné par les quatre Conventions de Genève de 1949 et la Convention sur les droits politiques de la femme de 1953.

Résolutions de l'ONU

La résolution 63/155 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée sans vote le 18 décembre 2008, sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

La résolution 1820 du Conseil de sécurité, adoptée le 19 juin 2008, qualifiant le viol comme une arme de guerre.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité, adoptée le 31 octobre 2000, concernant la femme, la paix et la sécurité 

AXEL AUGÉ

LE SOLDAT CONGOLAIS ET LA PÉDAGOGIE DU GENRE

En 1996 et 2002, les tensions politiques et militaires en République démocratique du Congo (RDC) ont mis en évidence la généralisation d'actes de violences sexuelles commis par des soldats¹. Depuis la crise politico-militaire qui déchire ce pays, Amnesty International a enregistré près de deux cent mille cas de viols commis par des hommes en armes². L'association Human Rights Watch a recueilli des témoignages sur cent quarante-trois cas de viols perpétrés par des soldats de l'armée congolaise³ et par les rebelles⁴ dans le Nord-Kivu entre janvier et mai 2009.

Avec la libération de la parole des femmes de ce pays, renforcée par les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur le genre dans le règlement des conflits, trois réponses ont été apportées pour lutter contre les violences sexuelles.

La première, de type humanitaire, est liée au droit international humanitaire (DIH). Elle recommande de mettre en place des formations sur le genre et sur les rapports sociaux de sexe pour le personnel humanitaire, les policiers et les militaires. Ces formations abordent les aspects sexués des conflits armés, les droits de l'homme et l'égalité hommes/femmes. Elles étudient le viol comme acte de guerre⁵ ou comme un acte spontané lié au relâchement de la discipline militaire.

La deuxième réponse apportée dans la lutte contre les violences sexuelles est liée à la réforme du secteur de la sécurité, lancée en 2003, et porte sur la justice et la féminisation des forces congolaises. Elle préconise la création d'institutions chargées de poursuivre en justice pour crimes contre l'humanité les civils et les militaires responsables de tels actes. Elle prévoit également la création de bataillons féminisés dans la nouvelle configuration des forces armées nationales. L'objectif

1. Ce texte a fait l'objet d'une communication prononcée à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), au colloque international «Genre et conflits en Afrique», 7-9 octobre 2010.
2. Amnesty International, «Nord-Kivu : une guerre sans fin pour les femmes et les enfants», rapport, 2008. Voir www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/actions_en_cours/rdc_republique_democratique_du_congo/_femmes
3. Ce propos fait référence à la 14^e brigade des FARDC qui a commis des actes de violence sexuelle en Ituri, dans la province orientale, en 2005 et 2006. Voir le rapport de Human Rights Watch «Les soldats violent, les commandants ferment les yeux», Juliane Kippenberg, juillet 2009, n° 1-56432-511-3.
4. Plusieurs acteurs sont impliqués dans les combats de la région du Nord-Kivu : le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), les milices Mai-Mai et les forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). À ces groupes armés s'opposent les forces gouvernementales (FARDC). En janvier 2008, un accord de paix engageant les différentes parties à mettre fin aux violences contre la population civile a été signé; il a cependant été transgressé plusieurs fois.
5. Dans le cadre de la totalisation de la guerre, les femmes sont vues comme l'incarnation de l'identité culturelle adverse et leur corps est perçu comme un «territoire à conquérir», un moyen d'humilier l'ennemi.

de cette réforme est de construire une armée nationale, représentative de tous les groupes politico-militaires.

Le troisième type de réponse porte sur la professionnalisation des forces. Le rapport publié en juillet 2009 par Human Rights Watch recommande dans ses conclusions de professionnaliser les forces armées de la République démocratique du Congo pour mettre fin aux violences sexuelles. Cet article se situe dans cette problématique et s'intéresse à la culture professionnelle des soldats en matière de genre, de respect de la femme et des droits de l'homme.

Si les résolutions onusiennes reviennent sur le triptyque femme-paix-sécurité et que des formations sur le genre sont délivrées aux militaires du rang déployés sur des théâtres nationaux, notamment dans l'arrière-pays, la portée de celles-ci est largement réduite par des facteurs socio-anthropologiques : les rapports sociaux de sexe sont le produit d'une culture nationale difficilement soluble dans une culture militaire professionnelle. Tant et si bien que les valeurs viriles de la profession militaire renforcent le sentiment de domination masculine des soldats et entrent en tension avec les normes professionnelles relatives au respect, à la dignité et à l'égalité de la femme.

Cet article défend l'hypothèse que la professionnalisation de l'armée congolaise met l'accent sur les problématiques de genre et d'égalité hommes/femmes à partir des formations spécialisées dispensées aux militaires du rang. Il s'agit de passer d'une culture militaire fondée sur la virilité et la domination masculine à une culture professionnelle dans laquelle le soldat intègre le respect des droits de l'homme et adhère à la mission de protection des populations civiles, en particulier des femmes.

Quel est le « fond de sac genre » du soldat congolais ? Quels facteurs socioanthropologiques réduisent la portée des formations dispensées aux forces armées congolaises ? Quels facteurs expliquent l'évolution d'une culture militaire passant de l'oppression populaire à des missions de protection des civils ? Quel référentiel professionnel contribue à former le soldat congolais au genre ?

Des obstacles socio-anthropologiques

Trois types d'obstacles peuvent être mentionnés pour expliquer les résistances socio-anthropologiques à la formation sur le genre des soldats congolais : d'abord une résistance sociétale qui enractive la domination masculine dans la culture ordinaire ; ensuite, une résistance professionnelle relative à la culture militaire de l'oppression contre les civils, façonnée au lendemain de l'indépendance par des

missions de police confiées à l'armée ; enfin, une résistance sociologique liée à la recomposition de l'armée.

■ Une culture ordinaire de la domination masculine

Le premier obstacle tient aux différences culturelles dans l'application militaire des normes en matière de genre et d'égalité hommes/femmes. Le recours à la violence comme moyen pour obtenir des faveurs sexuelles dans le cadre domestique, et reconnu comme une violence sexuelle par la communauté internationale, n'est pas toujours considéré comme tel dans la société congolaise.

Les réticences des militaires sur les questions de genre s'accroissent avec le contenu des formations proposées, porteur d'une idéologie moderniste visant à redistribuer les positions dans la société et à remettre en cause la place de la femme, traditionnellement cantonnée dans la sphère domestique, en valorisant son rôle socialement construit de garante de la reproduction et du maintien de la structure familiale⁶. Ces formations sont interprétées par les soldats comme une menace pour leur position sociale, car « tout l'ordre social fonctionne comme une immense machine symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé : la division sexuelle du travail, la structuration de l'espace, les rapports sociaux de sexe »⁷.

Dans la culture locale, et en particulier dans le contexte d'un mariage traditionnel, le rapport sexuel obtenu par la force n'est pas considéré comme un viol conjugal. Il existe des différences importantes de norme culturelle et de perception de la violence sexuelle selon le prisme international ou sociétal. Tant et si bien que les actes que la « communauté internationale » classe comme violences sexuelles ne sont pas reconnus comme tels par la société civile congolaise. Pour elle, de tels faits sont atténués par un imaginaire traditionnel marqué par la soumission de la femme, par la soumission d'une femme à son mari.

Un proverbe d'Afrique centrale, connu au Congo, aborde cette réalité. Il rappelle à la femme que « dans la maison, celle-ci ne porte pas le pantalon ». Cela signifie que toute posture d'autorité à l'égard de son mari lui est proscrite. Lors de la célébration du mariage traditionnel, ce propos est rappelé à la future épouse par son père comme gage de longévité de son union. Mais le discours sur l'autorité masculine tenu par le père de la mariée est porteur d'un message supplémentaire, celui de la transmission symbolique d'une domination masculine dans laquelle l'épouse passe de la tutelle paternelle à la tutelle maritale. Dans

6. Voir M. Rollinde, « Femmes garantes de l'identité nationale et communautaire », in C. Becker (dir.), *Genre, inégalités et religion*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2007.

7. Pierre Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998.

les sociétés européennes et démocratiques, en revanche, un tel message est considéré comme sexiste et discriminatoire.

En suivant Éline Demaret, les causes sociales de la violence faite aux femmes sont constituées par des rapports sociaux de sexe construits en temps de paix autour d'une législation et de conditions socioculturelles discriminantes à l'égard de celles-ci, du principe de soumission et d'une violence domestique banalisée⁸. Cette culture ordinaire de la domination masculine constitue un principe facilitant le « passage à l'acte » chez certains soldats, en particulier dans des situations de conflit chronique comme dans la province orientale du Congo où la normalisation de la violence devient la règle. Pour comprendre la culture ordinaire de la domination masculine, il faut reconsidérer les modèles culturels d'éducation des jeunes garçons congolais et, au-delà, ceux des pays de l'Afrique centrale (Gabon, Cameroun, Guinée-Équatoriale). Certaines mères transmettent à leur fils l'idée selon laquelle la domination masculine qu'il exerce sur les femmes compense celle dont elles-mêmes ont été les victimes. Il s'agit pour ces garçons d'extérioriser le traumatisme de la mère en se faisant vengeurs, perpétuant un cycle de mère dominée/garçon dominateur dans lequel la violence contre les femmes prend sa source.

Mais le poids du contexte culturel n'est pas le seul facteur des viols en temps de guerre. La brutalité des relations sociales entre les civils et les « corps (militaires) habillés » donne naissance à une culture militaire de l'oppression contre la population civile.

■ La culture militaire de l'oppression, héritage de la situation coloniale

Le deuxième obstacle à la professionnalisation des soldats à la problématique du genre tient aux conditions de création de l'armée congolaise, alors que, cinq ans après l'indépendance, le Congo belge devient le Zaïre. De fait, l'histoire des forces armées zaïroises, ancêtres des forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), n'échappe pas aux contingences nées de la situation coloniale qui a forgé une culture de la violence militaire envers la population civile. Avant l'indépendance (1960), l'armée coloniale, sous commandement belge, assume des missions de maintien de l'ordre, de prélèvement de l'impôt et de répression de tout soulèvement populaire. Il s'agit de pérenniser la domination coloniale de nature sociopolitique et culturelle. L'accession au pouvoir de Joseph Mobutu en 1965 va accentuer le tropisme de la violence militaire contre les civils. L'armée se voit confier par l'autorité politique des missions de contrôle des populations, de répression des opposants et de recherche de l'allégeance

8. Éline Demaret, « Penser le genre dans la guerre. Le viol par les troupes armées », 1010, <http://droitshomme.suite1fr>

systématique du citoyen, par la force si nécessaire. Elle remplit une fonction de police répressive, voyant dans la population un potentiel « ennemi intérieur »⁹. Cette histoire de l’armée zaïroise imprègne encore la culture professionnelle des militaires de la nouvelle armée issue des accords de paix, tentée par l’oppression et les brutalités dont les violences sexuelles sont le stade ultime.

La répression politique conduite par les hommes en armes fait naître un fort sentiment de méfiance entre la population civile et le soldat. Ce sentiment subsiste encore malgré les réformes engagées dans le secteur de la sécurité (RSS)¹⁰. Un des objectifs de ces réformes est de développer une culture professionnelle au sein des forces, tout en insistant sur la place des nouvelles missions confiées aux armées : protéger et apporter un soutien à la population civile partout où cela est nécessaire. Tout l’enjeu des formations militaires dispensées aux soldats congolais est bien de renverser ce tropisme professionnel consistant à faire du civil « le champ du militaire »¹¹.

■ La diversité des cultures et des traditions militaires, obstacle à la formation sur le genre

Le colonel congolais Muntazini Mukimapa rappelle que « les forces armées de la République démocratique du Congo sont le résultat des accords politiques de paix. Et, conformément à ces accords, les forces gouvernementales ont intégré des anciens combattants des groupes armés dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et du “brassage” ». La diversité des cultures¹² et des traditions militaires dans l’armée ne facilite pas l’assimilation des formations en matière de genre et d’égalité hommes/femmes. Dans leur configuration actuelle, les forces armées de RDC composent un ensemble hétéroclite en raison de la diversité ethnique et sociologique de ses troupes. De plus, elles sont aussi constituées de groupes rebelles dont la grande majorité n’a jamais reçu de formation aux métiers des armes, à l’exception de l’expérience acquise sur le terrain. Cette réalité constitue un véritable obstacle à l’assimilation des formations.

Depuis l’année 2000, les formations dédiées aux droits de l’homme se sont multipliées. Elles sont principalement délivrées par des centres de recherche spécialisés (*Democratic Control of Armed Forces*, Genève-ISSAT),

9. Cette expression est empruntée au titre de l’ouvrage de Mathieu Rigouste, *L’Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l’ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2009.

10. Hendrickson, M. Kasongo, « La Réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo : enjeux stratégiques », *Issue Paper* n° 4, Center on International Cooperation.

11. Voir J.-M. Joana, « La réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo » in Axel Augé, Patrick Klaousen (éd.), *Réformer les armées africaines. En quête d’une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, pp. 113-130.

12. Edgar Morin définit la culture comme une dialogique entre des savoirs constitués et les expériences issues de l’existence (*Sociologie*, Paris, Fayard, 1984).

des organisations humanitaires (*Human Rights Watch*), des forces armées (MINUSCO) et les forces armées congolaises, des organismes ministériels britanniques et canadiens (DFID-UK ; agence canadienne du ministère des Affaires étrangères) ou encore des organisations onusienennes (UNICEF-programme des Nations Unies pour l'enfance, UNDDR). Ces formations proposent des modules sur l'étude des valeurs humaines, l'égalité hommes/femmes et les sexo-spécificités, le respect des droits de l'homme en général et de la femme en particulier ou encore la place de celle-ci dans la société.

Outre les difficultés que l'armée de terre congolaise rencontre en matière d'équipement, d'installation et de cantonnement, de mauvaise gestion de la ressource humaine et de versement irrégulier des soldes, l'efficacité des formations sur le genre est obérée par la diversité des cultures et des traditions militaires, tout particulièrement dans un contexte de restructuration des forces. En fait, les contenus de ces formations viennent buter sur des références socioculturelles locales différentes de celles qui les sous-tendent.

Comment, par exemple, les miliciens Maï-Maï intégrés dans l'armée congolaise peuvent-ils assimiler les nouvelles règles de comportement militaire tout comme les contraintes liées à l'organisation d'une armée professionnelle alors que leur culture de la guerre est le résultat de logiques traditionnelles et le produit de l'expérience opérationnelle ? « Les miliciens Maï-Maï forment une organisation armée dont le fonctionnement repose sur des règles magiques. [...] Ils ressemblent davantage à une secte armée¹³. »

Le problème de l'adaptation des combattants traditionnels à la culture professionnelle du militaire se pose dans les mêmes termes pour les rebelles. Comment insérer ces derniers dans les forces armées gouvernementales soumises à des formations régulières et respectueuses des droits de l'homme, alors qu'ils possèdent une identité combattante construite sur des valeurs liées à la force physique, à une certaine agressivité subordonnée aux valeurs masculines opposées aux valeurs féminines ?

Professionnaliser les militaires pour lutter contre les violences faites aux femmes

Un des moyens de lutte contre les violences faites aux femmes tient à la professionnalisation de l'armée de terre, à partir de laquelle est

^{13.} T. Vircoulon, « Militariser les miliciens magiques », in Axel Augé, Patrick Klaousen (éd.), *Réformer les armées africaines*, op. cit., pp. 131-147.

redéfinie la relation des militaires à la population civile, et tout particulièrement aux femmes.

■ Une formation à finalité opérationnelle

Depuis la signature en 2002 des accords politiques de Sun City, en Afrique du Sud, la gamme des missions confiées aux soldats s'est étendue. Celles-ci consistent désormais à appuyer la reconstruction économique et politique du pays, à sécuriser les camps de réfugiés et à apporter un soutien humanitaire à la population civile déplacée. Dans la phase de sortie de crise à laquelle le soldat participe, le savoir-faire qu'il possède est primordial : il se traduit par sa capacité à être un « professionnel » délivrant une compétence technique dans le cadre de ces nouvelles missions. Ces nouvelles compétences tiennent également au changement de perception de la population civile considérée désormais comme l'enjeu de la mission et non plus comme l'ennemi à dominer. Les bénéfices de la professionnalisation des forces congolaises ne sont pas exclusivement opérationnels : ils portent également sur l'image positive renvoyée aux forces multinationales engagées auprès d'elles, tout particulièrement dans un contexte où les opérations militaires sont de plus en plus régionales et internationales.

■ Cultiver le professionnalisme au-delà du militarisme

La lutte contre les violences sexuelles passe par la professionnalisation de l'armée de terre. Sans démilitariser les soldats, les formations au genre exaltent un *ethos* professionnel. L'effort de professionnalisation porte sur la transformation de la culture professionnelle du militaire et sur son savoir-faire pour lesquels le genre et le respect des populations sont essentiels. La culture militaire n'est pas la culture professionnelle ; même si, dans la réalité, l'une et l'autre s'imbriquent, les modèles de professionnalisation diffèrent.

La culture militaire, marquée par une forte différenciation¹⁴, repose sur des valeurs telles que le patriotisme, le sens du sacrifice, l'appartenance à une communauté, le sens du devoir, l'esprit de discipline. Elle exalte les valeurs viriles et la force physique en opposition à la féminité – c'est d'ailleurs au nom de ces valeurs que le métier des armes a longtemps été fermé aux femmes. Poussée à son paroxysme, elle produit le militarisme marqué par la force physique et conduit certains soldats à afficher un comportement excessivement masculin dans lequel l'acte sexuel devient le parangon, éloigné de toute logique professionnelle. Pour Véronique Nahoum-Grappe, « il y a des affinités sémiologiques

14. André Thiéblemont, « Approche critique de la notion de culture militaire », in F. Gresle, *Sociologie du milieu militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005.

entre la culture de guerre et celle de l'honneur viril »¹⁵. Il existe bien un socle culturel, partagé par l'ensemble des soldats ayant vocation à orienter les comportements de tous les militaires.

À l'inverse, la culture professionnelle du soldat couvre une toute autre réalité. Elle est le résultat de l'expérience et repose sur des savoirs issus de l'engagement opérationnel et sur la maîtrise de savoir-faire spécifiques (l'artillerie, l'infanterie, l'arme blindée cavalerie...). Elle est technique et renvoie à une logique d'action qui renforce le savoir-faire opérationnel du soldat, défenseur du territoire, respectueux du droit dans la guerre (*jus in bello*) et protecteur des populations civiles. La formation au genre trouve sa place dans cette logique opérationnelle et professionnelle. Elle permet de cultiver le professionnalisme au-delà du militarisme, source d'exaltation virile et d'éloignement du soldat de la société civile. La culture professionnelle permet l'évolution d'un modèle identitaire à dominante masculine à un modèle à dominante professionnelle, loin de toute opposition avec la féminité.

La professionnalisation des forces armées est un processus lent qui place le soldat au cœur d'une réforme culturelle majeure redéfinissant un cycle vertueux des rapports civilo-militaires. Par-delà l'enjeu institutionnel, le défi majeur pour l'armée de terre congolaise est de réussir sa réforme culturelle et professionnelle dans laquelle la protection et la sauvegarde des populations civiles sont au centre des missions confiées à l'ensemble des forces de sécurité. Une véritable révolution. ■

¹⁵. Véronique Nahoum-Grappe, « Guerre et différences de sexes : les viols systématiques. Ex-Yougoslavie (1991-1995), in C. Dauphin, A. Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 164.

IRÈNE EULRIET

L'ONU, LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a fêté ses dix ans il y a quelques mois. Elle porte sur les femmes, la paix et la sécurité, et a été adoptée par un vote à l'unanimité le 31 octobre 2000. À l'époque, elle a été saluée comme historique : elle est en effet la première résolution à aborder, en tant que telle, la question de la place des femmes dans les conflits armés. Cet anniversaire est l'occasion de revenir sur ses conditions d'émergence et ses implications, ainsi que sur les mesures complémentaires dont elle a fait l'objet. Il est aussi l'occasion de faire le point sur l'ensemble des actions entreprises depuis 2000 par les pays signataires de la charte de l'ONU et, spécifiquement, d'examiner les initiatives développées en France et auxquelles le ministère de la Défense est associé.

Émergence et implications de la résolution 1325

La résolution 1325 comprend un certain nombre de dispositions portant à la fois sur la composition des troupes déployées en opération sous mandat de l'ONU, et sur les besoins spécifiques des femmes et des petites filles victimes des conflits ou actrices de paix sur les théâtres d'opérations. Elle insiste sur la nécessité pour l'ONU et ses États membres de veiller à une meilleure représentation des femmes aux postes de décision, de se forger une connaissance plus fine de leurs besoins spécifiques dans les conflits armés et d'intégrer la question des relations hommes/femmes dans toutes les phases de la conduite des opérations, qu'il s'agisse de rétablissement de maintien de la paix, ou encore de reconstruction. Elle souligne aussi l'importance de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs de violences sexuelles commises lors de conflits en les poursuivant pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou actes constitutifs de crimes de génocide, selon les cas.

À ce jour, ce texte a été complété par quatre résolutions : la résolution 1820 adoptée le 19 juin 2008 par le Conseil de sécurité et qui concerne les violences sexuelles contre les civils, en particulier les femmes et les petites filles, dans les conflits, y compris par le personnel militaire ; la résolution 1888, adoptée le 30 septembre 2009 afin de renforcer la précédente, à travers, entre autres, la nomination d'un

représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies chargé de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés ; la résolution 1889, du 5 octobre de la même année, qui vise à consolider les processus de recueil, de transmission et d'analyse d'informations sur la situation des femmes et des petites filles dans les conflits ; et, enfin, la résolution 1960 du 16 décembre 2010, qui permettra de lister les parties commettant des violences sexuelles de manière systématique et d'envisager la possibilité de sanctions.

Le contexte politique international dans lequel la résolution 1325 a vu le jour est celui d'une relation de plus en plus étroite entre les organisations non gouvernementales (ONG) et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce rapprochement est discernable dans de nombreux domaines politiques, auxquels celui de l'égalité hommes/femmes ne fait pas exception. Il s'est confirmé tout au long des vingt années qui ont séparé la première conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Mexico en 1975, et la quatrième conférence de Pékin, en 1995. La résolution 1325 trouve son origine dans les travaux de cette dernière, dont le programme d'action a désigné « les femmes et les conflits armés » comme son cinquième objectif stratégique. Quelques années plus tard, alors que le Conseil de sécurité en était venu à reconnaître, à partir des années 1990, les dimensions non militaires comme constitutives de la « sécurité humaine », ce dernier encouragea la création d'un groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité (*NGO Working Group on Women Peace and Security*, NGOWG). Les activités de ce groupe, conjuguées à celles des différents acteurs onusiens, aboutirent à l'adoption de cette résolution¹.

Au cours de la décennie qui suivit l'adoption de cette résolution, de nombreuses actions ont été entreprises. Les institutions internationales actives dans le domaine de la défense et de la sécurité ont promu des stratégies pour sa mise en œuvre, certaines portant essentiellement sur la composition et la formation de leur personnel, d'autres prévoyant aussi l'intégration de la perspective de genre dans la conduite des opérations. Le plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes adopté par l'OSCE en 2004 peut être considéré comme l'une des premières émanations directes de la résolution 1325. L'OTAN, pour sa part, a attendu 2008 avant d'élaborer un document en référence à cette résolution – il s'agit de la Directive du CWINF pour la prise en compte des sexospécificités² –, mais a renouvelé et renforcé

1. Voir L. J. Shepherd, « Power and Authority in the Production of United Nations Security Council Resolution 1325 », *International Studies Quarterly* n° 52, 2008, pp. 383-404.

2. Accessible, uniquement en anglais, au lien suivant : www.nato.int/issues/women_nato/cwinf_guidance.pdf

ses engagements à l'issue du sommet de Lisbonne³. Quant aux États eux-mêmes, ils sont automatiquement liés par la résolution 1325 en tant que signataires de la charte de 1945. Pour autant, son application n'a pas été spontanée. C'est pourquoi, à partir de 2004, le Conseil de sécurité les a incités à élaborer des « plans nationaux d'action ». L'Union européenne relaye ces exhortations régulièrement depuis 2006.

Le plan national d'action français

Le 26 octobre 2010, le ministère des Affaires étrangères a publié le plan national d'action de la France⁴, résultat de plusieurs mois de travail auquel ont été associés le ministère de la Défense, le ministère de la Justice et des Libertés, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales ainsi que le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique. Selon un rapport du *European Peacebuilding Liaison Office (EPLO)*⁵, ce plan serait en grande partie la résultante de l'activisme d'Amnesty International auprès du ministère des Affaires étrangères. Certains, au Quai d'Orsay, nuancent cette interprétation et soulignent l'effet catalyseur de la réunion du 1^{er} octobre 2007 du Conseil de sécurité, au format Arria⁶, à laquelle participa Rama Yade, alors secrétaire d'État chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'homme. « Les témoignages très forts livrés à cette occasion sur l'étendue des souffrances vécues par les femmes et les petites filles – que ce soit dans les camps de personnes déplacées au Darfour ou dans les régions de la République démocratique du Congo où certains groupes se livrent à des violences sexuelles systématiques accompagnées d'actes de barbarie qui défient la raison – »⁷ auraient contribué à ciseler la démarche volontariste de la France. Cette dernière s'est en effet matérialisée lors d'interventions ultérieures de Rama Yade au Conseil de sécurité⁸, mais aussi à travers l'action menée lors de la présidence française de l'Union européenne entre juin et décembre 2008.

3. Voir le rapport accessible au lien suivant : www.nato.int/cps/en/SID-0B01DAE0-6DE507E2/natolive/official_texts/685.htm?selectedLocale=en

4. Accessible au lien suivant : www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/PNA_fr_DEF.pdf

5. *UNSCR 1325 in Europe: 21 case studies of implementation, juin 2010*, accessible au lien suivant : www.eplo.org/assets/files/%20Activities/Working%20Groups/GPS/EPLO_GPS_WG_Case_Studies_UNSCR_1325_in_Europe.pdf

6. Réunion informelle des membres du Conseil de sécurité pouvant comprendre parmi les participants des représentants d'organisations non gouvernementales. Le nom provient de l'homme politique, diplomate et ancien ambassadeur vénézuélien auprès des Nations Unies, Diego E. Arria.

7. Procès-verbal de la 5 766^e séance du Conseil de sécurité, mardi 23 octobre 2007, S/PV.5766, p. 24.

8. Pour avoir accès aux allocutions de Rama Yade, et plus généralement connaître les actions de la France concernant la résolution 1325, voir le lien suivant : www.franceonu.org/spip.php?article3981

Durant cette période, et à la suite des démarches pilotées par la Slovénie, la France procéda, entre autres, à une collecte d'informations par voie de questionnaire. Les États membres furent appelés à fournir des éléments sur le cadre institutionnel et politique en vigueur en matière d'égalité des sexes, d'une part, et sur les actions menées concernant la résolution 1325 et les femmes dans les conflits armés, de l'autre. Subséquemment, la France proposa de mettre en place des indicateurs de suivi concernant la prise en compte du genre et des femmes dans le domaine de la défense et de la sécurité en Europe⁹ ; elle souligna également le besoin de coordination plus étroite au niveau supranational et préconisa la conception d'une stratégie européenne globale pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820. De ce point de vue, le plan national d'action publié en octobre 2010 par le ministère des Affaires étrangères français visait, au-delà de la célébration de l'anniversaire de la résolution 1325, à traduire au plan national les initiatives engagées au plan international.

À quel titre le ministère de la Défense est-il concerné par ce plan ? Celui-ci liste un certain nombre d'actions précises, dont le ministère a la charge exclusive ou partagée, à réaliser selon un calendrier déterminé. Ainsi, au titre de la protection des femmes contre les violences et la mobilisation pour le respect de leurs droits fondamentaux, il doit, au cours de la période 2010-2013, contribuer aux mesures d'assistance spécifique à apporter aux femmes victimes de violences (physiques, sexuelles et psychologiques) en période de conflit ou de post-conflit dans les programmes d'aide humanitaire : il le fera à travers la « poursuite de la promotion des dispositions relatives à la protection des civils issues du droit international humanitaire, sur la base des lignes directrices de l'Union européenne et parallèlement à la mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro dans le cadre des opérations extérieures en matière de violences sexuelles (politique prévue par l'approche globale de l'Union européenne de mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820) »¹⁰.

Au titre de la participation des femmes à la gestion des situations de conflit et post-conflit, le ministère de la Défense doit, au cours du premier semestre 2011, aux côtés d'autres ministères, participer à « l'évaluation des financements (en montant total et en pourcentage

^{9.} Ceux-ci étaient au nombre de quatre : la proportion d'hommes et de femmes ayant reçu une formation sur l'intégration de la perspective de genre (*gender mainstreaming*) ; la proportion d'hommes et de femmes au sein du personnel diplomatique, militaire et de police en opération extérieure sous bannière européenne ; le budget alloué par les États membres et la Commission européenne en soutien des actions d'intégration de la perspective de genre dans les conflits armés et dans les opérations de reconstruction post-conflit ; la proportion de réfugiés de sexe féminin accueillis.

^{10.} Cette citation, et les suivantes, sont directement issues du plan national d'action, accessible au lien suivant : www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_fr_DEF.pdf

des programmes de coopération) attribués par la France dans les pays touchés par un conflit armé ou sortant d'un conflit pour soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes ». Il doit aussi contribuer à encourager « un renforcement de la participation directe des femmes aux missions de maintien de la paix et aux opérations de reconstruction en favorisant leur accès à des fonctions au sein des composantes civile comme militaire ainsi qu'aux fonctions élevées dans la chaîne de commandement » : la « réalisation d'enquêtes auprès des femmes membres des forces armées et de sécurité intérieure, visant à identifier et à mettre en œuvre des mesures permettant de faciliter leur participation à des OPEX (en complément des études existantes réalisées par la DRH du ministère de la Défense) » et le « recensement et mobilisation des moyens et actions de communication disponibles afin de promouvoir la participation des femmes aux OPEX » devraient concourir à atteindre ce but.

Sur le plan de la formation, le ministère de la Défense devra « intégrer de manière systématique une sensibilisation au respect des droits des femmes et des petites filles, et à l'égalité femmes/hommes dans le cadre de notre action [celle de la France] en matière de réforme des systèmes de sécurité (RSS), de maintien de la paix et de la sécurité et de soutien aux processus de justice transitionnelle ». Pour ce faire, il a désigné et formé, fin 2010, « des points focaux sur la base des outils existants financés par la France » ; il procédera, au cours du premier trimestre 2011, à l'*« élaboration d'une liste précise et d'un calendrier pour 2010/2011 des formations devant comporter un segment sur l'approche égalité femmes/hommes et l'intégration des résolutions 1325 et 1820 et/ou son intégration satisfaisante au sein des modules existants »* et s'attachera à les proposer de façon régulière aux « futurs attachés de défense et de sécurité intérieure avant leur départ en poste ». Par la suite, il assurera, en consultation avec le ministère des Affaires étrangères, le « suivi régulier de la proportion (nombre et pourcentage) d'hommes et de femmes ayant reçu une formation spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes » parmi le personnel militaire français « participant aux OMP de l'ONU et aux missions PESD ».

Entre 2010 et 2013, le ministère de la Défense doit également contribuer au plan national d'action en favorisant le déploiement d'une culture de paix – comme mentionné dans le programme d'actions issu de la conférence de Pékin de 1995 – à travers la « poursuite de l'intégration des problématiques générales d'éducation à la non-violence, à l'égalité femme/homme et aux droits de l'homme dans les programmes d'éducation civique, juridique et sociale (collèges et lycées), d'histoire et de géographie, le "parcours de citoyenneté" et les études de défense et de sécurité, en lien avec l'Institut des hautes études de défense

nationale (IHEDN) ». Durant le même intervalle, il doit concourir au développement d'une ligne politique et diplomatique en incluant « de façon systématique les droits des femmes et l'égalité femmes/hommes dans le cadre des dialogues bilatéraux et régionaux de la France sur les enjeux sécuritaires (notamment avec l'Union africaine et les autres organisations régionales) » ; dans ce cadre, il peut se fonder sur l'indicateur de l'Union européenne concernant « le nombre et le type d'initiatives et de programmes conjoints mis en place à un niveau international, régional et global avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales – telles que l'OTAN, l'OSCE, l'Union africaine, la Banque mondiale ».

La résolution 1325 et celles qui lui sont associées ont rendu visibles aux acteurs de la défense et de la sécurité une partie de la population jusque-là occultée, ainsi que les actes de violence de guerre dont elle est la principale victime. Leur prise en compte contient à ce titre une plus grande promesse de réussite en vue du retour à la paix dans les zones de conflit. La mobilisation internationale depuis l'adoption de la résolution en 2000 est, dans cette perspective, remarquable.

De nombreuses interrogations subsistent pourtant. Elles portent tout à la fois sur la formulation de la résolution 1325 et ses objectifs, ainsi que sur les moyens prévus pour sa mise en œuvre et ses effets (voulus et non voulus). Alors que l'intérêt politique pour le sujet des relations hommes/femmes et du genre gagne graduellement en importance, en France et en Europe au moins, ces interrogations demeurent posées pour l'avenir.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, au sein du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères, ont accepté de m'entretenir de leur activité relative aux relations hommes/femmes et/ou à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. ■

L TRANSLATION IN ENGLISH



INTERVIEW WITH FRANÇOISE HÉRITIER

DISTINGUISHING CULTURE FROM NATURE

Françoise Héritier is France's greatest living anthropologist. She is Claude Levi-Strauss's successor at the *Collège de France* and has written many books that have become standard texts of contemporary anthropological thought. She is intellectually committed to the cause of women and the rights of those who are most vulnerable.

Inflexions: *We produced this issue with the working title "Specific features of professional soldiering in getting to grips with mixed forces". What do you think of that choice?*

Françoise Héritier: "Mixed" is probably not the word I would have chosen in this connection, because it does not refer just to the sex difference. The word generally suggests a group of people who are mixed in terms of their ages, social status and regional origins; in other words social categories that differ in nature. The word "mixed" does not seem to me suitable only to describe the relationship between the sexes within an organisation of the nature of an armed force. The difference between the sexes is fundamental; it has extended through all humanity right from the beginning up to our day, whereas other differences relate to specific times and places. Age and social status can change. The word "mixed" has too wide a meaning and is too vague to describe something relatively complex, all the more so in that armed forces have features that are specific and mark them off from other occupations (assuming military life to be an occupation). In the background, there is always the possibility of going to war and killing. Many soldiers, of course, will never be in the situation of killing, but that fundamental idea is ever-present, just as the idea of caring underlies medical occupations. Given that humanity consists of two sexes, the question arises of why only one of them, from a historical perspective, is able to go to war and kill. That is not something recent, it dates from prehistory. Allocating some tasks to men and others to women is based on a constant underlying assumption: that women cannot kill by shedding blood. We have inherited that thinking.

Inflexions: *Does that heritage still seem to you to be present, symbolically, in the background? Does that subconscious taboo about women shedding blood seem to you to be anthropologically one of the reasons for women long being kept out of armies?*

Françoise Héritier: Yes, definitely. It is the anthropological basis we have in common. The reason is presented as a question of strength, whereas that is only an appearance. For most activities involved in fighting wars, it is not so much physical strength, brute force in close

combat, that is important, but capability in terms of stamina, presence of mind, speed, reflexes and ability to obey orders. Crude strength is not the decisive factor. If you are a member of a tank crew, for example, you don't need any particular strength, but you do need to have been trained. The physical abilities needed are ones you can acquire. Men are not born knowing naturally how to climb a rope, get over a wall, or crawl on their elbows and knees when under fire. All of that is learned, and women can do the same. The potential is there. A man can easily knock a woman down, but a woman who has been trained can also knock a man down. So it's not a question of strength but of accepting the basic idea that women can fight, kill and shed blood. Moreover, killing animals was not totally forbidden to women in past societies just as, these days, it is not prohibited in "traditional" societies. They couldn't shed blood, implying the use of sharp tools, but they could trap an animal, batter it to death, catch it in a snare, or strangle it.

Inflexions: *So, during your childhood in the Auvergne, women never killed pigs.*

Françoise Héritier: That's right. And even today, in abattoirs, it is always the men who do the killing. One man, perched on a platform, delivers an electric shock to each animal as it passes, to stun it. The animals then have their throats cut and are sent on to a room where both men and women remove and roughen the skin by making wave-shaped incisions. The women do not cut the animals' throats. Here, we are entering into systems involving complex representation. We have to accept a philosophical idea that also exists in our traditional conceptions: there are correspondences between the cosmos, the human body and social life, and they influence each other; it is a question that can be called "sympathy". In contemporary society, for example, people still often say, particularly in country areas, that when women have their periods they may not enter water or make a mayonnaise as there is a risk of it not thickening. That can seem absurd, but it goes right back to the philosophical conception of "sympathy" existing between the cosmological, biological, bodily and social systems.

The starting point is the observation that women lose blood regularly, whereas men lose theirs only through an accident or by deliberate act. If women shed blood at the same time as having a period, there would be a risk of exacerbating their own blood loss "in sympathy" and this becoming sterile. Marriageable women of childbearing age could therefore never be allowed to be in a situation that involved killing by bloodletting, and thus could not be soldiers. Some women did bear arms, in Gaul, and in Dahomey; and more recently in Colonel Gaddafi's Libya and some Latin American societies. These, however, were not any women. In Gaul, for example, the recruits were young

girls who were, prepubescent or had reached puberty but were unmarried. As soon as a girl reached puberty and was married, she had to devote herself solely to reproduction. The incompatibility here is not between being female and a soldier, but only between shedding blood and being of reproductive age. In Dahomey, the court of King Behanzin, at the end of the 19th century, included Amazons, but looking at a photograph that has survived, it can be seen that these warriors – whom we imagine as superb women in their prime – were actually matronly women over 50 or else young girls.

Inflexions: *Is this universal prohibition a basis for keeping women out of the armed forces?*

Françoise Héritier: The world into which we are born has this archaic notion, and we perpetuate it without asking about its relevance.

Inflexions: *Are these archaic notions still with us, despite our apparent modernity?*

Françoise Héritier: Yes. Geneviève Asse, whom we now know as a painter, was in a tank regiment, but her function was to drive an ambulance. Women are now to be found in fighting units, but for long they were recruited solely for the Supply Corps and assistance, secretarial and nursing functions, etc. Their role was "caring"! And there was always an underlying imperative of motherhood, implying devotion to the family. None of that was ever questioned. Most people are offended and say "but it's only natural." No, it is not natural! It is a construction produced by the mind in prehistoric times, based on an observation about which people rationalised. Women can now go into all branches of the armed forces. At the same time, however, new military units, such as intervention groups, have been established, from which women are banned.

Inflexions: *And there's the Foreign Legion.*

Françoise Héritier: That remains a male bastion. The intervention groups were created when employment in the armed forces was opening up to women. There is no reason why women should not be included; it is just a question of training. Frontal attacks are rare; most of the time, what is needed is to choose a good strategic location and be able to shoot, which women can do perfectly well. There remains the idea, however, that they are not made for that, and the reasons given are always symbolic: "It goes against the fact that women are givers of life" or "Their side is life; not death", etc.

Inflexions: *So we think we're getting away from the archetypes, whereas a counter-movement is tending to construct islands where they rule.*

Françoise Héritier: Yes, the question is discussed both well and badly. It's a good question for our contemporary societies, where people reason in terms of equality. We must consider it in those terms, and I am all for that. The basic question is, in the beginning, less a desire

for inequality than a matter of making sense of a natural observation. There were other types of humans before the Neanderthals, but we consider symbolic reasoning to have appeared with them. It is illogical to think that the first humans really wanted their menfolk to dominate the women by violence. That happened over the centuries and generations as a result of the need to make sense of what they observed, using the crude means available to them for reflection, namely what they experienced through their senses. They could not know what was inside the body. They didn't know about spermatozoa and ova, but they were faced with phenomena that imposed blocks to thinking, and they had to try and make sense of them. Why, they might wonder, are there two sexes? Why is copulation needed to conceive a child? Why do women produce children of both sexes instead of men producing boys and women producing girls? The answer they gave was: "Men put the children into women, who are simply containers. The women therefore have to be appropriated in order to get sons." That is the reasoning at the origin of the sexes' difference in "valence" and thus the resulting division of tasks between the sexes.

Men want to have sons that are like them. This explanation, which dates from the dawn of thinking humanity, makes sense of the coexistence of the sexes as, otherwise, one would have to imagine a world where – against all evidence – women produced children simply through their intimate power, with sexual activity being only for pleasure. For men, the real question was: "What use are we?" There are therefore two constant themes: women cannot kill and are under an obligation to remain limited to motherhood in order to produce children and, in particular, the sons that men cannot produce. There followed women's inability to participate in hunting and in war, and an inability imposed not by nature but by culture, to join an army. That construction comes down to us from the most-distant prehistory, which we misrepresent by saying that the presence of women in armed forces conflicts with the fact that they carry new life and is contrary to their nature.

Inflexions: *The mundane arguments about sex differences in the armed forces, and about personal-hygiene conditions in a submarine or tank: do they seem to you conformist arguments to justify this primitive archaism?*

Françoise Héritier: You are referring to the excretory organs? Having water and special facilities is certainly desirable. When Claudie Haigneré went into space, I do not recall any articles describing how she went about dealing with it. She was an equal to her male colleagues, so they had found methods that worked. Eliminating bodily waste is the same for men and women. Those arguments are just excuses.

Sexual activity is another consideration. It is a question of self-control that is not at all specific to armed forces. The sexes are not

mixed in boarding schools or in convents and monasteries. Sexual activity between teachers and students, doctors and patients, people in authority and those who are subject to that authority is not unrestrained or commonly accepted. There is an implicit moral rule prohibiting such activity. There are laws in all fields. Either the State, or a moral higher power, ensures that it is impossible for just anything to occur. You will never prevent sexual activity taking place in armed forces, whether it is heterosexual or homosexual, but it can be constrained within limits. Undoubtedly it is more complicated in a submarine, but we are talking here about a particular preconception: that in a confined space, a woman will attract lustful desires. People think that men will fight to possess her. That amounts to saying that we consider men unable to control their impulses at the same time as armed forces offer them the possibility of their acquiring that ability, with the image of manliness being exactly that self-control. The problem is a stereotype that sees women as enticing and men as driven by their sexual urges.

Inflexions: *Does the way that women see the existence of other women in the armed forces appear to you to strengthen these stereotypes? Do they accept the culture?* Geneviève Asse said that when she was demobilised and returning by train, she was insulted by other women, who called her a "soldiers' lay", as if a woman among soldiers was necessarily a prostitute?

Françoise Héritier: You must not imagine that women have a different culture or a different way of looking at things from that of men. If, in some culture, it is considered that women's place is in the home and that those who adopt typically masculine behaviour, or who live in a male community are much the same as whores, then yes, the women will think similarly. Those who are most antagonistic to equality include women, but they are generally women who have not had much education. Indeed, education makes it possible to gain a discriminating mind, to shake off certain prejudices and to question people's thinking. Women who remained uneducated all their life (as was the case in France until Jules Ferry), or who were married at 12 years old and always served their husbands, forever having children, were extremely hostile to the idea that things could change for others in the future, as that would negate their whole life. They were fiercely attached to the little power that the dominant cultural system left them, even being opposed to the idea of equality.

Inflexions: *Will the military campaign brothels, as a refuge against failure to control sexual desire, one day be considered bizarrely prehistoric?*

Françoise Héritier: Definitely. And not only military campaign brothels: it's all the assumptions underlying tolerance towards prostitutes' clients. The idea that men's sexual impulses should find bodies as

outlets and that the drives cannot be controlled is strangely archaic. In fact, controlling one's impulses is a specific feature of humanity. If that ability were absent, we would be living in an uncontrolled world, we would kill those who annoyed us, and we would exhibit the most individualistic behaviour imaginable. Everything is rendered civilised, except in the sexual arena. There, social control has existed only in respect of women being protected by a man, whether father, brother, husband or son. Other women are good for the taking. And it is not insignificant that currently, in Western countries, 80% of cases of rape are within the family. A man who is supposed to protect the woman from outside attacks becomes the predator. While men's specific feature is that they can control their impulses and create the law, they are said to be naturally incapable of control in this area. Here, again, it is a construction of the mind, just like the idea of it being necessary for men to immediately satisfy their drives. I am thinking in particular of an example which seems to me to say it all. In West Africa, women allow their infant sons to breastfeed as soon as they start crying and demand nourishment. In contrast, they make their daughters wait. When you ask them the reason for the difference, they say that boys have "red" hearts, meaning that they are violent at heart, and that the violence can weaken the boy. If a boy is left to cry too long, he could die, so you have to immediately satisfy the desire.

Inflexions: *At the same time teaching the girls to be patient!*

Françoise Héritier: Yes, because they will be frustrated and have to wait throughout their lives. So a physiological argument is advanced for the boys and a sociological one for the girls. This goes back to the idea these societies have of men being impatient and women being patient. Thus, without realising it, we are from birth constructing two breeds of totally different individuals: those who believe it reasonable to have their needs, whatever they are, immediately satisfied, and those who will not be satisfied like that. The sex urge is treated similarly. At least for the males, it needs an immediate outlet, but we are inclined to treat girls differently from boys.

Inflexions: *In terms of colours and games?*

Françoise Héritier: Even their food is different. A little boy is given more food than his sister, as it is thought necessary to make him strong.

Inflexions: *To go back to sexual activity, one of the Foreign Legion's arguments for refusing to have women in its ranks is that if there were women in the front line, they would need to be over-protected because, if they were taken prisoner, they were liable to be raped. They would be the targets of choice. Does that potential rape scenario seem opportunistic to you?*

Françoise Héritier: We keep coming back to the same argument. Rape is a way, not of responding to hardship, but of asserting pre-eminence over the men on the other side, by imposing forced pregnancies. That

is what happened in Yugoslavia, Spain, Rwanda and elsewhere. It is an act of defiance between men. You are starting from the idea that women's bodies are available when they are not protected by men in their immediate circle. When people say "If they are in the front line, we must protect them", the men are putting themselves in the position of fathers or husbands, etc. On the other side, the rapists are telling them: "You are not men, as we have taken your women." It is the same conceptual logic. The only question is how far solidarity between combatants on the same side goes, whichever sex they are.

Inflexions: *And what about the situation of war widows? Are they not part of this inequality? Could we imagine war widowers?*

Françoise Héritier: Yes, exactly. The phenomenon exists in the United States. The American armed forces are those that send most women to Iraq and Afghanistan, and when they are killed their husbands are war widowers. If there are pensions for war widows, why shouldn't there be pensions for war widowers? What, however, does the idea of war widows' pensions imply? In the past, it was the State that took charge of feeding and bringing up the children, supporting women with no occupation and who existed only as wives and mothers in the home. Nowadays, we rather have to envisage compensation for harm suffered.

Inflexions: *So the idea of a war widow betrayed that inequality?*

Françoise Héritier: Yes. Women did not have access to occupations that enabled them to survive alone. It seems to me that if they had an occupation, a lifetime pension would not be essential. To be compensated for loss and receive assistance for the children's upbringing is fine, but that should be the case for men as well as for women.

Inflexions: *Some people say that with men being more able to fight in the front line, they cannot find protected positions, as those positions are occupied by women. If the women are in forward positions, there is no reason for them to have a monopoly of protected positions.*

Françoise Héritier: This current introduction into the armed forces is in keeping with traditional representations. Women are given specific positions: responsibility for logistics or supply, etc. If there were greater equality, depending on each person's abilities, there would be no reason why men shouldn't occupy positions in supply or others that are called "protected".

Inflexions: *Will that equality, which is being constructed internationally, lead to a changed outlook? Is it a major anthropological advance?*

Françoise Héritier: Not necessarily in the case of the increased role of women in the armed forces. It is, however, part of a major anthropological advance, namely equality between the sexes. By "equality between the sexes", I mean the recognition that the abilities of both sexes are comparable. If, for example, you study a group of a hundred individuals consisting of 50 men and 50 women chosen at random,

the 50 who are physically strongest are not necessarily the men and the 50 weakest the women. Likewise, the 50 who are most disciplined will not exclusively be women. Variations between individuals are greater than variations between the sexes. That is true in terms of capacity to understand situations, to command, to obey, to be creative, and to innovate, etc.

Inflexions: *Are there qualities that can reasonably be called "masculine" or "feminine"?*

Françoise Héritier: There are no "masculine" or "feminine" qualities prescribed by nature.

Inflexions: *Julia Kristeva said that inside each of us there are two sexes: man and woman. You disagree with that view.*

Françoise Héritier: Yes, because, in a way, it fixes the idea of an essential natural difference that dictates the ways we act, and our behaviour. What does make us different is the different hormones, that result in our physical differences. Other abilities are distributed in a haphazard fashion, depending on individual differences. The construction of society involves creating specific behaviour patterns through education. Those patterns correspond to an expectation that human "qualities" can be classified into two distinct groups, with the classification communicated down the ages to us from the most distant prehistory. That is interesting. There were surveys carried out in large organisations to spot the management potential of men and women, using ten qualities that would be sought. Some of them applied to both sexes, while others were supposed to apply more to men or to women. One would imagine from that that they were natural gifts, with complementarity at work. If you look more closely, however, you can see that the qualities sought were those they most hoped for in that sex. For example, the women they wanted were those who co-operated best with each other and with other members of the organisation; who were more able to act as a body; who also were attentive to the work of their subordinates. Characteristics traditionally considered as tending to be feminine! Among the characteristics common to both sexes were being dynamic, understanding situations, and being able to undertake new ventures; while the more masculine qualities included critical oversight for the work of subordinates and independent decision-making.

Those differences, presented as innate, are actually ones that are nurtured and expected by our culture. Women's fields appear to be kindness and caring, while those of men are authority and rapid decision-making. These are constructed values. Little girls, for example, are taught to be quiet and not to fight. I remember hearing a discussion between a mother and her young daughter in a lift. The daughter described a fight that had broken out at school, and the mother said: "I hope you didn't join in", to which the daughter proudly replied: "No,

I stayed out of it." When two boys fight, they are two little cockerels (of whom the nation can be proud); when it's two girls, they are fishwives, or shrews.

Inflexions: *So anthropology, which has so little place in medicine for example, would seem to be fundamental for looking further than how things appear.*

Françoise Héritier: Indeed, you must never take things as established; you must ask about their basis.

Inflexions: *We are forgetting what made emergence of the ideas possible. We don't try to understand.*

Françoise Héritier: Absolutely. We thus think it reasonable to see the armed forces as the wrong place for women because they haven't got the necessary physical strength, that they need to be protected, and that they cannot be in the front line. In fact, these assertions are only repeating the beliefs of an archaic mode of thinking founded on an understanding that has now been rendered out of date by the facts, together with a desire for nothing to change.

Inflexions: *Were the "hunting" and "cultivation" functions originally based on a division between the sexes?*

Françoise Héritier: It is not so much a question of separation between hunting and cultivation, which is specific to a certain period (Palaeolithic, rather than Neolithic), than a separation between hunting and gathering, which were functions allocated on a sexual basis. In the Palaeolithic period, the men were hunters; they killed and shed blood. The women collected berries and tubers, and killed small animals – but only by trapping them or battering them to death. They provided 80% of the group's diet, as hunting was highly uncertain. Hunting was reserved for men and gathering for women. That doesn't mean that men were unable to gather food and that women were unable to hunt. In some societies, moreover, women have taken part in difficult forms of hunting and in very demanding fishing activities. In Tierra del Fuego, for example, they batter seals at the bottom of the sea, and in Japan they hunt shellfish at great depths. So it is not a question of physical ability.

In the Neolithic period a whole set of new technical activities appeared: animal husbandry, agriculture, pottery-making, use of wheels, etc. Over thousands of years, tasks in agriculture and animal husbandry came to be distributed differently, in ways that are instructive and interesting. Those that used a technical activity were reserved for men. Women had access only to technical tools that were obsolescent and being replaced by new tools. I will explain that. In the beginning, men and women used spears and digging sticks. Then, metal appeared. The men latched onto it, to fell trees, weed the ground, and make axes and hoes, while the women continued to use

sticks. Then came the swing plough, and the men abandoned metal hoes, which henceforth were reserved for women. The mouldboard plough appeared, and men gave up the swing plough, which the women took over for ploughing. The tractor appeared, and men left ploughing, which women retained. Large multifunction machines appeared, and men drove them, while women watched to see that the bags fell properly into the trailer. There is an aspect that might be called "asymptotic" in these developments, with men taking control of technology and new methods, and women demonstrating their ability to also use the innovations as soon as they are allowed access to them.

Inflexions: *To conclude, I would like your opinion of command by women generals. Are special qualities demanded of them? That would be like when Ms Alliot-Marie became Minister of Defence and public opinion doubted her ability to command obedience from five-star generals; in fact she was well respected.*

Françoise Héritier: It is a question of ability. If a woman has the required abilities, it shouldn't be a problem; wearing a uniform doesn't give you authority. Let's look outside the armed forces. When I was elected to the *Collège de France*, I was the only woman there. I remained the only woman for 15 years, and then Ms Le Douarin joined me. I remember that one day, during a meeting devoted to choosing new professors, some of my peers were full of praise for one woman candidate, vaunting her physical beauty, her charm and her legs, etc. I was taken aback, and asked whether a man standing for such a position had such attention given to his physical attributes. I have seen the same sort of slide from occupational competence to sex operating in Africa, only there it was from occupational competence to colour. From the colonial period, the villages in Upper Volta (now Burkina Faso) were administered by a commander, a white man. After independence, of course, the function was taken over by an African. When the new commander visited a village, however, the villagers continued to say: "The white man has come." Representatives of the ruling power had always been seen as synonymous with whites, just as they are seen as men. And it's like women being judged more on their sexual attractiveness than on their abilities.

Inflexions: *Mentions of a woman general tend to make people think of Feydeau's farces. Does it seem to you relevant to invent feminine names for the various ranks?*

Françoise Héritier: The French expression "la générale" can also refer to the dress rehearsal of a theatrical production. For the military rank, it doesn't much matter which gender you use when referring to a general; some words have a feminine form with one meaning and a masculine form with a different signification. If there is liable to be any confusion, you can use the masculine form. In other respects, I

am in favour of working out feminine terms for occupations or, as here, ranks; it seems to me necessary. If you want to change people's attitudes, you need to change the linguistic supports that buttress the archaic order.

Professor Héritier was interviewed by Didier Sicard. ■

MARIE-DOMINIQUE COLAS ET VIRGINIE VAUTIER

BEING A MOTHER AND AVAILABLE FOR OPERATIONS

Anne looks at the planning schedule for the month ahead. She won't often be at home, and her on-call duties in the "reserve" operating theatre allow last-minute changes to be incorporated. She has to go immediately and see her daughter's nanny, to get things sorted out. On the other side of Paris, Catherine has just taken her son to school and is checking through the times she will be away. She is a Head of Department, and will be away for virtually all of three weeks. As for Françoise, she is on call for a military hospital, and this Sunday evening she has just put her four-year-old daughter to bed when the Operational Centre contacts her: "You are expected in three hours' time at Villacoublay airport, where a Falcon has been chartered. There are French military personnel who have been seriously injured." During the night, she gets her kit together, calls her family, who live in the provinces, and leaves for the mission, which wasn't scheduled and – though she doesn't yet know it – will last a month and a half. Anne is an airline pilot and will soon be a captain, while Catherine manages a multinational's internal audit department. All three have children. Catherine's husband is a public works engineer, and currently project leader at a large site abroad. Anne is separated from her partner, who could no longer put up with her being away. Are these exceptional situations? No: they are just the logical result of the process towards equality at work, in responsibilities and in incomes between men and women in Western society.

France's armed forces started recruiting women in the 1980s, when military service was compulsory and External Operations ("OPEXs") were mainly assigned to wholly professional units. With professionalisation underway and quotas abolished from 1998, the officers' and sub-officers' schools are now receiving more and more women. Each branch of the armed forces strove to gain publicity for this change by showing how much they were in tune with French society. You could see a proliferation of pictures in the media, showing women helicopter and fighter pilots, ships' officers of the watch on the bridge, and group principals. The national day of 14 July never passed without an interview targeting a woman – generally something of a looker – in uniform.

Why, then, do we question the idea of being a mother, when we don't question deploying fathers on military operations? Is there a specific difference between motherhood and fatherhood in a military context?

The question lies more in the unusual nature of a child's relationship with each parent and the psychological consequences for the youngest when a parent goes away on a mission.

After reviewing the situation regarding women's position in the armed forces, we have chosen to look further into the implications of mother-child separation in the course of an External Operation, in order to understand what sources of distress there may be on each side. We are beginning a reflection that will be useful for the various parties with responsibility for human resources, who are often confronted with the need for difficult balancing acts.

A sociological change not to be misjudged

France's armed forces are now wholly professional, with the female component reaching 15% in 2009. Women account for 21% of air-force personnel and over 50% in the forces' health departments¹. This makes the French forces one of the most feminine in Europe. Women are more numerous in the lowest ranks of the hierarchy and, overall, they are younger. Three-quarters of them live with a partner. Some 55% of military personnel are parents before the age of 35, and by 45 eight women out of 10 are mothers.

Women are now to be found in nearly all the divisions and specialities, including "contact" forces and fighter aircraft. This has resulted in the proportion of women on OPEXs or long-term on ships of the French navy being around 5%. The only exceptions are employment as fighters in the Foreign Legion, in submarine crews and positions as sub-officers in gendarmerie platoons. It should be noted that the US navy has just opened operational positions in submarines to women.

Operational availability

The armed forces' health service was a pioneer in accepting women. It should be remembered that, historically, France's specialist air-evacuation nurses undertook not to have children, in order to be available at any time and anywhere. Geneviève de Galard's account from Indochina revealed the role that female nurses played when dealing with the soldiers. For the latter, Geneviève was, at the same time, partly their mother, a sister, a friend and a confidante, her presence alone bringing some humanity into that hell of fire, mud and blood.

1. C. Le Page, J. Bensoussan, *Les Militaires et leurs familles*, SGA/SPAC/PGT, June 2010.

She wouldn't hand it over to anyone else. What about the fear? There simply wasn't time! The anxiety and death? Collective imagination suggests these questions. How can a woman, and thus a life-giver, put up with the ubiquitous violence, the threat of death, and even killing to protect one's own life and the lives of others, or simply to fulfil the mission entrusted to that person? Each person, whether woman or man, responds according to a personal history, social and family milieu, personality and occupational motivations.

Behind these questions, however, lies the very simple one of operational availability if you are a soldier and a mother of young children. With half of them living with a partner, women in the military endeavour to reconcile family life with their professional activities, which is why, in some cases, they look for a stable job with predictable hours. Women with a family who are contracted to a speciality where they are liable to be sent on a mission have to find a way of organising their lives in terms of those relief duties. Many of them plan their pregnancies in terms of the positions they occupy. Some – those with very young children – sometimes refuse to go away on missions. That is clearly observed in the armed-forces health service. Six-month missions at Forward Operating Bases or Combat Outposts demand intensive preparation, which dramatically increases the time away. The *Quotidien du Médecin* daily newspaper recently published the results from a survey of French military doctors in Afghanistan². Some extracts from respondents' accounts are given below.

"We can see a reduction in the number of doctors available, resulting from the increasingly female staffing. Pressure is being felt increasingly by the male doctors. If, in order to carry out my duty as a military doctor, I have to put my life at risk, I now have to accept in advance that I may be killed. While not being a hothead, that is part of the contract we have to honour... To avoid finding yourself in Afghanistan, some people focus on problems within the couple, together with worries about the children. But all that does is to push back the departure date a bit. Other people get themselves discharged on sick leave. Two cases where people resigned were also mentioned."

"The greatest problem results from the increasing reliance on women in the armed forces health service. Those of us who leave as part of an Operational Monitoring Liaison Team are liable to be incorporated into a unit of the Afghan army, from which women are excluded. In addition, during Inter-force Tactical Group missions, where the requirements are quite physical, there are not many women. People

2. *L'engagement du service de santé des armées en Afghanistan. Les médecins militaires face à la prise de risque*, in *Le Quotidien du Médecin*, 26 October 2010, pp. 8-9.

therefore mainly call on the male contingent. And it is always the same people who get on with it. This creates a problem, to which we alerted central management 10 years ago, when we asked for quotas to be instituted, or else physical tests to be included in the selection competition."

These accounts testify to the anger experienced in the face of a reality: the mothers of young children are less often operational. Their growing number presents problems of availability, in terms of human-resource management. It is nevertheless essential not to stigmatise women in the armed forces and to let it be thought that their sex puts them in an exceptional position that frees them from operational obligations. Rather, what is needed is for the specific medical and psychological features of motherhood to be taken into account and accepted. There would, indeed, by a danger in only taking a bean-counting approach, looking at personnel numbers available to be sent on missions and getting bogged down in a fear of the "small difference" that could arouse tension, and even lead to exclusion.

Sigmund Freud used the concept of "narcissism of small differences", in his *Civilisation and its Discontents*, to explain features that complete outsiders would see as barely noticeable but which become emphasised to distinguish certain individuals and/or groups. Freudian theory tells us about our need to rigidly categorise various groups of individuals by considering them as different beings, whom it becomes "necessary" to exclude. President Bush tried to keep the 200,000 women in uniform away from active fighting, bringing himself under attack from lots of feminist associations and politicians, for whom the armed forces, a bastion that women had conquered, remained "the only employer to practise sex discrimination".

And yet a story reported by AFP on 15 October 2010 said: "The US army is testing its first-ever combat uniform expressly designed to fit the female figure ... to make 160,000 women soldiers more comfortable." That is 14% of the total personnel. In particular, there will be "more material to accommodate the buttocks." Compared with the straightforward lines of the men's version, the female uniform has a few centimetres' indentation at the waist, lengthening of the coat over the hips, and vents in the back providing space for the bust. An elastic waistband replaces the trouser drawstring, and unneeded material is removed from the shoulders and crotch. It took five years' study to design the female Army Combat Uniform, whereas there was already maternity-wear for women soldiers.

So how can the various perspectives be reconciled, to end up with acceptance of the differences, given that the entry of women into Western armed forces is a fact, and even a necessity to meet the

human-resource needs? Perhaps the viewpoint of a psychiatrist on mother-child relationships will give us a better understanding of the difficulties and issues at stake, so that we do not dismiss the problems in too simplistic a manner.

Mother-child separation: a psychological perspective

Saying that being a mother does not affect women's operational availability reflects a profound misunderstanding of the psychological processes at work, resulting more from simplistic thinking. Recruiting and training women for the armed forces is by no means a straightforward matter, and necessarily has implications for the way the military is organised, and for its ability to send personnel on missions. That reality is confirmed on an everyday basis in operational units, and is also observed medically. Psychiatrists, paediatricians and psychoanalysts were worrying about the issue of young children being separated from their mothers long before our contemporary experience of mass enlistment by women. The psychological consequences of a separation that is too long or too sharp are well known and have resulted in very detailed analyses being written³.

Small children's ability to tolerate separation from their mothers develops bit by bit during their first years. They first learn to recognise their mothers and begin to trust them. They then experience being alone, while the mother is nearby, in the next room or briefly out shopping, etc. The absences should be progressive, and allow the child to develop the ability to play by him- or herself, to dream, and to think about the mother, even when she is not physically present. This is an ideal scenario for a child to find out about his or her own life, with the relationship neither too distant nor too close. The children then become able to do without the mother's actual presence and should be able to manage their frustrations. If the mother is in good (mental and physical) health, she will be able to respond neither too soon nor too late to her child's cries. If these first experiences of frustration are too long or too sharp, the child may show difficulty in gaining independence and experience lasting anxiety problems. Assisted by the people around her, the mother figure has a fundamental role to play in harmonious development of the child's personality. In addition, she supports and confirms the father's authority.

3. D.W. Winnicott, quoted in *La Mère suffisamment bonne* (Paris, PBP, 2006); J. Bowlby, *Attachement et perte* (3 vol., Paris, PUF, 1978); S. Lebovici & S. Stoléru, *Le Nourrisson, sa mère et le psychanalyste : les interactions précoce*s (2003); A. Freud, *Normality and Pathology in Childhood* (French translation by Dr Daniel Widl...cher, Paris, Gallimard, 1968); M. Klein, *La Psychanalyse des enfants* (Paris, PUF, 2009).

Apart from the adverse consequences for the child of too long or too sharp a separation, there are also consequences for the mother. The efforts she should make to adjust psychologically to separation from her child necessarily affect her operational availability, her effectiveness and her ability to withstand stress. There are, obviously, exceptional women – adventurers, women in humanitarian roles, and legendary female fighters – whom we admire, but here we are not talking about those exceptional women; we are concerned with those with ordinary abilities in terms of courage, educational abilities and affective capacity.

In 1956, Donald W. Winnicott, an English paediatrician and psychoanalyst, described what he called the "primary maternal preoccupation", referring to a mother's ability to adjust to her child's needs⁴, and his ideas have not been disputed. This biological and psychological stage involves a necessary deference towards the young child. The mother leaves this stage only gradually, over several months. She lessens her attention imperceptibly as her child grows, in phase with the progress made by the infant.

In contrast, with a woman in an occupation that involves a lot of "operational" activity or that is highly "masculine", it may be difficult to fully experience that stage. Finding herself torn between her professional duties and this special bond, she may insidiously develop psychological manifestations that prevent her complete involvement in the mission. In addition, instead of reaping the benefits to be gained from early and adequate mothering of her new-born, there is a risk, over the years, of having to deal with her child's anxiety and behavioural disorders. These too can have a long-term impact in terms of operational availability.

Without necessarily questioning the commitment of mothers – and hence of women in general – in the armed forces, we should also consider, without any preconceptions, the specific features of the relationship between a mother and her young child. By ignoring these "ordinary" psychological aspects, serious problems can emerge, both within soldiers' families and in carrying out the mission. These points can, of course, always produce controversy and criticism along the lines "What about the father?" and "Is there no need to consider the possible consequences for him and/or his young child of leaving on OPEXs?"

There are indeed exceptional, but real, situations where the father is effectively the maternal figure for the child. In these situations, his departure can prove just as problematical. There are also situations where the mother, lacking support from her partner, has problems

4. D.W. Winnicot, as quoted in *La Mère suffisamment bonne*, Paris, PBP, 2006.

in adequately carrying out her nurturing role for the infant. If the father is absent for reasons connected with his occupation, the rest of the family, or wider social circle, will have to take his place to provide this reassuring support.

Just as we have described the concept of an individual's "internal basis of security", we can talk about a family's "basis of security"⁵. This term was described by Professor M. Delage, former head of the psychiatric service at the *Sainte-Anne* Armed Forces Training Hospital, in Toulon. As a doctor, he was interested in the influence of traumatic events and problems on the family unit as a whole. He explained that there are vulnerability factors and protective factors within all families. Each reacts differently, depending on its beliefs, its history and its abilities to open up and communicate. For him, a family with young children is necessarily inward-looking. Intra-family bonds are inevitably very tight, in view of the mother-child system's needs for protection. That is a normal development.

A young mother's departure for an OPEX thus upsets the whole family unit, but the disruption will be borne better if the family has, within itself, a good "basis of security" in terms of psychological resources and abilities to communicate. A family with no external resources to draw on, and which is already, for a variety of reasons, weakened in psychological terms, will have difficulty in handling and reacting to the mother's absence.

The young mother's departure (which is currently a frequent situation) therefore raises specific problems that the military organisation, in recruiting women, should not ignore. What measures can then be taken to protect and prepare the recruits, and to support them and avoid them – suddenly or insidiously – finding themselves ill equipped to deal with the situation?

Mothers' departure on OPEXs – How should it be considered?

Without our wishing to act as a substitute for the high command, it is reasonable to call for reflection on some practical issues:

- ⟨ How large a proportion of recruitment can be accounted for by women?
- ⟨ How should they be distributed: in which units and for which missions?
- ⟨ Are there periods in the life of a family that are incompatible with the woman leaving for an OPEX?

5. M. Delage, *Répercussions familiales du traumatisme psychique*, in *Stress et trauma*, 1 (4), 2001, pp. 203-211.

- ⟨ What social, family and possible psychological support measures should be introduced?
- ⟨ Should that support take place before, during and/or after the mission?
- ⟨ What could be the costs of this for the military, looking at those incurred both in an ideal situation, where everything goes well, and one where problems of appropriate adjustment emerge on various time scales?

It should be stated from the outset that the operational potential of mothers in the armed forces do not come within the skill range of psychiatrists. In theory, that is a choice made when they enlist; a choice for which preparation is made with tools and with psychological and social modes of assistance. There are already support measures for the families of soldiers before they leave on OPEXs. CAFs, or "Family Assistance Cells", in the units or staff headquarters (particularly CABAT, the Army Wounded Assistance Cell, and CABMF-air, the Air Force Wounded, Sick and Family Assistance Cell) act as solidarity and information centres before and during the missions. Social assistants are involved in these provisions and can take action at any moment in the event of particular distress in the course of an OPEX. These general provisions are essential, and it should be ensured that they are appropriate for the very special dangers associated with separation between mothers and their young children. How responsive they are will determine those families' futures in the event of material or educational problems arising during a mission. Without that social support, a family that is suffering, even if assisted by the unit's doctor or a psychologist, may feel abandoned, exacerbating the experience of separation.

It is therefore not a question of discrimination between men and women or between childless women and mothers, but of thinking about problems that will not go away. If these matters are not considered, there is a danger that the people who act (unit commanders, unit doctors, social assistants and individual supervisors) could find themselves in an emergency situation that may be serious, and which they have to manage alone and without consultation or planning. Often, the simple fact of looking at a family or social problem, and listening attentively with respect for the members' privacy, makes it possible to defuse the tensions that are prejudicial to the health of individuals and the mission's success. Assessments of those situations involving separation should be carried out well beforehand, with no attitude of distrust or discrimination, but in a confidential and respectful atmosphere; that alone will enable the departures to succeed and allow satisfactory accomplishment of the mission.

What is needed is to offer assistance through the allocation of time for an interview with the person concerned, without dramatising the situation or playing down the implications. Just being prepared to consider the specific features of those situations often allows the young mother to withdraw more easily, without feeling guilty or a failure, or – on the contrary – to back up a strong motivation to depart on the mission, while also knowing that she has been listened to.

There are important factors, given below, that a unit commander can assess through an interview.

- ⟨ Motivation. If, for example, this is solely financial then, for the reasons given above, it will not survive the pressures imposed by the mission: the dangers, stress, fatigue and efforts to adjust to the situation of separation from a young child. Similarly, the desire a mother exhibits to prove her willingness to participate or to display loyalty to the group should be noted by the commanding officers. These mothers, who are young or even very young, want to prove themselves: all the more so because they are women. Some are ready to accept departure just to show how "strong" they are. Criticisms made of them, whether or not overt, strengthen their resolve to show their determination and courage, especially if they have come back from a long period of maternity leave. Sometimes, their departure follows that of their partner, if he is also in the military, and that produces even more disruption to the childcare and to the robustness of family bonds. Those departures involving weak motivation are a source of great family fragility, often leading to a rapid deterioration in suitability during or at the end of the mission (going on sick leave, taking a long period off or asking for discharge, etc.).
- ⟨ Nature of the wider family and social circle. How available is the father, and what is his position in relation to "maternal" aspects of infant care? Is he used to dealing with the young child? Where do other members of the family live, and how available are they? Is there already a family plan in existence to deal with the young mother's absence? Does the mother trust these arrangements?
- ⟨ Families invited to get in touch with the unit's social department. In the event of inadequacies in the infant's milieu, the social assistant can also arrange for forms of assistance in advance of the departure. This can reassure the mother and child, as the difficulties will have been identified and allowed for in advance, before any crisis occurs.
- ⟨ The existence of specific problems: serious illness in the child, existing separation from the father, single-mother situations.
- ⟨ Post-maternity leave. What happened when this young mother returned to her duties after her pregnancy, and how did she

re-adjust to the limitations imposed by her position in the unit, in peacetime conditions with no operational demands? If lasting or repeated problems of withstanding stress and remaining available have already emerged, considerable thought should be given regarding departure for an OPEX.

A difficult balancing act

While some military specialities remain barred to women for easily understood physical reasons or the psychological environment, others have become areas where they predominate (60% success rate in the competition for entry to the armed forces medical school). At the same time, the French forces have seen a considerable reduction in their numerical strength, and increasing OPEXs, with battles becoming increasingly violent, to the point where people have started to talk of "war". It would have been unthinkable for the health service to have kept its female staff out of armed conflict, or even from the most violent engagements. It had to remain credible, with a genuine future role. Asserting that that hasn't presented some problems in terms of staff management would be a lie.

While the period of compulsory military service and the NATO-Warsaw Pact stand-off made it possible to think of a hospital career, or a future as a unit or hospital doctor just in French or German garrisons, the reality is very different today. Being sent on missions is the rule, and confronting violence and death is unavoidable. No candidate in the entry competition or applying for a position in the health service can ignore it any longer. The women, like the men, have chosen to be professional soldiers, even if it was to bring relief and provide care. The mandatory course to prepare for OPEXs, with its programme of training in handling arms and shooting, is, furthermore, unambiguous in this field.

Other women make the choice in complete freedom, to serve in combat units, or those providing back-up or support. During the basic training and in the military schools, the end-purpose of professional soldiers is in no way concealed. For some of the women recruits, with fixed-term contracts, going into the armed forces will be an initial experience of work, with no effect on their private lives and family responsibilities. Those who continue with military careers will, like Françoise, Anne and Catherine, have to reconcile family life and motherhood with their occupational lives, while remembering that their choices were deliberate, made in full knowledge of what was involved.

The public-functionary status offers men and women strict equality in terms of pay, for equal responsibilities and equal rights, but it also involves a duty to carry out the same missions in whatever is the individual's speciality or expertise. It is by demonstrating, through their acts, their availability, their capabilities and their professional effectiveness – and not by invoking some specific status and right to be treated differently – that women soldiers will stand out in a world that is still too ruled by machismo.

On the other side, the military establishment will have to stop referring to the women in its ranks as "exceptions", who present problems. France's armed forces, like all other Western armies, are faced with questions of recruitment and ensuring loyalty. They cannot afford to neglect potential female recruits, but must take pragmatic steps that will enable continued existence of the resource. ▶



KATHLEEN CAGE

MEETING GI JANE

My son was only ten months old when I departed for the war in Iraq in the winter of 2003. He hadn't leaned to crawl, his teeth had not appeared yet, and he could only say « ma ma and da da. » Upon my return seven months later, he was a walking, talking, toothy toddler. I completely missed his transition from babyhood to child. After I entered our home, I just stood in silence and watched him play for a while. I didn't want to upset him, as I was anxious he wouldn't remember me. The deployment to *Operation Iraqi Freedom* was the first real hardship for my family since I joined the military in 1998.

Nowadays, I live in the 16th Arrondissement of Paris (compare to NYCs the Upper East Side) with my son, my daughter and my husband. Iraq is quite a contrast from my current situation, since I was fortunate enough to have been selected for the yearlong, French *Ecole de Guerre*. Although it seemed long ago (my last deployment ended in December 2005), the lessons learned in Iraq and the experience I gained will never disappear from memory. On the other hand, when comparing my military résumé with my French colleagues of course, none of them have been to Iraq, at least not during the most recent War. More surprising was that many of my French female colleagues had not deployed to a combat zone. This is in contrast to most of my US Army comrades, male or female, most of whom have deployed, either to Iraq or Afghanistan or sometimes both places. This is also despite the *feminization* of the French Armed Forces. The French are conscious that they must create equilibrium, allowing women to serve alongside men in all fields. The French have actually opened most combat arms branches – unlike the US military. When a young French woman goes to a recruiting station, she can choose whichever field she desires; except service on submarines and *La Légion étrangère*. Also remarkable is the fact that many Western European countries don't bother with feminization – not because they don't care, but because it's not needed. Their services have been integrated for a long time now. Most notably are: Switzerland, Belgium, The Netherlands, Germany and Norway.

The French have only recently fully integrated women in their armed forces and like Germany; they have opened the « flood gates » all at once. This means, instead of opening only certain fields thought to be appropriate for women, they have opened most everything. In theory, if a woman can qualify, she could serve anywhere. Nonetheless, is that just in theory? It seems the laws are in place, but the women are not. Even though most combat arms branches in France are open

to women, one would be hard pressed to actually find women serving in those fields. A French colleague serving in the medical field recently confided that he is frustrated because female nurses cannot deploy to most places in Afghanistan. Those places thought to be too hostile are closed to women. So subsequently, there is a serious shortage of medical aid available to French fighting forces in certain areas of Afghanistan – most notably, on the front lines of combat. When asked why, some French officers say that government has enacted these regulations to promote equality in the military – not yet. Is the « good ol' boy network » still alive and well?

In the US, the current situation is not much better. When a young woman walks into a recruiting station in the United States, she is immediately made aware that she will not qualify for any Military Occupational Specialty (MOS) coded for males only. This means hundreds of Army jobs are closed to them. On the flip side, this also means that males who may qualify for communications or intelligence jobs may not be placed in those jobs. If a field is « full » and no more applicants are needed, then the male soldier will be placed in a combat arms position – whether he's the best candidate or not. The female recruit will be placed in one which is properly coded, whether she is the best candidate for the job or not. Recruits will all be victims of the « gender coded » military system. One only needs to look in *Department of the Army Pamphlet 611-21* to see the details.

This concern, unlike that of gays in the military, appears to be much less a focal point of the average American. Then again, France has never banned gays from the military, and England did away with their prohibition a few years ago with and it seemed to go virtually unnoticed. Whereas, « don't ask, don't tell » was enacted at the congressional levels; it is unclear who exactly is responsible for the currently discriminatory policies against service members. For the past century American service women's rights have undergone numerous mutations on many different echelons of government control. Also, unlike the issue of gays serving their country openly, the issue of women serving in combat arms has not received as much media attention. It's like the « gorilla in the room » no one wants to talk about. Military personnel in the United States only make up less than 1 % of our total population. If one only counts the average number of military women, you will come up with less than 15 % of the population. Who cares about inequity when there are so few who are affected by it? Most women have never served in the military, not do they plan to. Many military men – and women for that matter – don't want to see women in combat arms.

In my particular class of 101 international students, I am the *only* woman – just another sober reminder that some countries don't even

allow women to serve. This is also a further reminder that although the US military is not fully integrated, it could be worse. The question remains why, despite thousands of American women deploying and serving successfully in combat, are combat positions officially closed to women?

Finally, not *if* but *when* will the French send more women to war zones? When, *not if*, will the US military open all fields to women? ▶



VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE

SEXUAL VIOLENCE IN WARTIME

The concept of an “office crime” has at its heart a culture which makes it into a political rationale; it is semiological in nature, and its horror is erased and made to seem reasonable by the persuasive logic that there must have been rational thinking well before the measure was finally signed. The rhetoric of a murderous programme is often invested with a vibrant intensity, and the call for hatred rebranded as a sacred mission is always more invigorating than sober calls for restraint.

A historian can, after the event, seize on the piece of paper and proclaim the signatory as the main person responsible for the policy, or the one who wielded the first blow, the simple signature demonstrating what led to a historical crime being carried out. The historian’s explanatory account will forget the atrocities, which in some cases were perpetrated against victim populations and used sexual activity as an instrument. This leads to both the trite dismissal of rape as a constant risk in wartime and the fact that it escapes serious treatment by economic and political history. Rape is only a horrible and regrettable instance of things getting out of hand, to be erased or simply added to a long list of loathsome but predictable deeds. Many books and articles devoted to rape and other wartime atrocities have now been written, and they tend to attribute wartime rapes to a barbarous streak in or encompassing men. In the late 20th century, we saw the crime increasingly recognised in law and – strangely – at the same time its being observed, which does not necessarily imply that its real incidence increased, reliable figures being difficult to establish.

And yet, any state of war is characterised by a rise in violence of all types, including outside the theatre of military activity. Even on the home front, countries engaged in a war experience fears, rumours and hatreds borne of propaganda that has become accepted as necessarily true. Thresholds for transgression shift, and criteria for the exercise of law undergo imperceptible change. The very fact of war changes how crime is seen, even by the perpetrators. Peacetime contexts are a major political fact that are simply taken for granted, enabling social links to flourish and everyone – both civilians and uniformed personnel – to come closer, within their own ethical systems. However, the simple fact of war blurs all perceptions and can reduce the visibility of some practices that in peacetime would clearly be seen as criminal. Rapes and other forms of sexual violence, which as a general rule would be unambiguously condemned both by the country’s laws and ordinary

thinking, may then come to appear as not quite as serious, being so foreseeable where there are armed conscripts and soldiers, not all from the regular army, facing men and women of all ages, unarmed but belonging to a population described as "the enemy". Hatred for the enemy extends to the women, and this – coupled with sexual sadistic tendencies, the frustrations of military life and the impact of sexual frustration rising to the extreme violence of erotic images easily found on screen in contemporary societies – explains why these crimes, devoid of all nobility in terms of political rationale, are more prevalent in times of war and anomie than in times of peace with civilised moral standards. At the same time, the *anomie* implies some tendency for crime to go unpunished because of the disorder unleashed. There is also a blurring of collective standards of judgement, and a soldier who rapes "enemy" women knows that he is much less likely to have problems as a result than in peacetime. At the same time, he does not really know, or doesn't want to know, whether he is simply going a bit too far in his war duties or committing an appalling crime.

In fact, the assertion that "there have always been rapes in wartime", which goes against the known historical facts and suggests that an increase during conflicts is more or less natural, conceals great diversity in the situations. The question of "rape as a weapon of war" seems incomprehensible. In which war or wars was use of such a tactic demanded? What is the culture of political or military organisations that makes such regression thinkable? How is it possible that at the beginning of the 21st century such practices occur both in the shadows of unmentioned but acceptable violence during war, and also as instructed by some degree of authority, possibly even being ordered by those waging war¹?

We therefore need to distinguish between at least two situations, though of course they can merge into each other on the ground. There are "conventional" wartime rapes, if we can call them that, associated with situations of anomie, freedom from punishment, and decline in social bonds; these have no political significance in the history of the conflict. There are also rapes "commanded" (either tacitly or explicitly), which are a war tactic that uses sexual activity as a means. Is it thinkable, however, that a present-day army would force its soldiers to commit rape, as if the practice was a "weapon of war"? The use of rape as a weapon (resulting in suffering and "destruction" of the enemy) supposes an unusual use of human sexual activity, whose function is in principle, the exact opposite. Such cases of rape, which these

1. For this, the dossiers of inquiry compiled by NGOs need to be reread, through a visit to the multidisciplinary website initiated by the *Secours Catholique* organisation and established by the *Observatoire International de l'Usage des Viols Comme Tactique De Guerre*: www.viol-tactique-de-guerre.org/index.php

days are mentioned so often in contemporary conflicts, are apparently associated with tactical thought itself, with its destructive potential being considered intrinsic. We have to describe what is involved before we can differentiate the two ways in which sexual violence is used in wartime.

Destructive potential of rape

For a start, we need to see rape as a sallying crime rather than a crime of violence; it is just as destructive, with the means of execution being the main purpose. In other words, it is directed towards an explicit aim quite separate from the violence (stealing coveted possessions or gaining a victory on a very specific battleground being examples of such a tactic). A knife wound incurred in a brawl may cause a lot of pain, but the injured person's honour is not affected. Not all violence is cruel even though, on the ground, the two types can merge into each other. Violence can kill, exterminate or annihilate in order to achieve its economic or political aim; victory comes after the suffering caused by the violence. It can be destructive, exterminating and drastic, but carrying it out does not necessarily suppose an escalation of cruelty inflicted on the bodies of the enemy. A defeated military enemy should be treated correctly, as should the defeated civil population; there are many rules of armed forces and fighting customs that testify to that, and not just in the contemporary Western world. Unfortunately, history also testifies to the recurrence – not universal, it is true – of war atrocities where what is sought, more than victory over the enemy, is destruction of the enemy's image of itself; its acquiescence in its own defeat, together with its humiliation and its debasement. Simply killing the enemy would be too kind; he must regret having been born.

These different instruments for destroying the enemy appeared to me very real when, as part of an ethnological survey on "Alcohol and War", carried out in former-Yugoslavia in 1992–95, I visited camps for war refugees, to collect witness statements.

The desecration or sallying crimes, which began by mockery in "initiation" sessions and could extend to torture and rape, had one specific feature: they precipitated shame in the victim, who felt sullied, whatever the person's sex. They therefore affected the person physically but also his or her persona and social being. The person's whole identity was thus hit. While there is no material advantage in violating a grave or destroying an enemy-nation's cemetery, the symbolic impact is immense when the desecration is directed against places

of worship and cultural shrines thought of as sacred by those whose collective identity you want to destroy. Spitting on a flag, desecrating a cemetery, torturing and inflicting sexual violence on a defeated civilian population demonstrate the same intention to sully and defile. No longer is it just an act of war, it is also an act of cruelty. The current history of war is made up of strategic aims, technical performance by weapons, and choices made between a variety of tactical actions, with escalation to extreme forms being well described in academic studies of war from the classic investigations by Clausewitz onwards. Historical changes in a balance of political strength – sometimes involving a choice to engage in armed violence, with the aim *external to the actions taken* – have no need for war atrocities, meaning crimes of desecration and escalation in cruelty, in order to achieve their ends.

In sallying crimes, torture and rape – with any torture being a bodily violation and any rape being a torture that strips bare, humiliates and kills the persona and the social being before the physical person – it is the victim's pain that seems to be the whole purpose of the cruel act. The person's survival is necessary for the act to be effective, as is a controlled demonstration of his or her suffering. The primary political purpose of threatening torture – well known since Machiavelli – is to produce terror, the first lever in the relationship of non-consensual domination. In the theatres of "dirty" wars, where massacres, torture and predatory acts come together, one can observe armed groups using this extreme cruelty as a means of domination and of reducing civilian populations to slavery. In some cases, we no longer know to which flag the groups belong; this was the case in Colombia in the late 20th century and, from 1995 to 2011, in the Kivu region of Africa's Democratic Republic of Congo, as described in a recent book by Louis Guinamard².

Rape is the most drastic sallying crime. As a torture, it is an invasion that is the ultimate exercise of power over another person, involving sex. The use of sexual activity as a possible theatre for destruction redirects the whole meaning of the violence; through the women's bodies, it targets not only a hypothetical son but also the founding ancestor of the woman's line. We can understand that language can be consistent in using the same verb, "violate" to refer to desecration of a grave or rape of a human being. They are both crimes of defilement. In addition, there is the very hard reality that the forced invasion of a woman's body is also an intrusion into her immediate future, with the threat of pregnancy and also, in our present-day societies, of

2. Louis Guinamard, *Survivantes. Les femmes violées dans la guerre en République démocratique du Congo*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2010.

extremely serious sexually transmitted diseases, such as Aids. We can thus describe rape as a *continuing crime*, with its destructive power possibly increasing over time, unlike murder. It is an *extensive and total crime*, with its physical cruelty equalled only by the symbolic violence inflicted against the whole community with cultural attachments to a family tree whose members have a single family name and ancestral land. The fact that the victim may survive has very often prevented the crime's specific features being considered, thereby concealing its seriousness.

Lastly, we can describe sexual violence in wartime as a "gender" crime, with women and men being affected differently. In a male victim, it destroys his masculinity, and in a female victim, it destroys the value of her ability to provide a reproductive link between father and son. If a male victim survives, he sees his dishonour limited to his own life history, whereas a female victim of rape sees the whole reproductive capacity of the community trampled on through her body. In wartime, rape most often involves women belonging to the defeated populations. It is as if the unequal sex difference makes a woman's womb, with its unique role, an obvious target for extermination of her community. By immediately massacring male representatives of the enemy, their bloodline is aborted, and by raping the women, you take over their role into the future.

The crime of rape is therefore not only a painful invasion of the body, possession and physical – followed by political – domination, but also a major factor in identity destruction, in cultures where women's honour is defined by their rejection of unlawful sexual activity and thus, for example by their virginity up to the time of marriage. Cultures with traditional religious affiliations in the Mediterranean Basin have seen this evidence of rape as destroying the woman's value both in her own eyes and in the eyes of others, and not as a source of dishonour for the male rapist. By attacking the woman, you were destroying her family links, just as fire destroys her place, the home. Not only does the crime destroy human sexual activity, which is converted into an arena of suffering, and not only does it hit the nurturing role of women's wombs, but, by interrupting the continuity of the father-to-son line, it displaces all the men in the family: father, husband (of course), sons and brothers.

Now having, to some extent, pinned down the destructive effectiveness of the crime of rape, we must return to our question: What is the difference between wartime rape, a sign of the enemy community's collective identity being appropriated through the bodies of its womenfolk, and rape as a "weapon of war"?

Rape in wartime

In *A Woman in Berlin*, an anonymous publication of a diary kept from 20 April to 22 June 1945, a young woman from that city described the frenzied and repeated rapes suffered by German women at the hands of the Russian soldiers occupying the German capital at the end of the Second World War³. Whatever the disagreements about the surprising publication, the rapes described there were certainly war rapes. The fighting had ended, but the occupation of part of Germany occurred before any organised administration; the soldiers entered premises everywhere, carrying out rapes the whole time and often killing. The victorious soldiers' sexual frustrations combined with the awareness of victory and the fact that they were obviously on the stronger side. At the same time, there was the idea of legitimate revenge backed up by all the symbolism of war propaganda and the macho culture, which saw the sexual possession of the enemy's womenfolk – like possession of the land, its towns and villages, and its goods – as a sign of victory. Rapists succeed in destroying the enemy's masculine identity by replacing their menfolk in the "bloodline", or father-son sequence. The rapes occurred everywhere, could clearly be associated with the war and were associated with awareness that they would go unpunished. At the same time, they were seen as legitimate by the Russian soldiers who, over time, got to know where to go for the women they most favoured. The unpunished and repeated criminal activity paved the way for casual prostitution, where what mattered for the victim was first not to be killed, and then to survive. They therefore were war rapes while being committed after the war itself, and not rapes as a weapon of war still being fought, where sexual activity is used in much the same way as shelling.

The stereotypical view of "war rapes" is that they have always taken place, and that in the wake of all wars there are atrocities that are pointless from a strategic perspective. They need to be analysed on a case-by-case basis. Accounts of the incidents provide a mixed bag of scenarios. The argument is often advanced that when theft is impossible, because there is no longer anything to steal, rape is seen as a sanction. Here, it is pathological sadism that seems to be at work. In other cases, the aim is abduction. Massacres of defeated civilian populations, together with tortures and sexual violence, often associated with ransacking of their possessions when the territory is invaded and after victory, were not automatically features of armed conflict

3. Diary originally published in 1954 in the United States. French version with an introduction by Hans Magnus Enzensberger, and translated by Françoise Wuilmart, Paris, Gallimard, 2006.

throughout history. In fact, war situations create conditions where all criminal activity that would be condemned in peacetime can go unpunished, partly because it is less visible to the community. The crimes committed remain outside the historical record of tactics and of studies of the armed conflict itself, in most cases being condemned by military regulations. In addition, the historical circumstances of various wars – national, with armies fighting each other; colonial, with an army against an indigenous population; exterminating, defensive or imperial – provide specific circumstances that militate for or against such non-battlefield crimes. In the end, the culture of a wartime soldier and the status he accords to the person representing his collective enemy is crucial. Contempt for people of certain races, for example, leads to a reduced awareness of crimes perpetrated against the bodies of an enemy denied the status of an equal human being, in confrontations and when eyeing each other up. Historically, wars can be seen as far from uniform, and there is nothing that makes soldiers commit rape when off the battlefield.

Starting in the 1990s, there have been many conferences and published works studying the conditions needed for war crimes to occur. Following Roy Gutman's path-breaking article devoted to the systematic rapes committed in former-Yugoslavia⁴, many studies have shown that Europe, which was becoming politically unified in the 1990s, was not immune to such practices. In that particular case, however, the adjective "systematic" implied something more than just being inescapable. The events at Foca, a city where concentration camps were established and women raped systematically in 1993, were dealt with by the international Criminal Tribunal, in The Hague. The purpose of such practices seems to have been enslavement of the victims; but was that a comprehensible aim? The second investigation, referred to as "Bassiouni", from the name of the lawyer who chaired the UN human rights commission (1994) that was specifically concerned with rapes, gave reports of doctors who were responsible for the gynaecological examination of women raped systematically in Bosnia during the conflict, who removed intra-uterine devices that would have prevented the women from becoming pregnant; forced pregnancies seem to have been used as one of the practices called "ethnic cleansing". We can note the hate-propaganda technique that was able to make use of ancient and historic beliefs in *agnatic descent* (communication of collective identity from father to son through women's bodies) in a present-day war. The words of one torturer,

4. Article published in *Newsday* on 2 August 1992; French translation in *Bosnie Témoin d'un génocide* (Paris, Desclée de Brouwer, 1994).

quoted from victims' testimony were: "You will bear a child who will hate you as he will inherit his father's hates." War rapes committed against defeated women, whether in Berlin or in Bosnia, are still rapes of sexual domination, which act through collective beliefs common to the cultures of the torturer and the victim, relating to father-to-son descent.

An emphasis on rapes has often been used in European wartime political speeches to enhance the image constructed of a hate-worthy enemy. In *L'Enfant de l'ennemi*, Stéphane Audouin-Rouzeau showed how, during the First World War, propaganda exploited rape accusations to strengthen the image of the enemy as savages⁵. Since then, this French historian's new approach has constantly harked back to the question of the separation between battleground and criminal activity.

In our Western culture, the community's condemnation of wartime rapes, as one of the possible atrocities perpetrated against defeated civilians, and in particular against those who are most defenceless and least threatening – old people, women and children – goes back a long way. Even in late-20th century war films with no hang-ups, rapists are not seen as heroes, and sadistic war criminals are no longer seen as soldiers worthy of the name, nor as "ordinary men". Or rather, they are seen as ordinary men who have become – in the circumstances of an unjust war – sick, depraved and frenzied, as in Francis Ford Coppola's *Apocalypse Now* (1979). In *The City of God*, Saint Augustine, referring to the sacking of Rome in 410, considered the rape of "married women and virgins" as symbolic of the rapists' barbarian nature, and not a sin of the women (so long as the latter had retained their internal chastity). While rape is played down in cultures that despise women victims, it is rare for the practice to be prescribed as a heroic act, even in ancient documents that supposedly describe periods that were more barbaric than ours; and cruelty is not given a favourable image either in tales or in adventure stories, with the exception of libertarian works inspired by the Marquis de Sade.

Rape as a weapon of war

Rape as a "weapon of war" indicates a victory achieved also in the bodies of enemy women. Also, however, it is a practice that, when invading a coveted territory, is used as a weapon to destroy the enemy community. The ethnic cleansing in Bosnia provides numerous

5. Stéphane Audoin-Rouzeau, *L'Enfant de l'ennemi*, Paris, Aubier, 1995.

examples of this use, as does the genocide in Rwanda and, starting in 1995, the acts of violence committed in the Congolese region of Kivu. The use of this form of rape presupposes that frontal confrontations on the battlefield are dramatically unequal in terms of strength: on the one side there is a group that is armed and male, consisting of professional soldiers, while on the other there is an unarmed civilian population of all ages and both sexes. Massacres, tortures and rapes result in terror and fleeing, freeing up land, houses and goods. The history of Western peasant farmers shows they were long at the mercy of armed bands. That type of war seemed to have disappeared in the 19th century, battles henceforth being conducted by regular armies, governed by international codes regulating, in particular, how enemies should be treated.

The use of rape as a weapon accordingly presupposes a special type of war, where the concept of an enemy encompasses all members of a community with a distinct identity (a nation, ethnic group, village, or social class, etc.): men, women and children. Anthropology has shown that in many cultures, and not just Western ones, what matters about women's sexual activity is control over the father-to-son line by men. This is not the place to return to that crucial point, but rejection of a raped woman by her own community is an observed reality. Louis Guinamard's book quotes accounts that illustrate this. Rape is thus a useful weapon to destroy the links between men and women in a single family; the raped women are rejected by those close to them. We can, for example, refer to a husband who initially throws out his wife, the victim, but then, through intervention by a third party, "forgives" her. One of the book's great strengths, while being expressed very discreetly, is that it shows the effectiveness of such a third party's words, and the importance of treating situations on a case-by-case basis. Here, we can see the effectiveness of rape as a weapon to destroy the family unit.

We should note that, in the case of a territory being dominated by terror, and whether the domination is economic (such as by the mafia in Mexico) or political (as with a totalitarian regime of any ideology), massacres, tortures and rapes are used as tactics to control the population. Sexual activity is a way of subjecting the social body to the heart of its most elementary structure, where the kinship system is organised, if we can use the title of Claude Lévi-Strauss's classic work.

As a weapon of war, rape is nevertheless faced with a difficulty. On the battlefield, the leader cannot instruct "Rape!" as he would instruct "Fire!" Then there is the fact that the ordinary and rather pathetic soldiers in the making, who have to do the "dirty work" – racked by thoughts of losing their very souls and humanity, but obliged to

simply obey orders "from above" – become front-line executors of the policy when they commit the act. We can consider a forced rapist to be another victim: one who has seen his sexual function assigned as an instrument of hate, inflicting suffering on another human being. At the same time, he is not as passive an actor as a soldier lost among the many of his battalion: he has to put himself into it, lower his pants and give others the sight of his frenzied naked activity. It needs all the work of the ideology and his masculinity to convert the order into performance of such an act which is devoid of elegance. Rape cannot be a weapon of war just like any other.

Since Roy Gutman's article appeared, there has been the theory that rapes are committed "systematically" during contemporary wars in Europe, and not just in Africa. Use of the term "systematic" is strange, suggesting that an action that tends to be thought of as impulsive and which requires intimate involvement by the perpetrator (professional soldier or irregular) is part of a "system". The rapist warrior, in most cases a minor figure in terms of military and political responsibility, is here in the front rank, in the vanguard of action that is theoretically attributable to the violence of supposedly uncontrollable physical desire. It seems here that the military authorities were originally responsible for organising specific locations and for instructions emanating more from obscene propaganda than from written orders to carry out rapes as "weapons" in the particular theatre of war referred to as "ethnic cleansing" (or "ethnic purification", no distinction being made in the language used in former-Yugoslavia). The frustrated warrior's sexual fury, and the giddy atmosphere of being immune to punishment provided by the advantage of strength on the ground were then strengthened by permission "from above", as evidenced by the practical way the action was organised there: separation of the men and women from a village to be "cleansed", massacre of the men, and rape of the women at all stages of their survival and detention in specific locations.

However, when rapes are used as a weapon, we are no longer talking about war but about politics and a policy of domination that resorts to all possible violent actions, with the most effective against the civilian population being those that are most cruel. Anthropology shows that in most of the known societies, anything affecting the system of father-to-son communication is invested with value and emotional content by the community. The intention is for rape to attack the father-to-son bloodline, by which everyone's identity is communicated. It therefore is not a simple weapon of war, but a means of destroying the link by which the community is defined; by being aimed not at the physical death of all the community's members but at the future births of all its members.

■ A last contemporary example

Guinamard's book develops the example of a contemporary theatre of violence: the Kivu region, west of the Democratic Republic of Congo, where rapes and other atrocities perpetrated against the bodies of other people became established, and increased dramatically, following on from the genocide in the neighbouring country of Rwanda during April to July 1994. There were two wars and various intervals of supposed "peace" which could never really be relied on in the villages: just two wars, but over 4 million deaths, with the historical account not having been heard in Europe, nor set out in textbooks. General European knowledge of those terrible conflicts is practically non-existent, and we have the unfortunate observation of Western countries' economics and complex foreign policies having murderous repercussions. There is the issue of an escalation in "systematic" rapes which, particularly starting in 2005, struck the humanitarian organisations and associations concerned with defending human rights, leading to many inquiries and international investigations.

It is against this background that Guinamard went out there and started questioning the victims and those who terrorised them. His book forces French people to ask historians: "What actually happened?" How did we arrive at this disastrous human, political and economic situation? The use of rapes and tortures by bands of irregular soldiers living in the forest outside any organisational framework has become inseparable from the whole system by which communities have interacted, in times of both war and peace, over the past 15 years or so, to the extent of becoming a constant danger and a commonplace occurrence for civilian populations, especially in rural areas with their isolated villages. Since 2005, many forms of action have been carried out on the ground to try and assist the victims, whose situation is horrific. They are often disabled by terrible wounds resulting from the rapists' tortures, the only possible treatment being surgery. They cannot escape the sulllying effect of the rape, and are often thrown out by their families. The shame is cumulative with, for instance, an injured body no longer being able to retain waste products or avoid the associated bad smells. In a care institution's courtyard, a young girl in this situation might be glimpsed hiding in a corner. Another aspect is destruction of both one's self-image and one's image in the eyes of others. These factors are additional to the horrors of possibly having been infected by a sexually transmitted disease – Aids or hepatitis C, etc. – and the fear of pregnancy which grows from an uncertain nightmare that cannot be resolved because the implications are too ambiguous.

Unlike murder, rape is an ongoing crime for the victim, with its destructiveness and production of suffering feeding on itself over time. On the ground, it is often associated with systematic theft of goods. Over time, this "war economics" and the freedom from punishment produce a culture of death in the irregular soldiers, and then in the larger environment. This has been seen both in Africa and in Colombia, long after the political imperatives for the soldiers' actions have ceased to apply. This culture of death – consisting of rituals, singing, bodily embellishment, proverbs and beliefs – was encouraged by the extent of impunity on which the perpetrators could rely, it becoming impossible over time to reveal to everyone – and especially the victims – the criminal nature of the acts of sexual violence.

It is difficult from the outside to imagine the simultaneously insane and everyday nature of the cruelty committed in the course of genocide by a whole population led astray by sophisticated war propaganda that taps into the members' most intimate cultural and religious beliefs. If there is no revealing of the criminal acts, beginning with consideration of a victim's account, and not really happening until military victory by that person's side, no reflection of the events will be communicated to "ordinary men" (to use the title of C. Browning's major book) caught on the "wrong" side: that of the murderers. In Guinamard's work, we can see the effects of this revealing not having occurred, and the consequent absence of an account or memory of the events, in enabling extreme criminal activity directed against the civilian population's most vulnerable members – the women and children – to become commonplace.

The Interahamwe irregulars roaming the Kivu forests after July 1994 were not lucky enough to be able to confront their past criminal acts. They grew older, offered their services to various warring parties, fled, and were also massacred. More seriously, their practices had served as examples to new generations who had only them as models: children who were victims of the great number of abductions or who had been borne by kidnapped women forcibly brought to their camps. The irregulars' use of raids on the villages, and their involvement in trading weapons and precious materials extracted from mines (very important internationally to the region), demonstrate the establishment of an economy of survival for the predators, itself a murderous institution, necessitating weapons and the use of cruelty to work. Nothing was wholly new; all that was missing were the *Seven Samurai*, and the hero lawmen.

Here, however, we are at the end of the 20th century, in a framework of international jurisdiction that has categorised rapes, in certain circumstances, as a crime against humanity. The use of sexual violence

not simply "in wartime" but as a "weapon of war" has not, in fact, been restrained by the progress of international legislation in this area, continuing even outside the Kivu region.

The latter use of rape seems in particular to relate to the end of the 20th century and the beginning of the 21st, occurring in places where a totalitarian power chooses, even in peacetime, to use sexual tortures against those whom it wants to subjugate and then destroy. Situations where war is being waged against a civilian population that is collectively identified as an enemy, with heavy propaganda being deployed, will be conducive to a dramatic increase in war rapes. Rapes as a weapon of war, however, are used whenever the military apparatus, and behind it the political apparatus, consider it tactically useful to resort to the practice, incorporated into the very movement of troops and associated irregulars who will do the "dirty work".

Spreading terror and freeing up a coveted territory is the most commonly mentioned rationale. Once the war is over, however, there remains the immense problem of the simultaneous existence of the victims, torturers, former soldiers and irregulars, all of whom seek to invent a new life and escape their personal memories. In the major human catastrophe represented by rape becoming commonplace and escalating, the failure of international involvement at the end of the conflicts is the issue. Interdisciplinary and high-quality action on the ground, with the presence of third parties, is crucial. For this to be deployed, there need to be economic, health and organisational resources, with complete respect for the facts and persons involved. □

APPENDIX

Relevant international law

Rape as a war tactic is recognised as a war crime, a crime against humanity and an instrument of genocide in Articles 6, 7 and 8 of the Rome Statute (1998), which established the International Criminal Court.

The use of rape is condemned by the four Geneva Conventions of 1949 and the 1953 Convention on the Political Rights of Women.

UN Resolutions

Resolution 63/155 of the General Assembly of the United Nations, adopted without a vote on 18 December 2008, on the Intensification of Efforts to Eliminate All Forms of Violence Against Women.

Resolution 1820 of the Security Council of the United Nations, adopted on 19 June 2008, describing rape as a weapon of war.

Resolution 1325 of the Security Council of the United Nations, adopted on 31 October 2000, on women, and peace and security. ▶

BRÈVES

COLLOQUE

L'assemblée inaugurale de l'Euro-SIEM/ISME (Société internationale d'éthique militaire/*International Society of Military Ethics*), co-organisée et soutenue par les Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, le King's College London, l'*UH Defense Academy* (Shrivenham) et le *Military Ethics Education Network* (université de Hull) se déroulera les 16 et 17 juin à l'École militaire de Paris (amphithéâtre Lacoste). Les débats aborderont deux questions : « Les alliances militaires en tant que fondées dans un consensus éthique » et « L'éducation éthique dans les forces armées pour le XXI^e siècle ». Renseignements : henri.paul.hude@gmail.com

EXPOSITION

« Sous l'égide de Mars » présente les plus belles pièces d'armures de la seconde moitié du XVI^e siècle, une centaine de pièces de provenance princières et impériales, réalisées par les plus grands artistes à une époque où les habits de guerre étaient un signe ostentatoire de richesse. Jusqu'au 26 juin au musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, 75007 Paris.

CINÉMA

Kathryn Bigelow devrait tourner *Held by the Taliban*, un film sur la traque de Ben Laden par les Américains.

Le réalisateur anglais Daniel Edge a présenté au FIPA de Biarritz *The Wounded Platoon*, un documentaire consacré aux ravages post-traumatisques provoqués par la guerre d'Irak chez les jeunes soldats américains.

Hell and Back Again, du photojournaliste Danfung Dennis, a reçu le prix du documentaire étranger au festival américain de Sundance. Il décrit le quotidien en Afghanistan de Nathan Harris, un marine de vingt-cinq ans, blessé lors d'une offensive anti-Talibans en 2009 et qui, de retour aux États-Unis, n'est plus que l'ombre de lui-même.

Un projet de dessin animé original est en cours de réalisation par Frank Chiche. *Je vous ai compris* va en effet traiter de la guerre d'Algérie, en prenant comme toile de fond la nuit du 21 avril 1961, date de l'intervention des premiers régiments de parachutistes à Alger. Les personnages principaux seront quatre adolescents, Français et Algériens.

COMPTE RENDUS DE LECTURE

Un officier très gravement accidenté en service raconte son long chemin vers la réhabilitation physique et professionnelle. Un récit en direct, rédigé à la première personne.

Chance ? Malchance ? Le colonel Boyer ne raisonne pas ainsi. Il revient indemne d'une mission périlleuse en Afghanistan pour être victime d'un accident de char à la reprise de son service en métropole. Il raconte la phase des soins intensifs pendant laquelle il lutte contre la mort, suivie de la phase chirurgicale de réparation en plusieurs temps, puis celle, longue, de la rééducation. Le visage à reconstruire, la vision à réapprendre, retrouver une respiration normale... Le lecteur est pris dans un témoignage pudique et sensible qui restitue au jour le jour le vécu d'un blessé et l'évolution de ses relations avec son entourage.

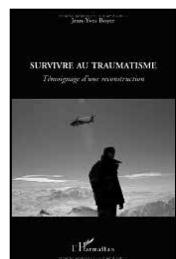
Dans le rétablissement de cet homme, son courage et sa force physique sont des éléments majeurs. Le rôle de l'entourage apparaît tout aussi décisif, à double titre. Il a tenu le coup parce que sa famille a tenu le coup. Jean-Yves Boyer l'a bien perçu, qui dédie d'ailleurs ce livre à son épouse. Elle le mérite. Il a aussi tenu le coup parce que le facteur humain militaire s'est manifesté de façon déterminante. Il a été remarquablement accompagné par l'institution. Des hommes et des femmes se sont engagés dans une action collective pour favoriser sa reconstruction. Au début du livre, il remercie les spécialistes de l'hôpital d'instruction des armées Percy de Clamart; c'est un geste auquel ils seront sensibles. Il y a aussi le rôle des responsables de l'armée de terre qui ont accompagné son retour au service et les lecteurs reconnaîtront, sur une photo qui montre le général d'armée Bernard Thorette, chef d'état-major de l'armée de terre de l'époque, au chevet de l'officier convalescent, dans une pose attentive qui exprime bien l'humanité que ceux qui l'ont côtoyé lui connaissent.

Le lecteur peut avoir un regret : l'auteur fait l'impasse sur la prise en charge psychologique des blessés graves dans les hôpitaux militaires. Qu'ont été pour lui le soutien psychologique des infirmiers, les entretiens avec la psychologue et le psychiatre ? Il choisit de ne pas en parler. Il ne témoigne que de son parcours de soins dans la prise en charge du visible de ses blessures. Il ne parle pas des blessures invisibles. Cela n'aurait rien enlevé à la reconnaissance que nous avons de son courage.

Patrick Clervoy

Survivre au traumatisme
Témoignage d'une reconstruction

Jean-Yves Boyer
Paris, L'Harmattan,
2010



Journal d'un gendarme, 1914-1916

Capitaine Jules Allard
Présentation d'Arlette Farge
Paris, Bayard, 2010



Le gendarme est un militaire à part. Indispensable au maintien de l'ordre et de la libre circulation, il est aussi responsable de la prévôté, c'est-à-dire des enquêtes, des arrestations et de la garde des prisonniers. C'est pourquoi il n'est pas ou rarement reconnu comme auteur de conduites héroïques ou de faits d'armes glorieux. Il est même craint des soldats car il incarne la justice répressive. Ce témoignage n'en est que plus poignant. Tenu pendant les deux premières années de la Grande Guerre, ce journal d'un capitaine de gendarmerie sans pathos ni gloriole révèle l'horreur dans les combats quotidiens. La gendarmerie, en perpétuels mouvement et changement de corps d'armée, doit organiser les cantonnements, arrêter les pillards et les fuyards, enterrer les morts et subir le feu.

Si les récits de 14-18 sont loin d'être rares, celui-ci, aux côtés d'autres témoignages, comme ceux des médecins, prend le lecteur dans le tourbillon incessant des bombes, du sang, des cris, des peurs. Certes, l'abondance de détails techniques et géographiques finit par rendre difficile une attention soutenue, mais le témoignage de ce gendarme élargit notre connaissance de ce carnage sans égal.

Didier Sicard

La Pensée militaire allemande

Eugène Carrias
Paris, Économica,
2010



Cet ouvrage a été écrit dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, point culminant d'un antagonisme entre les nations française et allemande remontant à la rivalité entre les rois francs et les empereurs du Saint Empire romain germanique, en passant, plus récemment, par la guerre de 1870-1871 et la Grande Guerre. L'auteur, Eugène Carrias, breveté d'état-major, a vécu les deux conflits mondiaux. Il a publié plusieurs études, notamment dans l'entre-deux-guerres, et présente ici une synthèse très complète de la pensée militaire allemande.

Bien que développé dans un ordre chronologique, cet ouvrage n'est pas une simple histoire de la pensée militaire allemande. Il s'agit de réellement comprendre celle-ci, ce qui semblait avoir fait défaut au moment où l'auteur écrit : comprendre comment pensent les militaires allemands pour arriver à déterminer ce qu'ils préparent, à une époque où l'on ne peut deviner qu'il n'y aura plus de conflit entre les deux nations. De ce fait, Eugène Carrias ne se contente pas d'exposer ce qu'est la pensée militaire allemande, mais il scrute sa genèse, ses avancées, ses reculs. Il montre comment elle opère, comment elle se construit dans le mental. Il élargit son champ de recherche à l'éducation, à la culture, à ce qui imprègne les officiers supérieurs.

Tout au long de cette recherche, l'auteur met en avant deux piliers essentiels de la stratégie militaire allemande, qui ont donné à l'officier allemand une compétence exceptionnelle : l'esprit d'offensive ainsi que le sens de l'indépendance et de l'autonomie des officiers dans l'exécution des ordres de leurs supérieurs, le fameux *Auftragstaktik* (le commandement fixant le but à atteindre et les contraintes, l'officier décidant de la meilleure façon de procéder).

L'ouvrage s'articule autour de quatre parties :

- la première est relative à la naissance de la pensée militaire allemande : la mise au point d'un système performant sous Frédéric II et l'instauration de la réforme militaire prussienne après la défaite de l'Égypte par Scharnhorst et Gneisenau (véritable point de départ d'une nouvelle phase de l'art de la guerre en rendant au chef ses responsabilités et son initiative, et établissant une doctrine sur la base de l'armée nationale) en sont les deux étapes majeures;

- la deuxième traite de la consolidation de l'œuvre de Scharnhorst par Boyen et Clausewitz, qui ne fut pas chose aisée, la lutte contre le dogmatisme des admirateurs de l'ancienne armée durant plus d'un demi-siècle;

- la troisième montre l'évolution de la pensée militaire moderne jusqu'en 1914, avec un effort incessant de développement et d'adaptation, rendu nécessaire malgré les victoires de 1866 et 1870 par la politique pan germaniste de l'Allemagne. Moltke, par son œuvre doctrinale et le développement d'une méthode de commandement original et dynamique, puis Schlieffen, avec le développement de l'idée d'anéantissement de l'ennemi, en sont les points clés;

- la dernière, enfin, nous emmène vers la solution de guerre totale rendue nécessaire par le développement de la Première Guerre mondiale, et reprise à son compte par le parti national socialiste et sa politique d'expansion.

Au final, l'auteur conclut sur l'originalité de l'œuvre de la pensée militaire allemande qui a donné au problème de la guerre une solution intellectuelle

personnelle, refusant principes et solutions *a priori* : le chef agit par lui-même grâce à son instruction, à son expérience, à son intelligence et à son caractère. Il montre aussi la nécessité de s'adapter perpétuellement aux conditions toujours nouvelles. Cette pensée a produit une efficacité tactique redoutable et a contribué à la supériorité militaire de l'Allemagne, qui lui aurait donné la victoire si elle n'avait eu à lutter contre le nombre.

Cette synthèse peut sembler quelque peu obsolète aujourd'hui, alors que tout conflit entre la France et l'Allemagne est écarté. Elle reste d'actualité cependant car la pensée militaire allemande continue à influencer directement la pensée militaire moderne. Son style de commandement a été généralisé dans la plupart des armées occidentales.

Gilles Tognini

L'ouvrage collectif proposé ici fait suite au volume sur *Les Mémoires policiers (1750-1850)* (PUR, 2006), dont l'étude portait sur la France. Cette nouvelle parution élargit le champ d'étude géographique en s'intéressant à la pratique et à la répercussion des idées d'une réforme policière à travers différentes villes européennes : Genève, Bruxelles, Paris, Londres, Naples et Madrid.

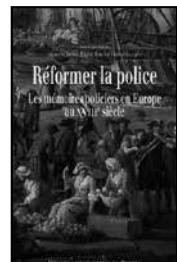
Cette période, qui s'étend des années 1760 à la Révolution française, met en lumière l'émergence dans ces diverses métropoles d'une volonté à la fois pragmatique et idéologique pour définir une police performante. Chacune de ces villes a été choisie pour le rapport particulier qu'elle entretient entre le service du maintien de l'ordre et les autorités chargées de l'appliquer. Chaque étude est complétée, soit dans le cours du développement, soit en annexe, par des extraits ou des textes de loi complets dont il a été question pour la démonstration.

Mais de toutes ces études se dégage, à la fin de l'ouvrage, une réflexion plus vaste sur une potentielle organisation policière européenne, dont Paris demeure l'influence et la référence en termes de système policier. La deuxième partie est scindée en trois ensembles de remarques de Bernard Gainot, Vincent Denis et Daniel Roche, dans lesquels sont repris les différents développements.

Bernard Gainot se penche sur le thème de la spatialisation qui mobilise un savoir et une science administrative conduisant au développement de la cartographie et de la statistique, comme le démontrent Catherine Denys et Xavier Rousseaux dans leur analyse de l'amman¹ Rapédius de Berg à Bruxelles en 1783. Dans une perspective « comparatiste », il met en avant le modèle adopté par la République de Genève et les autres capitales européennes, portant sur le rapport entre le monarque et sa capitale, et qui se révèle être le plus professionnalisé et le plus centralisé. Le modèle genevois, exposé par Marco Cicchini, met en valeur l'influence de la Réforme dans une double évolution administrative et politique de l'organisation institutionnelle de la ville, afin de mieux surveiller la population. Cependant, la professionnalisation, qui fait la force de la police, oppose ce modèle à ceux des capitales européennes, plus centralisés et beaucoup plus polyvalents. L'exemple de référence est celui de Paris développé par Steven L. Kaplan et Vincent Milliot. Ce concept de centralisation est poussé à l'extrême en Espagne avec la création à Madrid d'une force militaro-policière unique, étendue par la suite à l'ensemble du pays.

La circulation des modèles en Europe nécessite des aménagements qui se heurtent à des problèmes récurrents comme le financement de la

**Réformer
la police
Les mémoires
policiers en
Europe au
XVIII^e siècle**
Catherine
Denys,
Brigitte Marin
et Vincent
Milliot (dir.)
Presses universi-
taires de Rennes,
2009



1. Titre ancien donné à des magistrats de Flandres.

professionnalisation. Cela marque la différence entre le « républicanisme classique » et le « républicanisme moderne » dans lequel on retrouve Sieyès pour son attachement à la police comme métier à part entière. Le mot profession renvoie immédiatement à l'armée, comme c'est le cas pour Naples en 1785, où l'imbrication politique de la police est forte, et l'armée très présente, ainsi que le démontre notamment Brigitte Marin. Cependant, il faut noter aussi l'idée de créer *ex nihilo* une police avec un tribunal indépendant de ceux préexistants, comme à Milan en 1777. Livio Antonielli a regroupé dans son étude les trois projets de F. Carpani, F. Molina et F. Fenaroli dans lesquels la professionnalisation domine dans les objectifs recherchés. Mais au-delà de l'adaptation et de la recherche de compromis organisationnels avec le modèle parisien, le problème du financement est abordé comme étant l'essence même d'une bonne police. Faire de celle-ci un métier à part entière, de qualité et efficace, exige un niveau de salaire proportionnel au savoir-faire recherché, mais suffisant pour en vivre. Enfin, Bernard Gainot élargit le sujet en posant la question de la police dans les espaces coloniaux et les enjeux que portent ces services.

Vincent Denis, quant à lui, revient sur le modèle londonien. L'étude proposée par Elaine A. Reynolds met en avant l'étonnante contradiction qu'il y a à recourir à des procédés locaux pour gérer et organiser la police d'une ville immense comme Londres. Et relance le débat sur la police londonienne d'avant 1829 ainsi que sur la création de Scotland Yard. Elle étudie les oppositions politiques entre les partisans d'une police communautaire et ceux d'une police professionnelle. Le système policier londonien a en effet subi l'influence politique et sociale de l'époque dans laquelle il a été forgé. Le projet de loi de sir Charles Whitworth sur le guet nocturne des paroisses date de 1773 et doit non seulement éviter de tomber dans le centralisme français que rejettent les Anglais, mais également harmoniser les forces de maintien de l'ordre. Le projet devient une loi en 1774 et se révèle assez souple, avec une vision large de l'ordre public où les rues doivent être aussi ordonnées que les personnes qui les fréquentent. Ce dernier point essentiel met l'accent sur une autre facette liée à la cartographie et à la maîtrise de l'espace : l'urbanisation de la ville avec le développement de l'éclairage et le pavage des rues.

Daniel Roche conclut le débat en revenant sur l'essence même de ces études, les « mémoires », qui sont la « culture de corps » de la police, comme une institution qui refléchit sur elle-même. Celui du commissaire Lemaire, complété par Lenoir, apporte l'idée de la centralisation administrative, le découpage urbain et le service de surveillance. Cependant, la police est uniquement pensée comme au service du monarque. À la Révolution, se pose le problème de la conciliation des anciennes méthodes et du nouveau cadre juridique pour le maintien de l'ordre. Daniel Roche fait par ailleurs le constat que les réformes ne répondent pas à un modèle social uniforme malgré les circulations d'idées et de projets. Après 1750, le débat sur les rapports entre justice et police s'est généralisé en Europe. Il en est ressorti, au travers des diverses institutions et organisations mises en place, une identité policière « et mémoires de l'ordre ». La finalité réformatrice, où qu'elle soit refléchie, éclaire les tensions entre les institutions locales et territoriales d'une part, locales et nationales d'autre part. Enfin, la maîtrise et la rationalisation de l'espace requièrent des méthodes pour lesquelles l'armée apporte son savoir-faire et devient indispensable. Cette approche de la spatialisation est également abordée dans la réforme de l'amman de Berg à Bruxelles. L'objectif recherché dans toutes les villes d'Europe au XVIII^e siècle est une police polyvalente, centralisée et indépendante, compétente et efficace, militarisée et bien payée.

Arnaud Blondet

Chaque époque a ses généraux d'épopée. Rommel est celui de l'Allemagne nazie. Plutôt que la lecture de ses nombreuses biographies, toujours suspectes de parti pris idéologique, qui passe de l'hagiographie du « renard du désert » admiré par Montgomery, méprisé par les généraux d'Hitler, au procès du criminel de guerre selon les versions les plus récentes, la lecture de ses carnets comme retour aux sources est passionnante. Peu d'officiers ont tenu des carnets aussi précis de leur action victorieuse et de leur défaite. Le lecteur est tenu en haleine, le long des quatre cent soixante pages. La première partie est éprouvante pour un lecteur français qui assiste, incrédule, aux avancées fulgurantes en mai 1940 d'un général de régiment de chars qui n'écoute pas ses supérieurs et fonce à 70 km/h vers la Manche sans rencontrer de vraie résistance. Il s'étonne lui-même de sa vitesse, surprend les populations françaises qui n'en croient pas leurs yeux (certains prennent ces chars pour des tanks anglais...). Des colonnes d'infanterie françaises le croisent, totalement surprises par sa présence, et sont capturées sans combat. De temps à autre pourtant, une niche de résistance inflige des pertes lourdes à ses troupes.

Les deuxième et troisième parties évoquent l'aventure de l'Afrika Corps, la première phase est glorieuse, la seconde plus désespérée. Ses plaintes concernent les faiblesses de l'approvisionnement en essence et en munitions qui témoignent, selon lui, de l'incompréhension de l'état-major allemand à son égard. Ses carnets, truffés de détails dans lesquels on se perd un peu, se lisent avec un sentiment étrange sur sa lucidité, son admiration pour les troupes britanniques. Grand tacticien ou grand stratège, le lecteur hésite à se faire une opinion réelle. Une grande fresque guerrière aussi rare que passionnante.

Didier Sicard

La Guerre sans haine

Erwin Rommel
Préface de
Maurice Vaisse
Paris, Nouveau
Monde, 2010



Violence et identité entretiennent des rapports divers et multiformes que les historiens ont été amenés, depuis plusieurs années, à interroger et à analyser. Plusieurs travaux ont ainsi montré le rôle de la violence – notamment celle, illimitée selon Clausewitz, qui se déploie lors des conflits – dans la structuration et l'évolution des identités. De même, la violence peut être le reflet de l'identité. Ainsi, le groupe de recherche d'histoire de l'université de Rouen (GRHIS), qui étudie les pratiques et les formes de sociabilité dans leur évolution historique, et qui, depuis une dizaine d'années, travaille plus précisément sur la construction des identités, s'est proposé, lors d'une de ses journées d'études, de réfléchir au rôle de « témoin face à la violence » que les hommes de plume ont tenu au cours de l'histoire. Ce numéro des *Cahiers du GRHIS* regroupe les huit contributions de cette journée dans la perspective de « mieux apprêhender l'une des facettes de l'homme de plume, qu'il soit écrivain ou journaliste ».

Cependant, si la narration de la violence est au centre de cette « réflexion à plusieurs voix », il s'agit d'une violence spécifique : la violence d'État. Hannah Arendt souligne le caractère fondamentalement prééminent du pouvoir sur la violence : celle-ci doit être comprise comme l'instrument de celui-là. Or c'est bien l'emploi de la violence comme moyen du pouvoir qui est présent dans les récits étudiés au sein des différentes contributions proposées par le GRHIS. Le choix qui a été fait dans l'organisation de cette réflexion de centrer le propos sur la violence d'État se révèle être, en pratique, tout à fait judicieux. Il permet d'éviter le piège de l'objet trop ambitieux que serait la violence en elle-même et dans son intégralité. De plus, la violence d'État apparaît comme un objet d'études d'une grande richesse, ce dont témoigne la diversité des contributions.

L'État est, selon Max Weber dans *Le Savant et le Politique*, la seule institution pouvant légitimement faire usage de la violence pour exercer son autorité. Cette définition permet de mettre en évidence plusieurs aspects tout à fait

Combattre, tolérer ou justifier ?

**Écrivains et
journalistes
face à la
violence d'État
(xvi^e-xx^e siècle)**

**Michel Biard
(dir.)**

Cahiers du GRHIS
n° 20, Mont-Saint-
Aignan, université de Rouen
et du Havre, 2009



intéressants des contributions proposées. Tout d'abord, telle qu'elle se déploie dans un certain nombre de situations, cette violence pose la question de l'État lui-même. C'est notamment ce que montre Bernard Gainot dans son analyse de l'écho trouvé en métropole par la révolte des esclaves de Saint-Domingue en août 1791 : dans la situation particulière qu'est le contexte révolutionnaire français, « qui doit prendre la décision de l'emploi de la force coercitive » ?

Dans une perspective historique très différente, mais qui pose finalement une question comparable, les violences de l'épuration dont Jean-Claude Vimont fait mention témoignent des difficultés à rétablir la légalité républicaine à la Libération. Ainsi, il semble que refléchir sur la violence d'État amène les historiens à penser l'État, notamment dans ses moments de crise et de mutation. De plus, l'étude de la narration de la violence d'État permet aux auteurs d'aborder l'État dans la diversité des formes qu'il a prises dans le temps et dans l'espace : monarchique, révolutionnaire, démocratique, totalitaire...

Enfin, comme le suggère la définition wébérienne, l'analyse du récit de la violence d'État amène tous les auteurs des contributions réunies à montrer qu'un des enjeux fondamentaux pour les hommes de plume – quels que soient l'époque et le pays étudiés – est la question de la légitimité ou non de la violence d'État rapportée, mais aussi, de façon indirecte, celle de la légitimité ou non de la violence vis-à-vis de l'État : légitimité de la violence pendant les guerres de Religion, illégitimité de l'État monarchique qui déclenche la guerre civile en faisant le siège de Paris en 1649, légitimité de la République en danger contre les Vendéens en 1793, violence illégale mais légitime de l'armée prussienne à Sedan légitimant la guerre de francs-tireurs, mise en cause de la légitimité, voire de la légalité, par les collaborateurs épurés.

À la lecture de ces différents travaux – tout aussi ponctuels aux plans spatial et temporel qu'ils soient –, il apparaît que le rapport à la violence d'État, tel qu'il ressort des écrits des hommes de plume, évolue, et ce notamment en relation avec la question de la légitimité. En effet, l'une des problématiques qui se dégagent est celle de savoir quand et comment la violence comme instrument de gouvernement est devenue illégitime aux yeux des hommes de plume et de leurs contemporains. Ce questionnement relatif à la violence d'État apparaît alors comme un moyen d'aborder la violence dans son ensemble et l'évolution de la perception que les individus en ont.

Dès la première phrase de son introduction, Michel Biard affirme que « la violence d'État est omniprésente dans de très nombreux pays du XVI^e siècle à nos jours ». Or les huit contributions nous permettent de saisir, par leur diversité temporelle – trois sur la période moderne, deux sur la période révolutionnaire, trois sur la période contemporaine – et spatiale – six portent sur la France, une sur la monarchie espagnole des Habsbourg, une sur l'Autriche –, la multiplicité des formes prises par la violence d'État. En effet, la guerre n'est qu'une forme extrême parmi les différentes modalités de la violence qu'engendre l'État. Ainsi, cette violence est militaire, mais aussi policière – lors des arrestations des girondins à l'été 1793, comme le montre Michel Biard, ou lors de celles de journalistes juifs ou de gauche à la suite de l'*Anschluss*, comme l'expose Paul Pasteur –, judiciaire – lors de la criminalisation des opposants politiques en France dans les années 1940, comme l'analyse Jean-Claude Vimont.

De plus, la violence d'État est aussi une violence répressive, utilisant les différents moyens de coercition à sa disposition face à ceux qui se révoltent ou s'opposent. Dans cette perspective, plusieurs contributions permettent d'aborder une violence d'État à caractère militaire, mais ne se déployant pas contre un ennemi extérieur au territoire : les études proposées sur la période moderne et révolutionnaire apparaissent comme des jalons possibles à une réflexion plus large sur la notion de guerre civile. Ces analyses permettent de saisir les

attitudes complexes des hommes de plume face à une violence militaire répressive. Enfin, cette violence peut être politique, se déclinant dans les contributions de la fuite du roi en 1649 à la violence extrême de l'État hitlérien. Et Pierre-Jean Souriac nous rappelle qu'elle peut être religieuse, à l'image des affrontements que la France a connus au XVI^e siècle.

L'objet commun des huit contributions réunies dans cet ouvrage est le «discours sur cette violence d'État». Ce discours est le fait d'hommes de plume très différents et résulte d'une grande diversité dans les modalités d'écriture. La violence d'État telle qu'elle nous est donnée à voir dans ces différentes études est une violence infligée ou vécue, subie ou observée. Le point commun à toutes ces analyses est qu'elles portent sur une violence d'État narrée, mais à des moments différents de son déploiement – avant, pendant ou après –, alors que cette violence a été constatée, directement ou indirectement. Pourtant, si les hommes de plume sont des témoins face à l'usage de la violence par l'État, ils sont aussi des acteurs : le travail d'Odile Roynette met, par exemple, en question l'influence de cette implication. Il s'agit alors de cerner différentes attitudes d'hommes de plume face aux différentes formes que peut prendre la violence d'État, ces différentes attitudes se déclinant de l'opposition à la justification, comme en témoigne le titre de l'ouvrage – combattre, tolérer, justifier.

Dans « Juger la guerre civile. Écrire l'histoire des troubles religieux dans la deuxième moitié du XVI^e siècle », Pierre-Jean Souriac se propose d'aborder la question du discours sur la violence d'État par « un questionnement sur la construction du récit historique produit durant et juste après les guerres de Religion ». Pour ce faire, il a constitué un corpus d'une cinquantaine d'ouvrages publiés dans la seconde moitié du XVI^e siècle et qui ont eu l'ambition de traiter de l'histoire des troubles, de manière partielle ou globale, mais avec le recul d'un regard *a posteriori*.

La dichotomie légitimité/illégitimité de la violence est aussi au cœur de l'analyse que propose Katia Béguin de la fuite du jeune Louis XIV accompagné de la régente Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin, quittant Paris en janvier 1649 avant d'en organiser le siège : « La fuite royale de 1649 : une violence d'État oubliée ». Cette contribution montre que, contrairement à ce que les historiens ont longtemps cru, cette fuite n'est pas une manifestation de faiblesse du pouvoir monarchique, mais le prélude au déploiement d'une violence d'État extraordinaire qui témoigne presque du contraire.

Si Katia Béguin analyse dans le cadre français une violence politique préfigurant une violence répressive, Alain Hugon se penche, lui, sur le récit d'une violence répressive dans les espaces de la monarchie espagnole. Alain Hugon évoque lui aussi dans l'étude qu'il propose – « Les violences au cours de la révolte napolitaine (1647-1648) et des révoltes andalouses (1647-1652) » – le phénomène qui voit la violence d'État engendrer la révolte et donc les violences de la guerre civile. Les trois contributions des modernistes confirment que la dénonciation de la violence comme instrument du pouvoir n'est pas d'actualité jusqu'au XVIII^e siècle.

Il est intéressant de constater qu'un siècle et demi plus tard, la perception de la violence d'État dans la France révolutionnaire témoigne d'un changement des mentalités. C'est notamment ce que nous apprend la contribution de Bernard Gainot sur l'écho dans la presse métropolitaine de la révolte des esclaves de Saint-Domingue les 22 et 23 août 1791 : « La presse métropolitaine et la violence coloniale en novembre 1791 ». Comme les contributeurs précédents, il constate une grande différence du point de vue du récit des violences avec les narrations postérieures qui insistent sur les anecdotes sanglantes. L'enjeu fondamental est celui du rétablissement de l'ordre, et à travers lui se pose la question de la situation de l'exécutif, car l'incertitude quant au lieu à

partir duquel se déploie l'appareil coercitif de l'État caractérise ce moment de la période révolutionnaire, l'historien résume ainsi cette question : « Où est l'État ? »

Michel Biard, pour sa part, s'attache aux écrits d'un journaliste peu connu, Antoine Lemaire, publiés dans *Le Courrier de l'égalité* au cours de la première moitié de l'année 1793 – « Lemaire et le *Courier de l'égalité*. Les évolutions d'un journaliste "brissotin" face aux violences politiques (printemps-été 1793) ». Il s'agit pour lui de saisir les évolutions d'un journaliste face à la multiplication des formes prises par la violence engendrée par la radicalisation de la Révolution. Ainsi, celui qui préchait conciliation et modération à l'été 1792, allant jusqu'à condamner la peine capitale, adopte à l'été 1793 une attitude de tolérance voire de défense de la violence exercée par l'État révolutionnaire. En quelques jours, à partir de l'annonce du soulèvement vendéen – annonce le plus souvent déformée et amplifiée –, Lemaire en appelle à l'usage des armes pour écraser les rebelles et réclame désormais la plus grande sévérité. La République mise en danger, l'usage de la violence lui apparaît désormais légitime.

Dans une perspective très différente, Odile Roynette montre, elle aussi, comment le déchaînement de la violence subvertit les certitudes et les convictions – « Écrivains et journalistes, témoins et acteurs de la violence de la guerre (Sedan, 1870) ». En prenant comme sujet un des combats les plus meurtriers du XIX^e siècle européen, cette contribution est la première à s'intéresser à la guerre en tant que « guerre étrangère » et aux violences qu'elle engendre. Avec Sedan, les simples comptes-rendus deviennent des récits dénonciateurs : de témoins, les journalistes se muent en acteurs du conflit. Le spectacle des violences de guerre bouleverse leurs certitudes – à l'image des violences révolutionnaires pour un Antoine Lemaire –, ébranle leur éthique professionnelle et entraîne, semble-t-il, une redéfinition de leur identité d'intellectuels.

La confrontation avec la violence multiforme que mettent en œuvre les États totalitaires, notamment à l'encontre des hommes de plume, est sans doute, au XX^e siècle, l'un des facteurs principaux de bouleversement et de traumatisme identitaires. C'est ce que Paul Pasteur s'attache à montrer dans son analyse du cas particulier de la mise au pas, à partir de mars 1938, des journalistes et des écrivains – « S'adapter ou résister ? Les journalistes et écrivains autrichiens et l'*Anschluss* ». Ainsi, dans le cadre de son étude sur les révoltes andalouses et napolitaines, Alain Hugon écrit une phrase qui trouve encore confirmation quatre siècles plus tard : « On peut considérer l'exil, la censure, l'accaparement et la destruction d'archives comme autant d'actes d'une violence exercée par les autorités, sinon envers les journalistes et écrivains, du moins à l'égard de ceux qui transmettent la mémoire collective. » Paul Pasteur rappelle qu'il ne faut pas sous-estimer le nombre de journalistes et d'écrivains autrichiens qui étaient nationaux-socialistes.

Enfin, Jean-Claude Vimont avec « Les pamphlets d'épurés incarcérés après la Libération », propose de renverser totalement les perspectives adoptées depuis les premières contributions : face aux récits d'une violence d'État justifiée, tolérée, minimisée, tue, voire ignorée, il se propose d'étudier le récit excessif d'une violence d'État exagérée et outrée par ceux qui en rendent compte. Ainsi, écrivains et journalistes épurés et incarcérés à la Libération tentent, par leurs écrits, d'assimiler une violence à une autre afin de démontrer l'illégalité et l'illégitimité de la violence d'État qu'ils ont subie, et dont la réalité, malgré les excès et les problèmes de la Libération, est bien éloignée du tableau qu'ils en font.

Cette dernière contribution illustre, de façon peut-être encore plus frappante que les autres, le fait que toute narration de la violence d'État est au service de l'objectif que le narrateur s'est donné. La narration manifeste des

représentations maîtrisées et inconscientes de la violence. De plus, l'idée d'une modification, parfois radicale, entre les discours contemporains et les discours formulés *a posteriori* sur la violence ressort de l'ensemble des analyses proposées. Enfin, l'étude, au travers de ces différentes contributions, du discours élaboré par des hommes de plume sur la violence d'État permet de saisir une des caractéristiques fondamentales de la violence, expliquant notamment son impact identitaire, à savoir son caractère profondément subversif.

Émilie Dosquet

Lecture bouleversante, s'il en est. Près d'un demi-siècle après la Première Guerre mondiale, le sort des soldats et des officiers accusés de désertion, d'abandon de poste, de blessure volontaire ou choisis au hasard, « pour l'exemple », fusillés après une brève comparution devant un conseil de guerre ou tués de sang-froid par un coup de pistolet sans jugement n'en finit pas de hanter les mémoires.

Jusqu'alors, il me semblait évident que leur exécution avait été justifiée par la gravité de leur acte et par la situation qui exigeait des combattants sacrifice et abnégation. Or ce livre, que l'on lit de la première à la dernière page avec effroi et passion, remet en perspective les enjeux de ces exécutions davantage destinées à faire des exemples qu'à prendre en compte telle circonstance, bien souvent atténuante, à l'opposé de ce qui constituait le motif de la sentence. Médecins zélés voyant derrière toute blessure de la main la preuve d'un acte volontaire, général signant l'ordre d'exécution sans connaître le moindre détail de l'affaire, capitaine abattant un soldat qui refuse de se plier à ses ordres constituent un tableau accablant d'une justice militaire qui ignorait les droits élémentaires de tout suspect à se défendre et à être défendu.

On a oublié les combats énergiques de la Ligue des droits de l'homme et des associations d'anciens combattants pour faire surgir la vérité et rétablir l'honneur d'un grand nombre de ces fusillés; on ne se souvient plus des débats parlementaires aussi vifs que partisans opposant les forces de gauche aux partis conservateurs s'accusant mutuellement de forfaiture. Les conseils de guerre ont été sans cesse dénoncés pour leur rigueur excessive, comme si l'état de guerre pouvait faire disparaître tout droit à se défendre. Certes, la Cour spéciale de justice militaire, créée en 1935, a réhabilité quelques-uns de ces malheureux, mais elle en a ignoré beaucoup dont les témoins à décharge avaient disparu. Ce livre rend hommage à la mémoire de ces hommes dont le destin a soudain basculé par un malheureux hasard, à l'énergie déployée par leurs femmes, leurs parents ou leurs enfants pour défendre devant l'histoire leur honneur. Les familles ont en effet été des victimes, stigmatisées par leur situation de proches de « traîtres ».

Chacun des parcours ici évoqués suscite émotion et justifie amplement cet ouvrage passionnant et poignant. Il justifie aussi les efforts entrepris depuis 2000 pour rendre leur dignité perdue à ces fusillés pour « désertion ».

Didier Sicard

Fusillés

Jean-Yves
Le Naour
Paris, Larousse,
2010



L SYNTHÈSES DES ARTICLES

MICHEL GOYA

HAÏM KORSIA

JEANNE D'ARC ET LA MIXITÉ DES ARMES

Jeanne d'Arc a été brûlée vive car elle avait porté l'habit d'homme, ce qui est contraire à une lecture de la Bible. Mais nous ne pouvons pas en déduire qu'il serait interdit de faire faire la guerre aux femmes, alors qu'une réflexion toujours en mouvement permet de ne pas occulter les questions légitimes qui se posent à propos de la «fraternité d'armes» entre homme et femme.

ENTRETIEN AVEC FRANÇOISE HÉRITIER ENTRE CULTURE ET NATURE

L'anthropologie permet de prendre conscience que la mise à l'écart, (depuis toujours) des femmes de la guerre et de l'armée, présentée comme une évidence fondée sur leur moindre force et le fait qu'elles portent la vie, n'est qu'une façon pour les hommes d'asseoir leur pouvoir. Et que vouloir donner un sens à la nature alors qu'il s'agit là essentiellement de culture est un archétype préhistorique. Si nous voulons que changent les mentalités, il faut de fait que les rapports de l'ordre archaïque se modifient.

SANDRINE ATTIA ALLER AU-DELÀ DES IDÉES REÇUES

La mixité doit être remise en perspective de façon dépassionnée et objective. Loin d'avoir touché les armées comme un raz-de-marée affluent à tous les niveaux de la hiérarchie et dans tous les domaines de spécialité, elle suit de façon naturelle, parfois en décalage mais aussi parfois de façon novatrice, l'évolution de la place de la femme dans la société civile. Elle correspond à une progression logique du métier des armes en cohérence avec l'évolution de la société au sein de laquelle il évolue. Comme tout changement de fond, la mixité a obligé la Défense à se poser des questions sur ses fondements et ses valeurs, a placé l'institution devant ses forces, ses faiblesses et ses contradictions. Mais loin d'en ébranler les bases, elle a été un atout essentiel pour permettre au monde militaire de traverser avec succès ses récents bouleversements structurels et opérationnels.

MARTINE BERTOLDI À LA CONQUÊTE DES «ARMES»

Ce texte est un témoignage : celui d'un officier féminin entré dans l'armée comme sous-officier sous le statut particulier des «personnels féminins», voués aux tâches administratives, et qui achève sa carrière comme lieutenant-colonel dans une armée au statut commun, où les femmes doivent trouver leur place à l'égal des hommes, y compris dans un cadre opérationnel. Une expérience très diversifiée à travers laquelle on mesure à la fois les difficultés de cette mutation, la complexité du ressenti de la mixité au sein de l'armée de terre et la passion d'une femme dont la position, jamais acquise, est souvent à «négocier» et n'est assurée qu'au prix de sa compétence et de sa détermination.

FENTRETIEN AVEC GENEVIÈVE ASSE UNE FEMME ENGAGÉE

Geneviève Asse est une des plus grandes artistes de notre temps et ses œuvres sont présentes dans la plupart des grands musées du monde. Or ce peintre de la lumière s'est engagée pendant la Seconde Guerre mondiale, dans la 1^{re} DB. Elle a été de bien des combats, en première ligne, et a participé à l'évacuation du camp de Terez'n. Elle a été décorée de la Croix de guerre sur le front des troupes. Une expérience qui a forgé son caractère et qu'elle évoque ici pour nous.

FPIERRE-JOSEPH GIVRE LA MIXITÉ DANS UN BATAILLON ALPIN

La mixité est un phénomène aux conséquences paradoxaux. La réalité contemporaine de la guerre au milieu des populations a permis d'analyser objectivement le rôle de la féminisation sur la performance opérationnelle. Loin des fantasmes et des *a priori*, elle révèle que le bilan est équilibré, et même largement favorable lorsque les femmes sont employées en vertu de leurs qualités propres. Finalement, et c'est sans doute plus inattendu, s'interroger sur la place des femmes dans un bataillon de chasseurs alpins, c'est avant tout évoquer la question de la responsabilité sociale de notre institution et de sa capacité à répondre à l'avenir aux aspirations profondes des militaires, hommes et femmes, désireux de concilier vie professionnelle et vie familiale.

FMARIE-DOMINIQUE COLAS ET VIRGINIE VAUTIER ÊTRE MÈRE ET OPÉRATIONNELLE

La féminisation des armées fait son chemin. Cela implique de prendre en compte l'incidence de la maternité dans la vie opérationnelle, notamment en termes de disponibilité. « Être mère » ne vient pas stigmatiser une position d'exception, mais un moment particulier, celui des premières années du développement de la relation avec le jeune enfant. Un éclairage sur les enjeux de la séparation précoce mère/enfant et sur ses conséquences potentielles est ici proposé. Ces éléments compréhensifs inspirés d'études de pédopsychiatres peuvent donner au commandement des pistes de réflexion utiles à l'évaluation, au cas par cas, de l'« aptitude » à la projection des mères de très jeunes enfants.

FNICOLAS FOURMOND LA MIXITÉ DANS UN RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS

Les régiments d'appui comme le 40^e régiment de transmissions sont mixtes. La gestion de cette situation n'est pas complexe et le taux relativement faible de femmes (entre 15 et 20 %) n'est pas déterminant dans la vie quotidienne de l'unité comme dans son engagement opérationnel. Elle doit cependant être prise en compte parce que les spécificités féminines ne doivent pas et ne peuvent pas être ignorées. En outre, l'avenir, et surtout la réussite de la fidélisation, semblent passer par une augmentation du nombre de femmes au sein de l'institution militaire. À ce titre, l'armée ne peut plus faire d'adaptation au cas par cas mais doit mettre en place les outils nécessaires à la prise en compte de cette altérité, donc passer d'une politique du « faire comme » à une véritable politique qui prendrait en considération les avantages comparatifs d'une population différente.

FALINE DELAHAYE UNE SIMPLE QUESTION DE CHIFFRES ?

L'institution militaire doit s'adapter à la complexité. C'est-à-dire gérer des femmes, des hommes, ainsi que l'association sexuelle de ses agents et donc des couples hétérosexuels ou homosexuels.

La culture militaire a dû s'enrichir de comportements adéquats à la mixité. Elle a dû perdre quelques attributs virils comme certains rituels de cohésion, d'intégration et de compétition. L'enjeu est de taille. Il s'agit de trouver un équilibre subtil entre ouverture, mixité, diversité, uniformisation et partage de valeurs communes.

SERGE DUFOULON

LA FÉMINISATION DES NAVIRES DE GUERRE : UN MODÈLE EXEMPLAIRE

L'annonce de l'arrivée de femmes à bord de la frégate *Montcalm* avait été perçue comme l'introduction d'éléments perturbateurs forts dans ce monde d'hommes marins et militaires. Il n'en fut rien. La féminisation a naturellement induit des changements perceptibles dans les modes de vie et de travail à bord, mais pas forcément là où ils étaient attendus. Au fond, à la question de la féminisation, les marins répondent par l'uniformisation des pratiques : « Il n'y a pas de femmes à bord, que des marins ! »

BENOÎT DURIEUX

MARTIN VAN CREVELD, LES FEMMES ET LA GUERRE

Le livre de Martin van Creveld *Les Femmes et la Guerre*, présente une approche culturaliste critique de la féminisation des armées. Pour étayer son opposition à cette tendance, il cherche à prouver qu'elle entraîne le déclin de la guerre – dont la principale fonction sociale était de valoriser les hommes –, et par voie de conséquence, le déclin des armées. Cet essai s'appuie sur de nombreux exemples historiques et s'inscrit dans le droit fil des théories que l'auteur avait développées dans ses ouvrages précédents.

KATHLEEN CAGE

À LA RENCONTRE DE GI JANE

Contrairement à leurs homologues françaises, les femmes soldats américaines ne sont pas rares à servir dans les zones de combat, en Irak ou en Afghanistan par exemple, et on pourrait croire qu'elles sont des soldats comme les autres, égales à leurs collègues masculins. Cette situation de fait repose pourtant sur une véritable discrimination.

CLAUDE LEBORGNE

AU BONHEUR DES DAMES

Ce siècle est imprudent. La parité entre hommes et femmes est sa dernière trouvaille. La rage égalitaire a gagné les militaires. Les voici empêtrés dans leurs contradictions. Ils découvrent que les femmes sont très disposées à la guerre. Nos anciens le savaient, ce pourquoi ils se méfiaient. Les modernes se croient plus malins. Qu'ils se débrouillent !

VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE

VIOLENCESEXUELLES EN TEMPS DE GUERRE

En temps de guerre, quel usage fait-on des violences sexuelles ? Deux distinctions sont ici établies : l'une distingue les crimes de souillure ou de profanation des crimes de violence instrumentale dont le but est stratégique, et l'autre oppose le sens des viols en temps de guerre, liés aux situations d'impunité et de désordre, à celui des viols utilisés comme armes de guerre. La tentative de mise en perspective de situations contemporaines peut être alors désenclavée des clichés et des stéréotypes portant sur ces crimes.

AXELOW AUGÉ

LE SOLDAT CONGOLAIS ET LA PÉDAGOGIE DU GENRE

En Afrique centrale, la République démocratique du Congo (RDC) est touchée, depuis une dizaine d'années, par la généralisation d'actes de violences sexuelles commis par des groupes armés. La professionnalisation au genre des soldats congolais constitue une des voies de refondation des rapports armée-société dans un contexte de réforme du secteur de la sécurité et de sortie de crise. Le défi pour les forces armées de la RDC est de conduire une réforme institutionnelle dont l'enjeu est principalement culturel : promouvoir le professionnalisme au-delà du militarisme, en dépit d'obstacles socio-anthropologiques majeurs.

IRÈNE EULRIET

L'ONU, LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée en 2000. Portant sur les femmes, la paix et la sécurité, elle vise à mieux prendre en compte les besoins de celles-ci dans les conflits armés. À ce jour, elle a été complétée par quatre autres résolutions. De nombreuses institutions internationales ont adopté des stratégies pour sa mise en œuvre, et plusieurs États, dont la France, ont élaboré un plan national d'action à cette fin. Cet article revient sur le contenu et les conditions d'émergence de cette résolution et du plan national d'action français, et en examine les implications pour le ministère de la Défense.

TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

HAIËM KORSIA

JOAN OF ARC AND MIXED-SEX SOLDIERING

Joan of Arc was burned alive because she had worn men's clothing, which was contrary to biblical teaching. We cannot, however, infer that getting women to wage war is forbidden, and continuing thought being given to the matter casts a light on the legitimate questions that arise in relation to a "fraternity of arms" embracing both men and women.

INTERVIEW WITH FRANÇOISE HÉRITIER

DISTINGUISHING CULTURE FROM NATURE

Anthropology can enable us to see that keeping women away from war and the armed forces, as has happened throughout history – presented as an obvious necessity based on their lesser strength and their role in giving life – is just a way for men to establish and ensure their power. The discipline also shows that rationalisations based on "nature" when the basis is really the prevailing culture, is a prehistoric throwback. If we want to change the thinking, we need archaic relationships to change.

SANDRINE ATTIA

GOING BEYOND THE "RECEIVED" WISDOM

Mixed-sex institutions must be reviewed dispassionately and objectively. Far from having hit the armed forces like a tidal wave, reaching all levels in the hierarchy and all the specialist fields, opening the institutions to both sexes is a gradual development, sometimes lagging behind women's advance in civil society, though also sometimes in front. It follows a logical progression in professional soldiering, consistent with developments in the society in which it is rooted. Like any fundamental change, having both sexes forced the Defence organisation to question itself about its basic assumptions and values, examining the change for its strengths, weaknesses and contradictions. Far from equal access shaking the military world's very foundations, it has been a fundamental asset in enabling it to successfully negotiate its recent structural and operational upheavals.

MARTINE BERTOLDI

SETTING OUT TO CONQUER SOLDIERING

This article is a personal account: that of a woman officer who joined the army as an NCO with the special status of "female personnel" assigned to administrative tasks, but who ended her military career as a lieutenant colonel in a common-status force where women had to establish their place on an equal footing with men, including with regard to operational availability. Her experiences were highly varied, from which we can see the problems implicit in making that change, the complex feelings produced by army mixed-sex units and the passion of a woman whose position could never be taken for granted, and often had to be "negotiated", being achieved only through her demonstration of ability and her determination.

F INTERVIEW WITH GENEVIÈVE ASSE A WOMAN'S ENLISTMENT AND COMMITMENT

Geneviève Asse is one of the greatest artists of our time, and her works are displayed in most of the world's large art galleries. While now known as a painter depicting light, she enlisted in France's 1st Armoured Division in the Second World War. She was in the front line of many battles and took part in evacuating the Terez'n/Theresienstadt concentration camp, finally being awarded the Military Cross in front of her fellow soldiers: an experience that shaped her character and which she describes for us here.

F PIERRE-JOSEPH GIVRE MIXED-SEX SOLDIERING IN THE MOUNTAIN INFANTRY

Mixed-sex units are a development which has paradoxical results. The contemporary reality of war amidst a general population has made possible an objective analysis of the implications for performance of introducing women into operations. It shows us that, far from preliminary imaginings and fantasies, the situation is balanced, or rather considerably improved, when women are introduced, making the most of their own qualities. Probably the least expected aspect is that investigating the suitability of women in a mountain-infantry battalion involves focusing on the force's social responsibility and its ability in the future to meet the far-reaching aspirations of soldiers, men and women, who wish to bring together their professional and family lives.

F MARIE-DOMINIQUE COLAS ET VIRGINIE VAUTIER BEING A MOTHER AND AVAILABLE FOR OPERATIONS

Entry of women into the armed forces is a reality. This means that the implications of motherhood for availability to participate in operations need to be considered. Being a mother is not something exceptional, but a particular phase in a woman's life: the first years when the relationship with a young child develops. Here, we are throwing the spotlight on the implications and possible consequences of an early mother-child separation. An examination, drawing on studies by child psychiatrists, of all the factors involved could provide the higher command with useful avenues for reflecting on and assessing, on a case-by-case basis, the appropriateness of sending mothers of very young children on external operations.

F NICOLAS FOURMOND MIXED-SEX SOLDIERING IN A SIGNALS REGIMENT

Support regiments, such as the 40th signals, are mixed. Managing the situation is not complicated, and the relatively low proportion of women (15-20%) makes little real difference to the unit's everyday life or its involvement in operations. Women's inclusion should, however, be taken into account, because their specific features cannot and should not be ignored. In addition, consideration of the future and, in particular, the need to ensure loyalty, seems to necessitate an increasing number of women in the military organisation. In this respect, the armed forces can no longer make adjustments on a case-by-case basis, but must establish the arrangements needed to take account of implicit differences, thus moving from a policy of *ad hoc* tinkering to one that really considers the comparative advantages offered by the two sexes.

F ALINE DELAHAYE SIMPLY A QUESTION OF NUMBERS?

The military organisation must adjust to complexity. This means it must manage women, men and sexual association between members of its personnel, thus implying both heterosexual and

homosexual couples. The military culture has had to embrace behaviour patterns appropriate to a mixed-sex organisation. It had to lose some macho aspects, such as certain rituals that facilitated bonding, integration and competition. There is a lot at stake. A subtle balance needs to be found between various factors: opening up, accommodating both sexes, diversity, uniformity and sharing of common values.

SERGE DUFOULON

ACCOMMODATING WOMEN IN WARSHIPS: A MODEL TO FOLLOW

The announcement that women were to arrive on the frigate *Montcalm* was seen as heralding great disturbances into that world of male sailors and soldiers. Nothing of the sort happened. The introduction of women inevitably resulted in perceptible changes in life and work on board, but they were not necessarily the ones expected. Basically, the sailors responded to the introduction of female personnel by making practices more uniform. As they say: "There are no women on board; only sailors!"

BENOÎT DURIEUX

MARTIN VAN CREVELD, WOMEN AND WAR

Martin van Creveld's book, *Les Femmes et la Guerre*, used a cultural-determinism approach to criticise the introduction of women into armed forces. To back up his opposition to the trend, he sought to prove that it leads to a decline in war – the main social function of which was to make use of men's capabilities – and consequently to a decline in armed forces. That work drew on numerous historical examples and carried on from the theories the author had developed in his previous works.

KATHLEEN CAGE

SEARCHING FOR GI JANE

Unlike their French counterparts, American women soldiers regularly work in combat zones – in Iraq or Afghanistan for instance – and could come across as ordinary soldiers, equal to their male colleagues. This situation is, however, based on real discrimination.

CLAUDE LE BORGNE

LADIES' DELIGHT

This century is careless, with equality between men and women being its shiniest new idea. The passion for equal treatment has overwhelmed military organisations; here they are, caught up in their contradictions. They have found that women are much disposed towards war. Our forefathers knew it, which is why they were wary of it! Modern folk think they are smarter. They need to sort it out!

VÉRONIQUE NAHOUUM-GRAPPE

SEXUAL VIOLENCE IN WARTIME

What use is made of sexual violence in times of war? Two distinctions are made here: one distinguishes between "sullying crimes" or crimes of desecration and crimes where violence is an instrument with a strategic aim; the other distinguishes between rapes in wartime, associated with situations where it is likely to go unpunished amidst the disorder, from rapes used as a weapon of war. The attempt to see contemporary situations in perspective involves disentangling the reality from conventional views and stereotypes of these crimes.

AXELOW AUGÉ

CONGOLESE SOLDIERS AND THEIR INCREASING EDUCATION

The Democratic Republic of Congo (DRC), in central Africa, has been hit over the past decade by a generalisation of acts of sexual violence committed by armed groups. Ensuring that Congolese soldiers become increasingly professional is one way of restructuring dealings between the army and society against a background of reform in the security sector and emergence from the crisis. The challenge for the DRC armed forces is to conduct an institutional reform whose impact will be mainly cultural: promoting an increasingly professional approach not just in the military sphere, despite the major social and anthropological obstacles

IRÈNE EULRIET

THE UN, WOMEN, PEACE AND SECURITY

Resolution 1325 of the United Nations Security Council was adopted in 2000. It deals with women in relation to peace and security, aiming to take better account of women's needs during armed conflicts. It has now been supplemented by another four resolutions. Many international institutions have adopted policies to implement the Resolution, and a number of States, including France, have drawn up national action plans for that purpose. This article looks again at Resolution 1325's content and the circumstances in which it emerged. It examines France's national action plan, particularly implications for the Ministry of Defence.

L BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

Geneviève ASSE

Geneviève Asse est née à Vannes en 1923 et est une artiste peintre mondialement reconnue. Entrée à l'École nationale des arts décoratifs en 1940, elle travaille dans les ateliers de Montparnasse et expose au Salon des moins de trente ans et au Salon d'automne. Elle fait partie, dès 1943, du groupe de l'Échelle. Pendant la guerre, elle s'engage dans les FFI puis dans la 1^{re} DB, avec laquelle elle participera à l'évacuation des déportés du camp de Terezín. Sa première exposition personnelle a lieu en 1954 à la galerie Michel Warren. Elle expose régulièrement à la galerie Krugier de Genève. Ses recherches se font autour de la lumière et de l'espace. Son œuvre est aujourd'hui présente dans la plupart des grands musées du monde. Elle est décorée de la croix de guerre et a été récemment élevée à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Sandrine ATTIA

Saint-cyrienne appartenant à l'arme du génie, le chef de bataillon (TA) Sandrine Attia a servi comme lieutenant et capitaine au 2^e régiment du génie, où elle a été engagée en Bosnie (1998) et au Kosovo (2000), à l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7 de Brignoles, où elle a commandé la 3^e compagnie d'intervention et participé à plusieurs missions de renfort national dans le cadre de la lutte contre les risques naturels et technologiques, puis au centre de défense NBC de Draguignan. Brevetée de l'enseignement militaire scientifique et technique, diplômée du Centre de politique et de sécurité de Genève, elle est titulaire d'un master de sécurité internationale et européenne. Doctorante en science politique des relations internationales, elle est actuellement chargée de mission au ministère des Affaires étrangères et européennes où elle occupe, depuis septembre 2009, la fonction de conseiller à la direction des Nations Unies. Elle prendra à compter du 1^{er} août 2011 les fonctions de chef BOI de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.

Axel AUGÉ

Axel Augé est sociologue, maître de conférences des universités et enseignant-chercheur au département de sociologie militaire des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC). Il est membre du Centre de recherches des écoles de Coëtquidan (CREC Saint-Cyr) et anime le séminaire « Défense et Société » au laboratoire d'anthropologie et de sociologie de l'université de Rennes-II. Il est notamment l'auteur de *Réformer les armées africaines* (en collaboration avec Patrick Klaousen, ouvrage paru aux éditions Karthala, 2010).

Martine BERTOLDI

Martine Bertoldi est une de ces femmes qui auront vécu, au sein de l'armée de terre, la mutation qui a substitué à un statut particulier au personnel féminin, alors voué pour l'essentiel à des tâches administratives, le statut général des militaires qui ne comporte aucune discrimination entre les sexes. Entrée en service en 1975 comme sous-officier, elle devient officier en 1981 par la voie de

l'EMCTA. D'abord en poste dans un bureau du service national, elle acquiert une compétence particulière en matière de communication durant huit ans à la DICOD, organe de communication du ministère de la Défense, puis au commandement de la formation de l'armée de terre (COFAT) et, enfin, à la région terre Sud-Ouest à Bordeaux, d'où elle a été détachée à trois reprises pour des opérations extérieures, au Kosovo et en Guyane. Mariée et mère de deux enfants, elle a quitté le service en fin d'année 2008 comme lieutenant-colonel.

Kathleen CAGE

Le major Kathleen Cage a débuté sa carrière en 1993 dans les renseignements militaires, en tant que soldat affecté à la *National Security Agency* (NSA), où elle a servi pendant plusieurs années. Après sa nomination au commandement dans le *Signal Corps* (service des communications), elle a été affectée au 5^e commandement des communications à Mannheim, en Allemagne. Après sa promotion au grade de capitaine et son service dans une unité de soutien à la 3^e division d'infanterie en Irak, en 2003, au poste d'officier des transmissions de la *Division Support Command*, elle a servi en tant que commandant de compagnie dans l'*Alpha Company Signal*, 1^{re} brigade d'infanterie. Après son service en Irak, elle a terminé ses études à la *Columbia University* et a été ensuite transférée à l'académie militaire de *West Point*, où elle a servi en tant que monitrice, responsable marketing et chef d'équipe chargée des programmes d'enseignement du français et des semestres d'études à l'étranger. Le major Cage a servi au Kosovo, deux fois en Haïti et a été déployée deux fois en Irak. Elle suit actuellement un stage à l'École de guerre, à Paris.

Marie-Dominique COLAS

Le médecin en chef Marie-Dominique Colas est psychiatre, chef du service médical de psychologie clinique appliquée à l'aéronautique à l'hôpital Percy de Clamart.

Aline DELAHAYE

Aline Dalahaye est psychologue clinicienne, officier du corps technique et administratif du service de santé des armées. Elle exerce son activité depuis 2002 dans le service de psychiatrie de l'hôpital aux armées Sainte-Anne de Toulon. Son travail est orienté vers les théories systémiques, selon une perspective qui analyse le comportement d'un sujet en fonction des interactions avec son environnement. Selon cette approche thérapeutique, le comportement d'une personne est toujours modulé, en miroir, par celui de ceux qui interagissent avec elle.

Serge DUFOULON

Serge Dufoulon est professeur des universités, directeur du département de sociologie de l'université Pierre Mendès-France-Grenoble II, membre du laboratoire EMC²-LSG (EA 1967) et de l'Institut d'études européennes et internationales de Reims ainsi qu'expert auprès de l'AERES. Il a notamment publié *Les Gars de la marine. Ethnographie d'un navire de guerre* (Paris, Éditions Anne-Marie Métaillé, 1998), « Métiers militaires et identité féminine » (avec J. Saglio et P. Trompette, *Les Champs de Mars* n° 5, 1999) et

La féminisation de l'équipage du Montcalm (avec J. Saglio et P. Trompette, rapport pour le Centre d'études en sciences sociales de la Défense, 1998).

■ Benoît DURIEUX

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Irène EULRIET

Irène Eulriet est chargée d'études au sein du pôle « Défense et société » de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

■ Nicolas FOURMOND

Saint-cyrien de la promotion « Général Delestraint » (1988-1991), le colonel Nicolas Fourmond a choisi l'arme des transmissions. Engagé en opérations extérieures à plusieurs reprises, notamment en Afghanistan aux titres des OMLT et de COMSICIAST entre 2006 et 2009, il est chef de corps du 40^e RT après avoir été chef de section, commandant d'unité et chef de BOI au sein de régiments de la BTAC. Il a servi aussi aux écoles de Coëtquidan ainsi qu'à l'EAI et l'EMAT.

■ Pierre-Joseph GIVRE

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et breveté de l'École de guerre, le colonel Pierre-Joseph Givre est saint-cyrien de la promotion « Général Delestraint » (1988-1991). Il a occupé différents postes opérationnels dans les troupes de montagne et de conception à l'état-major de l'armée de terre. Il commande actuellement le 27^e bataillon de chasseurs alpins. Il est coauteur du livre *Guerre en montagne* (Paris, Economica, 2006, rééd. 2010) et a apporté sa contribution à l'ouvrage *Guerre et manœuvre* (Paris, Economica, 2009). Dans *Inflexions*, il a publié « "Dresser" les corps » (n° 12, « Le corps guerrier », 2009).

■ Françoise HÉRITIER

Professeur honoraire au Collège de France et à l'École des hautes études en sciences sociales, Françoise Héritier est la plus grande anthropologue française vivante. Successeur de Claude Lévi-Strauss au Collège de France, auteur de nombreux livres devenus autant d'ouvrages phares de la réflexion anthropologique contemporaine, elle est une intellectuelle engagée pour la cause des femmes et les droits des plus vulnérables. Son dernier ouvrage : *Hommes, femmes, la construction de la différence* (Paris, Le Pommier, 2010).

■ Haïm KORSIA

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Claude LEBORGNE

Le général Claude Le Borgne a servi plus de quarante ans au sein de l'armée de terre. Appartenant aux troupes de marine, il a effectué de nombreux séjours outre-mer. Il a fait campagne en Indochine, en Algérie et en Mauritanie. Il a commandé le 2^e régiment de parachutistes, la 9^e brigade d'intervention, la division de Versailles et la 5^e division blindée. Ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, il a été élu en 1991 à l'Académie des sciences d'outre-mer. Il a écrit de nombreux articles sur la stratégie, la fonction militaire, l'islam, et publié dix livres.

■ Véronique NAHOUM-GRAPPE

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Virginie VAUTIER

Le médecin principal Virginie Vautier est psychiatre. Elle exerce actuellement au service de psychiatrie de l'HIA Sainte-Anne de Toulon..

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Γ Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées. Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glacières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la FORPRONU en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux.

Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006).

Γ Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaitre la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007).

Monique Castillo a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (CHEAR-DGA) sur la gestion des crises.

Γ Jean-Paul CHARNAY

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside actuellement le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *Principes de stratégie arabe* (L'Herne, 1984), *L'islam et la guerre* (Fayard, 1986), *Métastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire* (Economica, 1990), *Critique de la stratégie* (L'Herne, 1990), *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique* (PUF, 1992), *Regards sur l'islam, Freud, Marx, Ibn Khaldoun* (L'Herne, 2003), *Esprit du droit musulman* (Dalloz, 2008), *Islam profond. Vision du monde* (Éditions de Paris, 2009).

Γ Patrick CLERVOY

Issu du collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le médecin en chef Patrick Clervoy a été médecin d'unité pendant quatre années au profit de régiments de la 9^e division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations extérieures en Afrique centrale, en Guyane et en ex-Yougoslavie. Il est aujourd'hui professeur agrégé de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées à l'École du Val-de-Grâce et chef du service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007).

Γ Samy COHEN

Samy Cohen est diplômé de Sciences Po et docteur en science politique. Politiste, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense, il a également travaillé sur les rapports entre les États et les acteurs non-étatiques et sur les démocraties en guerre contre le terrorisme. Il a enseigné au DEA de Relations internationales de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au master recherche Relations internationales de Sciences Po Paris et au Stanford Program in Paris.

Il appartient au projet transversal « Sortir de la violence » du CERI. C'est également un spécialiste de la méthodologie de l'enquête par entretiens. Samy Cohen est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages de science politique, dont en 2009, *Tsahal à l'épreuve du terrorisme* (Le Seuil). Depuis 2007, il est membre du conseil scientifique de Sciences Po.

Γ Jean-Luc COTARD

Saint-Cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de Saint-Cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban et Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina) ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, à quarante-huit ans, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

Γ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, le colonel Durieux a été chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Il est actuellement auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM).

Docteur en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix *La Plume et l'Épée*.

■ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, le colonel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique puis il intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres, il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il dirige aujourd'hui le domaine « Nouveaux Conflits » au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

Titulaire d'un brevet technique d'histoire, le colonel Goya est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au xx^e siècle* (Economica, 2010), de *L'Irak. Les armées du chaos* (Economica, 2008), de *La Chair et l'acier; l'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918. Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmes, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques. Le colonel Goya est docteur en histoire.

■ Armel HUET

Professeur de sociologie à l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il en est aujourd'hui le directeur honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ; il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les Écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a d'ailleurs réalisé à la demande de l'état-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

■ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'École pratique des hautes études en 2003.

Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Actuellement, le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier général des armées, aumônier général de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinate français.

Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères, Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arte, 2006), *À corps et à Tai* (Actes Sud,

2006), *Être Juif et Français : Jacob Kaplan, le rabbin de la République* (Éditions Privé, 2005).

■ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des troupes de marine où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment interarmes d'outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Ancien auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM), il est aujourd'hui adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense.

■ Jean-Philippe MARGUERON

Dès sa sortie de l'École spéciale militaire en 1978 dans l'arme de l'artillerie, Jean-Philippe Margueron sert dans plusieurs régiments tant en métropole qu'à l'outre-mer (5^e régiment interarmes de Djibouti). Commandant de compagnie à Saint-Cyr (promotion Tom Morel 1987-1990), il commande le 54^e d'artillerie stationné à Hyères avant d'être responsable du recrutement pour la région parisienne et l'outre-mer au début de la professionnalisation de l'armée de terre. Il est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (54^e promotion).

De 2008 à 2010, général de division, il est général inspecteur de la fonction personnelle de l'armée de terre. Promu général de corps d'armée, il est depuis le 1^{er} septembre 2010 général major général de l'armée de terre (MGAT).

■ Daniel MENAOUINE

Né en 1964, Daniel Menaouine choisit l'artillerie dès sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-cyr. Il sert comme lieutenant et capitaine au 50^e régiment d'artillerie. Il est engagé au Cambodge (1992-1993). Chef de BOI du 54^e régiment d'artillerie (2002-2004), il commande par la suite ce régiment stationné à Hyères, de 2007 à 2009. Ayant suivi une scolarité à l'École supérieure de commerce de Paris et se spécialisant dans le domaine des finances, il tient la fonction de chargé de mission au sein de la direction de la programmation des affaires financières et immobilières du ministère de l'Intérieur puis de chef de bureau au sein de la direction des affaires financières du ministère de la Défense.

Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), il est aujourd'hui le chef de cabinet du général chef d'état-major de l'armée de terre.

■ Véronique NAHOUUM-GRAPPE

Chercheur anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (au CETAH), Véronique Nahoum-Grappe travaille sur les formes contemporaines et sociales de la culture : le quotidien, les conduites d'excès, les rapports entre les sexes, la violence ; elle participe aux comités de rédaction de plusieurs revues parmi lesquelles *Esprit, Terrain, Communication*.

Quelques ouvrages parus : *Du rêve de vengeance à la haine politique* (Buchet Chastel, 2004), *Balades politiques* (Les Prairies ordinaires, 2005), *Vertige de l'ivresse – Alcool et lien social* (Descartes et Cie, 2010).

► Emmanuelle RIOUX

Historienne, auteur de différentes publications sur les zazous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de la collection « Curriculum » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'*Encyclopaedia Universalis*. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'État et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

► François SCHEER

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962).

De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du président du Parlement européen (Simone Veil) et du ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne.

Ambassadeur de France, il est depuis 1999 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

► Didier SICARD

Président du Comité national consultatif d'éthique français jusqu'en décembre 2007, Didier Sicard est né en 1938. Après des études de médecine, il entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'Hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006).

► André THIÉBLEMONT

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970,

parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française*, *Armed Forces and Society*, *Le Débat*...), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).

Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui ?

n° 1, 2005

Mutations et invariants, « soldats de la paix », soldats en guerre

n° 2, 2006

Agir et décider en situation d'exception

n° 3, 2006

Mutations et invariants, partie II

n° 4, 2006

Mutations et invariants, partie III

n° 5, 2007

Le moral et la dynamique de l'action, partie I

n° 6, 2007

Le moral et la dynamique de l'action, partie II

n° 7, 2007

Docteurs et centurions,

actes de la rencontre du 10 décembre 2007

n° 8, 2008

Les dieux et les armes

n° 9, 2008

Fait religieux et métier des armes,

actes de la journée d'étude du 15 octobre 2008

n° 10, 2008

Cultures militaires, culture du militaire

n° 11, 2009

Le corps guerrier

n° 12, 2009

Transmettre

n° 13, 2010

Guerre et opinion publique

n° 14, 2010

La judiciarisation des conflits

n° 15, 2010

Que sont les héros devenus ?

n° 16, 2011



À retourner à la Direction de l'information légale et administrative (DILA)
23 rue d'Estrées CS10733 75345 Paris cedex 07

Bulletin d'abonnement et bon de commande

→ Acheter un numéro, s'abonner, c'est simple :

✉ En ligne :
www.ladocumentationfrancaise.fr

✉ Sur papier libre
ou en remplissant
ce bon de commande
à retourner à l'adresse ci-dessus

→ Où en est mon abonnement ?

✉ En ligne :
abonnement@ladocumentationfrancaise.fr

📞 Téléphone 01 40 15 69 96
Télécopie 01 40 15 70 01

Je m'abonne à **Inflexions**

un an / 3 numéros (3303334100009) deux ans / 6 numéros (3303334200009)

<input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC)	30,00 €	<input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC)	55,00 €
<input type="checkbox"/> Europe* (TTC)	33,00 €	<input type="checkbox"/> Europe* (TTC)	58,50 €
<input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT)	31,70 €	<input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT)	58,80 €
<input type="checkbox"/> Autres pays	32,50 €	<input type="checkbox"/> Autres pays	59,80 €
<input type="checkbox"/> Supplément avion	6,25 €	<input type="checkbox"/> Supplément avion	8,90 €

* La TVA est à retrancher pour les pays n'appartenant pas à l'Union européenne et aux pays du Maghreb.

** RP (Régime particulier) : pays de la zone francophone de l'Afrique (hors Maghreb) et de l'océan Indien.

Je commande les numéros suivants de **Inflexions**

Au prix unitaire de 12,00 € (n° 1 épuisé) livraison sous 48 heures

..... pour un montant de €
participation aux frais d'envoi (sauf abonnement) + 4,95 €
Soit un total de €

Voici mes coordonnées

M. Mme M^{lle}

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mél :

Ci-joint mon règlement de €

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de : Comptable du B.A.P.O.I.A. - DF
(B.A.P.O.I.A. : Budget annexe publications officielles et information administrative)

Par mandat administratif (réservé aux administrations)

Par carte bancaire N° N° de contrôle

Date d'expiration : (indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature

Informatique et libertés : conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

Impression
Ministère de la Défense
Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions
Pôle graphique de Tulle
2, rue Louis Drulolle – BP 290 – 19007 Tulle cedex